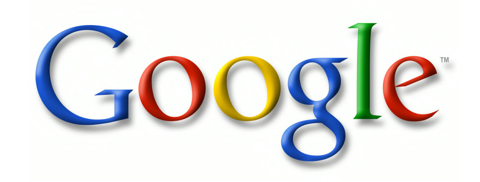
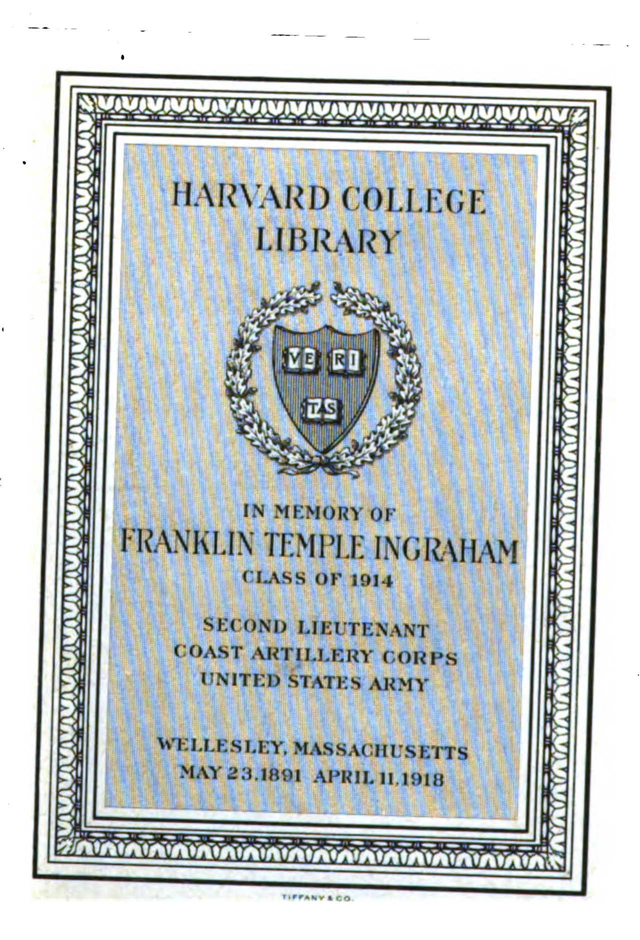



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918
TIFFANY & CO.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome IX. — Ier Cahier. — 1855.

ÉPINAL,

CHEZ Ve GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1856.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

TENUE, LE 27 SEPTEMBRE 1855,

DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE VILLE.

Cette séance, à laquelle assistaient presque tous les membres de la Société, s'est ouverte à deux heures de l'après-midi, devant un auditoire nombreux et choisi, au milieu duquel on remarquait un assez grand nombre de dames, dont la présence rehaussait l'éclat de cette brillante assemblée.

M. le Préfet a ouvert la séance par une courte allocution, dans laquelle ce magistrat a renouvelé l'expression de ses sentiments de sympathie et de dévouement pour une Société dont il apprécie les utiles travaux et dont il s'honore d'être le Président d'honneur.

M. Maud'heux, Président annuel, a pris ensuite la parole, et, dans un discours aussi concis que

brillant, il a énuméré les progrès réalisés dans les Vosges, depuis quelques années, par l'agriculture, l'industrie, les lettres, les sciences, les arts, en attribuant à l'action de la Société une juste part dans ce mouvement progressif de toutes les branches de l'activité humaine, dans notre beau département. M. Maud'heux avait commencé par remercier M. le Préfet de sa bienveillance constante pour la Société d'Émulation et de la sollicitude qu'il ne cesse de lui témoigner, en appelant sur elle l'attention du Gouvernement et en lui donnant des preuves si fréquentes de son généreux concours.

Après les paroles de M. Maud'heux, accueillies avec la faveur qu'elles rencontrent toujours au sein d'une Société dont il dirige les travaux avec tant de zèle et de distinction, M. le docteur Haxo, Secrétaire perpétuel, a rendu compte au public des travaux de la Société pendant l'année 1855. Grâce à la forme qu'il avait adoptée, le Rapporteur a pu jeter un coup d'œil rapide sur les services nombreux et variés que rendent à la société en général les associations du genre de celle au nom de laquelle il était appelé à parler. Il a fait passer successivement, sous les yeux du public, le résumé des sujets qui ont occupé les séances de la Société et fait l'objet des travaux de ses membres; il en a tiré la preuve que les sociétaires actuels, fidèles aux traditions qu'ils ont reçues de leurs devanciers, s'efforcent de les conserver pures et intactes, afin de les transmettre sans altération à ceux qui viendront après eux. Le discours de M. Haxo était long; il a néanmoins été

écouté avec une attention soutenue et il a constamment intéressé l'auditoire.

La Commission des primes avait choisi pour son Rapporteur M. d'Ajot, agronome distingué qui habite Thaon depuis quelque temps, et que la Société s'est hâtée d'admettre dans son sein. Le succès de M. d'Ajot a prouvé que la Commission ne pouvait mieux faire que de le désigner pour accomplir une tâche toujours très-aride, très-ingrate, et dans laquelle il est difficile d'exciter l'intérêt d'un public qui, venu là pour chercher quelques émotions, s'accommode difficilement de considérations purement agricoles et essentiellement pratiques.

M. d'Ajot a prouvé que, même avec un sujet de cette nature, il est possible d'être spirituel et d'intéresser. Les nombreuses marques d'approbation qui ont suivi son discours sont la meilleure preuve de sa complète réussite.

Le peu de temps accordé au Rapporteur de la Commission d'horticulture et du Jury de l'Exposition, ne lui avait permis que quelques réflexions sur les nombreux concurrents des diverses catégories d'objets exposés; M. le Secrétaire perpétuel a bien voulu donner lecture de ce travail.

Est venu ensuite le rapport de M. Maud'heux fils, au nom de la Commission chargée de juger le concours nouvellement ouvert aux lettres, aux sciences, aux arts. M. Maud'heux a eu les honneurs de la séance, il est vrai qu'il avait la plus belle part des travaux; aussi s'en est-il acquitté avec distinction et élégance. Son rapport, suivi de

la lecture des deux morceaux de poésie jugés dignes des encouragements de la Société, a été constamment écouté avec la plus religieuse attention, et a excité à diverses reprises les applaudissements de l'assemblée.

La séance s'est terminée par la proclamation des lauréats des divers concours. Presque tous étaient présents, et, à l'appel de leur nom, ils sont venus tour à tour recevoir, des mains de M. le Préfet, du Président, des Membres des divers Jurys et des Dames patronesses de l'Exposition d'horticulture, les médailles et les primes qui leur avaient été accordées. Bien des noms déjà connus du public ont été vivement applaudis : citons en particulier celui du jeune Vaudrey, de Mirecourt, auquel une honorable distinction était accordée, à titre d'encouragement, pour des succès obtenus en horticulture, à un âge où d'ordinaire on pense plus à jouer qu'à travailler ; et celui du jeune Monchablon, de Portieux, dont le talent précoce, pour le dessin et la gravure, promet aux Vosges un artiste de plus et qui est venu recevoir, des mains de M. le Préfet, l'encouragement flatteur que lui a décerné la Société d'Émulation.

En résumé, cette séance, une des plus intéressantes qui aient couronné les travaux de la Société d'Émulation, bien qu'ouverte à deux heures et terminée seulement à cinq, n'a paru longue à personne. Elle a constamment excité l'attention de l'auditoire nombreux et empressé qui était venu témoigner ses sympathies aux hommes laborieux et dévoués

dont l'association jouit d'une popularité justement acquise, et d'une considération universellement répandue dans le pays.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Messieurs,

Cette séance va clore une nouvelle période de nos travaux.

Une voix plus éloquente que la mienne vous dira s'ils ont été à la hauteur de notre mission : je dois me borner à accomplir un devoir que la reconnaissance vous impose et à vous indiquer quelques-unes des questions qui vont bientôt réclamer vos méditations et vos efforts.

Vous n'avez pas oublié qu'il y a un an, M. le Préfet inaugurait notre séance publique, en nous remerciant de l'avoir placé à notre tête en qualité de notre Président d'honneur, et en nous assurant de la bienveillance du Gouvernement, des sympathies de l'administration, et, en particulier, de son ferme et constant appui. Ce témoignage de l'estime qu'il accorde à nos travaux devait suffire pour nous faire

oublier quelques mauvais jours, et pour aplanir devant nous les difficultés et les obstacles. En effet, bientôt après, nous avons reçu du Gouvernement des encouragements nouveaux; nous avons eu des preuves constantes du bon vouloir et de la confiance de l'administration ; de nombreux témoignages de l'approbation du magistrat qui la dirige sont venus fortifier notre zèle et alléger notre tâche. Je suis heureux, Messieurs, de saisir cette occasion solennelle de lui en exprimer, au nom de tous, notre vive et profonde reconnaissance.

Quand nous sommes assurés d'un concours et d'un appui si précieux, nous devrions considérer notre mission comme plus facile à accomplir, et, pourtant à mes yeux, elle grandit et se développe de jour en jour, et, si nous voulons nous montrer dignes de la bienveillance qui nous est accordée, si nous voulons suivre le Gouvernement dans sa marche rapide vers tous les progrès, si nous voulons seconder, dans notre sphère d'influence, l'impulsion qu'il leur imprime, il faut que nous redoublions de persévérance et d'efforts.

Certes, les grands événements qui ont inauguré l'Empire suffiraient seuls pour assurer au règne de Napoléon, une des pages les plus glorieuses de l'histoire; mais, ceux que cette année aura vu s'accomplir jetteront dans les annales de la France un éclat plus brillant encore. Notre renommée militaire élevée au-dessus de celle des plus vaillantes nations de l'Europe sauvée par nos armes, ce n'était pas assez pour le génie de l'Empereur, s'il n'associait

les triomphes de la paix aux lauriers de la guerre, s'il n'assurait à la France les bienfaisantes conquêtes de la paix, en compensation des rudes sacrifices de la guerre.

Aussi, cette année a-t-elle vu s'ouvrir, pour l'agriculture et pour l'industrie, ces concours universels où toutes les nations sont conviées, où elles viennent révéler leur puissance productive, étaler leurs richesses et donner la mesure de leurs progrès.

Ceux de vous, Messieurs, qui ont visité, au mois de mai dernier, ce concours universel où les nations voisines ont présenté leurs plus belles races de bestiaux, et les plus beaux produits de leur agriculture, pourront vous dire quels enseignements précieux, quelles utiles leçons ils y ont recueillis. Un nouveau concours est annoncé pour l'année prochaine; ses programmes sont publiés : vous, Messieurs les agriculteurs, que tout à l'heure nous signalerons à vos concitoyens comme les plus dignes de nos récompenses, visitez ces concours, étudiez avec une sérieuse attention les objets qu'ils placeront sous vos yeux, et rapportez parmi nous le fruit de vos études, et les nouveaux moyens de progrès qu'elles vous auront donnés.

Ceux de vous qui ont visité cette exposition universelle, où l'industrie a étalé tant de magnificences, où l'agriculture a présenté tant d'instruments et des produits si divers, n'y ont-ils trouvé que des sujets d'admiration et d'étonnement? Ne rapporteront-ils parmi nos populations que le récit des merveilles qui les ont éblouis? Ne se sont-ils pas

demandé si nous étions bien à la hauteur de nos voisins? N'ont-ils pas éprouvé l'ardent désir d'introduire parmi nous les améliorations qu'ils ont constatées, les progrès qu'ils ont reconnus?

J'en suis convaincu, Messieurs, l'étude attentive des grands concours et de l'Exposition sera un germe fécond qui produira les plus heureux résultats pour nos contrées. Abandonné en quelque sorte à lui-même, notre département a pu faire d'immenses progrès, en surmontant, à force d'intelligence, de courage et de patiente tenacité, les obstacles que lui opposaient un climat trop froid et un sol souvent pauvre et aride. Maintenant qu'un vaste champ d'observations est ouvert à nos agriculteurs, notre marche sera plus rapide encore, et, de jour en jour, des progrès nouveaux signaleront leurs efforts.

Qu'il me soit permis de leur indiquer quelques-unes des questions qui sont à l'étude, dans les pays voisins et dans quelques parties de la France.

Dans certains départements du Midi, on commence à préconiser l'emploi du granit pulvérisé comme amendement. — Dans les Vosges, la matière première offre une mine inépuisable : il faut vérifier si son emploi sera utile.

La moissonneuse américaine, cet instrument si vanté, est acquise à la France. Notre agriculture locale, qui se plaint que les bras lui manquent, ne peut-elle s'enrichir de cette machine ingénieuse?

N'y a-t-il pas lieu d'essayer la plantation du blé à la cheville, que l'on dit si économique quant à la semence, si féconde quant au produit?

Ne faut-il pas reproduire ces ingénieuses expériences tentées en Angleterre pour la plantation du blé par bandes alternes entrecoupées de vides? N'avons-nous pas besoin de savoir s'il est vrai que, par cette méthode, il soit possible d'obtenir, sans engrais, jusqu'à six récoltes consécutives dans le même champ, dans un champ d'un sol médiocre?

A côté de ces questions, n'en est-il pas une foule d'autres que feront surgir successivement les travaux et les recherches des sociétés d'acclimatation?

Déjà elles nous promettent d'associer nos départements du Nord à la culture du riz et à la production de la soie.

Déjà, à cette belle exposition d'horticulture qui a révélé toute l'intelligente persévérance, toute l'étonnante habileté de nos jardiniers, nous avons pu concevoir l'espérance de faire réussir, dans les Vosges, le sorgho, qui est la canne à sucre de la Chine.

Déjà, les revers Alsaciens de nos montagnes recèlent une colonie de chèvres d'Angora.

Quelle série incalculable de tentatives et d'expériences l'acclimatation ne va-t-elle pas ouvrir pour les hommes d'initiative et de progrès. Beaucoup pourront échouer, je n'en doute pas, mais, si quelques-unes réussissent, ne nous féliciterons-nous pas de les avoir excitées et secondées, d'en avoir assuré à notre agriculture la possession et les avantages.

Continuer à propager les améliorations déjà connues, mais qui ne sont pas encore suffisamment vulgarisées; — étudier et importer celles qui réus-

sissent ailleurs ; — seconder et répéter les expériences des sociétés d'acclimatation ; — développer par des encouragements les cultures spéciales que la rapidité prochaine de nos relations avec Paris peut rendre si lucratives : tels sont, en agriculture, les principaux jalons qui devront tracer et assurer notre marche.

Nous avons des ouvriers habiles et des mécaniciens ingénieux. Tout à l'heure, une récompense décernée à M. Boitteux, pour une machine à laquelle il a travaillé longtemps et dont le succès a pleinement couronné ses efforts, vous attestera à quel degré peut s'élever parmi nous le génie de l'invention. Mais, ce génie a besoin de la liberté la plus absolue : il est bon de l'aider et de signaler ses succès, mais il faut qu'il choisisse lui-même les problèmes qu'il veut résoudre. — Nous ne lui poserons donc pas des questions déterminées d'avance, mais nous accueillerons ses œuvres avec bonheur, et, autant qu'il nous sera possible, nous seconderons ses tentatives.

Et si, à côté de ces travaux éminemment utiles, nous croyons devoir favoriser le goût des lettres, des sciences et des arts, si nous offrons des encouragements et la publicité de nos *Annales* aux productions du génie littéraire et aux graves études de la science, c'est que nous savons tous que c'est à ces sources vives que la civilisation puise ses plus puissantes influences ; c'est que nous comprenons qu'il n'a manqué, à un grand nombre peut-être, que l'appui de sages conseils et de sympathiques

encouragements, pour conquérir une place glorieuse à côté des Gilbert, des Claude Gelée, des Pariset et de tant d'autres qui sont arrivés au premier rang dans les lettres, dans les arts et dans les sciences!

Telle est, je le crois, Messieurs, l'ébauche du programme de nos travaux futurs. En la traçant, je mesurais avec inquiétude ses proportions et ses difficultés : je me demandais s'il nous serait donné de l'accomplir.

Mais, je sais tout ce que peuvent le zèle et la persévérance, ces qualités précieuses qui vous distinguent et dont vous avez donné tant de preuves cette année. Voulez-vous apprécier vous-mêmes les résultats que vous pouvez obtenir en les mettant de nouveau au service du progrès. Rappelez-vous, Messieurs, ce qu'étaient vos premières expositions d'horticulture, et mesurez la distance immense qui les sépare de celle que vous venez d'offrir à nos concitoyens, et qui a obtenu tant d'éloges! Apportez le même dévouement à provoquer et à seconder, dans toutes les branches des connaissances humaines, les améliorations et les progrès, et vous verrez éclore les mêmes résultats.

Notre mission est indiquée : son programme est tracé. Abordons-le avec résolution. C'est un devoir qui devient de jour en jour plus rigoureux et plus étroit.

Quand le Gouvernement vous encourage, quand l'administration cherche en vous un auxiliaire utile, quand son digne chef proclame publiquement le bien que vous avez produit, quand, à votre appel, vous

voyez de nouveaux auxiliaires vous apporter leur appui, quand vous vous adressez à une population intelligente, amie de l'ordre et du travail, et dégagée depuis longtemps des langes de la routine, ne craignez pas que vos efforts demeurent stériles. Les résultats du passé vous garantissent les succès de l'avenir.

PROGRAMME

DES

PRIMES ET MÉDAILLES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

dans sa Séance publique annuelle du 27 *septembre* 1855.

Grandes primes départementales accordées par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et attribuées à l'arrondissement de Saint-Dié.

PRIX D'HONNEUR.

I.

A L'EXPLOITATION AGRICOLE LA MIEUX DIRIGÉE.

1° Médaille d'argent et prime de 200 francs à M. Gérard-Cuny, de Saint-Dié ;

2° Rappel de la médaille d'argent obtenue en 1850 par M. Basquin-Apté, propriétaire au Faing-de-Sainte-Marguerite, près Saint-Dié.

II.

AMÉLIORATION ET MISE EN CULTURE DES TERRAINS HUMIDES ET MARÉCAGEUX, AU MOYEN DU DRAINAGE.

Médaille d'argent et prime de 100 francs à M. Ferry, Hercule, propriétaire et fabricant de tuiles à Saint-Dié.

III.

EMPLOI LE PLUS JUDICIEUX DES ENGRAIS.

1° Médaille d'argent et prime de 100 francs à M. Basquin-Apté, déjà nommé;

2° Rappel de la médaille d'argent obtenue en 1850 par M. Martin-Hachette, propriétaire à Bompont, près Saint-Dié.

IV.

DÉFRICHEMENT ET MISE EN RAPPORT DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

Prix spécial.

Médaille d'argent et prime de 100 francs à M. Burch (Augustin), cultivateur à Lusse, arrondissement de Saint-Dié.

Primes ordinaires accordées par la Société, d'après son programme annuel.

I.

CRÉATION ET IRRIGATION DES PRAIRIES.

1° Une médaille d'argent à M. Jacquemin (Joseph), propriétaire et irrigateur à Saint-Dié;

2° Une médaille d'argent, petit module, et prime de 50 francs à M. Flandré (J.-Baptiste), praticulteur à Saint-Dié;

3° Une médaille d'argent, petit module, et prime de 50 francs à M. Bastien (Victor), de Bettoncourt.

II.

CRÉATION ET ENTRETIEN DE PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Rappel de la médaille d'argent accordée en 1852 à M. Turlat (François), propriétaire et cultivateur à Courcelles.

III.

DÉFRICHEMENT ET MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

1° Une médaille d'argent à M. Houillon (Félix), cultivateur à Rapey;

2° Une médaille d'argent, petit module, à M. Thiriet (J.-Nicolas), cultivateur au Syndicat-de-Saint-Amé,

3° Une prime de 25 francs à M. Perrin (Jean-Baptiste), bûcheron à Laveline-du-Houx.

IV.

APPLICATION DU DRAINAGE A LA MISE EN VALEUR DES TERRAINS INCULTES ET MARÉCAGEUX.

1° Une médaille d'argent à M. Grandjean, ancien notaire à Charmes;

2° Une médaille d'argent à M. Cuny, de Saint-Dié.

V.

REPEUPLEMENT ET CRÉATION DE FORÊTS.

1° Une médaille d'argent et une prime de 40 fr. à M. Vincent (Georges), charron à Lusse;

2° Une médaille d'argent à M. Conty, brigadier forestier à Epinal;

3° Mentions honorables à MM. Thouvenel (Louis), docteur en médecine à Lamarche, et Vauthier (J.-Baptiste), propriétaire à Uzemain.

VI.

INVENTIONS ET PERFECTIONNEMENTS DANS LES ARTS MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS.

Une médaille d'argent à M. Boitteux, tourneur sur métaux à Epinal.

Concours littéraire, scientifique et artistique.

POÉSIE.

1° Une mention honorable à M. Perron (Lucien), d'Epinal;

2° Une mention honorable à M. Demenge (Gustave), de Mirecourt.

GRAVURE.

Une mention honorable et prime d'encouragement de 150 francs à M. Monchablon, de Portieux.

EXPOSITION D'HORTICULTURE.

PROGRAMME

DES

Médailles de 1re et de 2e classe

ACCORDÉES AUX EXPOSANTS,

Conformément à la décision du Jury mixte désigné pour statuer sur le mérite des divers Exposants.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

FLEURS.

1° A M. Crousse père, horticulteur à Épinal, pour l'ensemble de son exposition florale, et pour le mérite qu'il a d'avoir créé à Épinal le commerce des fleurs :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par Mme de Rouvre ; l'ouvrage du docteur Chenu, *Encyclopédie d'histoire naturelle*, 2 volumes, donné par M. Lemoyne, ingénieur en chef et membre de la Société.

2° A M. Pécheur fils, horticulteur à Épinal, pour l'ensemble remarquable des plantes qu'il a exposées, et la bonne direction de ses cultures :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par les Dames patronesses.

3° A M. Lambinet fils, horticulteur à Épinal, pour la beauté de son exposition, et l'heureux choix des plantes exposées par lui :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par les amateurs.

4° A M. Jacquemin, dit Jacquot, horticulteur à Épinal, pour le bel assortiment de plantes en fleurs et de culture maraîchère exposées par lui, et pour la magnifique tenue de ses jardins :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par M. le Maire d'Épinal.

5° A M. Rendatler, horticulteur à Nancy, pour la magnifique collection de *dahlias* exposés par lui :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société d'Émulation.

6° A M. Pécheur fils, déjà nommé, pour les remarquables collections de *gloxinias*, *achimènès* et de *gesnérias* qu'il a exposées :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société.

7° A M. Pierre aîné, coiffeur à Épinal, pour sa belle collection de *fuschsias* :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par la Société.

8° A M. Lambinet fils, horticulteur à Remiremont, pour sa belle collection de *pétunias* :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par la Société.

9° A MM. Vaudrey, horticulteur à Mirecourt, et Vernier, horticulteur à la ferme de Beausite, à Épinal, pour les collections de *dahlias* et de *reines-*

marguerites qu'ils ont exposées en caisses et en corbeilles :

Une mention honorable.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

FRUITS.

1° A M. Jeanjacquot père, dit Adelphe, pour sa belle collection de fruits variés :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société d'Émulation.

2° A M. Lambinet père, pépiniériste à Épinal, pour ses beaux échantillons de fruits variés, et pour ses excellents procédés de greffe :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société.

3° A M. Jeanjacquot fils, dit Adelphe, à Épinal, pour ses fruits beaux et variés :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par les Dames patronesses.

4° A M. Mareine, jardinier à façon, à Épinal, pour les beaux fruits provenant d'arbres qu'il dirige dans divers jardins, et pour l'ancienneté de ses services, comme jardinier à la journée :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par la Société.

5° A M. Braconnot aîné, jardinier à façon à Épinal, pour de beaux échantillons de fruits, provenant d'arbres qu'il dirige chez divers particuliers :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par la Société.

6° A MM. Vernier, jardinier à Beausite; Oriot,

jardinier chez M. Lormont ; François, jardinier de l'hôpital ; Arnould, jardinier de l'hôtel du Louvre ; l'Hermite, jardinier chez M. Deblaye, à Bellevue :

Des mentions honorables, pour de beaux échantillons de fruits divers.

TROISIÈME CATÉGORIE.

ARBRES.

1° A M. Bazoche, jardinier-pépiniériste à Épinal, pour ses arbres greffés et dirigés d'après les meilleures méthodes :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par M. le Président de la Société d'Émulation.

2° A M. Vaudrey, pépiniériste à Mirecourt, pour ses beaux sujets d'arbres fruitiers et sa culture maraîchère :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société.

3° A M. Pécheur fils, pépiniériste à Épinal, pour des arbustes d'ornement et des arbres résineux :

Une mention honorable.

QUATRIÈME CATÉGORIE.

LÉGUMES.

1° A M. George (Jean), jardinier maraîcher à Épinal, pour le bel ensemble de son exposition maraîchère, et son activité à fournir le marché de beaux et bons légumes, cultivés en plein champ :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par M. le Préfet.

2° A M. Marchal, jardinier maraîcher à Épinal, pour les beaux échantillons de légumes variés exposés par lui et pour la culture des primeurs :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par les Dames patronesses.

3° A M. Brun, dit Bastien, jardinier maraîcher à Épinal, pour l'ensemble de son exposition, et pour avoir défoncé lui-même et mis en culture maraîchère un terrain ingrat et peu productif :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par M. le Maire d'Épinal.

4° A M. Lainel, dit Pécheur, jardinier maraîcher à Épinal, pour les beaux spécimens de légumes qu'il a exposés et pour sa culture en plein champ :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société.

5° A M. Voirin jeune, jardinier maraîcher à Épinal, pour sa belle exposition de légumes, notamment ses melons, ses beaux choux-fleurs et ses variétés de pommes de terre :

Une médaille d'argent de 1re classe, donnée par la Société.

6° A M. François, jardinier de l'hôpital d'Épinal, pour des échantillons de pommes de terre résultant d'expériences constatées, et pour la culture du *sorghum saccharatum* :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par les Amateurs.

7° A M. Vaudrey fils, à Mirecourt, pour une collection de 12 variétés de pommes de terre obtenues de semis faits et soignés par lui :

Une médaille d'argent de 2e classe, donnée par la Société.

8° A MM. Arnould, jardinier de l'hôtel du Louvre, pour ses légumes; Mangin, jardinier chez M. Kaltenbach, pour le même motif, et surtout pour de magnifiques artichauts présentés à la Société; Jacopin, chef de culture de l'hôpital d'Épinal, pour de très-beaux tubercules de pommes de terre cultivés dans un terrain pierreux défoncé par lui; Courroy, cultivateur à Raon-aux-Bois, pour sa persévérance dans les expériences qu'il a faites sur la culture des pommes de terre; Boulay, dit Bernard, pour son activité dans la culture des produits maraîchers qu'il livre journellement à la consommation :

Des mentions honorables.

CINQUIÈME CATÉGORIE.

OBJETS D'ART SE RATTACHANT A L'HORTICULTURE.

A M. Mathiot fils, serrurier à Épinal, pour une étagère circulaire en fer forgé, fabriquée par lui, pour des chaises de jardin et une petite table en fer :

Une mention honorable.

SIXIÈME CATÉGORIE.

ANIMAUX DE BASSE-COUR.

A M. Maulbon, aubergiste à Épinal, pour de beaux échantillons de poules, races perfectionnées, du Mans et des Vosges, ainsi que pour de très-beaux échantillons de bonnes espèces de haricots :

Une médaille d'argent de 2e classe.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES,

PAR LE D[r] HAXO,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

En nous voyant, chaque année, réunis dans cette enceinte, vous, mes collègues, autour de ces tables, vous, Messieurs, sur ces bancs, fidèles, les uns et les autres, à une sorte de rendez-vous donné l'année précédente, il n'est personne qui ne comprenne que, entre le public et la Société d'Émulation, il y a une pensée commune, une solidarité réciproque qui les rattache l'un à l'autre, et constitue entre eux un de ces liens que les événements resserrent et fortifient, que le cours des années finit par rendre indissoluble.

Il faut bien, en effet, que cela soit ainsi, car si notre règlement, dans sa sage prévoyance, nous impose l'obligation de rendre compte, chaque année, au public des travaux auxquels nous nous sommes livrés, des pas nouveaux que nous avons pu faire dans la voie qui nous est ouverte, aucune loi de ce genre n'oblige le public à venir nous écouter, à

nous donner, en assistant à notre séance, une preuve de cette sympathique et bienveillante attention, qui est pour nous le plus précieux encouragement, et que nous nous efforçons de mériter en mettant toute notre bonne volonté au service de l'intérêt général.

Cette pensée commune entre nous et nos concitoyens, cette solidarité qui nous unit à eux, je me suis proposé de la faire comprendre et de la rendre palpable. La circonstance qui nous met réciproquement en présence m'en offrait une occasion favorable ; et si je l'ai saisie avec empressement, c'est que j'y ai vu aussi la possibilité de donner à ce compte rendu annuel des travaux de notre association, toujours un peu aride de sa nature, une teinte moins surannée, en déguisant de mon mieux la monotonie obligée du fond sous la nouveauté et la variété de la forme.

Il y a deux ans que, portant déjà la parole dans une semblable solennité, j'ai essayé de retracer l'histoire de notre association, et que, parcourant rapidement toutes les phases de son existence, depuis sa fondation jusqu'au jour où il m'était donné d'être son historien, j'ai montré, non sans quelque orgueil, (pourquoi ne le dirais-je pas ?) qu'elle tenait au sol même de notre pays par de profondes racines, qu'elle se rattachait à toutes ses institutions, qu'elle avait pénétré dans toutes les branches de son administration, que la plupart des hommes distingués qu'il a comptés à toutes les époques avaient tenu à honneur de figurer dans ses rangs, qu'ils fussent nés dans les Vosges ou que leurs fonctions les y eussent momentanément appelés ; je n'ai pas cru aller trop loin en disant que la Société d'Émulation pouvait, sans courir le risque d'être accusée de présomption, s'attribuer une large part du bien qui s'est fait, dans nos Vosges, depuis une période de trente années, et s'honorer du progrès qui s'y est accompli dans toutes les branches de l'activité humaine.

Ce tableau, que j'ai été heureux, je pourrais dire fier de tracer, tout en regrettant qu'il fût incomplet, je voudrais l'achever aujourd'hui en développant cette pensée, qu'une

association comme la nôtre est une des nécessités les mieux démontrées de notre époque ; qu'elle répond à l'un de ses besoins les plus réels ; que son existence se lie intimement au mouvement intellectuel qui entraîne irrésistiblement la société moderne vers des développements nouveaux. Je voudrais surtout démontrer qu'elle est le lien moral qui rattache notre département aux départements voisins, à la France entière ; qu'elle est en un mot un anneau de cette chaîne intellectuelle qui enveloppe notre beau pays de France, et qui fait du peuple français le peuple le plus spirituel et le plus intelligent de la terre en établissant, entre les hommes voués aux travaux de l'esprit, une sorte de fraternité plus étroite, mais surtout plus durable et plus réelle que la solidarité des intérêts matériels, ou la communauté des opinions politiques.

Il y a, dans l'histoire de toutes les nations, des époques marquées par des tendances qu'on ne saurait méconnaître, signalées par des entraînements auxquels il faut céder, contre lesquels on ne saurait se défendre ou se raidir sans encourir l'accusation d'obéir à un esprit rétrograde, ou à d'aveugles préventions. Nous n'avons pas besoin, pour démontrer cette assertion, banale à force d'être vraie, de compulser les annales des peuples, ni même de consulter l'histoire; notre époque, dans les preuves multipliées qu'elle nous donne de ce fait, ne nous laisse que l'embarras du choix; personne, en effet, ne saurait contester, qu'au temps où nous vivons, nous sommes emportés par un mouvement irrésistible vers l'inconnu, entraînés par un essor général vers la réalisation de tous les développements de la pensée humaine éclairée par la science, agrandie par les voies nouvelles ouvertes à l'intelligence, mûrie par le travail et par la méditation.

Dans ce vaste ensemble de tous les efforts réunis convergeant vers un même but, il n'est personne, si modeste qu'il soit, qui ne trouve une place à occuper; point d'individualité, si petite qu'on la suppose, qui n'ait sa tâche à remplir, sa part du progrès général à revendiquer ; c'est la fourmilière à laquelle chaque insecte est admis à apporter son grain de

sable ; c'est la ruche industrieuse et féconde qui entasse son trésor de miel, sans qu'on puisse assigner à chaque abeille telle ou telle portion de ce tout indivisible, dans lequel viennent se mêler et se confondre les sucs embaumés de toutes les fleurs butinées par la famille entière ; trésor devenu commun à toutes, parce que toutes y ont travaillé, mais trésor incommutable qui perdrait toute sa valeur du moment qu'il serait divisé et réparti entre les travailleuses.

Ainsi peut-on dire de ce trésor, bien autrement précieux, qui forme la richesse intellectuelle des nations. Cet édifice scientifique auquel tant de générations successives ont apporté le tribut de leurs efforts, pour la consolidation duquel il n'est si modeste pierre qui ne soit acceptée avec empressement, chaque individualité a droit d'en être fière, car il est l'ouvrage de tous, il est l'immortel et inaliénable produit du travail de chacun. Qui pourrait dire de combien de gouttes d'eau se compose l'Océan, qui pourrait remonter à la source de chacune ?

C'est là précisément, Messieurs, ce qui fait comprendre le rôle que sont appelées à remplir les sociétés comme la nôtre, au sein de cette laborieuse activité qui constitue la vie morale des sociétés ; c'est ce qui en démontre l'importance et en constate l'utilité. N'est-ce pas, en effet, au sein de ces modestes sociétés que naissent et s'élaborent la plupart de ces idées fécondes dont les germes incomplets ne se développent qu'à force de travail ? germes précieux souvent, mais qui resteraient peut-être stériles, s'ils n'étaient échauffés d'abord par une incubation laborieuse, pour être soumis ensuite à l'analyse et fécondés par la discussion. N'est-ce pas ce qui explique les effets souvent merveilleux de tant d'efforts réunis, qui deviendraient la plupart du temps infructueux s'ils restaient individuels, s'ils ne venaient se mêler à ceux qui, tendant au même but, combattent les mêmes obstacles et emploient les mêmes moyens ? C'est la puissance de l'association appliquée au développement des idées et des intérêts moraux. Supposez ces efforts isolés, ils

seront frappés d'impuissance; unissez-les, ils remueront le monde.

Ce n'est pas que je veuille prétendre qu'il ne se fasse rien en dehors des associations scientifiques; à Dieu ne plaise que j'émette une telle pensée, dont les faits de chaque jour viendraient au besoin démontrer l'exagération! Je veux dire seulement qu'une idée ingénieuse, née dans l'isolement, risquerait d'y périr ou, du moins, de ne pas produire tous ses résultats utiles, si elle n'était secondée, dans son essor, par une intelligente publicité, et soumise au creuset de l'analyse, par une discussion, qui en révèle souvent la valeur, en faisant éclater sa lumineuse fécondité.

Qui pourrait d'ailleurs nier qu'au sein de ces sociétés modestes qui couvrent aujourd'hui le sol de la France, se reliant les unes aux autres, par la communauté des travaux, entretenant entre elles des relations dont la fréquence et le désintéressement ne sont pas les seules qualités appréciables, il existe des hommes qui ne seraient pas déplacés sur un plus vaste théâtre, dont les travaux feraient honneur aux plus illustres compagnies? avons-nous besoin d'aller chercher bien loin nos exemples, et notre pays ne nous en fournit-il pas dont personne ne sera tenté de contester la valeur, quand j'aurai nommé les Mougeot, les de Haldat, les Braconnot, les Pariset, et tant d'autres dont je pourrais grossir la liste, et qui tous appartiennent à notre Société?

On l'a dit depuis longtemps, on ne vit pas uniquement de pain; la culture de l'intelligence n'est pas seulement un des besoins de notre nature, un des plus puissants instincts de l'homme, comme il en est le plus noble et le plus fécond en conséquences heureuses, c'est encore un devoir envers nous-mêmes, envers nos semblables, envers Dieu surtout dont nous ne pouvons nous enorgueillir d'être le plus parfait ouvrage, qu'à la condition de travailler sans cesse à notre perfectionnement intellectuel et moral, afin de nous rapprocher autant qu'il est en nous de notre divin modèle. J'irai plus loin, et ce n'est pas dans cette enceinte que je craindrai de

proclamer bien haut que le travail étant une des lois imprescriptibles de la nature humaine, chacun est tenu d'apporter son tribut au grand foyer de l'utilité générale ; quelque humble que soit ce tribut, il en sera tenu bon compte aux hommes de bonne volonté ; l'estime publique s'attache au citoyen dévoué dont les lumières, les connaissances acquises, l'expérience consommée sont constamment au service de la communauté ; elle se retire au contraire de l'égoïste froid et endurci qui ne vit que pour lui, n'a d'autre préoccupation que lui-même, son bien-être, ses jouissances, et dont toutes les idées se concentrent sur le calcul de ses intérêts. Honte à ces cœurs secs, à ces esprits étroits pour lesquels tout travail qui n'a pas de résultats immédiatement utiles pour eux est une duperie, toute recherche une fatigue, toute obligation intellectuelle ou morale une contrainte ou un obstacle qu'ils ne peuvent supporter ! Nous ne sommes plus au temps où Fontenelle pouvait dire que s'il avait des vérités plein la main il se garderait bien de l'ouvrir ! Notre âge répudie tant d'égoïsme et s'honore de la maxime contraire. Oui, quoi qu'on ait pu dire, de notre temps, l'homme n'est estimé, après tout, que dans la mesure du bien qu'il fait, qu'autant qu'il est utile, qu'il met ses richesses intellectuelles au service de ses semblables et qu'il ne se montre désireux de savoir, avide d'augmenter ses connaissances, que pour permettre à ses contemporains de puiser largement dans les trésors de son expérience.

Partout, en effet, nous voyons les hommes les plus haut placés dans la hiérarchie sociale, les plus distingués par la culture de l'intelligence et l'amour de la science, manifester leurs généreuses tendances en s'associant, en réunissant leurs moyens d'action dans le but d'être utiles à leurs semblables, d'éclairer les populations, d'introduire au sein des masses les idées nouvelles, le goût des améliorations utiles, des méthodes perfectionnées, et il est facile de comprendre qu'une telle émulation trouvant des imitateurs sur tous les points de la France, particulièrement parmi les hommes

auxquels leur fortune, leur intelligence, leur dévouement notoire assure une influence toujours reconnue, et tôt ou tard acceptée, doit finir par exercer une action puissante sur la direction des esprits et la diffusion des lumières.

Ma pensée ne saurait être de faire des comparaisons inadmissibles et d'établir d'absurdes rapprochements ; de prétendre par exemple qu'il n'y a pas de différence entre l'Institut, ce corps illustre qui est la couronne scientifique de la France, pour ne pas dire du monde entier, et une modeste société comme celle que nous représentons ici. Assurément il y a un abîme entre ces deux extrêmes ; mais si au point de vue de la valeur des hommes et de l'étendue des connaissances, les sociétés de province marchent à une immense distance de celles qui font l'honneur et la gloire de Paris, je me crois autorisé à dire qu'elles n'en diffèrent qu'en cela, et que leur culte pour le beau, le vrai, l'utile, n'est ni moins sincère ni moins fervent.

C'est là une vérité qu'on ne saurait sérieusement contester; j'en ai pour garant ces innombrables publications, écloses sur tous les points du sol de notre pays, et qui portent d'un lieu à un autre, de la circonférence au centre, le résumé des connaissances acquises, des conquêtes de l'industrie, des secrets surpris par la science et arrachés à la nature.

Pour qui sait parcourir ces annales de l'esprit humain, il y a dans toutes des vérités à recueillir, des découvertes utiles à constater, des idées fécondes à exploiter et à rendre vulgaires. On a dit quelque part qu'on ferait un gros livre des mensonges accrédités qui circulent comme des vérités. Il serait bien plus vrai de dire qu'on ferait un volumineux recueil de toutes les idées utiles, qu'on laisse enfouies dans les limbes des publications des sociétés savantes des départements, jusqu'à ce qu'elles en sortent un jour lumineuses et triomphantes, sous le souffle vivifiant de quelque patient chercheur.

Si le cadre nécessairement étroit de ce travail ne m'en

interdisait la recherche, il ne me serait pas difficile d'en citer maints exemples. Sans m'appesantir sur cet ingénieux secret de la création du poisson vivant, retrouvé par un obscur pêcheur des Vosges, et constaté dans les *Annales* de notre Compagnie, longtemps avant que l'Académie des sciences elle-même parût le soupçonner, et que ce secret habilement exploité fît la réputation d'un savant académicien, je me contenterai de rappeler que tout récemment la première idée de l'application de la vapeur au mouvement des voitures a été restituée à l'un de nos compatriotes, un Vosgien du nom de Cugnot, dont personne jusqu'ici n'avait assurément soupçonné l'existence, même dans ce pays où il est né.

Mais je sens qu'il faut que je me défende contre mon propre entraînement, et que je ne me laisse pas aller au plaisir d'apporter de nouvelles preuves de l'utilité incontestable des associations comme la nôtre, au milieu du mouvement général, qui entraîne tous les esprits vers les développements nouveaux, auxquels aspire sans cesse l'intelligence humaine. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont un centre commun pour des travaux identiques, un lien entre ces natures généreuses et expansives, dont le premier besoin est d'être utiles et de multiplier les preuves de leur dévouement au pays; c'est aussi parce qu'elles servent de point de ralliement à tous les hommes qui, n'ayant pas entièrement voué leur vie au culte des intérêts, croient que c'est à la fois un plaisir et un devoir de se livrer aux travaux de l'esprit, à la pratique des arts, des sciences, des lettres, considérés non-seulement comme la plus noble distraction de l'homme, mais encore comme le plus sûr adoucissement pour les mœurs publiques et le plus puissant moyen de civilisation.

A ceux-là il faut un foyer pour entretenir le feu sacré, un refuge contre les exigences et les tumultes de la vie, contre les envahissements toujours croissant de l'égoïsme; c'est au sein des sociétés littéraires, scientifiques, agricoles, qui, sous cent noms divers, font, de nos jours, l'honneur et la gloire de notre beau pays de France, qu'ils trouvent ce

foyer, ce refuge, ce recueillement nécessaire à la méditation, aux recherches laborieuses, à l'étude et à l'application des choses utiles.

Laissons aux esprits étroits, si prompts à dénigrer toutes choses, la triste jouissance de prêter à ces associations un caractère que dément assez leur origine, leur but, leurs généreuses tendances; de les représenter comme de ridicules sanctuaires réservés exclusivement aux fidèles d'une même coterie, véritables hospices d'incurables ouverts aux vanités malades, aux amours-propres blessés. Il faut bien que l'ignorance, l'incapacité, souvent même un dépit mal déguisé, trouvent moyen de se venger de leur impuissance ou de leur insuccès. C'est là une des conditions de la nature humaine et l'une de ses plus déplorables infirmités. C'est en vain qu'on chercherait à l'en guérir : le plus sage est de s'y soumettre et de la supporter, au risque d'encourir cette formidable accusation : de jouer à l'académicien.

Que les hommes généreux et dévoués n'en suivent pas moins la pente vers laquelle ils se sentent irrésistiblement entraînés; ils auraient peu de courage, ceux qui se laisseraient détourner de leur voie par ces clameurs impuissantes; mieux vaut cent fois associer son nom à une œuvre utile, fût-elle obscure ou peu retentissante, mettre dans sa vie un de ces intérêts puissants qui la font aimer en lui donnant un but, que traîner l'un et l'autre, sans utilité ni pour soi-même, ni pour les autres. Mais j'en atteste ce bienveillant auditoire de chaque année, la Société d'Émulation des Vosges n'a à craindre ni l'ingratitude, ni l'injustice. Ses travaux modestes, mais persévérants, sont appréciés des populations; son jugement est recherché, ses décisions respectées, ses récompenses, toujours judicieusement réparties, sont de plus en plus enviées et sollicitées; des liens chaque jour plus étroits la rattachent à tout ce qui, dans notre pays, est ami des lumières et jaloux de la prospérité publique. Ses vues généralement comprises lui assurent une action dont l'influence n'est contestée de personne. L'autorité la couvre

de la plus active sollicitude ; le Conseil général, en lui accordant chaque année les moyens de poursuivre son œuvre et d'atteindre son but, lui donne le témoignage le plus flatteur et le moins équivoque de l'estime dont jouit l'association et de la considération qui s'attache à ses travaux. La population elle-même ne néglige aucune occasion de lui témoigner la plus honorable sympathie, tandis que les hommes les plus considérables du pays s'efforcent de se rattacher à elle, soit en sollicitant une place dans ses rangs, soit en prenant part à ses concours; enfin le Gouvernement, considérant avec raison l'œuvre des sociétés savantes comme l'un des plus puissants moyens de civilisation, s'empresse de lui prodiguer l'appui de ses encouragements et de ses allocations.

C'est là, Messieurs, c'est dans ces considérations qu'il faut chercher la cause de cette confiance réciproque entre nous et le public, qui fait notre force et qui est à notre Société ce que le moteur est à l'industrie : c'est là qu'est cette pensée commune, dont je vous parlais en commençant, qui nous lie à nos concitoyens et nous assure, en toute circonstance, le concours affectueux et empressé d'un auditoire aussi nombreux qu'éclairé. Cette réunion de chaque année n'a pas, à vrai dire, d'autre motif, d'autre raison d'être, et si je ne craignais de dépasser les limites qui me sont imposées par la nature même de ce travail, en ajoutant quelques traits à ce tableau, dont je me suis plu à faire ressortir les couleurs, il ne me serait pas difficile d'apporter ici les nombreux témoignages des efforts que vous ne cessez de faire, pour vous rendre de plus en plus dignes d'un pareil accueil.

Quelle marque plus éclatante, en effet, de notre bon vouloir et de notre désir de faire naître et d'entretenir dans notre pays le goût des études littéraires, l'amour des beaux-arts, les recherches scientifiques, que ce concours ouvert tout récemment par vous à ceux que les préoccupations matérielles n'ont pas absorbés tout entier, et qui attachent encore quelque prix à la culture des choses de l'esprit.

Jusqu'à ces derniers temps, vous avez pu craindre que la réalisation d'une innovation désirée de tous, en vous écartant des habitudes que vous a fait conserver jusqu'ici, en dépit de vos propres désirs, la nécessité de satisfaire dans la plus large mesure aux besoins les plus pressants d'un pays essentiellement agricole, ne vous entraînât dans une voie où jusqu'aujourd'hui l'exiguïté de vos ressources vous interdisait de vous engager; mais vous avez compris que les temps ont leurs exigences et que le moment était venu de ne pas rester plus longtemps étrangers au mouvement intellectuel qui se fait sentir de toutes parts, mouvement qui ne se laisse ni arrêter, ni détourner par l'essor immense du génie industriel de notre époque, ni par l'influence, regrettable à plus d'un point de vue, qu'il exerce sur les tendances de notre temps.

En cela, mes chers collègues, vous avez fait preuve d'un tact dont je voudrais qu'il me fût permis de vous louer; au moment où les faveurs d'un Gouvernement essentiellement progressif et civilisateur contribuent si puissamment à rendre à l'ancienne métropole de notre Lorraine un lustre qu'elle empruntait autrefois à l'éclat d'une cour princière, au faste dont resplendit toujours une demeure souveraine, vous ne pouviez plus vous refuser à élargir la carrière dans laquelle vous appelez chaque année les lauréats de vos concours, et à faire luire sur notre pays un reflet de cette lumière intellectuelle dont le foyer est si près de nous. Il eût paru plus qu'étrange, en effet, qu'ayant à votre porte une faculté des lettres, une faculté des sciences, et tous ces monuments des arts qui font de Nancy une véritable capitale, en rappelant tant de glorieux souvenirs, vous restassiez sourds à cette grande voix qui vous crie qu'en définitive et quoi qu'on fasse, les lettres, les sciences, les arts sont la gloire et l'honneur des nations; que ces nobles travaux de l'esprit consolent ceux qui s'y livrent, de toutes les déceptions de la vie; qu'ils ont pour mission de civiliser les peuples, de dématérialiser le siècle, de sauver le goût des belles choses

et le besoin des bonnes, de ce naufrage général dont les menace le flot toujours croissant des préoccupations purement matérielles et des intérêts positifs; une telle indifférence n'eût pas manqué de paraître plus étrange encore au moment où une voie ferrée, reliant Épinal à Nancy, va faciliter aux habitants de nos contrées l'accès de ce centre de civilisation universelle qu'on appelle Paris, donner à tous des moyens usuels et peu coûteux d'entretenir des relations habituelles avec le centre de la France, ouvrir de nouvelles sources à l'inspiration, de nouveaux développements à la pensée, en un mot compléter l'éducation de nos jeunes générations par la vue des choses et par la pratique des hommes.

C'est ce moment que vous avez choisi pour élargir vos liens et multiplier vos couronnes; le pays ne peut que vous en savoir gré; la confiance qu'il vous témoigne, la reconnaissance dont il vous honore, ne sauraient manquer de s'accroître en proportion des services que vous vous efforcez de lui rendre; ces sentiments, vous en êtes justement fiers, et vous avez toujours à cœur de les justifier, aussi cette année encore vous avez cherché à vous y créer de nouveaux titres. En parcourant les procès-verbaux de vos séances, il est facile de se convaincre que vos efforts n'ont point été infructueux, et que votre temps a été utilement employé.

Comme par le passé, l'agriculture a eu la plus large part de cette active sollicitude que vous consacrez aux intérêts de notre département. Dans un pays aussi essentiellement agricole que les Vosges, l'accroissement de la prospérité se liant intimement au progrès de la science agricole, à la vulgarisation des préceptes de l'économie rurale, il est tout naturel que ce sujet absorbe la plus grande partie de votre temps et occupe une grande place dans l'emploi de vos séances.

Les hommes spéciaux qui se sont associés à nos travaux ne sauraient avoir de plus utile préoccupation: chacun sait combien il est difficile de faire pénétrer dans nos campagnes l'esprit de recherche, l'idée de progrès. Toute innovation

paraît à nos agriculteurs synonyme d'aventure, et emporte avec elle l'idée de dépense certaine sans profit assuré. Il faut donc savoir gré aux hommes qui se vouent à cette œuvre ingrate de combattre la routine et de patroner les idées nouvelles. Hé bien ! c'est ce que ne cessent de faire ceux de nos collègues qui font partie de la Commission d'agriculture et qui représentent plus spécialement parmi nous l'élément agricole. Il n'est pas un instrument nouveau, d'une utilité reconnue, qui n'ait été préconisé par quelques-uns de vous, qui n'ait été essayé par vos soins et récompensé par vos suffrages; pour n'en citer qu'un exemple, je rappellerai que c'est au sein de la Société d'Émulation que l'instrument multiple de M. Ravon, de Brantigny, a commencé sa réputation; que c'est elle qui, la première, l'a jugé digne de récompense et a ouvert cette série de mentions si honorables qui ont signalé l'œuvre de M. Ravon à l'attention de tous les agronomes de France, en méritant à son auteur l'honneur de siéger parmi vous.

Ce serait risquer de tomber dans de fastidieuses redites qu'essayer de faire seulement la nomenclature de tous les travaux agricoles qui ont occupé la Société pendant l'année qui vient de s'écouler; qu'il me suffise de dire que nulle association semblable ne s'est autant occupée de l'introduction, dans les Vosges, de nouvelles cultures ou de modifications dans les anciennes; que si, par exemple, elle a préconisé la culture du blé rouge d'Écosse, si elle a chargé M. Claudel de faire des expériences sur une avoine nouvelle de même provenance, elle n'a pas fait moins d'efforts pour arriver à la connaissance de la véritable nature de la maladie de la pomme de terre, à la découverte des moyens de la prévenir et de la combattre, sans négliger l'essai des nombreux succédanés par lesquels on espérait remplacer le précieux tubercule, ou pourvoir au déficit dont sa rareté menaçait la somme de nos ressources alimentaires. La maladie de la vigne ne vous a pas moins occupés, et M. Deblaye vous a soumis à cet égard les plus judicieuses réflexions.

Mais ce n'est pas seulement l'industrie agricole qui appelle votre attention et préoccupe vos esprits; l'industrie en général vous paraît n'avoir pas moins de droits à votre sollicitude, et l'une de ses précieuses branches a plus particulièrement excité les recherches de quelques-uns d'entre vous. Je veux parler de la broderie, cette ressource, ce gagne-pain de tant de familles, qui, datant à peine de vingt ans dans les Vosges, y a fait tant de progrès qu'elle s'est placée au niveau des véritables œuvres d'art, et qu'elle emploie 25 à 30,000 ouvrières dont l'habileté est devenue européenne. Non-seulement cette intéressante industrie a été étudiée dans votre sein au point de vue de son influence sur les mœurs et la santé des ouvrières, mais elle l'a été cette année au point de vue purement industriel et à celui des avantages matériels qu'elle procure à notre pays. Ce sont des membres de la Société d'Émulation qui ont revendiqué pour les Vosges l'honneur de ces chefs-d'œuvre de broderie qu'on admire à l'Exposition universelle et que d'autres pays cherchaient à s'attribuer. Ce sont eux qui, par des efforts incessants, sont parvenus à assurer aux Vosges la couronne industrielle qu'on voulait leur ravir, et qui ont plus que personne contribué à fonder la renommée aujourd'hui incontestée de la broderie vosgienne. Vous pouvez vous en féliciter, Messieurs, car si, comme tout le fait espérer, une justice éclatante est un jour rendue aux brodeuses vosgiennes (1), la plus belle part de gloire devra vous en revenir, puisque ce résultat sera l'œuvre du Comité de l'arrondissement d'Épinal pour l'Exposition universelle, et que ce Comité ne compte pas moins de six membres de la Société sur douze, et entre autres les trois membres du bureau choisis par le Comité lui-même, et par voie d'élection.

Si du domaine de l'industrie, je passe dans celui de la

(1) On sait que la grande médaille d'honneur accordée à l'industrie des broderies par le Jury de l'Exposition universelle a été décernée à la ville d'Épinal, représentant le département des Vosges.

littérature et de la science, je n'y trouverai ni moins de zèle, ni moins de résultats.

Des œuvres capitales nous ont été soumises par quelques-uns de vos collègues, plus particulièrement voués aux travaux de l'esprit: M. Cournault vous a adressé un ouvrage d'une haute portée, sous le titre de *L'âme, essai de psychologie expérimentale,* et M. Baudrillard, un de ces savants éprouvés, que votre bonne renommée et des liens étroits de parenté avec l'un de vos collègues ont appelé dans vos rangs, a enrichi vos archives d'une série d'écrits sérieux dont un seul suffirait à fonder une réputation: *Bodin et son époque, l'éloge de Turgot,* couronné par l'Académie française, *une notice sur Voltaire,* et je ne sais combien d'autres productions sorties de cette plume élégante et facile, qui va désormais se consacrer tout entière à une œuvre aussi utile que recommandable, le *Journal des économistes,* dont la rédaction vient de lui être confiée.

Que dire de la partie scientifique de votre programme? Qui ne connaît et n'apprécie les recherches que publie votre collègue, M. le docteur Carrière, sur la composition des roches des Vosges, faisant suite à deux savants mémoires du même auteur, qui enrichissent déjà vos *Annales?* Qui ne lit toujours avec un véritable charme ces *rapports* de notre savant et spirituel collègue, M. le docteur Mougeot, ce Nestor de la science dans notre pays, *sur les Accroissements de la galerie d'histoire naturelle de notre musée,* dans lesquels il déploie chaque année ce talent si rare de rendre la science aimable et d'embellir jusqu'aux plus sèches nomenclatures.

Je ne dois pas passer sous silence les travaux importants que vous ont fournis, dans d'autres branches des sciences, de laborieux collègues, dont les noms ont retenti plus d'une fois dans cette enceinte ou dont les productions enrichissent chaque année vos *Annales*. Ainsi M. le docteur Lhéritier, inspecteur-adjoint de l'établissement thermal de Plombières, nous a adressé, sous le titre *d'Hydrologie de Plombières,* le résultat de ses études sur la nature et le mode d'action de

ces bienfaisantes sources minérales, qui sont une des richesses de notre pays. MM. les docteurs Turck, Liégey, Chevreuse, vous ont fait part de leurs observations sur les faits que la pratique médicale soumet chaque jour à leurs observations. M. Berher continue, avec une persévérance dont vous êtes heureux de le remercier chaque année, la série d'observations météorologiques, commencée par mon savant et vénérable prédécesseur, M. Parisot, observations dont l'ensemble doit contribuer un jour à fournir des éléments d'appréciation à cette science nouvelle qui a pour but l'étude des phénomènes atmosphériques, au point de vue de leur influence sur la santé de l'homme et sur les productions de la nature. Enfin, l'un de vos correspondants les plus recommandables, M. le professeur Kirschleger, de Strasbourg, poursuit avec l'ardeur la plus louable, le zèle le plus persévérant, le but qu'il s'est proposé, d'élever à la botanique des contrées de l'Est un monument durable en publiant la *Flore d'Alsace,* dont vous allez incessamment recevoir la dernière livraison.

Je ne finirais pas, Messieurs, si je voulais énumérer tous les titres que la Société a su encore se créer, en 1855, à l'attention des hommes sérieux et à la reconnaissance de ceux qui aiment à suivre, dans notre pays, toutes les phases du progrès, sous toutes ses formes et dans tous ses développements.

Toutefois, ce serait encourir un juste reproche de ne pas dire au moins quelques mots de la manière dont les arts sont appréciés parmi vous, cultivés par quelques-uns de nos collègues et encouragés par la Société tout entière. Puis-je en effet me dispenser de rappeler que c'est sous vos auspices que s'est développé cet artiste, jeune encore, et d'un talent déjà si élevé, M. Humblot, dont vous avez guidé les premiers pas et dont la ville d'Épinal vous doit le précieux enseignement? N'est-ce pas vous aussi qui, devinant le génie précoce de Ponscarme pour la gravure, lui avez facilité ses premières études, appelé sur lui la sollicitude du Conseil général, et lui avez procuré ainsi les moyens de sortir vainqueur d'une lutte dans laquelle son talent, grandi par de sérieux travaux, s'est

révélé à la France entière (1)? Enfin, puis-je ne pas proclamer ici que c'est à deux de vos membres qu'on doit ce chef-d'œuvre de l'art gothique dans les Vosges, la chapelle du couvent des Dames de la Providence, à Portieux, et cette suave statue de la Vierge qui en est le glorieux couronnement? Moins qu'à personne, sans doute, il m'est permis de louer l'œuvre de MM. Reiveilliez et Laurent; mais si je m'abstiens à ce sujet, je ne puis imposer le même silence à ces mille voix qui, au jour récent de l'inauguration, se sont unies dans un concert d'admiration dont l'écho se fait encore entendre.

Faut-il s'étonner, après cette énumération rapide des principaux titres qui vous recommandent à la reconnaissance de vos concitoyens, que l'honneur de siéger parmi vous soit de plus en plus apprécié et recherché par les hommes dévoués, désireux de s'associer à vos travaux, de poursuivre avec vous le même but? Cette année encore, vous avez à vous féliciter d'avoir accueilli les demandes qui vous ont été adressées à ce sujet par MM. Baudrillard, professeur d'économie politique au collége de France, lauréat de l'Académie française; Martin-Hachette, l'un des membres les plus zélés du Comice de l'arrondissement de Saint-Dié; d'Ajot et Kœchlin, deux agronomes distingués, qui sont venus apporter à nos Vosges le tribut de leur expérience pratique dans l'art d'élever les bestiaux, et que vous vous êtes empressés de vous associer; Kuss, ingénieur des ponts et chaussées, chargé des travaux hydrauliques dans les Vosges, qui met la dernière main à un rapport sur le drainage, dont vos *Annales* s'enrichiront sans doute l'an prochain.

Telles sont les heureuses acquisitions que vous avez faites pour compenser les pertes que la marche des événements vous impose chaque année; ainsi vous aurez vu avec peine se rompre les liens qui vous unissaient depuis longues années à M. Mougeot, percepteur à Épinal, agronome zélé à qui

(1) M. Ponscarme a remporté le deuxième grand prix de gravure en médaille et sur pierre au concours de 1855.

sa santé chancelante n'a pas permis de continuer à siéger parmi vous (1) ; vous avez accompagné de vos regrets M. Cherest, professeur au collége d'Épinal, collègue aimable, aussi laborieux que modeste, qu'un changement inattendu a séparé de vous, mais qui garde parmi ses plus précieux souvenirs celui des moments qu'il a passés au milieu de vous. Enfin vous avez eu aussi à regretter la détermination prise par M. Leroy de cesser de prendre part à vos travaux ; mais si son active collaboration vous est enlevée, vous avez, du moins, de son séjour parmi vous, un témoignage honorable, car c'est sur sa proposition réitérée que vous avez appelé la littérature, les arts, les sciences à prendre part à vos concours. Le souvenir de ce service rendu au pays par M. Leroy sera durable parmi vous, et vous fera plus déplorer encore le parti qu'il a cru devoir prendre, en dépit de vos prières et de vos instances.

Cet exposé rapide de la tâche accomplie par la Société en 1855, des accroissements dont elle s'est enrichie, des pertes qu'elle a subies, suffira, je l'espère, à convaincre le public qu'elle n'a pas cessé de mériter sa bienveillance et qu'elle est restée fidèle à l'esprit de son institution. Il n'avait pas d'autre but : en le confiant à son Secrétaire perpétuel, la Compagnie a voulu prouver une fois de plus que, chez elle, comme dans toutes les associations qui savent comprendre leur mission, il y a perpétuité du principe qui est la source même et la raison d'être de l'institution, continuité non interrompue des mêmes doctrines, des mêmes travaux, des mêmes traditions. Puissé-je avoir prouvé, à mon tour, que les membres actuels acceptent l'héritage de leurs devanciers, avec le même empressement, le même zèle pour le bien public, et surtout avec le même désir de le continuer et de le faire valoir. Puissé-je encore avoir prouvé que notre propre héritage sera accepté par ceux qui viendront après nous.

(1) M. Mougeot a succombé à une longue et cruelle maladie le 23 novembre dernier.

SITUATION
ACTUELLE
DE LA BRODERIE
DANS
LE DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PAR LE DOCTEUR HAXO,
Secrétaire perpétuel.

PREMIÈRE PARTIE.

Aux Gouvernements est imposée, comme devoir, l'initiative des améliorations sociales.

Dr CERISE.

L'industrie des broderies a pris depuis quelques années, dans les départements de l'Est de la France, une très-grande extension, mais c'est surtout dans le département des Vosges qu'elle occupe le plus d'ouvrières.

D'abord circonscrite dans les villes où elle rencontrait ses plus sûrs éléments de prospérité, elle s'est depuis répandue dans les campagnes où le bon marché de la main-d'œuvre lui offre de meilleures conditions, et il n'est guère de hameaux dans lesquels elle ne vienne enlever les bras des jeunes filles aux travaux agricoles, non sans préjudice pour ceux-ci.

C'est là un fait qu'on ne saurait contester et qui ne laisse pas d'être considérable par lui-même : il ne doit donc point échapper à l'observation. L'administrateur, le moraliste et le médecin doivent l'étudier avec la plus sérieuse attention, parce qu'à côté des avantages notables qu'en retire le pays, se placent des inconvénients qui ont leur gravité et qu'il importe de signaler à la sollicitude de tous.

Cette industrie, en effet, n'est pas de celles qui s'exercent dans des établissements spéciaux, créés tout exprès dans ce but, où les ouvrières, rassemblées en grand nombre, se livrent à un travail en commun, ayant ses heures fixées, interrompues par des intervalles de repos prévus et calculés, où la tâche de chacune est, en général, proportionnée à l'âge, à l'aptitude physique, où une surveillance effective est incessamment exercée et dont le régime rentre par conséquent dans les prescriptions de la loi du 22 mars 1840.

Loin d'être dans ces conditions, le travail de la broderie est exercé généralement par des jeunes filles, travaillant isolément; il est affranchi de toute règle, nulle loi, nulle convention verbale ou écrite, librement discutée et acceptée, n'intervient la plupart du temps, entre les chefs d'industrie et les ouvrières, soit pour régler les heures de travail, soit pour fixer la limite d'âge des ouvrières, soit pour déterminer le prix de la main-d'œuvre, soit pour régler tout autre point important des intérêts des ouvrières et des personnes qui les emploient, notamment le jugement des contestations qui surviennent entre elles (1).

Dans cette industrie tout semble arbitraire, imprévu, facultatif; nulle condition n'est arrêtée d'avance qui engage réciproquement l'ouvrière et le chef d'industrie. Tout dépend de la seule volonté, on peut dire même du caprice de la personne chargée de payer la confection de l'ouvrage. Seule, cette personne fixe le prix de la main-d'œuvre; seule, elle en augmente ou en diminue le taux selon son bon plaisir; seule, elle fixe la durée du temps nécessaire pour la confection; seule enfin, elle est juge du mérite du travail, et quand elle a enserré l'ouvrière dans une série de conditions, inexécutables souvent, ou du moins toujours difficiles à remplir, qu'elle seule a fixées, elle devient maîtresse absolue, arbitre suprême du prix à payer et du rabais qu'elle impose à

(1) L'application de la loi sur les livrets remédierait à la plupart de ces inconvénients.

l'ouvrière, sous prétexte d'un prétendu dommage que la moindre infraction dans les conditions lui aura fait éprouver; elle impose, en un mot, sa loi par l'effet de la menace qu'elle tient toujours suspendue sur la tête de l'ouvrière, de ne plus l'employer à l'avenir.

Le bureau de broderie (c'est ainsi qu'on désigne la boutique ou le magasin où l'ouvrière va chercher de l'ouvrage) est d'autant plus puissant et plus exigeant qu'il n'est lui-même qu'un intermédiaire, quelquefois de second degré, entre le véritable chef d'industrie, le capitaliste commanditaire et la brodeuse, dont celle-ci ne sait pas même le nom. Elle ignore presque toujours s'il est de Paris, de Nancy ou de Saint-Quentin, les trois villes qui font le plus confectionner de broderies, et qui ont le plus de représentants dans les Vosges, particulièrement la dernière. On comprend dès lors que l'ouvrière n'ayant de relations qu'avec un agent irresponsable, qui tient quelquefois ses pouvoirs de seconde et même de troisième main, n'a et ne peut avoir aucun recours sérieux contre les exigences qu'on lui impose, contre les conditions souvent onéreuses qu'on lui fait, et surtout contre les contestations qu'on élève. D'ailleurs les bras sont nombreux, la concurrence entre ouvrières est illimitée; souvent la faim presse, et ces circonstances favorisent singulièrement le despotisme des bureaux. Aussi pèse-t-il de tout son poids sur cette légion de femmes qui se livrent à la confection des broderies; en sorte qu'on peut affirmer que telle qu'elle est aujourd'hui exercée dans les Vosges, cette industrie semble être une véritable exploitation (1).

A ce point de vue seul, et combien n'a-t-il pas d'importance! l'industrie des broderies appelle déjà l'attention d'une administration vigilante, soucieuse des intérêts de tous et plus particulièrement des intérêts de la classe laborieuse,

(1) Pour rester juste, je dois ajouter que les bureaux ont quelquefois à se défendre contre de mauvais procédés de la part des ouvrières, qui ne remplissent pas toujours avec exactitude et ponctualité les conditions qu'elles ont acceptées.

dans laquelle se recrutent spécialement les ouvrières qui l'exercent.

Ainsi que je l'ai dit, l'industrie des broderies a pris depuis quelques années, dans les contrées de l'Est, une énorme extension; dans ces derniers temps surtout, il s'est établi dans les Vosges un si grand nombre de bureaux, qu'à Épinal seulement, dont la population est d'environ 11,000 âmes, on en compte, dit-on, plus de cent, et qu'il n'est pas de ville, de bourg, et même de village un peu important, qui n'en possède un et même plusieurs.

On comprend que pour faire confectionner toutes les broderies qui sortent de ces bureaux, il faut un nombre considérable d'ouvrières (1); aussi la presque totalité des jeunes filles, un grand nombre de femmes, des hommes même et des enfants, appartenant la plupart aux classes nécessiteuses, sont-ils uniquement occupés à ce genre d'ouvrage, et cela, non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes, où il devient de plus en plus difficile de trouver des manœuvres pour l'agriculture et des filles de service (2).

Mais pour bien faire connaître les avantages que présente une industrie considérée comme le gagne-pain d'un grand nombre de familles, pour mettre en relief les abus auxquels

(1) On évalue aujourd'hui (1853) le nombre des brodeuses, *dans les Vosges seulement*, à 30 ou 35,000. Ce chiffre résulte de documents qui ont en quelque sorte un caractère officiel.

(2) Indépendamment des bureaux à demeure fixe, il existe un certain nombre de courtiers qui parcourent incessamment les campagnes pour offrir de l'ouvrage aux ouvrières, auxquelles ils épargnent ainsi les embarras et les frais de tout déplacement. Ce système de courtiers, allant donner du travail, puis le recevoir et le rétribuer lorsqu'il a été accompli, serait excellent si les agents employés étaient toujours d'une équité et d'une loyauté irréprochables; mais on est forcé de le reconnaître, trop souvent, loin de se montrer exécuteurs fidèles de leur mandat, ils trompent les ouvrières sur le taux des prix accordés par les fabricants, et prélèvent sur les salaires, déjà fort réduits, des remises qui constituent des bénéfices considérables.

elle donne lieu, il est indispensable d'entrer dans quelques détails.

Les nombreux bureaux de broderies établis, depuis quelques années, dans les Vosges, et qui y exploitent la plus grande partie des bras féminins disponibles, ne sont, ai-je dit, pour la plupart, que des intermédiaires entre des industriels qui s'intitulent fabricants et les ouvrières; celles-ci tendent de plus en plus à abandonner toutes leurs habitudes antérieures, pour se livrer exclusivement à un genre d'occupation qui, il faut le reconnaître, offre à tous les âges, à toutes les aptitudes, à toutes les conditions sociales, un moyen, *peu fatigant en apparence,* de gagner un salaire.

Assurément c'est là un avantage qu'on ne saurait contester et que, loin de dissimuler, je me plais à proclamer. Il faudrait être aveugle, en effet, pour ne pas reconnaître tout ce qu'a de commode une industrie dans laquelle l'apprentissage même est rétribué; toute l'utilité d'un genre de travail qui n'exige de l'ouvrière aucune avance de fonds, aucuns frais d'installation ni de déplacement, et dont le salaire est payé, pour ainsi dire, chaque jour; qui, de plus, offre la facilité d'obtenir des avances, si le besoin s'en fait sentir, et qui n'a pas l'inconvénient de créer ces agglomérations de population ouvrière, si embarrassantes dans certaines circonstances; surtout lorsqu'à côté de ces avantages déjà considérables, il présente celui plus précieux encore de permettre à l'ouvrière de travailler chez elle, et, par conséquent, de ne pas contribuer à détruire l'esprit de famille si utile à conserver, à relâcher peu à peu les liens qui unissent ses différents membres, en substituant la vie du cabaret ou de la pension à celle du foyer domestique, comme cela arrive pour les industries qui exigent la réunion dans des ateliers spéciaux. Qui pourrait méconnaître tout ce qu'une telle industrie a d'avantageux pour des populations manquant de tout autre moyen régulier de se procurer un salaire quelconque, et par conséquent embarrassées de se créer des moyens d'existence; tout ce qu'elle offre de ressources pour un pays étranger à la grande industrie, où les bras trouvent

difficilement un emploi utile et permanent, où la main-d'œuvre est pour ainsi dire à vil prix, ou du moins à un taux relativement peu élevé?

Ce n'est donc pas contre l'industrie des broderies en elle-même que je crois devoir m'élever; loin de là, je lui rends au contraire la justice à laquelle elle a droit, et que ne saurait lui refuser l'homme qui veut étudier attentivement ses conséquences immédiatement avantageuses. La broderie, je me hâte de le dire, vient très-réellement en aide à la famille pauvre: elle ne laisse pas d'être une source de bien-être pour les classes nécessiteuses, par les salaires qu'elle y répand et qui viennent accessoirement s'ajouter à ceux que se procurent, par leur travail ordinaire, les chefs de famille; mais pour qu'elle atteigne pleinement ce but, pour qu'elle ait cet heureux résultat, il faut que les abus dont elle est la source disparaissent et que les iniquités commises en son nom cessent de se produire. Ce sont ces abus que je veux signaler. Presque toujours placés à côté des avantages les plus incontestables, comme pour en diminuer la valeur, ils ne laissent pas d'être ici très-nombreux, et menacent de troubler tôt ou tard, d'une manière sérieuse, les relations des ouvrières et des fabricants: il est donc urgent de les réprimer, si l'on ne veut qu'un jour ils finissent par porter un grave préjudice à un genre de commerce essentiel à conserver dans le pays et qu'il convient, pour cela même, de réglementer, de moraliser en quelque sorte, afin qu'il ne périsse pas sous le poids de ses propres excès.

Il suffit de quelques informations faciles à se procurer, pour s'assurer que, dans l'industrie de la broderie, tout est à peu près livré à l'arbitraire; que nul règlement n'intervient entre le gérant d'un bureau de broderie et les ouvrières qu'il emploie; qu'il est maître des conditions du travail et, de plus, juge des contestations qui s'élèvent. Ainsi les questions relatives à la bonne confection de l'ouvrage, à la dépréciation qu'il peut avoir subie par suite de malfaçon ou de retard dans la livraison, c'est lui qui les juge et les

décide. A cela on pourra objecter que le juge de paix peut toujours intervenir, et qu'après tout, les tribunaux peuvent connaître de ces sortes d'affaires. Mais outre que l'ouvrière pressée de toucher son salaire ne peut attendre les délais de la justice ordinaire, n'est-on pas en droit de dire que le juge de paix manque presque toujours des éléments nécessaires pour bien apprécier les choses et rendre un jugement équitable? On le comprend, ce qu'il faut en tout ceci, c'est une justice sommaire, prompte et sans frais; autrement l'ouvrière sera toujours victime, parce qu'elle préfèrera la décision du gérant, qui du moins ne se fait pas attendre, à un procès dont les lenteurs et la douteuse issue l'exposeront à laisser sans pain sa famille, et qu'il lui faudra renouveler chaque fois qu'une nouvelle contestation s'élèvera ou qu'une difficulté se présentera. Non-seulement elle reculera devant les lenteurs de la justice ordinaire, mais elle reculera surtout devant les frais qui seraient mis à sa charge, si les torts sont reconnus être de son côté. C'est là une difficulté capitale que l'on doit s'efforcer de faire disparaître, dans l'intérêt bien compris de toutes les personnes qui prennent part à l'exploitation d'une industrie qui tend de plus en plus à se répandre, et qu'il est important de fixer dans nos Vosges, où elle rencontre tant d'éléments de prospérité.

En principe, les choses ne peuvent rester plus longtemps en suspens. Les capitaux qui auraient une tendance à s'engager dans l'industrie des broderies ont besoin de la même sécurité que les ouvrières elles-mêmes, qui seraient disposées à y vouer leur temps et leur activité. Or, cette sécurité ne peut s'établir qu'autant que les intérêts réciproques des fabricants et des ouvrières seront garantis par des règlements servant de lois et pouvant être invoqués, en cas de contestation, comme base de la jurisprudence destinée à prévenir les conflits et à faire disparaître toutes les difficultés.

Il est, d'ailleurs, de toute justice que l'entrepreneur ait aussi ses garanties contre la mauvaise foi, l'improbité, l'inexactitude de l'ouvrière. Il y a telles circonstances dans

lesquelles le tort que cette dernière peut faire à son patron n'est que trop réel. On conçoit, en effet, qu'en matière de broderie qui est surtout une affaire de mode, un retard dans l'exécution d'une parure peut se convertir en perte réelle ; que la communication d'un dessin, propriété exclusive du fabricant, constitue un véritable vol, Il faut donc que le fabricant ait à son tour des garanties contre ces éventualités.

Mais, si cette liberté qu'a le fabricant de broderies de régler comme il l'entend le salaire de l'ouvrière et d'être l'arbitre de toute contestation, est un mal, alors même que la loyauté la mieux éprouvée semblerait un gage assuré qu'il n'en abusera pas au préjudice de celle-ci, que sera-ce donc quand l'amour du gain entraînera le mandataire du fabricant à pressurer l'ouvrière, à soulever des difficultés qui lui fournissent des prétextes plus ou moins plausibles pour réduire excessivement le salaire, et que rien ne viendra garantir celle-ci contre les excès de pouvoir ou la mauvaise volonté du patron? Dans cette circonstance, le travailleur n'est-il pas à la merci du fabricant? Ne lui est-il pas livré, pour ainsi dire, pieds et poings liés? Et n'ai-je pas pleinement raison de dire que l'industrie des broderies devient ainsi une véritable exploitation?

Sans incriminer personne, sans faire aucune application particulière, je crois pouvoir affirmer que l'ouvrière en broderie n'a pas toujours à se louer du bureau qui lui fournit de l'ouvrage ; que ses relations avec le gérant sont loin d'être toujours sur le pied d'une bienveillante réciprocité de procédés, encore moins d'une stricte justice ; que c'est en général dans d'assez rares occasions que les conventions intervenues entre le bureau et l'ouvrière sont fidèlement exécutées ; et que celle-ci est loin d'être toujours assurée de recevoir intégralement la somme sur laquelle elle a droit de compter. C'est ordinairement au moment où l'ouvrière rapporte l'objet confectionné que surgissent les difficultés. Ainsi il arrive fréquemment qu'après avoir donné du travail à une pauvre ouvrière, après avoir obtenu d'elle la promesse qu'elle l'exécuterait pour le plus modique salaire,

qu'elle livrerait ce travail dans un délai déterminé, il arrive, dis-je, qu'au moment de la livraison, le bureau trouve des motifs ou imagine des prétextes pour imposer une réduction sur le prix convenu, et la plupart du temps la solution de ces difficultés est tout à l'avantage du bureau. Ces faits se renouvellent chaque jour, au moins dans certains bureaux; et il faut être une ouvrière exceptionnelle pour être un peu plus à l'abri de ces vexations continuelles que suscitent journellement la mauvaise foi et l'amour immodéré du gain. En effet, on conçoit que les ouvrières habiles n'étant jamais embarrassées de trouver de l'ouvrage, le bureau qui les emploie les ménage plus que les autres, et leur fasse même quelques concessions, de peur qu'elles n'aillent porter ailleurs leur talent et leur habileté.

Ainsi, par exemple, une ouvrière va dans un bureau pour y demander de l'ouvrage; pour peu qu'elle soit connue, on lui donne à faire le point qu'elle fait le plus habilement, car il y en a de bien des espèces; on limite le temps qu'elle devra y consacrer, on fixe le jour de la livraison et on convient du prix, chose qui ne se fait jamais sans cette restriction captieuse, d'une nature fort élastique : *Il faut que cela soit bien fait.*

Qu'on le remarque bien, c'est le bureau qui fixe le prix, et il le fixe, comme je l'ai dit en commençant, de la manière la plus arbitraire. Ainsi dans cette espèce de contrat tacite qui intervient alors entre le bureau et l'ouvrière, il y a deux parties, dont l'une est toujours complétement à la discrétion de l'autre. Tandis que pour toute autre sorte de travail, le salaire s'élève ou s'abaisse en raison de l'abondance ou de la rareté de la demande : il n'en est point de même pour celui qui m'occupe. La demande est-elle abondante, le bureau le cache soigneusement à l'ouvrière, et, abusant de l'ignorance dans laquelle il la tient, il feint de ne lui donner du travail que pour *l'obliger* et *la faire vivre*. La demande est-elle rare au contraire, le bureau a soin de le proclamer bien haut, et surtout d'en profiter pour obtenir à plus vil prix le travail qu'il rétribuait un peu mieux la veille. Quoiqu'il arrive, l'ouvrière est,

complétement et toujours, à la merci du bureau. Cette iniquité, tout intolérable qu'elle est, ne s'arrête pourtant pas là; au moment où l'ouvrière vient réclamer son chétif salaire, salaire discuté si énergiquement, si captieusement consenti, ajoutons si péniblement gagné, de nouvelles difficultés surgissent, et des réductions quelquefois excessives viennent déjouer tous ses calculs.

On a, en général, peu de moyens de connaître les conventions qui interviennent entre les fabricants, ou plutôt les négociants en broderie, et les intermédiaires qu'ils entretiennent dans les pays de fabrication, notamment dans les Vosges, intermédiaires qui seuls ont des relations avec les brodeuses. La plus grande discrétion a régné jusqu'ici à cet égard, et l'on en est réduit à des conjectures. Cependant, je tiens de personnes bien informées que la remise ordinaire est de 8, 10 et même 12 p. 0/0. C'est là, comme on voit, un bénéfice assez beau; mais peu de gérants s'en contentent, et il en est qui trouvent moyen d'augmenter notablement la somme de leurs bénéfices en opérant, sur le salaire des ouvrières, des réductions arbitraires, sous le plus futile prétexte; aussi m'a-t-on cité des gérants de bureau qui retirent de leur honnête industrie jusqu'à 12,000 francs de bénéfices annuels.

Ainsi que je l'ai dit, le taux des salaires est absolument abandonné à l'autocratie des bureaux, et cela est si vrai, que sur ce point, il s'en faut qu'ils soient toujours d'accord entr'eux pour le prix de fabrication. En un mot, il n'y a ni uniformité, ni accord entr'eux, au moins quant au règlement des salaires : c'est là un premier abus que je crois devoir signaler; mais il s'en faut que ce soit le seul, ce n'est pas même le plus grave (*).

(*) Le salaire, considéré d'une manière absolue, n'est pas chose arbitraire ni qui doive dépendre du caprice des chefs d'industrie ou de l'avidité, de l'âpreté au gain d'un agent subalterne. Dans toute industrie normale, il dépend de l'abondance de la production et de la facilité de l'écoulement; en

J'ai dit plus haut que la condition d'une bonne exécution est toujours imposée à l'ouvrière; quelque vague et mal

résumé, c'est le rapport de la production à la consommation qui est la mesure du salaire. Qu'une marchandise s'écoule aisément, que de nombreux débouchés lui soient assurés, qu'en un mot la demande soit abondante et la consommation facile, aussitôt le salaire des ouvriers s'élève, bien que tous les bras soient occupés; qu'au contraire une entrave commerciale surgisse, que la marchandise encombre les magasins, au lieu de s'écouler, alors la production se ralentit et le taux des salaires s'abaisse. C'est là une loi à laquelle ne saurait échapper l'industrie dans aucun de ses modes de manifestation. Et cependant la broderie semble jusqu'à présent s'être soustraite à ce mouvement d'action et de réaction qui règle toutes les transactions commerciales; cela tient à des causes qu'il convient de rechercher afin de les faire disparaître. Parmi ces causes, je n'hésite pas à signaler l'absence de tout contrôle sur les prix offerts, et l'intervention des courtiers qui parcourent les campagnes et portent jusqu'au domicile de l'ouvrière les objets à confectionner. Les bénéfices de ces agents sont d'autant plus grands que le prix de la main-d'œuvre est plus bas; en effet le fabricant, qu'il soit de Saint-Quentin ou de Nancy, fixe le prix de la façon de telle ou telle broderie, de tel ou tel dessin, et il le fixe de manière à assurer, à l'intermédiaire qu'il emploie dans les Vosges, une remise de tant p. 0/0; mettons 10 p. 0/0. Mais si celui-ci, au lieu de livrer l'objet à confectionner directement à l'ouvrière au prix convenu avec le fabricant, que l'ouvrière ne connaît jamais, emploie un courtier auquel il ne donnera d'autre salaire que le bénéfice qu'il pourra réaliser en faisant confectionner à un prix plus bas, il résultera de cet arrangement illicite que l'ouvrière sera exploitée, et qu'au lieu de gagner un prix de journée équivalent à la valeur de son travail et du temps qu'elle y emploie, elle travaillera au rabais pour enrichir le courtier. Cela est si vrai qu'on a vu et qu'on voit journellement encore des dessins identiquement les mêmes, sur tissus absolument semblables, exécutés à des prix qui diffèrent notablement. Il y a peu de temps qu'on me citait des confections exécutées par des ouvrières avec des différences de deux francs et même deux francs cinquante centimes par mètre courant, bien qu'il n'y eût entr'elles aucune espèce de différence. C'est là un abus qui menace de ruiner, dans les Vosges, l'industrie des broderies, et qu'il est d'autant plus urgent de faire disparaître qu'il est en outre de nature à fausser toute notion de probité commerciale parmi les classes laborieuses. Les brodeuses, aussi indignement trompées par des agents peu scrupuleux, pourraient bien un jour ne plus considérer cette industrie précieuse, que comme une inique exploitation.

définie que soit cette condition, l'ouvrière se trouve dans l'obligation absolue de l'accepter, car, à la moindre objection, l'ouvrage lui serait refusé; et, d'ailleurs, décliner cette condition serait faire l'aveu implicite de son inhabileté, et elle se verrait ainsi privée d'un travail qui lui est devenu indispensable, non-seulement à cause du produit qu'elle en retire, mais encore parce que, la plupart du temps, elle ne sait pas faire autre chose. Elle subit donc cette exigence, dont elle ne tarde guère à voir se dérouler les fâcheuses conséquences. En effet, dès qu'elle rapporte au bureau sa broderie terminée, elle est à peu près assurée que les objections vont pleuvoir, qu'on y va trouver maintes imperfections, dont pas une seule ne lui sera pardonnée, sur lesquelles on s'appuiera au contraire, afin de lui retenir le plus qu'on pourra sur le prix qu'elle croyait toucher; et notez bien que le juge en ceci est précisément la personne directement intéressée à trouver le travail mal fait, afin de le payer moins cher (1).

Depuis quelque temps, certains fabricants de broderies se sont avisés d'un expédient qu'ils présentent comme une garantie, mais qui est aussi, dans certains cas, un moyen de trouver les ouvrières en défaut. Ils font échantillonner toutes les pièces de broderies qu'ils donnent à exécuter, c'est-à-dire que chacune d'elles porte en tête le type brodé, par une main habile, du dessin imprimé sur la pièce : c'est un modèle qu'on met ainsi sous les yeux de l'ouvrière, modèle auquel il lui faut se conformer exactement, qu'elle devra imiter en tous points. Mais si c'est un modèle, c'est aussi un terme de comparaison, et il est facile de concevoir que cette comparaison est toujours défavorable à la brodeuse. En effet, comment exiger d'une ouvrière mal rétribuée, eu égard au temps qu'elle est obligée d'employer

(1) Je dois à la vérité de déclarer ici, une fois pour toutes, que les observations qui précèdent et celles qui suivent se rattachent à un état de choses qui s'est déjà beaucoup amélioré et qui tend évidemment à s'amender encore. Il ne faut pas perdre de vue que ce mémoire a été écrit il y a trois ans, et que, depuis cette époque, quelques abus ont déjà disparu.

à son travail, qu'elle y apporte la même perfection que la personne à laquelle on a donné, pour exécuter le modèle, tout le temps jugé nécessaire, afin qu'il soit aussi bien fait que possible ?

Encore s'il ne s'agissait que de reproduire une seule fois le type brodé d'avance en tête de la pièce, il se trouverait sans doute des brodeuses assez habiles pour le reproduire avec la même perfection; mais c'est cinquante, cent, deux cents fois peut-être qu'il faudra répéter ce type! Et l'on exige la même correction partout! Je le demande, cela est-il humainement possible? Et s'il a fallu une heure, par exemple, à la personne qui a brodé le type pour en venir à bout, la brodeuse pourra-t-elle en employer autant à chaque reproduction? S'il s'agissait d'une reproduction mécanique, on concevrait cette exigence d'une ressemblance parfaite; l'ouvrière n'emploierait, en réalité, pas plus de temps pour bien faire, puisque son rôle se bornerait à faire mouvoir un métier; mais, en broderie, c'est la main qui exécute, et l'on conçoit que la fatigue ou toute autre circonstance puisse influer sur le fini de l'exécution, que la plus petite négligence puisse occasionner un faux *point*, une simple éraillure, quelque chose enfin d'irrégulier, de moins parfait que le type : eh bien! cela suffira pour donner naissance à des difficultés, à l'aide desquelles on enlèvera à l'ouvrière un quart, un tiers, quelquefois la moitié du prix convenu, prix qui est toujours attendu avec impatience. Elle aura beau se défendre, faire valoir les motifs les mieux fondés, les excuses les plus légitimes, chercher à prouver que le léger défaut qu'on lui reproche, qu'on prétend lui faire expier si chèrement, n'ôte rien à l'aspect, à la bonne exécution de l'ensemble, qu'il ne saurait en diminuer le prix aux yeux des consommateurs, tous ces arguments ne sont pas même écoutés; elle est condamnée d'avance par le bureau qui, ainsi que je l'ai dit, se trouve être juge dans sa propre cause.

Ce sont là des faits qui se renouvellent chaque jour, et il n'est guère de brodeuses qui n'aient été au moins une fois victimes de cette manœuvre, dont l'issue est d'autant plus

inévitable que presque toutes les ouvrières se trouvent dans l'impossibilité d'attendre longtemps leur salaire. Je conçois très-bien qu'on exige autant de perfection qu'il est possible d'en mettre dans un ouvrage fait à la main ; les marchands de Paris recherchent avidement les broderies bien exécutées, et d'ailleurs la concurrence étrangère est là qui s'évertue à mieux faire pour supplanter la production indigène ; mais il faudrait du moins payer la main-d'œuvre ce qu'elle vaut ; il faudrait faire à la brodeuse, en la rémunérant convenablement, une position qui lui permît de consacrer à son travail tout le temps qu'il exige pour être bien fait ; il faudrait surtout ne pas lui demander ce qu'elle ne peut donner en réalité, c'est-à-dire des journées de 17 à 19 heures, absorbées complétement par l'ouvrage le plus minutieux, le plus appliquant, que l'on exige parfait ; car ces journées, tout calcul fait, lui rapportent à peine de quoi ne pas mourir de faim.

J'aurai plus loin l'occasion de citer des faits à l'appui de mes assertions et de montrer les conséquences fâcheuses qui découlent, pour l'industrie des broderies françaises, des incroyables exigences des fabricants ou plutôt de leurs intermédiaires.

Qu'on se figure la déception que doit éprouver une malheureuse fille qui aura pâli pendant de longs jours sur un ouvrage très-fatigant de sa nature, à cause de l'extrême attention qu'il exige ; qui aura employé à l'exécuter avec tout le fini possible des heures qu'elle eût eu parfois si besoin de consacrer au repos, ce qu'elle éprouve, dis-je, au moment où, y ayant enfin mis la dernière main, elle se voit tout-à-coup trompée dans ses plus légitimes espérances et contrainte d'abandonner une partie du pécule sur lequel elle avait si bien droit de compter (1).

(1) L'attention continue n'est pas la seule circonstance qui rende la broderie une œuvre fatigante pour l'ouvrière : il y faut ajouter la position forcée que doit prendre et conserver longtemps *la brodeuse au métier*, ainsi que je le dirai dans la seconde partie.

Et qu'on ne croie pas que je fasse ici du roman pour présenter sous un aspect plus saisissant des faits sans doute réels, mais qu'on croira peut-être exceptionnels et ne devant se présenter que rarement; non, c'est l'histoire de chaque jour que je raconte. Si l'on interroge les brodeuses, on s'assurera que je n'exagère rien; ce que je dis ici de l'habileté des entrepreneurs de broderie à exploiter à leur profit le moindre accident survenu dans la confection d'une pièce de broderie, accident qu'ils auront soin d'exagérer à dessein, je puis le dire aussi du terme qu'ils ont assigné à l'ouvrière pour l'entier achèvement de l'ouvrage qu'ils lui confient. Si ce terme est dépassé, il est rare qu'on n'en fasse pas un crime à l'ouvrière, et qu'on ne lui en impose pas l'expiation sous forme d'une retenue plus ou moins importante. Cependant combien de circonstances indépendantes de sa volonté peuvent obliger l'ouvrière à manquer à son engagement? Elle peut avoir été malade, avoir été réduite à l'impossibilité momentanée de travailler à certaines heures : la fatigue peut être cause qu'elle n'a pu tenir l'aiguille que pendant quatorze ou quinze heures au lieu de dix-huit ou dix-neuf! De tout cela il n'est guère tenu compte; la plupart du temps, elle est obligée de subir la réduction qu'on lui impose, car la continuation de l'ouvrage est à ce prix (1).

Les faits abondent pour prouver tout ce que j'ai avancé. Je n'en citerai que quelques-uns, ne voulant pas allonger ce

(1) On comprend cependant qu'il faut au fabricant, ou à l'entrepreneur qui le représente, une garantie contre des retards trop prolongés de la part de l'ouvrière, dans la remise de l'ouvrage qui lui a été confié. Ces retards peuvent en effet devenir très-préjudiciables au fabricant, en lui faisant perdre l'occasion de jeter dans le commerce, au moment propice, des objets dont la valeur relative dépend en grande partie de la mode ou du caprice du moment. Ne serait-il pas possible de faire intervenir ici une convention mutuelle, stipulant une indemnité *de tant*, pour chaque jour de retard, en tenant compte toutefois des cas de force majeure, tels que maladies bien constatées et autres qu'on peut prévoir?

travail outre mesure. Je choisirai, d'ailleurs, ceux qui me paraissent les résumer tous, et dont l'exactitude ne peut être révoquée en doute.

Une ouvrière avait reçu d'un bureau une pièce de broderie à confectionner, et le prix avait été fixé à 12 francs; elle la rapporte au bout du temps voulu et demande son salaire; l'industriel examine l'ouvrage, le déclare mal fait, ou du moins y trouve des défauts tels qu'il refuse d'en donner plus de 3 francs. L'ouvrière outrée reprend sa broderie et va la montrer au juge de paix, en réclamant son intervention (1); grave embarras pour le magistrat, dont les lumières en matière de jurisprudence sont sans doute fort grandes, mais dont les connaissances en broderies sont assurément fort restreintes; pour en sortir il montre la broderie à des personnes compétentes, et après des informations suffisantes, il décide que le travail vaut 9 à 10 francs. Je ne sais si cette décision fut acceptée et si justice fut rendue; là n'est pas la question; toujours est-il que le prix d'une broderie fixé de prime abord à 12 francs, a été réduit à 3, *par la seule volonté de la personne*

(1) C'est ici le lieu de faire remarquer que l'intervention du juge de paix, lorsqu'elle est réclamée par l'ouvrière, est, dans presque tous les cas, repoussée par le bureau, et qu'il résulte de cet état de choses tout à fait arbitraire, des tiraillements et des délais très-préjudiciables à tous les intérêts. Il est rare, en effet, qu'une difficulté survenue entre l'ouvrière et le bureau étant soumise au juge de paix, le bureau ne décline pas la compétence de ce magistrat, sous prétexte que les contestations en matière de commerce sont du ressort des tribunaux, jugeant comme tribunaux de commerce; tandis qu'au contraire l'ouvrière invoque cette compétence parce que, selon elle, il ne s'agit que d'une contestation entre patron et ouvrière, et que la loi sur les attributions des juges de paix est formelle à cet égard. Ces conflits, qui se renouvellent chaque jour, ne sont-ils pas le meilleur argument en faveur de l'établissement des conseils de prud'hommes? Je dois dire d'ailleurs, qu'un des juges de paix les plus consultés du pays en cette matière, m'a formellement déclaré que, dans la grande majorité des cas, les faits qui lui sont soumis établissent d'une manière positive que les ouvrières sont indignement exploitées.

qui devait payer, et qu'enfin ce prix a été ramené à 10 francs par le jugement de personnes compétentes et désintéressées dans la question. Cela suffit pour faire apprécier le degré d'équité qui règne dans le jugement des contestations entre le maître et l'ouvrière.

Voici un autre fait dont je garantis encore l'exactitude, parce qu'il m'a été attesté par un témoin oculaire, sur la véracité duquel j'ai tout lieu de compter. Une toute jeune fille avait reçu d'un bureau une pièce de feston; cela exigeait un certain temps, non-seulement parce que la pièce était longue, mais parce que l'ouvrière était peu habile; le prix fut arrêté à 6 francs; quélques jours après, lorsque la moitié de la besogne fut faite, l'enfant la rapporta au bureau, et supplie qu'on lui avancât le prix de cette moitié, c'est-à-dire 3 fr. *pour acheter du pain*. La dame, qui tenait le bureau, fut inexorable, et, malgré les supplications de l'ouvrière, non-seulement elle refusa le prix de la portion d'ouvrage fini, mais, *sous prétexte de mal-façon ou de retard dans l'exécution*, elle ne voulut pas le rendre à l'ouvrière pour qu'elle le terminât, et la renvoya impitoyablement comme inhabile : elle parvint ainsi à s'approprier, pour rien, ce que la pauvre petite s'était hâtée de faire pour donner du pain à sa famille.

Un autre trait, ce sera le dernier : deux filles de la campagne vinrent un jour s'approvisionner de broderies à l'un des bureaux d'Épinal; elles en prirent une assez grande quantité, se proposant d'en céder à des compagnes, ainsi que cela fut convenu d'ailleurs avec la dame préposée au bureau. Le tout devait leur valoir une somme de 65 francs, le calcul en fut fait séance tenante; l'ouvrage fini et rapporté, la maîtresse brodeuse le trouve mal fait et refuse d'en donner plus de 42 francs 50 centimes, différence 22 francs 50 centimes. Il fallut bien en passer par là, le besoin d'argent était pressant, et une solution plus heureuse de la difficulté, par la justice, se serait trop longtemps fait attendre.

En faut-il davantage pour prouver ce que j'ai dit plus haut, que les prix sont purement arbitraires, qu'on ne sait

à quelles circonstances attribuer leur variation, et que jamais ils ne sont indiqués par des prix courants, comme dans presque toutes les industries régulières? J'ajoute qu'ils sont le plus ordinairement fixés de manière à rétribuer le moins possible l'ouvrière, et à procurer d'énormes bénéfices, non-seulement aux maisons commanditaires de Paris, de Nancy ou de Saint-Quentin, mais encore aux bureaux qui sont leurs intermédiaires, et souvent même à des courtiers, agents avides qui, tenant leurs pouvoirs de troisième main, se montrent les plus habiles à rançonner l'ouvrière (1). Celle-ci, soumise à une exploitation contre laquelle elle n'a qu'un recours insuffisant, est forcée de se contenter du plus modique salaire, tout à fait en disproportion avec les fatigues qu'il lui faut endurer, avec les rudes atteintes qu'un travail excessif porte nécessairement à sa santé, et sans que, par compensation, elle puisse même jamais avoir la certitude de toucher intégralement l'argent qu'elle gagne si péniblement (2).

Ces bénéfices réalisés par les commerçants en broderies sont si considérables qu'on m'a affirmé qu'une pièce de broderie riche et bien finie, qui aura coûté à l'ouvrière cinq à six semaines de travail, et qui lui aura valu 20 à 25 francs de main-d'œuvre, est vendue par le fabricant jusqu'à 80 et même 100 francs; qu'un mouchoir de poche dont la broderie avait rapporté 4 fr. 50 cent. à l'ouvrière, a été vendu 36 fr.

(1) Les fabricants honnêtes et loyaux sont les premiers à s'élever contre la facilité avec laquelle les bureaux se multiplient, et à se plaindre du peu de discernement que mettent certaines maisons dans le choix de leurs agents secondaires.

(2) Quelque sévère que paraisse l'appréciation que je fais des personnes qui gèrent les bureaux de broderies et le jugement que j'en porte, j'affirme que je ne dis rien de trop et que les faits qui sont arrivés à ma connaissance me permettent d'établir que la bonne foi et l'équité ne sont pas les guides ordinaires de la conduite de ces personnes; assurément il y a d'honorables exceptions, mais ce ne sont que des exceptions qui n'infirment pas la règle générale.

en magasin : c'est là assurément un assez beau bénéfice. Qu'on me dise dans quelle industrie on en obtient d'aussi exorbitants! Faût-il s'étonner après cela que les industriels qui les réalisent, qui trouvent dans le commerce de la broderie un emploi si fructueux de leurs capitaux, soient les mêmes qui réclament avec instance le maintien de la prohibition, sous prétexte que la broderie française ne saurait supporter la concurrence de la broderie suisse, attendu, disent-ils, que le prix trop élevé de la main-d'œuvre empêchant de produire à aussi bon compte qu'en Suisse, il est indispensable que cette industrie soit favorisée en France par une énergique protection ?

Cependant, si l'on rapproche le prix d'une journée d'ouvrière brodeuse de celui d'une ouvrière employée dans les tissages ou les filatures de coton, on se convaincra bientôt qu'il n'y a nulle comparaison à établir entr'elles. En effet, celle-ci gagne de 75 centimes à 1 franc 20, et quelquefois 1 franc 50 centimes, pour des journées qui n'excèdent pas douze heures de travail; tandis qu'une brodeuse, quelque habile qu'elle soit, a bien de la peine à gagner 1 franc, et bien rarement 1 franc 50 centimes, pour des journées de 18 à 19 heures; encore ces derniers prix sont-ils exceptionnels, car la majeure partie des confectionneuses de broderies communes ne peuvent guère réaliser plus de 75 centimes à 1 franc, en travaillant depuis 4 heures du matin jusqu'à 10 et 11 heures du soir (1). Pour la plupart, le gain ne dépasse guère un taux qui varie de 50 à 60 ou à 80 centimes; et il ne faut pas perdre de vue que, sur ce prix déjà si minime, la brodeuse doit prélever

(1) Quelque temps avant l'ouverture de l'exposition universelle, il s'est formé à Epinal et dans plusieurs autres villes du département des ateliers de confection où les ouvrières gagnaient régulièrement 2 francs 50 centimes par jour, et même 3 francs pour quelques-unes; mais, pour arriver à ce taux, elles employaient jusqu'à 20 heures de travail; on comprend, du reste, que les entrepreneurs aient augmenté alors le prix de la main-d'œuvre, le temps pressait, il fallait absolument terminer les objets qui devaient être exposés.

le prix du coton qu'elle emploie, ce qui va de 10 à 20 centimes, et même 25 centimes par jour; qu'elle doit payer en outre, pendant les mois d'automne et d'hiver, c'est-à-dire pendant plus de la moitié de l'année, dans les Vosges, *l'éclairage* qui lui est nécessaire, ainsi que le *chauffage* de l'appartement dans lequel elle travaille.

Ce n'est pas seulement sous ce point de vue que le sort des ouvrières de fabrique est de beaucoup préférable à celui des ouvrières brodeuses; tandis que les premières sont assurées de leur salaire, pourvu qu'elles se conforment au règlement écrit ou aux conventions verbales qui les lient au chef d'industrie, tandis que leurs intérêts sont protégés par une sorte de compromis qu'elles ont librement accepté, qui oblige le chef d'industrie envers elles, comme elles sont obligées envers lui, les ouvrières brodeuses, au contraire, ne peuvent jamais compter, d'une manière certaine, sur le fruit de leurs labeurs; ce fruit dépend entièrement de la volonté du maître brodeur : s'il est animé d'un véritable esprit de justice, et je me hâte de reconnaître qu'il en existe, l'ouvrière touchera intégralement le prix convenu, lors de la livraison de l'ouvrage à confectionner, pourvu qu'elle-même y ait mis toute la probité et l'exactitude désirables; mais s'il en est autrement, si, comme il arrive trop souvent, le directeur du bureau n'est mû que par l'amour du gain, alors l'ouvrière, soumise à tous les caprices de l'arbitraire le plus complet, de l'injustice la plus criante, n'est jamais assurée de son salaire; c'est alors entre elle et le maître une guerre de ruse, de mauvaise foi, de mauvais procédés, qui se termine toujours par une spoliation plus ou moins complète de la pauvre ouvrière.

On a été témoin de scènes déplorables, de violences particulières à certain bureau, que je ne veux pas désigner autrement, et qui, se renouvelant à peu près chaque fois qu'une ouvrière rapportait un ouvrage terminé, ont fini par amener la clôture du bureau. Des scènes moins graves peut-être, mais analogues, se reproduisent dans bien d'autres bureaux; si elles ne sont

pas toujours aussi publiques, il suffirait d'interroger non-seulement des ouvrières, mais même des personnes choisies dans d'autres conditions, pour s'assurer de leur réalité.

Il me serait facile de prolonger mes citations sur ce sujet; mais je suis convaincu que les faits que je viens de signaler suffiront pour appeler l'attention de l'administration sur la position actuelle d'une industrie fort intéressante sans doute, à tous égards, mais qui, pour se soutenir et prospérer, a besoin d'être surveillée et réglementée (1).

Il ne suffit pas, en effet, que des capitaux importants répandus dans un pays, sous forme de salaires, viennent notablement en aide aux populations nécessiteuses; il faut encore que ces capitaux, dirigés d'une manière intelligente et honnête, ne servent pas aveuglément à l'exploitation d'une classe de ces populations, et ne deviennent pas entre les mains d'agents avides et inhabiles un véritable instrument d'oppression et d'iniquité. Si l'on veut d'ailleurs remettre en honneur dans la société les habitudes de moralité, trop perdues de vue à notre époque, il ne faut pas tolérer que personne s'en écarte impunément. Une industrie, fondée en grande partie sur la ruse et la mauvaise foi, n'a guère de chance d'avenir

Si l'on veut que la broderie française, libre enfin des entraves qui en limitent l'extension et le progrès, n'ait plus à redouter la concurrence de l'industrie similaire étrangère, il faut la régulariser, la moraliser, en faisant disparaître ce qu'il y a d'arbitraire dans les relations du capital avec le travail, en accordant à ce dernier une protection qui lui est due, et surtout en remettant le jugement des contestations à d'autres qu'aux parties intéressées; ce but me semblerait atteint si une disposition législative étendait à

(1) Quel serait l'obstacle sérieux qui s'opposerait à ce qu'on appliquât aux ouvrières en broderie les dispositions si sages de la loi sur les livrets d'ouvriers? L'article 1er de cette loi semble précisément les avoir en vue, car il indique formellement *les ouvriers travaillant chez eux* comme devant être soumis à l'obligation du livret.

l'industrie des broderies, la juridiction des conseils de prud'hommes, si tutélaire pour les autres industries (1).

Je suis peu compétent peut-être pour traiter un pareil sujet; étranger par position aux transactions commerciales et aux connaissances spéciales nécessaires pour discuter les conditions qui doivent intervenir dans les relations du capital et du travail, je suis peu propre à indiquer quelles seraient les mesures qu'il faudrait adopter pour que l'industrie des broderies prît racine dans les Vosges, pour qu'elle s'y implantât de manière à offrir à la partie féminine de la population ouvrière des ressources plus abondantes et plus assurées, pour que les ouvrières s'y attachassent définitivement et cherchassent de bonne heure à s'y perfectionner, à y devenir aussi habiles que les ouvrières suisses, et qu'en définitive on pût un jour braver la concurrence étrangère. Mais il suffit du simple bon sens pour prévoir qu'avec les conditions actuellement en vigueur, il n'est guère possible d'espérer progrès et prospérité pour la broderie française, au moins dans les départements de l'Est et dans celui des Vosges en particulier (2).

Je pose en fait que si, par la suite, l'industrie cotonnière, refoulée de l'Alsace vers les cours d'eau de nos vallées, qui lui offrent des moteurs à bas prix, vient enfin se fixer de ce côté des montagnes des Vosges et offrir aux bras voués au travail, un salaire assuré, bien que modique, la broderie sera

(1) Je sais d'une manière positive que l'administration du département, dans sa sollicitude pour l'industrie des broderies, si précieuse pour les Vosges, se préoccupe beaucoup de toutes ces questions et surtout de l'établissement des conseils de prud'hommes; mais que les difficultés de l'application l'obligent à une étude approfondie qui occasionne un ajournement, regrettable sans doute, mais bien préférable à un échec, qui résulterait probablement de trop de précipitation.

(2) Des tentatives doivent, dit-on, être faites pour appliquer à l'industrie des dentelles et à celle des broderies les dispositions de la loi du 7 mars 1850 sur le *tissage* et le *bobinage*. L'expérience apprendra quelles espérances on peut fonder sur ces essais. (*Voir l'appendice à la fin de la 2e partie.*)

bientôt abandonnée et disparaîtra d'abord des campagnes, et ensuite des villes elles-mêmes (1).

Que deviendra le système de prohibition alors? S'il est continué, le commerce des broderies émigrera en Suisse; s'il est aboli, il faudra de longues années pour réparer le mal qu'auront fait, à la broderie *française*, les exploitants *français* de ce genre d'industrie, les capitalistes avides et aveugles, ou du moins leurs agents, qui profitent du travail, sans paraître le moins du monde se soucier des conditions dans lesquelles il s'accomplit.

Dans la situation qui est faite aujourd'hui au travail de la broderie, comment veut-on qu'une industrie prospère ou seulement se soutienne? Surtout, quand à côté de ces inconvénients purement matériels, qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire disparaître, il en existe d'autres qui se rattachent à la santé, à la moralité d'une partie si nombreuse de la population, ainsi que j'aurai l'occasion de le montrer dans la seconde partie de ce travail.

Il importe cependant de retenir dans les Vosges l'industrie de la broderie; il importe, par conséquent, d'accorder une protection efficace à l'ouvrière qui s'y consacre; il faut donc, ainsi que je l'ai dit plus haut, que les difficultés qui s'élèvent soient soumises au jugement désintéressé des prud'hommes; il faut que l'ouvrière, au lieu d'être soumise à un système inique de rabais continu, excessif, à de continuelles variations de prix sans motifs, voie, au contraire, son travail rémunéré d'une manière convenable; il faut, en un mot, entre l'ouvrière et l'entrepreneur, une entière et mutuelle confiance.

Or, quel lien peut exister entre le maître et l'ouvrière, quand celui-là montre, par tous ses actes, qu'il n'a pas d'autre but que de s'enrichir en tirant, des bras et du temps de celle-ci, le plus de profit possible? Comment l'ouvrière s'attacherait-

(1) Cette assertion se trouve justifiée par ce fait que des cinq arrondissements du département des Vosges, celui de Saint-Dié, où l'industrie cotonnière occupe le plus de bras, est aussi celui qui compte le moins de brodeuses, bien qu'il soit de beaucoup le plus considérable.

elle au maître qu'elle ne connaît que par ses injustices, ou tout au moins par des sévérités inouïes? Si l'ouvrier doit au maître qui le paie son temps, son habileté, son ardeur au travail, le maître ne doit-il pas à son tour protection, secours, justice à l'ouvrier?

Nous avons, dans les Vosges, plus d'un exemple à citer des bons effets que produisent sur les populations ouvrières les bons procédés des maîtres. Dans l'industrie métallurgique, par exemple, nous voyons les ouvriers s'attacher tellement à l'usine dans laquelle ils travaillent, qu'ils s'y succèdent de père en fils, et que des générations entières vivent autour du même foyer, sans qu'aucune séduction puisse les en éloigner. Ainsi à la manufacture de Bains, fondée par M. le baron Falatieu, de si regrettable mémoire, il est presque sans exemple qu'un ouvrier qui y est né d'un père ouvrier, ne s'y marie pas à son tour, et ne devienne pas ainsi la souche d'une autre génération ouvrière, laquelle se consacrera aussi au service de l'usine, sous les yeux de l'aïeul qui s'éteindra sous le même toit qui l'aura vu naître. Est-il besoin, après ces faits, de faire l'éloge des chefs de ce bel établissement?

Je sais bien qu'il n'en peut être de même dans tous les genres d'industrie, et notamment dans celle des broderies; que là les ouvrières ne sont ni agglomérées, ni soumises à la même discipline, ni sans cesse sous les yeux du maître qui les emploie; mais à défaut de ces procédés véritablement patriarchaux, qui attachent le travailleur au patron par les liens d'une mutuelle confiance, ne doit-on pas désirer que, du moins, l'équité soit la règle commune, et que les relations qui s'établissent entre la brodeuse et l'entrepreneur, soient de nature telle que les deux parties ne se considèrent pas mutuellement comme des ennemis en présence, entre lesquels la ruse et la mauvaise foi soient des armes dont il faille nécessairement user?

C'est de cette façon, c'est en fermant les yeux sur de criants abus, comme ceux que j'ai signalés, que les choses s'enveniment et que le mal devient irremédiable. C'est en

voyant de tels dénis de justice que les classes ouvrières s'accoutument à considérer les classes qui disposent des capitaux, comme composées d'exploiteurs, d'ennemis, et que, tout en leur consacrant forcément leur travail, puisque c'est la condition de leur existence, elles conçoivent dans leurs cœurs, et couvent avec persévérance ces haînes aveugles et féroces, que les agitateurs savent si bien entretenir, pour les faire éclater quand l'occasion s'en présente et leur paraît favorable.

Assurément la population vosgienne n'a pas manifesté, dans les moments difficiles que nous avons traversés, cette animosité envieuse et jalouse qui a causé tant de désastres dans certaines contrées, et surtout dans le midi de la France. Ce sentiment d'hostilité sourde, qui anime généralement les classes inférieures de la société et les excite contre les classes aisées, n'a point éclaté autour de nous; mais qui pourrait cependant nier qu'il existe, et que des murmures se soient fait entendre en plus d'une circonstance? Ne pas tenir compte de pareils symptômes serait tout aussi imprudent que de s'en alarmer outre mesure. Aujourd'hui qu'un gouvernement réparateur tend à établir la paix publique, en lui donnant pour base l'apaisement des haînes, la réconciliation de toutes les classes de la grande famille française, la protection de tous les intérêts, la satisfaction légitime de tous les besoins réels dans la limite du possible, ne fera-t-on rien pour de pauvres ouvrières qui s'exténuent, le jour et la nuit, pour le plus modique salaire? dont les efforts incessants, qui vont jusqu'à l'extrême limite des forces humaines, n'ont souvent d'autre résultat pour elles, pour leurs familles, qu'un accroissement ou tout au moins le maintien de la misère, et un épuisement progressif de leur constitution physique.

La commission d'enquête qui, en 1851, fut chargée d'examiner la question des broderies, paraît ne l'avoir envisagée que sous une de ses faces. Si je ne me trompe, elle s'est contentée de s'enquérir seulement de la question de savoir si la prohibition avait raison d'être. Cette commission avait à remplir une sorte d'arbitrage entre deux partis opposés,

dont l'un voulait la libre concurrence, et l'autre, une protection énergique. Haute mission, qui demandait à la fois une étude approfondie des faits spéciaux que l'on se proposait de recueillir, et la connaissance des lois générales qui président aux rapports internationaux du commerce et de l'industrie.

Assurément, aucun des hommes qui faisaient partie de cette commission ne faillissait à cette double condition de savoir et d'intelligence; un véritable patriotisme, un amour éclairé du bien public les animaient tous; on pouvait espérer du concours de leur dévouement et de leurs lumières un état de choses meilleur, une réforme quelconque, et pourtant cette espérance a été déçue; le *statu quo* a été maintenu, comme s'il n'y avait pas eu d'enquête, ou comme si tout eût été trouvé bien. A quoi est dû un résultat aussi déplorablement négatif? Je l'ignore : sans doute des circonstances particulières, passagères peut-être, ont plaidé pour le maintien d'un état de choses que condamnent beaucoup de bons esprits; peut-être la commission, dans son rapide examen, n'a-t-elle pu être informée de tout ce qui intéresse véritablement la question; peut-être sa situation, en dehors des faits qu'elle était appelée à constater, ne lui a-t-elle pas permis de les apercevoir tous, et de bien apprécier leur influence. Elle était trop haut placée pour bien voir, elle a passé trop vite pour tout voir, et les faits dont je m'occupe lui ont sans doute échappé. Aussi a-t-elle sanctionné de sa puissante autorité un système qui tombe en ruines et qui, suivant moi, favorise les abus contre lesquels je réclame, quand elle pouvait inaugurer un système plein de réparations et de prospérités. Elle a ainsi contribué à maintenir un ordre de choses sous lequel périclitent à la fois l'équité, le bon droit et le progrès de l'industrie que je défends.

On ne saurait nier que la confection de la broderie occupe beaucoup de bras dans les Vosges, qu'elle y répand d'assez fortes sommes d'argent sous forme de salaires très-divisés; qu'arrivant aux femmes et aux filles des ouvriers, ces salaires ajoutent notoirement aux gains des chefs de familles, et contribuent par conséquent à augmenter le bien-être général. Il n'est pas

moins certain que, sans cette précieuse industrie, qui tend à se répandre de plus en plus, beaucoup de bras resteraient inoccupés; qu'une certaine somme de bien-être ferait défaut à cette partie de la population qui en a le plus besoin, et pour laquelle elle est devenue une nécessité; qu'elle a peut-être contribué à faire naître, chez les femmes qui s'y adonnent aujourd'hui, l'habitude et le goût du travail, en développant le désir d'un gain obtenu par un labeur en apparence peu fatigant, mais en réalité plein de veilles pénibles et quelquefois décevantes, gain qui, soit dit en passant, facilite et alimente le penchant au luxe, aujourd'hui si prononcé chez la plus simple ouvrière.

Tout cela est vrai : loin de chercher à atténuer la force de ces arguments qui ont pu être mis en avant par la commission, pour entraîner le Gouvernement et le conduire à maintenir les lois prohibitives, je reconnais, avec les honorables commissaires, que l'industrie de la broderie est un véritable bienfait pour la classe pauvre, surtout dans les Vosges; mais c'est pour moi une nouvelle raison d'appeler de tous mes vœux une réforme qui, en laissant subsister la broderie, en stimulant même son essor, donne à cette industrie plus de solidité, assure son avenir en la posant sur des bases raisonnables, et la pousse, par l'humanité des moyens, l'équité des transactions, la mutualité des devoirs et l'égalité des droits des ouvriers et des fabricants devant la loi et la justice, vers une ère de progrès et de prospérité, dont elle me paraît s'éloigner chaque jour.

Il en est de l'industrie de la broderie comme de toutes les autres industries : elle répand une certaine aisance en échange d'une certaine somme de travail. Aussi la question que j'agite ici n'a-t-elle pas pour but de nier les avantages de cette industrie, mais seulement d'examiner si les avantages qu'elle procure sont équitablement répartis et compensés; si l'ouvrière, pour le maigre salaire qu'on lui promet, *sans même le lui donner toujours,* n'est pas obligée de livrer une somme exorbitante de travail, et si, au moment où elle livre ce travail, *en quantité convenue*, elle n'est pas de nouveau l'objet d'une

exploitation inique, par les difficultés qu'elle rencontre. Là est toute la question.

La commission d'enquête a, dit-on, formellement reconnu la supériorité des broderies suisses sur les broderies françaises (1), et cette supériorité paraît, à tort ou à raison, n'être contestée que par peu de personnes. On sait avec quelle avidité la broderie suisse est recherchée dans les grandes maisons de confection de Paris pour la consommation des classes riches; on n'ignore pas que *même la broderie dite de Nancy,* qui jouit pourtant d'une réputation méritée, ne peut que rarement rivaliser avec celle qui arrive par contrebande de chez nos voisins. Mais ce qu'on ne sait peut-être pas, c'est qu'après avoir obtenu du Ministre du Commerce, à force de réclamations, il y a quelques années, que la marque de fabrique fût exigée sur les pièces de broderie, afin de couper court à la concurrence étrangère, qu'on croyait ainsi dépister, la fabrique de Nancy s'est vue bientôt dans l'obligation de demander elle-même le retrait de cette disposition, *attendu que ses produits, qu'on pouvait quelquefois confondre avec ceux de provenance étrangère par leur perfection, alors qu'ils ne trahissaient pas leur origine par la marque, se voyaient dédaignés et délaissés dès qu'on la connaissait en lisant l'estampille.*

Tous ces faits avérés sembleraient corroborer les arguments de la commission, si l'on ne savait d'ailleurs quel prestige environne toujours en France les produits étrangers, et de quel engouement ils sont l'objet, lorsqu'une prohibition absolue en interdit l'usage; mais ce qu'elle aurait dû rechercher avant tout, c'est la raison de cette supériorité reconnue, avouée,

(1) Je ne sais si ces données sont exactes, et si les conclusions de la commission étaient, en 1851, l'expression vraie d'un fait incontestable; en tous cas, les résultats de l'Exposition universelle ont bien changé les termes de la question : aujourd'hui la supériorité de la broderie française me paraît bien établie, et la grande médaille d'honneur accordée à la broderie vosgienne, représentée par la ville d'Épinal, est un de ces faits contre lesquels ne sauraient prévaloir ni arguments, ni conclusions contraires.

incontestable *à certains yeux*, afin de la combattre et de la faire cesser, en portant le remède là où est le mal. Eh bien ! cette raison que la commission ne fait pas connaître, soit qu'elle ne l'ait pas recherchée, soit qu'elle ait cru devoir la dissimuler ou la négliger, cette raison me paraît être le mauvais état, la déplorable situation de l'industrie des broderies en France, à en juger du moins par ce qui se passe dans les Vosges.

Certes, on ne fera croire à personne que nos ouvrières ne puissent devenir aussi habiles que les ouvrières suisses; que l'ouvrage qu'elles entreprennent ne soit susceptible de la même perfection qu'on admire dans celui de leurs voisines; on connaît à cet égard l'habileté et le goût des producteurs français; l'Exposition universelle de Londres (1) a prouvé à tout l'Univers qu'en matière de goût, que dans ces œuvres de luxe, où l'art l'emporte sur le métier, l'ouvrier français ne redoute aucune concurrence : il serait bien extraordinaire, qu'en matière *de broderie seulement*, la France fût vaincue par l'Étranger. Non, ce n'est ni la dextérité, ni la délicatesse du travail qui manque à nos ouvrières, c'est l'encouragement, c'est la justice, c'est une protection intelligente, une direction éclairée. Le jour où, au lieu d'exploiter la brodeuse, l'industrie française se contentera d'exploiter la broderie; le jour où une avidité toujours croissante sera remplacée par une émulation intelligente; le jour où, par conséquent, on voudra supprimer quelques intermédiaires, rouages inintelligents et inutiles; le jour où un rabais continuel et excessif des salaires sera remplacé par une rémunération équitable du talent et de la bonne confection, ce jour-là la broderie française et les ouvrières qui la confectionnent seront émancipées, et pourront se passer de toute protection. Ce jour-là la barrière qui s'oppose à la libre introduction des broderies étrangères pourra être abaissée d'abord, pour disparaître sans retour un peu plus tard, car la production nationale n'aura plus à craindre la concurrence étrangère; elle sera désormais sans rivale.

(1) Et depuis celle de Paris.

Mais tant que la plus dure oppression pèsera sur l'ouvrière brodeuse, tant que l'industrie, qui consiste à faire confectionner des broderies pour le compte des grandes maisons, ne sera pas placée dans des mains intelligentes et jalouses du succès, tant qu'il se rencontrera des agents capables de n'y voir qu'un moyen commode de rançonner de pauvres filles, l'ouvrière, à son tour, ne considérera cette industrie que comme un pis-aller, qui procure à elle et à sa famille un surcroît de salaire, trop chèrement acheté. Elle pourra l'envisager comme une bonne occasion de gagner un argent qu'elle ne saurait gagner d'autre façon; comme une manière de se soustraire à d'autres travaux exigeant de plus grands efforts physiques, et de se procurer ainsi une vie plus en harmonie avec les habitudes de la femme, avec ce goût de luxe et de plaisirs sensuels si généralement répandu de nos jours, et qui se fait peut-être plus spécialement remarquer chez les jeunes filles des classes ouvrières; mais elle ne l'envisagera jamais comme une carrière assurée, ou lui offrant des avantages suffisants pour qu'elle s'y consacre exclusivement.

Non, tant que ces conditions subsisteront, l'ouvrière, en général, ne s'attachera pas à cette industrie; elle ne cherchera pas à s'y perfectionner, à y acquérir une habileté progressive, parce que rien ne l'y invitera, ne la stimulera. A quoi bon, en effet, pour elle, chercher à faire mieux que ses compagnes; à quoi bon développer de plus en plus un talent qui, en fin de compte, ne lui procurera pas un bénéfice proportionné aux efforts qu'il lui faudra faire, aux sacrifices qu'il lui faudra s'imposer, aux fatigues plus grandes d'un travail devenu plus appliquant, plus minutieux, exigeant, par conséquent, plus de temps (*)? En devra-t-elle moins demeurer à l'entière discrétion d'un agent subalterne qui se gardera bien de lui rendre justice en la rétribuant

(*) Ce qui a eu lieu quelques jours avant l'ouverture de l'exposition donne une grande force à ces arguments. Dans cette circonstance, l'entrepreneur, pressé par le temps, a non-seulement augmenté le prix de la main-d'œuvre, mais encore il a pris à gages fixes, et pour un temps déter-

d'une manière plus convenable, parce que ce serait diminuer ses propres bénéfices? En obtiendra-t-elle mieux justice des exactions dont son habileté, quelque réelle qu'elle soit, ne la met pas à l'abri? Non, car cette justice, elle ne saurait à qui la demander, et nulle institution ne vient la lui garantir, du moins jusqu'ici.

J'en ai dit assez, je pense, pour faire voir les choses sous leur véritable jour, pour éveiller la sollicitude du Gouvernement sur des faits qu'une enquête bien dirigée ne manquerait pas de révéler, peut-être sous des couleurs encore plus vives et plus saisissantes. Il me reste à rechercher quelle est l'influence de l'industrie des broderies sur la santé des ouvrières, sur leur développement physique et, par conséquent, sur l'avenir des populations.

miné, les ouvrières chargées de confectionner les objets à exposer, et celles-ci ont répondu à cette sécurité accordée à leur travail, à cette augmentation de salaire, par la production des chefs-d'œuvre qui ont valu à la broderie vosgienne la plus haute récompense.

DEUXIÈME PARTIE.

INFLUENCE DE L'INDUSTRIE DES BRODERIES SUR LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE, LA SANTÉ ET LA MORALITÉ DES OUVRIÈRES.

Notre ennemi, *c'est notre maître*,
Je vous le dis en bon français.
(*Lafontaine.*)

Le département des Vosges livre chaque année une quantité considérable de broderies de tous genres à des maisons de Paris, de Nancy ou de Saint-Quentin, mais plus spécialement de cette dernière ville.

L'introduction de cette industrie date à peine de quelques années, et déjà elle occupe une grande partie des femmes et surtout des jeunes filles de la classe ouvrière.

Dans l'origine, une jeune fille ne commençait à broder que vers l'âge de quinze ans, alors que la croissance et le développement normal de son tempérament et de ses facultés avait acquis la plus grande partie de son extension; aujourd'hui, il n'est pas rare de voir des enfants de six ans appliqués déjà à ce travail assujettissant; on cite des familles qui ont retiré de la salle d'asile des petites filles qui n'avaient pas encore atteint cet âge, pour leur faire broder du feston; et je tiens des dignes sœurs qui dirigent nos écoles communales que beaucoup de leurs petites élèves de sept à onze ans (1) sont retenues la plupart du temps chez leurs parents, pour faire de la broderie au lieu de fréquenter l'école. Comment s'opposer à cela? Quels

(1) De onze à douze ans, les petites filles fréquentent plus assidûment l'école, à cause de la préparation à la première communion qui se fait à douze ans.

moyens employer pour empêcher des parents aveugles, mus par un intérêt trop réel, mais mal compris, de perdre, ou tout au moins de compromettre ainsi l'avenir de leurs enfants en les soumettant, dès leurs plus tendres années, à un labeur qui, en les privant de l'exercice indispensable à leur libre développement, en fait pour la plupart des êtres faibles, rachitiques, maladifs, vieux avant l'âge, à charge à eux-mêmes et aux autres, incapables d'aucun effort, et condamnés à n'être toute leur vie que des machines à broder?

Il est difficile, je le sais, de répondre à ces questions d'une manière satisfaisante; il ne l'est pas moins de trouver un remède à un état de choses qui, non-seulement est un mal véritable pour le présent, mais encore une effrayante menace pour l'avenir.

Dans les Vosges, la nubilité des jeunes filles ne s'établit guère que de 14 à 15 ans. S'il existe des exceptions à cette règle générale, ce n'est pas dans les classes laborieuses qu'il faut aller les chercher; là le genre de vie, les habitudes, l'aptitude héréditaire tendent plutôt à retarder le développement physique qu'à le hâter, et il est bien moins habituel aux filles d'ouvriers d'être formées avant 15 ans, qu'après cet âge. Cependant si quelque chose pouvait faire devancer chez elles cette crise de la jeunesse, ce serait une vie plus libre, un exercice plus fréquent, des occupations moins sédentaires, en harmonie avec le besoin qu'éprouve la constitution physique, à cette époque de la vie, d'une plus grande liberté des mouvements, d'exercice au grand air; ce serait du moins une compensation au défaut, trop habituel dans cette classe, d'une nourriture quelque peu réparatrice, et de tant de circonstances favorables, partage exclusif des enfants nés dans les classes aisées, circonstances qui ont sur leur croissance, sur le développement de leurs organes, sur l'assiette définitive de leur constitution physique, une si puissante influence.

Ces considérations générales, dont on ne saurait, je crois, contester la valeur, suffisent déjà pour faire pressentir combien l'industrie de la broderie est, par sa nature même, défavorable aux filles qui s'y livrent, au moment où s'opère, dans leur

organisme, le changement fondamental, constitutionnel, qui caractérise leur sexe. Que sera-ce donc quand ces occupations si contraires, si meurtrières à cet âge, seront imposées aux jeunes filles dès leur plus tendre enfance? Quand, au lieu des jeux de l'enfance, d'un exercice qui, d'ordinaire, ne connaît de limite que la fatigue, on les forcera à contracter des habitudes de travail, si peu en harmonie avec leurs besoins de locomotion; quand on contraindra leurs organes encore incomplets à une besogne assidue, prolongée, exigeant la position la plus opposée à l'instinct de leur nature et de leur âge, c'est-à-dire, le repos des membres, l'inaction du corps, l'absorption de toutes les facultés par l'occupation la moins propre à les développer? Est-il nécessaire de dire ce qui doit résulter d'un pareil ordre de choses, et n'est-il pas facile de comprendre que, placée dans des conditions aussi désavantageuses, la jeune fille n'arrive que rarement à un développement complet? Aussi qu'en résulte-t-il la plupart du temps? C'est que la fille de l'ouvrier reste, bien au delà du terme marqué par la nature, une femme incomplète; c'est que sa vie commencée dans l'étiolement, se passe presque tout entière dans la souffrance, et qu'elle est rarement apte à devenir une mère de famille saine, robuste, capable de résister aux rudes épreuves qui viennent assaillir la femme à cette époque de son existence, et à devenir à son tour la souche d'une nouvelle famille présentant de favorables conditions d'avenir.

Cela est triste à dire, mais tel est le sort de la majeure partie des filles d'ouvriers, tel est l'avenir que leur prépare l'imprévoyance et la cupidité de leurs parents en les consacrant de trop bonne heure au travail de la broderie; c'est dans ces conditions qu'elles grandissent, se développent et vivent; c'est à ce prix qu'elles sont, de bonne heure, pour leurs familles, des instruments de travail et de profit; travail et profits trop chèrement achetés! Combien ne doit-on pas déplorer cette aveugle soif de gain qui s'infiltre de plus en plus dans toutes les classes de la société, ou plutôt cette déplorable nécessité qui met une partie de la population à la disposition de l'autre, par l'appât

d'un salaire précoce, et qui excite les parents à livrer leurs enfants à un travail prématuré, au-dessus de leurs forces, antipathique à leurs goûts, funeste à leur santé. La compensation qu'ils cherchent ainsi aux dépenses que leur ont occasionnées leurs enfants, n'est en réalité que l'escompte maladroit d'une virilité qu'ils empêchent de se développer ; ils énervent ainsi prématurément leur constitution : ils coupent l'arbre à la racine pour en dévorer les fruits avant leur complète maturité.

Cependant les choses n'ont pas toujours été ainsi ; depuis quelques années seulement elles ont pris cette fâcheuse tendance, plusieurs faits y ont contribué. En première ligne, il faut placer les circonstances difficiles qui, en pesant sur toutes les classes de la société, ont surtout fait sentir leur influence sur les classes laborieuses. La détresse toujours croissante des familles qui les composent les a peu à peu conduites à tirer parti, pour le travail, même de leurs plus jeunes enfants, au grand détriment de leur éducation et surtout de leur santé. D'un autre côté, la broderie prenant chaque année plus d'extension et la concurrence illimitée imposant aux producteurs la nécessité de diminuer le prix de la main-d'œuvre, surtout pour la broderie commune, afin de maintenir les objets confectionnés au taux le plus bas, ils se sont vus dans l'obligation de chercher partout des bras à bon marché, et quand la campagne ne leur a plus fourni un contingent suffisant, ils se sont adressés aux enfants de l'un et de l'autre sexe.

Il y a telle petite ville des Vosges, tels quartiers d'Épinal, où toute la population est absorbée par les besoins de la broderie, où les chefs de famille eux-mêmes, abandonnant momentanément l'industrie qui les faisait vivre jusqu'ici, partagent les mêmes occupations que leurs femmes, que leurs enfants, qui bientôt oublient le chemin de l'école et du catéchisme pour une occupation si peu faite pour leur âge, mais dont le salaire, quelque minime qu'il puisse être, ajoute néanmoins quelque chose aux ressources de la famille.

Ces faits qui, d'exceptionnels qu'ils étaient il y a quelques années, tendent chaque jour à se généraliser, tiennent à des causes sur lesquelles il m'a paru utile de fixer l'attention. La première, comme je viens de le dire, c'est la situation précaire et si généralement malheureuse des classes laborieuses. Pour la famille de l'ouvrier, dont l'unique ressource est, la plupart du temps, le travail du chef de famille, ce n'est pas un secours à dédaigner que le produit, quelque minime qu'il soit, d'une industrie facile, à laquelle se livrent la mère au milieu même des soins de son pauvre ménage, les filles qui, sans cette occupation, se croiseraient souvent les bras, et même les enfants en bas âge qui restent ainsi sous les yeux de leurs parents, tout en utilisant leur temps au plus grand avantage de tous.

En apparence, et au premier coup d'œil, il semble qu'il y ait bien plutôt lieu de se féliciter d'un pareil ordre de choses que de s'en plaindre; car, si d'une part, la surveillance des parents est bien plus facile à exercer sur une famille que tient réunie et groupée une occupation commune, de l'autre, on ne saurait contester qu'il y ait profit notable pour la communauté dans le résultat du travail de tous, ajouté au produit de la profession du père. Pour qui n'approfondit pas les choses et se contente de les voir à la surface, il y a lieu de s'étonner en effet qu'on n'applaudisse pas sans réserve à une situation qui paraît si favorable au bien-être de la population ouvrière. Je me réserve, dans la suite de ces observations, de déduire les conséquences trop souvent désastreuses qui naissent de cette situation même, qui est celle d'un grand nombre de familles pauvres : on verra si les circonstances qu'on croirait devoir leur venir puissamment en aide, ne sont pas la plupart du temps pour elles, le point de départ d'un surcroît de détresse et de malheurs de plus d'une nature.

Une autre cause qui n'a pas peu contribué à faire recourir au travail des enfants et à empiéter sur l'avenir des générations, c'est l'ardeur que mettent les industriels qui exploitent la

broderie à rémunérer le moins qu'ils peuvent le travail des ouvrières, et l'avidité des gens pauvres à rechercher un salaire, quelque minime qu'il soit. Ces deux mobiles, également déplorables, conduisent à plus d'un danger : ainsi, 1° on compromet la santé de toute une génération en soumettant des enfants trop jeunes à un travail assidu ; 2° on compromet en même temps l'avenir d'une industrie utile en faisant fabriquer par des mains inhabiles un travail qui, pour être bien fait, exige des mains exercées ; 3° on met à la fois en péril les notions de morale et la sécurité en exigeant des classes vouées au travail des mains un labeur insuffisamment rémunéré; 4° enfin on porte atteinte à toutes les notions du droit, de l'équité, en abandonnant cette industrie aux caprices de la cupidité, aux manœuvres de la mauvaise foi.

Il importe en effet assez peu à la plupart des agents chargés de gérer les bureaux de broderie que le travail auquel ils assujettissent de trop jeunes sujets influe d'une manière fâcheuse sur le développement ultérieur de ces enfants ; il leur est fort indifférent qu'ils s'étiolent ou s'estropient ; qu'au lieu d'aller à l'école et d'y puiser quelques éléments d'instruction, ils s'abrutissent de bonne heure dans une ignorance complète, que chez eux l'intelligence s'atrophie comme le corps ; ce qui importe à ces agents, c'est d'avoir au plus bas prix possible des instruments de travail, et d'assurer leurs bénéfices en fournissant à leurs commettants des produits qu'ils savent se procurer au taux le plus réduit.

Je crois que c'est là un ensemble d'abus et de dangers sur lesquels il est urgent d'appeler l'attention du Gouvernement. En effet, si la loi du 22 mars 1841, qui règle le travail des enfants dans les manufactures, s'est proposé pour but et doit avoir pour effet d'empêcher certaines industries d'exercer sur l'avenir des populations une funeste influence, en y employant de trop jeunes enfants, en prolongeant outre mesure les heures de travail qu'ils y consacrent, en les privant de la fréquentation des écoles et des offices, n'est-il pas dû devoir de l'administration de provoquer l'application de cette loi ou de quelque

chose d'équivalent, dans le cas dont je parle (1), et de faire profiter de ses dispositions tutélaires, cette foule d'enfants des deux sexes qu'on sacrifie chaque jour à la plus inique exploitation ?

Pour faire mieux apprécier la nature et la portée des inconvénients que je viens de signaler, pour faire mieux juger la gravité des conséquences qu'ils ont pour les jeunes enfants du sexe féminin, qu'on applique, dès leûr plus jeune âge, à l'industrie des broderies, sans tenir compte, ni du besoin de développement de leurs organes, ni de la nature de leur tempérament, ni de leurs goûts, il n'est pas sans utilité de jeter un coup d'œil rapide sur la constitution physique des classes de la population auxquelles elles appartiennent pour la plus grande partie, du moins en ce qui concerne le département des Vosges.

Dans un travail inséré, en 1836 et 1838, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, sous le titre de : *Considérations médico-philosophiques sur quelques maladies affectant spécialement les classes pauvres*, j'ai dit que le tempérament le plus habituel aux individus des classes laborieuses dans les Vosges, surtout aux femmes, c'est le tempérament lymphatique. A cette règle générale il y a peu d'exceptions; dans ma longue pratique, j'ai eu de fréquentes occasions de vérifier ce fait, et ceux de mes confrères que j'ai consultés à cet égard n'ont fait que me confirmer dans cette opinion.

Dans les classes aisées, ce tempérament rencontrant les conditions favorables d'un développement normal, y fait la base des constitutions robustes, de ces types de beautés féminines, remarquables par l'heureux épanouissement des

(1) La loi du 22 mars 1841 dit, art. 7 : des règlements d'administration publique pourront étendre à des manufactures, usines ou ateliers, *autres que ceux qui sont mentionnés dans l'article 1er*, l'application des dispositions de la présente loi. Ne pourrait-on trouver là le germe de quelque disposition ou d'une loi nouvelle qui s'appliquât à la circonstance dont je parle ?

formes et les florissantes nuances du coloris ; mais trouvant au contraire dans les habitudes, dans les mœurs, et surtout dans le régime et les occupations ordinaires des classes ouvrières, des obstacles puissants, qui le font dévier de sa marche naturelle et le poussent vers son extrême limite, ce tempérament n'est que trop souvent le point de départ de cette hideuse affection, connue sous le nom de *scrophules,* affection si répandue dans les classes laborieuses, et qui n'est, en définitive, que l'exagération morbide d'un ensemble de conditions heureuses en elles-mêmes et destinées primitivement par la nature à un favorable développement.

Cela est facile à comprendre et n'exige pas de longues explications. N'est-il pas certain, en effet, qu'une nourriture insuffisante, presque toujours mal préparée, composée en général de substances végétales d'une nature peu réparatrice, dans laquelle la viande ne figure que dans une proportion insignifiante, où le vin est à peu près inconnu ; qu'une habitation assez fréquemment humide, dans laquelle ni l'air ni la lumière ne circulent en assez grande abondance, mal chauffée pendant la saison du froid, éclairée en hiver par une lampe fumeuse et fétide ; n'est- il pas certain, dis-je, que de telles conditions sont peu favorables au développement normal d'une constitution lymphatique, et qu'au contraire tout concourt à favoriser les principes de scrophules que renferme en germe cette forme de tempérament ?

Si à toutes ces circonstances viennent se joindre un travail incessant, excédant souvent les forces, interdisant tout exercice et privant ceux qui s'y livrent de toutes les distractions si nécessaires aux diverses fonctions de la vie, des habitudes en harmonie avec le genre de vie, pourra-t-on s'étonner de l'aspect en général malingre et chétif, qui est comme le cachet particulier des populations ouvrières qui habitent les faubourgs de nos villes ? Comment en serait-il autrement ? Placé dès sa naissance dans le milieu le plus propre à faire prédominer les mauvaises dispositions physiques sur les bonnes, l'enfant du pauvre se trouve tout naturellement en contact journalier

avec des circonstances qui doivent exercer sur sa constitution l'action la plus fâcheuse et la plus décisive. Comment lutterait-il contre ces influences délétères qui viennent constamment l'assaillir? Quelle réaction favorable sa nature comprimée peut-elle exercer contre cet ennemi de tous les jours, qui, le prenant corps à corps dès le berceau, le suit et l'étreint pendant toute sa carrière, pour ne le quitter la plupart du temps qu'à la tombe?

Ce sont là, dira-t-on, les conséquences, tristes à la vérité, mais à peu près inévitables, de notre ordre social; j'en conviens, mais si, à ces conséquences, qu'il faut bien accepter, viennent se joindre des conditions accidentelles qui, ajoutant à ce que les premières ont de fatal et de malheureux, accroissent encore le poids déjà si lourd de la misère et des privations qu'endure la famille de l'ouvrier, n'est-il pas du devoir du moraliste et de l'administrateur de s'en préoccuper sérieusement; et le médecin, mieux placé que tout autre, pour étudier et observer les funestes résultats d'un ordre de choses menaçant pour l'avenir, ne doit-il pas les signaler à l'attention des hommes d'État, dont le devoir est d'y apporter, ou du moins d'y chercher un remède?

Parmi ces conditions accidentelles, j'ai signalé le travail excessif, dépassant la limite des forces données par la nature, et qui ne trouve ni dans une rémunération équitable, ni dans une alimentation proportionnée, non-seulement aux efforts qu'il exige, mais même aux besoins ordinaires de la vie, de compensation suffisante. Or, la broderie me semble essentiellement dans ces conditions, et de tous les travaux qu'on peut imposer à un sexe faible, délicat, peu susceptible de résister à une cause prolongée d'affaiblissement, il n'en est pas dont l'influence soit, à mes yeux du moins, plus pernicieuse, ou dont l'action soit plus immédiatement suivie de conséquences fâcheuses.

Ce n'est pas que la broderie exige de grands efforts musculaires, une grande dépense de forces physiques; c'est à un point de vue tout opposé que je n'hésite pas à considérer

cette industrie comme dangereuse, *quand elle est prématurément exercée*, et comme créant aux ouvrières une situation qu'une administration prévoyante devrait s'efforcer d'améliorer, en lui traçant des règles qui l'assimilent aux autres industries.

En effet, l'immobilité à laquelle est condamnée la brodeuse, le défaut d'exercices musculaires qu'elle doit subir, afin de ne pas perdre de temps, est une condition mauvaise, contre nature; et si l'on vient à penser que cette immobilité est permanente, qu'elle devient l'habitude constante de la vie de l'ouvrière, qu'elle est indispensable à la nature de son travail, qu'elle tient la malheureuse courbée sous sa loi de fer pendant quinze, seize et jusqu'à dix-huit et dix-neuf heures consécutives sur vingt-quatre; si l'on veut bien se figurer que *cette ouvrière* est souvent une pauvre enfant, pour laquelle l'exercice, le grand air, la liberté des mouvements sont des éléments indispensables de développement, de croissance, de santé en un mot, alors on comprendra qu'il s'élève une voix pour signaler une telle situation et en solliciter ardemment la réforme. Mais ce n'est pas tout; bien que le manque absolu d'exercice soit déjà pour une enfant une bien grande privation, l'immobilité, un supplice bien cruel, eh bien! la fixité du regard et la torsion du corps viennent encore s'ajouter à cette torture (1). Il faut que cette enfant fatigue encore sa vue par une application continuelle. Il faut en outre qu'elle se condamne à toutes les privations, si elle veut faire des journées complètes. Je connais des ouvrières en broderie qui prennent à peine le temps de manger; d'autres qui, pour prendre un maigre repas, ne quittent pas même le siége sur lequel elles sont assises depuis le point du jour; elles ne l'abandonnent que pour se

(1) Les brodeuses au métier, obligées de repasser d'une main à travers le tissu, et de bas en haut, l'aiguille qu'elles ont poussée d'abord par dessus, sont contraintes de rester des heures entières l'œil tendu sur le métier, le haut du corps penché obliquement en avant, dans la position la plus gênante. De là naissent chez beaucoup d'entre elles des déviations de la colonne vertébrale.

coucher à dix ou à onze heures du soir, pour le reprendre le lendemain, et ainsi de suite, pendant de longs jours, pendant des mois, pendant des années. Pour la brodeuse, il n'y a ni jeux, ni distractions : il n'y a ni hiver, ni été : elle n'en sent la différence que par la différence de la température, par le surcroît de la dépense que lui occasionne la nécessité de se chauffer et de s'éclairer. Sa vie est un long labeur sans trêve ni merci ; le dimanche même ne la relève pas toujours de son long esclavage ; la fréquentation des offices est forcément en dehors de ses habitudes; elle en est souvent réduite à considérer comme perdu le temps qu'elle consacrerait à l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Si encore la brodeuse était toujours une femme forte, convenablement développée, chez laquelle l'âge, les habitudes antérieures eussent assuré l'intégrité des fonctions ; qui fût prémunie contre les dangers de cette vie monotone et immobile, par une santé dès longtemps établie, par une vigueur amenée de longue main et soutenue par un bon régime, ce serait encore un mal assurément que ce genre d'industrie si opposé à tous les besoins de l'existence, à tous les instincts de la nature humaine, mais du moins le mal serait quelque peu atténué par la résistance qu'oppose une constitution robuste aux causes de destruction qui viennent l'assaillir, et l'absence des fâcheuses conséquences qu'entraîne toujours un développement incomplet des fonctions viendrait compenser, pour l'ouvrière, les privations de sa vie d'abnégation et de supplice ; mais ce sont particulièrement les jeunes filles qui se condamnent à ce travail de forçat ; ce sont trop souvent des enfants, à qui la nature avait départi tous les éléments de force et de santé qu'eussent développés le grand air, l'exercice, la liberté des mouvements, les habitudes et les jeux de l'enfance, et chez lesquels l'absence de ces heureuses conditions, l'assiduité forcée à un labeur excessif et prématuré, font disparaître, presqu'à coup sûr, les conditions de la santé, en les condamnant fatalement à une vie de misère, de maladie et trop souvent d'opprobre, comme je le dirai plus tard.

On pourrait croire, à la lecture des détails qui précèdent, que le tableau dont ils ont servi à esquisser les principaux traits n'a rien de réel, qu'il est purement imaginaire, ou du moins outré. Les observateurs superficiels seront peut-être tentés de révoquer en doute la vérité de mes assertions : mais un examen attentif, une enquête consciencieusement faite les auraient bientôt convaincus que je suis resté dans les limites du vrai. Qu'ils entrent avec moi dans cette maison de chétive apparence d'un des faubourgs d'Épinal ; qu'y verront-ils ? Dans une chambre basse et fumeuse, aux murailles nues, marbrées, çà et là, des traces verdâtres d'une humidité permanente ; au sein d'une température lourde et chaude entretenue par un poële en fonte (1), dont le feu sert en même temps à préparer les aliments de la famille, ce qui répand dans la pièce une odeur nauséabonde et écœurante, ils distingueront, à travers la lueur incertaine qui règne dans cette pièce, cinq à six jeunes filles groupées autour d'une lampe qui les éclaire à peine, et dont s'échappe une fumée noirâtre et fétide : *ce sont des brodeuses ;* leur visage pâle et amaigri, leur regard éteint, leurs paupières rougies et larmoyantes, sont autant d'indices de la fatigue qui les accable, du maigre régime qui les soutient. Elles sont là depuis quatre heures du matin ; à onze heures du soir, on les y retrouverait encore, la main constamment en mouvement, l'œil fixé sur cette guenille noirâtre et souillée qu'elles couvrent d'arabesques, d'étoiles, de grappes, d'épis, qu'elles entourent d'un feston capricieux, et dont l'achèvement va procurer à chacune d'elles une somme qui, divisée par le nombre de

(1) L'habitude que contractent de bonne heure les ouvrières brodeuses, de se réchauffer les pieds au moyen de certains vases en terre ou en fer, percés de trous, contenant des cendres chaudes et des charbons incandescents, et qu'on appelle dans le pays *couvots,* engendre une foule d'affections qui s'ajoutent encore à celles, déjà si nombreuses, qui ont pour origine leur mauvais régime et leur travail excessif. La plupart des suppressions menstruelles n'ont pas d'autre cause.

jours qu'elles y auront consacrés, constituera un gain de 60 ou 80 centimes à 1 franc ou 1 franc 20 centimes, bien rarement 1 franc 50 centimes par journée, et *par journée de dix-huit à dix-neuf heures !* tandis que dans les tissages ou filatures, où la loi interdit un travail de plus de douze heures, interrompu par deux intervalles de repos, leur salaire serait pour le moins égal, si ce n'est supérieur, à celui que leur procure à grand peine le travail forcé auquel elles sont astreintes. Encore est-il bon de faire remarquer que si ces jeunes filles travaillaient isolément elles auraient un bénéfice plus minime, car le feu qu'elles alimentent à tour de rôle, la lumière, cette lumière insuffisante et meurtrière qu'elles entretiennent à frais communs, leur enlèverait une partie de leur gain; l'espèce d'association solidaire qu'elles ont formée est pour elles une véritable économie, et bien qu'elle ne soit pas sans dangers *de plus d'une sorte,* on ne saurait que les y encourager, car c'est du moins pour elles un allégement.

Telle est pourtant la position de la plus grande partie des jeunes filles qui se consacrent à l'industrie des broderies, et quand je dis jeunes filles, je veux parler surtout de celles que leurs parents y font débuter en les enlevant des bancs de l'école; tel est le supplice qui est imposé à des enfants par une industrie dont les bénéfices font vivre largement, enrichissent même les spéculateurs qui les exploitent. Bornée d'abord à une faible partie de la population féminine, elle l'englobe aujourd'hui presque tout entière, et absorbe la plus grande partie des bras de cette portion des classes laborieuses.

Quels que soient les avantages matériels qui résultent de l'établissement de cette industrie dans un pays relativement pauvre, peut-on, je le demande, fermer les yeux sur les graves inconvénients qu'il entraîne; et si l'on vient à penser que ces enfants, que ces jeunes filles sont, après tout, la souche des générations à venir, est-il possible d'admettre que ces avantages, tout évidents qu'ils sont, puissent être considérés comme une suffisante compensation de tant de misères, d'abnégations, de sacrifices et surtout d'atteintes

si graves à la santé ? Ne convient-il pas d'examiner si la part des avantages est équitablement répartie ; s'il est juste que des générations s'étiolent et meurent à la peine, pour satisfaire à des conditions qui pourraient, ce me semble, être modifiées sans nuire aux progrès de cette industrie et sans porter atteinte aux intérêts qui y sont engagés ?

Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas seulement le présent qui doit être envisagé dans la question qui m'occupe, c'est surtout l'avenir, car c'est lui qui est le plus sérieusement menacé; aussi est-ce à ce point de vue que j'appelle toute la sollicitude de l'administration sur des faits qui peuvent être facilement vérifiés, et dont la désastreuse influence mérite le plus sérieux examen.

Ainsi que je l'ai dit dans la première partie de ce travail, je reconnais que la broderie procure aux classes pauvres un accroissement momentané de bien-être, par le moyen des salaires qu'elle répand, salaires que les femmes qui en profitent ne pourraient se procurer autrement dans un pays presqu'entièrement privé d'industries rivales. Je n'hésite pas à reconnaître que les salaires attribués aux brodeuses, tout mesquins, tout péniblement gagnés qu'ils peuvent être, apportent cependant un surcroît appréciable de ressources aux pauvres familles auxquelles appartiennent la plupart des ouvrières en broderie; mais je dis que ces ressources sont achetées au prix de trop lourds sacrifices ; que la continuité, la nature du travail qu'elles représentent compromet la santé et même la vie de celles qui s'y livrent ; que les bénéfices qui en résultent sont loin de compenser les inconvénients très-graves et très-sérieux qui menacent et atteignent déjà la partie féminine de la population ouvrière, et qu'au surplus la majeure partie de ces bénéfices, loin d'être accumulée ou consacrée à des besoins réels, est dépensée avec une facilité à laquelle les mœurs et les bonnes habitudes sont loin d'avoir à gagner.

Il suffit d'être pourvu d'une somme très-ordinaire d'intelligence, de se laisser guider par le simple bon sens, pour comprendre que la constitution physique de la femme, que

son développement plus ou moins complet, doivent avoir, sur les générations dont la nature l'a destinée à devenir la souche, la plus décisive influence : que d'une mère affaiblie, énervée, il ne peut naître que des enfants chétifs et mal constitués. C'est là un axiôme qui peut se passer de toute démonstration. Eh bien ! c'est ce qui arrive précisément dans la classe des ouvrières brodeuses, et c'est pour conjurer ce danger, pour atténuer ce qu'il a de menaçant pour l'avenir, que j'appelle sur ce point l'attention des hommes sérieux.

Condamnées dès leurs jeunes années, trop souvent dès leur tendre enfance, à un travail qui, loin de contribuer à développer, à augmenter graduellement leurs forces, à venir en aide à la nature, dans les efforts qu'elle fait constamment pour asseoir le tempérament et affermir la constitution, déprime au contraire toute vigueur native, neutralise les tendances naturelles, et fausse dès le principe la direction normale de toute éducation physique, ces malheureuses languissent et s'étiolent, au milieu d'occupations qui leur enlèvent toute possibilité de suivre la voie que la nature a tracée devant elles, et qui les mènerait vers le but pour lequel elles sont nées, c'est-à-dire la santé, un juste équilibre de force, l'épanouissement complet d'une constitution forte et vigoureuse, dont elles avaient sans doute apporté en naissant les premiers éléments (1).

Aussi, quand vient pour la brodeuse l'âge auquel, à son tour, elle peut donner naissance à une génération nouvelle, au lieu d'une femme robuste, bien préparée à sa vie de labeur et d'épreuves, l'ouvrier, qui la choisit pour compagne, ne trouve-t-il, la plupart du temps en elle, qu'une nature appauvrie,

(1) Il faudrait un cadre nosologique tout entier pour énumérer les diverses maladies auxquelles les brodeuses sont sujettes : qu'il suffise de dire que les principales sont les scrophules, l'aménorrhée, la chlorose, les gastralgies et toute la série des névroses de l'estomac, des voies digestives et des organes génito-urinaires ; ajoutons-y les déviations de la colonne vertébrale et tous les désordres qui en sont la conséquence.

une constitution détériorée, une santé languissante, par suite de fonctions absentes ou s'accomplissant péniblement. Comment veut-on que cette femme incomplète, souffreteuse, valétudinaire, donne le jour à des enfants sains et robustes? Aussi n'en naît-il le plus souvent que des rejetons faibles, chétifs, dans lesquels se reflètent les qualités physiques de leurs mères et qui ne sont, pour les parents, que des causes de tourments, d'inquiétudes, de dépenses, loin d'en être l'espoir et la consolation.

C'est en vain qu'on tenterait de nier le mal que je signale : il suffit d'entrer dans nos salles d'asile et dans nos écoles communales, de jeter un regard attentif sur les enfants rassemblés dans ces établissements, pour se convaincre que déjà ils sont le fruit d'une génération affaiblie et malingre. La plupart d'entr'eux indiquent en effet, par leur seul aspect, les fâcheuses conditions dans lesquelles ils sont nés, au milieu desquelles ils vont se développer à leur tour.

Mes fonctions d'inspecteur de la salle d'asile et de délégué du conseil départemental pour l'inspection des écoles, m'appelant souvent au milieu des générations qui s'élèvent pour remplacer bientôt celles qui vieillissent et disparaissent chaque jour, j'ai plus que personne de fréquentes occasions d'observer les enfants de tous âges, nés au sein des familles qui composent notre population ouvrière; eh bien! je déclare que c'est là surtout que j'ai acquis la conviction qu'il y a dans cette population une tendance évidente à un affaiblissement graduel, ou, pour mieux dire, à un abâtardissement progressif, dont les traces ne sont que trop évidentes, trop multipliées. Figures pâles, étiolées, amaigries, sur lesquelles est répandu un air de souffrance, où se reflètent les privations; yeux caves ou rougis par l'ophtalmie en quelque sorte héréditaire, stygmates de dartres, affections du cuir chevelu, traces irrécusables de scrophule; laideur caractéristique, saleté sordide, odeur repoussante, tel est l'aspect général qui blesse les sens et afflige le cœur, tel est le spectacle qu'offrent et nos salles d'asile, et nos écoles spécialement affectées aux enfants pauvres;

tel il apparaîtra au regard de ceux qui voudront les vérifier sans préventions, et ne pas se laisser tromper par des apparences sous lesquelles se déguise trop souvent une triste réalité.

Il faut bien le reconnaître, tout cela n'a rien de rassurant pour l'avenir de ces populations nombreuses qui, après tout, sont la force vive et la base d'une nation. Tout cela est très-sérieux et mérite toute l'attention du pouvoir. Si le tableau que je viens de tracer paraît sombre de couleur, il suffit de jeter un coup d'œil sur les rapports qui résument les opérations annuelles des conseils de révision, pour s'assurer que chaque année le mal est en progrès; que le nombre des individus déclarés impropres au service militaire ne fait que s'accroître, et qu'un jour viendra où l'armée ne se recrutera plus qu'à grand'peine, à moins qu'on ne se décide à abaisser le minimum de la taille, et qu'on ne ferme les yeux sur certaines infirmités, sur certains défauts de constitution, qu'on a jusqu'aujourd'hui soigneusement écartés des cadres de l'armée active (1). Dans un pays comme la France, où le remplacement est toléré, où l'armée sort en grande partie des populations des campagnes et des classes laborieuses des villes, l'inconvénient que je signale ici peut avoir de grandes conséquences, et ne fût-ce

(1) Je trouve dans un numéro récent d'un journal de médecine des réflexions qui ont trop directement trait à mon sujet pour que je résiste au désir de les reproduire :

..... « Le nombre des jeunes gens appelés au tirage de la classe de 1850 était 305,712 : sur ce nombre, les porteurs des 164,405 premiers numéros ont été examinés par les conseils de révision. Hé bien! il a fallu en réformer 10,256 pour défaut de taille et 48,433 pour cause d'infirmités, en tout 58,689. Comme les infirmes et les nains ne se trouvent probablement pas tous exclusivement dans la portion examinée, il en résulte que si l'on eût agi sur le contingent entier, c'est-à-dire sur les 305,712 appelés, la proportion se serait maintenue comme 58,689 est à 164,405, c'est-à-dire sur le pied d'un très-fort tiers, ce qui est loin de faire l'éloge de la race humaine et de la santé publique en France, où l'on dépense chaque année beaucoup d'argent pour l'amélioration des races d'animaux, sans s'inquiéter de l'homme et de son abâtardissement progressif. »

qu'à ce point de vue, les observations sur lesquelles je crois devoir appeler l'attention peuvent n'être pas dénuées d'intérêt, car je n'hésite pas à regarder l'extension de l'industrie des broderies dans ce pays et la manière inintelligente dont elle s'exerce, non pas comme cause principale de l'abaissement des tailles, de l'affaiblissement des constitutions, mais du moins comme l'une de celles qui agissent le plus activement pour amener lentement et progressivement ces funestes conséquences (1).

Si, dans l'antiquité, les gouvernements attachaient tant d'importance à toutes les questions qui ont trait à l'éducation physique des individus, si les lois d'Athènes et de Lacédémone condamnaient d'avance à la mort les enfants mal venus, mal constitués, c'est que la force physique jouait un grand rôle dans les actes de la vie de ces peuples, principalement dans les guerres qu'ils soutenaient sans cesse, soit entre eux, soit contre les puissances voisines qui ne tendaient qu'à les asservir; aujourd'hui ce rôle a perdu beaucoup de son importance, il est vrai, et l'invention de la poudre assure bien plus souvent la victoire au plus habile qu'elle ne la donne au plus fort; mais il n'en est pas moins vrai cependant que, dans les armées modernes, la force et la vigueur sont encore les qualités essentielles du soldat, et qu'un peuple qui compterait parmi ses défenseurs beaucoup d'hommes faibles, valétudinaires, sans courage, sans énergie, contrefaits ou trop petits, perdrait nécessairement de son

(1) Toutes les industries dont l'exercice exige le repos et la position assise ont un résultat analogue. Un homme haut placé dans l'administration, M. le sénateur Marchant, lors de sa mission dans les Vosges, me disait qu'autrefois la localité du département du Nord qui fournissait les plus beaux hommes aux contingents annuels était le *Cateau*, mais que depuis quelques années, les envahissements de l'industrie des dentelles avaient bien changé les choses sous ce rapport, puisqu'aujourd'hui le conseil de révision ne peut plus y trouver le nombre d'hommes nécessaires pour compléter le contingent, tant les tailles y sont diminuées et les constitutions détériorées!!

importance, et ne tarderait pas à compromettre son indépendance et sa nationalité. Nous n'en sommes pas là, Dieu merci ! les triomphes récents de nos armées prouvent d'une manière éclatante que nous sommes encore éloignés d'un pareil avenir ; mais, serait-il temps de conjurer le danger que je signale alors qu'il nous aurait envahis? et ce qu'on fera, pour le prévenir, pourra-t-il jamais être considéré comme une inutile précaution? D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que l'armée absorbe chaque année l'élite de notre population ouvrière de 20 ans, que l'opération des conseils de révision n'est autre chose en définitive qu'un triage qui ne laisse guère en dehors de ses choix que les sujets les moins aptes au métier des armes et aux fatigues de la guerre (1). C'est donc dans la portion refusée par les conseils, et dans celle de moins en moins nombreuse que le hasard d'un numéro élevé a soustraite à leur examen, qu'il faut voir la souche des générations nouvelles et l'espérance de l'avenir. C'est là un sujet de sérieuses méditations pour le Gouvernement, et l'on ne saurait trop appeler sa sollicitude sur les circonstances qui peuvent favoriser encore cette cause déjà si puissante d'affaiblissement pour les classes inférieures de la société.

A tous les points de vue, l'emploi des trop jeunes enfants du sexe féminin dans l'industrie de la broderie est un mal ;

(1) Un article du journal de St-Quentin, relatif aux opérations du conseil de révision du département de l'Aisne, disait que ce conseil s'est trouvé dans l'impossibilité de former le contingent du canton de Bohain ; 15 hommes ont manqué.

Cet article dit que c'est dans la proportion d'un homme sur deux que le conseil a opéré, par suite de la difficulté où il s'est trouvé de choisir des hommes réunissant de bonnes conditions physiques, surtout à St-Quentin, Bohain, Ribemont et le Catelet.

Il se termine par cette réflexion : « cette difficulté prouve de nouveau un fait que constatent toutes les statistiques : c'est l'appauvrissement physique des populations en général, et principalement des villes industrielles, des cantons manufacturiers. »

s'ils y perdent sous le rapport de la santé, ils y perdent beaucoup plus encore sous celui de la moralité, de l'instruction, du développement progressif de ces qualités essentielles qui distinguent la femme, et lui assignent un rôle si important dans la vie des sociétés. Indépendamment de l'instruction qu'elles ne peuvent acquérir, des principes religieux dont elles n'ont qu'une connaissance imparfaite et superficielle, ces malheureuses jeunes filles contractent de bonne heure, en travaillant à la broderie, le goût du luxe et des oripeaux brillants. Leurs instincts naturels de coquetterie s'éveillent au contact de ces produits qu'elles élaborent sans cesse pour satisfaire au besoin de la coquetterie. Aussi, tout en tirant leur aiguille, de ce mouvement isochrône et saccadé qui semble purement machinal, elles laissent errer leur imagination au mirage trompeur de leurs idées, et deviennent pour la plupart victimes des premières séductions qui ne tardent pas à venir au devant de leurs secrets désirs. Une autre cause, non moins puissante que leur entraînement naturel, s'ajoute encore à toutes celles qui contribuent à les faire sortir du droit chemin, pour les jeter dans la voie d'une précoce immoralité, ce sont les conversations et les exemples des ouvrières plus âgées, en compagnie et sous la direction desquelles elles débutent dans la broderie. On ne peut se faire une idée du nombre de jeunes enfants que cette dernière cause a perdues; aussi remarque-t-on que depuis quelques années, le libertinage, la prostitution publique ou clandestine ont fait de grands progrès; les registres de l'état civil en feraient foi au besoin : ainsi, pour peu qu'on les consulte, on pourra se convaincre que le nombre des naissances illégitimes a plus que doublé, à Épinal, depuis l'introduction de l'industrie de la broderie. Ce fait, qui tient non-seulement à la démoralisation progressive des jeunes filles, mais aussi à ce que des ouvrières de la campagne viennent se fixer dans les villes pour y travailler plus aisément, et sans doute aussi pour mieux y cacher leurs déportements, ce fait, dis-je, mérite d'être pris en grande considération, et les déductions qu'on en peut tirer n'ont pas besoin d'être autrement indiquées.

Je sais bien qu'on me fera cette objection qu'à toutes les industries se rattachent des inconvénients de même nature; que dans les tissages, les filatures, les mêmes faits se reproduisent et quelquefois sur une bien plus vaste échelle et avec non moins de cynisme; je l'accorde, mais à cela je répondrai que, dans ces industries, les circonstances sont loin d'être les mêmes que dans celle des broderies : à Mulhouse, par exemple, et dans les vastes établissements industriels situés sur les cours d'eau de nos hautes vallées, les ouvrières sont agglomérées, elles travaillent sous le même toit, sinon dans les mêmes salles que les ouvriers : les sexes, quoique séparés, ont pourtant de fréquents rapports, certains travaux leur sont communs, les heures de sortie les rapprochent forcément, les occupations semblables font tout naturellement naître entre eux des relations auxquelles la morale publique est loin d'avoir toujours à gagner. Mais, dans la broderie, il n'en est pas de même; ce sont les femmes seules qui y prennent part en général. Bien qu'elles se réunissent pour travailler ensemble, c'est rarement en grand nombre, et l'on peut dire que, pour celles qui se font remarquer par le désordre de leur conduite, ce n'est ni l'occasion, ni le hasard qui les font succomber. Cette occasion, elles la recherchent, elles la font naître; ce hasard est presque toujours concerté : ici c'est de la véritable immoralité, ailleurs ce peut n'être que de la faiblesse, et si le résultat est toujours condamnable, on peut, du moins dans ce dernier cas, l'excuser jusqu'à un certain point en le supposant involontaire.

Mais il ne faut pas croire que cette démoralisation, dont je viens d'esquisser fort incomplétement le tableau, ne fasse remarquer ses funestes effets que dans les villes; malheureusement elle envahit aussi les campagnes, et, à la suite de l'extension qu'y a prise la broderie depuis ces dernières années, elle y fait d'effrayants progrès. Là aussi les naissances illégitimes ont augmenté en nombre; mais comme la honte est moins facile à éviter qu'à la ville, il s'en suit que le crime d'infanticide n'est que trop souvent la conséquence

d'une première faute, et que le roman commencé dans l'atelier de la brodeuse vient alors se dénouer sur les bancs de la cour d'assises. De quelque côté qu'on envisage cette question, on est forcé d'en venir à cette conclusion, que les avantages matériels que procure l'introduction de la broderie dans les contrées de l'Est, et particulièrement dans les Vosges, y sont plus que compensés par les conséquences fâcheuses qu'elle entraîne à sa suite. Déjà, on le voit, la santé et la moralité des ouvrières dont elle emploie les bras sont loin d'y gagner, et se bornât-on à ces uniques résultats, c'en serait assez déjà pour motiver, sinon l'intervention effective du Gouvernement, au moins sa sollicitude qui ne saurait se fixer sur un sujet plus intéressant et moins examiné jusqu'ici. Mais il s'en faut que là se bornent les griefs qu'on aurait à faire valoir contre cet envahissement toujours croissant de la broderie dans nos campagnes. En effet, je tiens de personnes fort respectables, dont l'opinion serait d'un grand poids dans une enquête bien dirigée, que l'agriculture commence à ressentir de graves inconvénients d'un aussi fâcheux voisinage. Tous les bras qu'absorbent les besoins de l'industrie nouvelle sont dérobés au travail agricole, et il y a telles communes rurales qui ont dû emprunter des secours étrangers pour rentrer leurs récoltes. Dès que les jeunes filles ont touché à la broderie, qu'elles n'avaient d'abord recherché que pour donner un utile emploi à leur temps, pendant la mauvaise saison, elles se refusent à faire autre chose, et cette occupation finit par les absorber si exclusivement qu'elles deviennent bientôt étrangères aux travaux au sein desquels elles sont nées, et qui avaient eu leurs premières sympathies, formé le cercle étroit de leurs premières habitudes (1).

On se tromperait étrangement d'ailleurs si l'on se persuadait

(1) Si cette circonstance du défaut de bras pour les travaux de la campagne peut avoir pour résultat l'introduction des machines agricoles dans les exploitations rurales, l'inconvénient sera plus que compensé et c'est alors qu'on pourra dire avec raison, *à quelque chose malheur est bon.*

que le gain obtenu par les brodeuses, soit des campagnes, soit des villes, que ces bénéfices, quelquefois si chèrement achetés, soient tout entiers destinés à pourvoir aux besoins ordinaires de la vie, ou à venir en aide à leurs familles pauvres en général, et pour lesquelles ils seraient du moins un puissant secours, sinon une complète compensation des inconvénients de toute nature que leur occasionne la broderie. Il faut bien reconnaître que la majeure partie de cet argent est employée à satisfaire aux goûts de parure, de luxe, de débauche même, que contractent si facilement les ouvrières en broderie (1). C'est là un fait qu'on ne saurait révoquer en doute, et qui ne laisse pas de faire un curieux contraste avec les déclamations qui n'ont cessé de retentir depuis quelques années sur la misère des masses et la fâcheuse situation des classes laborieuses. — Oui, cette misère est grande, on ne saurait sérieusement le contester; mais ce qui l'augmente, ce qui l'entretient surtout, ce sont bien moins les charges qui pèsent sur les objets usuels de consommation, comme on l'a voulu prétendre, que le mauvais usage qu'on fait, dans les familles pauvres, des ressources qui s'y réalisent sous forme de salaire.

En effet, si l'ivrognerie règne assez habituellement chez les hommes, le luxe ne s'est-il pas glissé partout chez les femmes? Les besoins factices qu'il crée ne dominent-t-ils pas toutes les classes de la société, et les classes inférieures peut-être à un plus haut point que les classes aisées? Qui n'a eu occasion de remarquer ces parures brillantes et fastueuses qui, depuis quelques années surtout, remplacent chez la fille de l'ouvrier les vêtements simples, les modestes hardes qu'elle portait autrefois sans rougir? Qui n'a gémi de voir ces toilettes, trop

(1) Je sais bien que le numéraire ainsi dépensé ne rentre pas moins dans la circulation générale, et qu'en fin de compte la somme totale de la richesse publique s'en trouve augmentée; mais ce que je veux faire remarquer, c'est que cette augmentation ne profite pas directement à ceux qui en sont la première cause, et que d'ailleurs elle est acquise aux dépens de la santé, de la moralité des ouvrières. C'est là une considération qui a bien sa valeur.

souvent accusatrices de mauvaises mœurs, transformant la plus simple ouvrière en femme à la mode, tandis que près d'elle, si ce n'est derrière elle, ses humbles parents semblent des serviteurs honteux et méprisés? A toutes ces considérations qui se rattachent, comme on le voit, aux plus sérieux intérêts, il serait facile d'en ajouter d'autres qui ne seraient ni moins fondées, ni moins concluantes; mais je m'arrête. Appeler l'attention du Gouvernement sur ces faits, n'est-ce pas lui fournir l'occasion de montrer toute la sollicitude qui l'anime pour cette partie de la population qui, ne vivant que de son travail, ne peut espérer de bien-être qu'autant que les conditions de ce travail seront propres à lui offrir les garanties d'équité, de salubrité, de moralité, lesquelles seules fondent les industries loyales, en leur donnant pour base une bonne foi mutuelle, la religion des engagements et des moyens d'exécution conciliables avec la justice et l'humanité.

Nous vivons dans un temps où l'industrie, marchant à pas de géant, réalise chaque jour des progrès qui attestent le génie de l'homme, la profondeur de ses calculs, la puissance de sa persévérante énergie. Mais ce qui révèle surtout la grandeur de sa mission, ce qui la relève aux yeux du philosophe et du philanthrope et lui donne ce caractère providentiel qui semble la réserver aux plus brillantes destinées, c'est moins encore sa hardiesse, je devrais dire sa témérité, que le respect qu'elle montre de plus en plus pour la dignité de l'homme; ce sont les soins qu'elle met à l'affranchir peu à peu de la partie la plus pénible des travaux, à préserver sa santé, sa vie de toutes les atteintes auxquelles elles se trouvent si souvent exposées. C'est là une tendance qu'on ne saurait méconnaître, qu'on ne saurait trop louer, encourager, et qui se manifeste de toutes parts.

En effet, la plus grande partie des inventions nouvelles a pour but, ou du moins pour résultat, de diminuer la part de l'homme dans cette partie du domaine industriel qui se rattache aux moyens d'action, à l'application de la force motrice. Presque partout des machines ingénieuses, se sub-

stituant aux bras du travailleur, suppléent à ses efforts et allégent le fardeau de sa fatigue. Des moyens nombreux ont été imaginés pour diminuer les chances d'insalubrité de certaines professions; des prix sont chaque jour proposés avec la plus noble émulation, soit par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, soit par d'autres associations philanthropiques, soit même par des particuliers, pour l'invention de procédés de fabrication plus salubres ou moins dangereux. Si des hommes d'État, vraiment dignes de ce nom, non contents de flétrir l'esclavage comme institution, n'hésitent pas à imposer aux nations de l'ancien monde d'énormes sacrifices pour faire disparaître enfin cette plaie honteuse qui déshonore encore une partie du nouveau, il est d'autres hommes non moins généreux, non moins charitables, non moins grands, qui s'efforcent, par tous moyens, de racheter le travailleur libre de ce que la servitude industrielle offre de plus pénible, de plus périlleux, de plus flétrissant pour la dignité humaine.

C'est là, je le répète, une tendance heureuse qui honore notre siècle, mais dont il faut s'efforcer de faire profiter tous les genres d'industrie qui emploient les bras de l'homme et nécessitent son travail (1). Toutes les branches de l'activité humaine ont un droit égal à la sollicitude des philanthropes, à la protection du Gouvernement; j'implore l'une et l'autre pour l'industrie des broderies : plus on voudra la considérer comme une branche importante du revenu de la classe ouvrière, plus il faudra

(1) La machine à broder, si ingénieusement inventée par M. Barbe-Schmitz, de Nancy, et qu'on a pu admirer à l'Exposition universelle de 1855, est un premier pas dans la voie que j'indique; mais il est facile de comprendre que l'emploi des machines dans l'industrie des broderies sera toujours très-restreint et ne pourra jamais s'appliquer qu'à la broderie commune, en sorte qu'elles ne seront guère qu'un palliatif impuissant aux inconvénients que je signale. En effet, partout où le travail exige du savoir, de l'intelligence, du calcul, de l'arrangement, du goût, de la variété, de la spontanéité, partout enfin où le travail est essentiellement artiste, la machine est impuissante et ne peut jamais remplacer les mains de l'homme.

s'efforcer de la placer dans des conditions qui assurent sa stabilité et sa prospérité.

Telle qu'elle est aujourd'hui constituée dans les Vosges, elle renferme bien des germes de destruction ; elle court grand risque de succomber tôt ou tard sous le poids des iniquités qu'elle soulève, des exactions qu'elle occasionne, des abus nombreux qu'elle engendre. Plus qu'aucune autre, elle mérite ce reproche, si peu fondé d'ailleurs, que les agitateurs et les utopistes adressaient naguère à l'industrie en général, d'être une véritable exploitation. Si l'on veut qu'elle cesse de mériter l'anathème des hommes sensés qui étendent leur vue plus loin que le présent, si l'on veut que la classe laborieuse cesse de la maudire, tout en profitant de ses avantages, si l'on veut enfin que les funestes conséquences de ses envahissements progressifs cessent de préparer un fâcheux avenir pour la classe ouvrière, pour l'armée, pour l'agriculture, pour la population tout entière, il est temps de l'examiner de près, de lui imposer au besoin le joug d'une salutaire discipline, de lui tracer des règles, de la protéger contre ses propres excès.

C'est là une tâche digne d'un Gouvernement qui s'est proclamé le protecteur des intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Elle est digne d'un Souverain dont le plus beau titre de gloire sera toujours d'être l'élu du Peuple, et dont la mission est de préparer pour la France, si fatiguée de ses longues agitations, une ère de grandeur et de prospérité, fondée sur la satisfaction légitime de tous les intérêts, la pacification générale des cœurs et l'apaisement des esprits.

APPENDICE.

Dans une communication faite à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par M. le Préfet de la Meurthe, on trouve ce passage que je crois devoir citer *in extenso*, parce qu'il confirme de la manière la plus complète les faits que j'énonce dans la première partie de ce travail, et qu'il établit la nécessité d'avoir recours à certaines mesures pour faire cesser les abus que je signale, en les faisant considérer comme menaçant sérieusement l'avenir de l'industrie des broderies ; voici ce passage : . . . .

« L'industrie des broderies n'est pas toujours convenablement » exercée par toutes les personnes qui y prennent part à diffé- » rents degrés. Le fabricant qui livre ses tissus imprimés pour » être confectionnés par des ouvrières domiciliées au loin, et » dont il ne connaît pas même les noms, est obligé de recourir » à un intermédiaire désigné sous le nom d'entrepreneur » (bureau). Cet intermédiaire, au lieu de se contenter d'un » prélèvement de 10 ou 12 p. 0/0 sur le prix de façon convenu » entre lui et le fabricant, s'arroge 1/4 ou 1/3 de ce prix, et » ne donne plus à l'ouvrière qu'un salaire insuffisant ; cet » état de choses, qui réduit les ressources des brodeuses et » réagit sur la qualité des produits qu'elles confectionnent, » soulève à la fois leurs réclamations et celles non moins fon- » dées des fabricants. Le projet ci-joint me paraît devoir donner » satisfaction aux unes et aux autres : il sera mal accueilli » probablement par la classe assez nombreuse des entrepre- » neurs qui y verront une atteinte à leurs intérêts. Je ne me » dissimule même pas qu'il pourra rencontrer quelques dif- » ficultés dans l'application, et jeter, au commencement, un » certain embarras dans la fabrication ; *mais cette crise est* » *nécessaire pour protéger la broderie contre les abus que* » *le défaut de réglementation a fait naître dans son sein,* » *abus qui, si l'on n'y met obstacle, suivront une marche* » *progressive et amèneront, dans un avenir plus ou moins*

» *rapproché, la ruine complète de cette intéressante* » *industrie.* »

Voici le texte du projet dont parle M. le Préfet de la Meurthe :

Art. 1er. Tout fabricant, intermédiaire ou entrepreneur de broderies, qui livrera des tissus pour être brodés, festonnés ou terminés, sera tenu d'inscrire, au moment de la livraison, sur un livret spécial appartenant à l'ouvrière ou à l'entrepreneur dépositaire et laissé entre ses mains, 1° la date de la livraison; 2° le numéro d'ordre des tissus livrés; 3° la quantité de pièces comprises sous un même numéro, ou le nombre de mètres pour les objets qui se confectionnent à la mesure; 4° la désignation de l'objet; 5° la valeur du tissu, y compris le dessin, à la pièce ou au mètre; 6° le prix de façon à la pièce ou au mètre; 7° le numéro du coton à employer; 8° le temps accordé pour la confection; 9° la date des rentrées; 10° le nom et l'adresse du fabricant devront en outre être indiqués sur le livret de l'ouvrière par l'entrepreneur, qui inscrira également sur son propre livret le nom et l'adresse de l'ouvrière chargée de confectionner les tissus, et la date à laquelle ils lui auront été remis (1).

(1) La presque totalité des fabricants de broderies est d'avis du livret; ils trouvent à cela de grands avantages; d'abord c'est un compte perpétuellement établi et tenu à jour entre l'entrepreneur et l'ouvrière. L'un et l'autre connaissent toujours leur position respective; en outre le livret serait un obstacle à la mauvaise foi de l'ouvrière, qui souvent ne termine pas la confection des tissus qu'elle a reçus d'un entrepreneur, soit parce qu'ayant reçu des avances elle n'a plus un intérêt assez pressant à remplir ses engagements; soit parce que trouvant plus d'avantages chez un autre entrepreneur, elle n'hésite pas à abandonner celui pour lequel elle travaillait, sans même lui rendre les tissus qu'elle en a reçus. Le livret mettrait ordre à cela, parce que l'ouvrière, forcée d'exhiber son livret en se présentant chez un entrepreneur, se verrait refusée si ce livret n'était pas en règle et signé par l'entrepreneur qu'elle quitte; ce serait en effet la preuve qu'en le quittant elle n'a pas réglé tous ses comptes avec lui. La signature de l'entrepreneur ancien devrait toujours être exigée; elle tiendrait lieu du certificat de moralité, de preuve d'apurement de compte.

Art. 2. Le prix de façon alloué par le fabricant, et indiqué par lui sur le livret de l'entrepreneur, devra, sauf le cas de retard ou de malfaçon, être payé intégralement à l'ouvrière, qui pourra se faire représenter le livret de l'entrepreneur, pour s'assurer du prix alloué par le fabricant.

Art. 3. L'entrepreneur recevra du fabricant une commission dont le chiffre sera réglé entre eux, à prix débattu, et payé en dehors du prix de façon alloué à l'ouvrière. Le taux à *tant pour cent* de cette convention sera inscrit par le fabricant sur le livret de l'entrepreneur.

Art. 4. L'ouvrage exécuté sera remis au fabricant, commissionnaire ou entrepreneur, de qui l'ouvrière aura reçu directement les tissus. Le compte de façon sera arrêté au moment de cette remise. Le compte de commission sera de même arrêté au moment de la remise au fabricant par l'entrepreneur des ouvrages exécutés. Toute convention contraire aux trois paragraphes précédents sera mentionnée sur le livret par l'entrepreneur ou le fabricant.

Art. 5. Le fabricant inscrira sur un registre d'ordre toutes les mentions portées au livret spécial de l'entrepreneur ou de l'ouvrière qu'il emploie directement. L'entrepreneur inscrira de même sur un registre toutes les mentions portées au livret spécial de chacune de ses ouvrières.

Art. 6. L'entrepreneur et l'ouvrière sont responsables des tissus qui leur sont confiés par le fabricant, et s'ils ne les représentent pas dans les délais fixés pour la confection, ils sont tenus d'en justifier l'emploi ou d'en rembourser la valeur.

Art. 7. Le fabricant ou entrepreneur tiendra constamment exposé aux regards, dans le lieu où se règlent habituellement les comptes entre lui et l'ouvrière, un exemplaire du présent décret, en forme de placard.

Art. 8. Les articles 8 et 9 de la loi du 7 mars 1850 sont applicables aux contraventions commises contre les dispositions du présent décret.

Telles sont les dispositions que propose M. le Préfet de la Meurthe pour combattre les graves abus qui se sont introduits

dans l'industrie des broderies. Assurément on ne peut que savoir gré à ce magistrat des intentions qu'il manifeste et des efforts qu'il fait pour substituer l'ordre et la régularité au désordre et à l'anarchie qui règnent aujourd'hui dans les relations des ouvrières brodeuses avec les fondés de pouvoir des fabricants. Mais si les mesures qu'il propose ne sont pas toutes d'une application facile, s'il en est même quelques-unes qui risquent souvent d'être éludées, il en est d'autres dont la mise en vigueur suppose et nécessite l'intervention de juges ou d'arbitres qui n'existent pas partout, et particulièrement dans les Vosges.

Ainsi, par exemple, comment et par qui sera déterminée la valeur du tissu livré à l'ouvrière *y compris le dessin*, et sans doute aussi le spécimen de broderie exécuté comme modèle? Sera-ce le fabricant qui fixera cette valeur? Sera-ce l'entrepreneur? L'ouvrière n'aura-t-elle pas voix délibérative dans un débat où il s'agit de déterminer la valeur, *toujours un peu relative*, d'un objet qu'elle pourra être dans le cas de rembourser?

On a prévu la malfaçon, mais qui en sera juge? Sera-ce l'entrepreneur? N'aura-t-il pas toujours intérêt à la mettre en avant afin de payer moins cher? Qui ne sait qu'en matière de broderie il est presque impossible d'obtenir un travail identiquement le même dans toutes ses parties? Un défaut dans le coton peut amener une inégalité dans un relief, une différence dans des points qui doivent être semblables; une éraillure dans le tissu peut être occasionnée par un accident indépendant de la volonté de l'ouvrière.... Qui sera juge de ces circonstances? Le projet de décret ne le dit pas, et cela se conçoit; le département de la Meurthe jouissant de l'institution des conseils de prud'hommes qui n'existe pas dans les Vosges, au moins pour ce qui concerne l'industrie des broderies, M. le Préfet réserve probablement à cette juridiction la connaissance de toutes les contestations entre les fabricants ou entrepreneurs et les ouvrières. Il sera donc nécessaire, pour l'application du décret projeté, d'étendre

au département des Vosges le bienfait de la justice consulaire, la seule d'ailleurs qui soit propre au jugement des sortes de contestations qui surgissent à chaque instant entre ouvrières et fabricants de broderies.

Quoiqu'il en soit des difficultés que doive rencontrer l'application du projet de réglementation proposé par M. le Préfet de la Meurthe, il y a tout lieu de penser qu'il finira par prévaloir. Tous les bons esprits doivent le désirer, car il y a urgence bien démontrée de protéger la broderie contre les abus trop fréquents que le défaut de réglementation fait naître, abus d'autant plus regrettables, ainsi que me l'écrit l'un des plus honorables fabricants de Saint-Quentin, M. Huet-Jacquemin, président du tribunal de commerce, qu'ils placent dans des conditions moins favorables le fabricant sérieux, qui veut que l'ouvrière soit justement rémunérée et reçoive scrupuleusement tout ce qui peut lui être alloué pour son travail.

Le jour où une réglementation équitable sera mise en vigueur, et viendra protéger tous les intérêts engagés dans l'industrie de la broderie, un grand service aura été rendu à tous les départements de l'Est, et plus particulièrement au département des Vosges, qui compte le plus grand nombre d'ouvrières. Des capitaux importants sont disposés à prendre cette voie; mais le défaut de garantie sérieuse et, il faut bien le dire, la position équivoque de cette industrie les font encore hésiter, malgré l'impulsion favorable que lui donne la magnifique récompense décernée aux brodeuses des Vosges par le jury international de l'Exposition universelle.

Vienne donc ce jour tant désiré, et la broderie protégée par la justice contre les exactions et l'improbité, rassurée sur l'avenir par l'habileté des ouvrières qui s'y consacrent, habileté si honorablement constatée par les résultats de l'Exposition universelle, réhabilitée à tous les yeux par l'adoption du livret, marchera d'un pas ferme et rapide vers des perfectionnements nouveaux qui la mettront à l'abri de tout revers inattendu, et la feront entrer définitivement dans une ère de prospérité qui défiera toute concurrence.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

de

LA VISITE DES FERMES

dans l'arrondissement de St-Dié

POUR L'ANNÉE 1855,

PAR M. D'AJOT,

Associé libre.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La Commission que vous avez déléguée pour apprécier les prétentions des concurrents aux primes ministérielles à décerner, cette année, dans l'arrondissement de Saint-Dié, s'est empressée de répondre à votre appel, parce qu'elle y a vu un devoir imposé non-seulement par votre confiance, mais encore par le but fécond que la Société d'Émulation s'efforce d'atteindre. Développer le progrès agricole qui porte la prospérité dans les nations, dans la chaumière le pain quotidien dont elle est trop souvent privée, dans la fabrique, dans l'atelier, la vie à bon marché, ce grand problème social dont l'agriculture, cette première mamelle de l'État, suivant Sully, renferme la principale solution ; encourager, honorer, récompenser l'homme des champs intelligent, honnête et

laborieux, à tous les degrés de l'échelle agricole ; enfin concourir, avec tout votre zèle éclairé, au mouvement intellectuel et économique que des tempêtes civiles, des temps difficiles et la rectitude des idées civilisatrices ont provoqué, dans les esprits sérieux, en faveur de la noble profession du laboureur, telle est votre pensée, tels sont vos travaux.

Les siècles de l'oisiveté sont écoulés, l'empire du travail commande partout et à tous, car la fainéantise abat les plus grands, quand le travail élève les plus petits.

Dans cette révolution consommée, l'agriculture a pris son rang, elle a commandé la considération que l'ignorance lui avait refusée, et dès aujourd'hui, sans exciter le dédain, un homme de valeur peut dire : *je suis laboureur* — *gentis homo*, comme jadis le preux bardé de fer disait : *je suis chevalier*.

L'illustre maréchal qui a pacifié l'Afrique et laissé un si pieux souvenir à l'armée, doublement fière de sa gloire, parce que cette gloire est aussi la sienne, le maréchal Bugeaud avait pris pour devise — *Ense* et *aratro* — *mon épée* et *ma charrue*.

Grâce à l'exemple de l'immortel Dombasle, qui n'a pas craint de se mettre fermier, grâce plus grande encore aux écrits profonds de ce grand agronome économiste, l'agriculture a pris désormais droit de siéger dans les salons, elle qui était encore, au premier quart de notre siècle, reléguée dans les servitudes du château. Ce progrès intellectuel est un fait accompli ; il est immense, car, s'il a été ignoré des intelligences éteintes, il est gros des intelligences à naître.

Vous le voyez, Messieurs, votre Commission s'est associée à votre pensée, à votre sympathie ; elle vous remercie de l'avoir honorée de votre choix, et vous présente le résultat consciencieux de sa mission.

EXPOSÉ.

BONNE TENUE DES EXPLOITATIONS.

Ferme de Rebach.

M. Giraud-Cuny, fermier, exploite cette ferme composée de 33 hectares, dont 17 en terres arables et 16 en prairies naturelles. Il a 18 vaches laitières, 20 élèves, 2 bœufs et 3 chevaux. Depuis 8 ans, M. Giraud-Cuny a triplé le produit brut de cette propriété par le drainage, par des travaux d'amélioration, ainsi que par l'excellente et savante pratique de sa culture.

Terres arables. — M. Giraud-Cuny obtient 8 récoltes en 7 ans, au moyen de l'assolement suivant, qu'il est parvenu à établir à l'aide de l'amélioration de ses prairies et de son nombreux bétail, base capitale de toute économie rurale.

1° Récolte sarclée sur fumure, pommes de terre, betteraves, carottes et colza; 2° blé; 3° trèfle; 4° avoine; 5° blé fumé suivi de rutabagas en récolte dérobée; 6° dravières fumées; 7° blé.

Les bons praticiens pourraient blâmer la rotation de l'avoine entre le trèfle et le blé, mais M. Giraud-Cuny a opéré ce changement pour prévenir le versage constant du blé après le trèfle.

Pendant cette rotation septennale, à triple fumure, M. Giraud-Cuny obtient donc 4 récoltes céréales, 1/2 commerciale et 3 1/2 fourragères, assolement aussi riche qu'intelligent et digne d'exemple pour un grand nombre de cultivateurs plus favorisés que M. Giraud-Cuny, car il exploite un sol médiocre, sinon ingrat. Le blé doit rapporter de 20 à 24 hectolitres à l'hectare, rendement fort remarquable sur un sol pareil.

Prairies. — Précédemment les prairies de Robach souffraient des eaux souterraines ou stagnantes et ne donnaient que peu de fourrage aigre ; l'application du drainage a corrigé non-seulement le mal, mais elle permet encore, au moyen de réservoirs établis avec calcul, d'utiliser ces eaux souterraines ou stagnantes à l'irrigation féconde de ces mêmes prairies ; ainsi M. Giraud-Cuny a su tirer le bien du mal.

Un réservoir placé à la suite des étables reçoit le purin des écuries et l'eau d'une fontaine ; quand il est plein, il porte spontanément, au moyen d'un syphon, cet engrais liquide sur 3 hectares de prés drainés qui rapportent cinq coupes d'excellent fourrage vert, au lieu d'une mauvaise récolte de joncs, telle que la faisaient les prédécesseurs de M. Giraud-Cuny.

Bestiaux. — Les 40 bêtes bovines présentent environ 11,500 kilos, poids vif ; elles appartiennent à la précieuse race vosgienne, pur sang, et dénotent une très-grande finesse ; mais leurs formes laissent encore à désirer, principalement dans le train postérieur, défaut capital de cette race ; l'amélioration complète sera l'œuvre de l'intelligence, de la persévérance de M. Giraud-Cuny, et par dessus tout de l'aide du temps.

Les vaches ne donnent que 38 litres de lait pour 100 kilog. de foin consommé. Nous dirons avec impartialité que ce rendement est trop faible dans les étables de M. Cuny, car on doit exiger plus d'un habile capitaine que d'un soldat obscur.

La grossière race Fribourgeoise, si justement décriée, donne un égal produit et aurait la supériorité de fournir un plus lourd volume de viande. Les étables, bâties à neuf sous la direction de M. Cuny lui-même, sont bonnes et commodes.

Drainage. — M. Giraud-Cuny a posé 19,600 tuyaux ou 6,000 mètres de drains, revenant, tout compris, à 19 centimes le mètre courant, plus 6,000 mètres de drains avec des pierres, car M. Cuny, fermier, doit calculer économiquement le chiffre de ses avances.

Néanmoins, fort de ses résultats, guidé par le flambeau de l'expérience, cet habile cultivateur continue le drainage, quoiqu'il ait dépensé déjà des sommes considérables en travaux d'amélioration.

Ses efforts sont d'autant plus louables que ce fermier applique sur la propriété d'autrui des capitaux propres, que bien des propriétaires refusent aux leurs et presque toujours à leurs preneurs.

Les propriétaires anglais comprennent beaucoup mieux la véritable association du bail ; ils savent parfaitement que le fermage n'est autre que le prêt en nature d'un capital tout aussi susceptible d'augmentation ou de diminution, entre les mains de l'emprunteur, que des titres d'actions publiques confiées à des administrateurs habiles ou incapables. Cette association intelligente, qui crée la mutualité au lieu de l'hostilité, est une des causes principales de la supériorité agricole de l'Angleterre.

Nous ne terminerons pas l'article de M. Giraud-Cuny, ancien élève de l'école de Roville, sans déclarer que la pratique, la prudence et l'observation qui le dirigent, la connaissance qu'il possède du bétail, placent cet éminent cultivateur à un rang supérieur.

Ferme du Grand-Faingt de Sainte-Marguerite.

Par son début dans le commerce, M. Auguste Basquin avait manqué sa vocation; chez lui comme chez bien d'autres, le naturel a triomphé. Aujourd'hui, M. Basquin s'est retiré des affaires pour prendre lui-même les mancherons de la charrue, et l'agriculture à gagné une capacité, car ce Cincinnatus négociant développe, dans ses champs, la même intelligence qui le guidait dans son commerce.

M. Basquin exploite donc lui-même sa propriété composée de 25 hectares, dont 12 en prairies naturelles.

Il possède dans ses étables 9 vaches, 2 genisses pleines, 3 taureaux, 4 veaux, 2 bœufs et 3 chevaux.

Terres arables. — Mieux favorisé que M. Cuny, M. Basquin a un bon sol argilo-siciteux, légèrement incliné et d'un facile accès. Il suit l'assolement quinquennal ci-après :

1° Colza fumé, avec carottes dans le colza, à l'instar de beaucoup de cultivateurs du nord, et choux cabus, choux et carottes présentant une forte végétation et surtout un nettoiement parfait de toutes mauvaises herbes; 2° froment d'été très-bien à sa place après des carottes tardives et bien disposé à recevoir la semence de trèfle; 3° 1/2 trèfle, 1/2 pommes de terre fumées; 4° blé d'hiver; 5° avoine pour terminer l'assolement. 3 céréales, 1 commerciale et 2 fourragères : total 6 récoltes en 5 ans.

Tous ces produits sont beaux; nous estimons que le blé doit rendre de 22 à 23 hectolitres l'hectare. La Commission a surtout remarqué que les champs étaient exempts des mauvaises herbes qui ont envahi généralement les céréales de cette année; cette précieuse exemption provient du bon assolement de M. Basquin et de la bonne tenue de son exploitation.

Prairies. — Les 12 hectares comprennent 8 hectares dans la vallée et 4 hectares créés avantageusement dans des terres arables du plateau. Ce succès est dû principalement à des composts faits avec du gazon, des détritus mélangés de fumier d'étable et arrosés de purin; tous les trois ans les prairies supérieures reçoivent ce riche engrais, qui les entretient ainsi en bon état de fertilité.

Nous signalons donc à l'attention de la Société d'Émulation M. Basquin, pour la bonne tenue et la multiplication de ses engrais.

Cet habile cultivateur a importé le trèfle de Lockeren (Belgique); c'est une bonne importation, à juger par les semis de cette année élevés déjà de 30 à 35 centimètres.

Bestiaux. — Les 20 pièces bovines formant environ 7,000 kilog., poids vif, sont en bon état et appartiennent à la race vosgienne, mélangée d'un reste de sang suisse; leur rendement ne va qu'à 34 litres de lait pour 100 kilos de foin. Nous nous permettrons en conséquence la même critique, avec plus de

droits envers M. Basquin qu'envers M. Giraud-Cuny, parce que nous croyons fermement que ces deux maîtres peuvent et doivent faire mieux.

Toutes les nouvelles constructions de M. Basquin sont bien entendues. Les étables, situées en un vieux bâtiment, sont mauvaises; ce propriétaire le sait; il est décidé à construire très-prochainement une écurie pour 30 bêtes, suivant toutes les règles d'une bonne pratique.

M. Basquin fait, comme M. Cuny, de l'agriculture avancée, nous dirons même plus productive pour la consommation publique; mais propriétaire, le premier incorpore au foncier et immobilise le capital de ses créances, tandis que fermier, le second, avançant un capital mobilier et consommable, doit calculer la rentrée du principal et des intérêts dans une période déterminée.

Pour résumer notre opinion sur ces deux intelligents concurrents, nous dirons que M. Basquin, plus favorisé que M. Cuny, profite habilement de la nature de son sol. M. Giraud-Cuny triomphe savamment de l'ingratitude du sien.

Ferme de Brompont.

M. Martin-Hachette, propriétaire de cette ferme, est encore un de ces hommes qui renoncent au comptoir pour prendre la charrue; il exploite 17 hectares dont 10 en prairies et 7 en terres arables de mauvais sol avec des récoltes proportionnelles.

Il a 10 vaches assez distinguées de la race vosgienne, 2 taureaux qui devraient être mutilés, dans l'intérêt de l'amélioration de l'espèce, 3 jeunes veaux et 4 bœufs, total 19 têtes formant environ 6,500 kilog., poids vif. Les vaches ne donnent, d'après la comptabilité de la ferme, que 28 litres de lait pour 100 kilos de foin consommé. Nous n'avons pas cherché à découvrir la cause de cette infériorité.

Nous avons remarqué 2 hectares de bons prés que M. Martin

a créés aux lieu et place de terres arables, entre sa maison et les bords de la Meurthe.

Par l'emplacement judicieux de son fumier, par la direction du purin qui arrive des écuries au pied du fumier, et à l'aide d'un réservoir placé tout auprès, à l'exemple de M. Giraud-Cuny et de tant d'autres cultivateurs intelligents, qui en ont la possibilité, M. Martin-Hachette arrose une partie de ce pré avec des engrais liquides. Chez lui les effets en sont énergiques comme partout.

M. Martin-Hachette a mis beaucoup de zèle à aider la Société d'Émulation dans ses recherches sur la maladie des pommes de terre et sur le remède à y appliquer. Il a fait des expériences consécutives sur la plantation automnale de ce tubercule, d'après le procédé Leroy-Mabile : si son zèle est resté stérile comme celui de tant d'autres, il n'en mérite pas moins de légitimes remerciements.

Nous terminons par signaler à la Société d'Émulation la bonne tenue des fumiers de M. Martin-Hachette, qui lui a valu déjà un prix en 1850.

APPLICATION DU DRAINAGE ET MISE EN RAPPORT DES TERRAINS HUMIDES.

M. Ferry, qui se présente pour le prix affecté au drainage, a placé 16,000 tuyaux, tant dans son sol arable que dans ses prairies. Avant d'aller plus loin, il a voulu prudemment connaître les résultats de son travail; ces résultats sont tels aujourd'hui que M. Ferry se propose d'exécuter complétement le plan conçu pour toute sa propriété.

M. Ferry est un de ces jeunes gens qui, au lieu de dissiper leur jeunesse en plaisirs, aiment mieux consacrer leur temps à l'étude, à l'industrie, et leurs veilles au concours des sociétés d'intérêt général et de bienfaisance.

L'arrondissement de Saint-Dié doit à cet industriel la fabrication des tuyaux, et, comme conséquence, la possibilité du drainage.

Cette amélioration capitale a pris dans le pays les fortes racines de la pratique. Le relevé suivant en fournit la preuve.

La fabrique de M. Ferry a livré à l'agriculture,

En 1852. . . . . 10,000 tuyaux.
En 1853. 53,400
En 1854. 110,000
En 1855 le chiffre dépassera 200,000.

Il est facile de prévoir le développement que l'avenir réserve au drainage de l'arrondissement de Saint-Dié.

La petite culture armée d'une méfiance si prudente, si sourde aux meilleurs conseils, mais si avide de bons exemples, si prompte à saisir les faits simples et évidents, la petite culture, disons-nous, apporte ses petites économies à la fabrique des tuyaux de M. Ferry : — qui en prend 10, — qui 60, — qui 100, chacun suivant son faible pécule, pour y revenir successivement au fur et à mesure des épargnes.

Grâce à l'initiative de M. Ferry, l'arrondissement de Saint-Dié est doté d'une des forces les plus énergiques pour hâter l'amélioration du sol, en changer radicalement la nature humide, développer les produits des terrains froids et compacts, avec économie de travail et de frais.

FROMAGES.

La température du mois d'août est défavorable à la confection du fromage. La Commission n'a donc point trouvé une fromagerie assez importante pour la signaler à votre intérêt ; elle a l'honneur de vous proposer d'appliquer la prime réservée à cette industrie à un défrichement, que les circonstances qui l'accompagnent recommandent à votre sympathie.

DÉFRICHEMENT.

M. Burch, domicilié à Lusse, est un de ces rudes campagnards admirables d'énergie, de résignation et de persévérance,

qui disputent à la nature brute, au chaos tout ce qu'ils peuvent leur prendre, et le paient au prix de leurs sueurs journalières.

Soutenu par sa force morale, poussé par l'amour paternel à augmenter son mince héritage, le séxagénaire a défriché et défoncé, pendant 7 ans, 3 hectares d'un sol graniteux sur une pente de plus de 45 degrés.

Il a descendu toutes les pierres à l'aide d'un traîneau qu'il remontait ensuite sur son dos, pour redescendre avec une nouvelle charge ; il a continué ce pénible labeur pendant 7 ans, à un âge où les forces physiques refusent leurs secours aux vétérans des travaux champêtres. Ce n'est pas tout encore, M. Burch s'est imposé une rude tâche annuelle, car, pour jouir des fruits de son ouvrage, il est obligé de monter aujourd'hui à dos le fumier destiné à fertiliser ses guérets.

Ce travail opiniâtre s'est accompli sous l'impulsion de l'amour paternel : père de 7 enfants, Burch voulait mettre sa famille en une position meilleure que la sienne ; il en est dignement récompensé, trois de ses enfants sont déjà bien placés, les quatre autres sont cités avec leur père, dans la commune, pour des modèles d'ordre, de travail et d'économie.

PRIMES ORDINAIRES DÉPARTEMENTALES.

CRÉATION ET IRRIGATION DES PRAIRIES.

Irrigation. — M. Jacquemin, à Saint-Dié, praticulteur renommé, nous a fait voir des prairies dont il est propriétaire ou administrateur.

Il nous a expliqué sur place ses travaux qui consistent en améliorations, modifications et corrections très-bien conçues et très-bien exécutées.

M. Flandré, ouvrier praticulteur, nous a conduits sur un nouveau pré de 4 hectares environ terminé depuis un mois,

à la place d'un sol marécageux, pierreux, inégal et complétement improductif; il nous a montré une véritable création que sa tête et ses bras ont tirée du chaos.

M. Bastien, Victor, de Bettoncourt, ouvrier praticulteur, justifie ses prétentions de concurrent, par un ensemble de travaux d'irrigation, de nivellement, d'assainissement sur une étendue de 21 hectares de prairies. La bonne exécution et le mérite de ses travaux sont attestés par les certificats des propriétaires qui ont employé M. Bastien.

CRÉATION DE PRAIRIES ARTIFICIELLES.

M. Turlat, François, cultivateur à Courcelles, qui a obtenu une médaille d'argent en 1852, se distingue toujours par le développement de sa culture fourragère, et par l'augmentation successive de son bétail.

DÉFRICHEMENT ET MISE EN RAPPORT DE TERRAINS INCULTES ET IMPRODUCTIFS.

Dans ce pays de montagnes, où les forêts couvrent la majeure partie du sol, où les rochers en occupent une autre, la terre arable ne suffit plus à l'habitant, condamné à créer, pour ainsi dire, les quelques ares nécessaires à sa subsistance.

Aussi accordez-vous, Messieurs, le plus grand intérêt, la plus grande sollicitude aux rudes et pénibles travaux des défrichements, qui, tous les ans, apportent une production de plus en plus abondante dans l'alimentation publique, et surtout une privation de moins dans la famille du pauvre.

Les défrichements se multiplient; vos encouragements ne sont point étrangers à ce progrès; nous aurions à vous présenter les demandes de huit concurrents aux primes affectées à cette catégorie, mais la Commission, avec regret, n'a pu accueillir quatre des demandes faute de pièces justificatives. Elle a l'honneur de vous proposer d'ajourner à l'année prochaine

celles de MM. Petitjean, Jean-Baptiste, Chevreux, François-Xavier, Gérard, Jean-Pierre, et Ferry, Jean-Baptiste.

Nous placerons en première ligne M. Félix Houillon, de la commune de Rapey, qui a défriché 15 hectares d'un sol inculte et improductif, où il a établi 3 hectares de prairies naturelles drainées et irriguées, d'un bon rapport, et 12 hectares en terres arables.

Les travaux de M. Houillon ont été appréciés par le Comice agricole de Mirecourt, qui l'a classé, l'an dernier, parmi ses principaux lauréats.

M. Thiriet, Jean-Nicolas, de la commune du Syndicat-de-Saint-Amé, nous a été également signalé pour ses bons défrichements de terrains rocheux et improductifs, convertis aujourd'hui en prairies, jardin et sol arable. Le Comice agricole de Remiremont a déjà accordé une prime, en 1851, à M. Thiriet, et l'aurait encore primé l'an dernier, si ses travaux eussent été plus avancés. Ce concurrent se présente donc sous la recommandation du Comice de Remiremont.

La demande de M. Jean-Baptiste Perrin, domicilié à Laveline-du-Houx, âgé de 67 ans, a été appuyée par un de vos collègues, qui connaît le travail opiniâtre et persévérant de ce vieillard laborieux pour mettre en rapport 55 ares d'un terrain couvert de roches stériles où l'abondance a succédé à la stérilité.

APPLICATION DU DRAINAGE AUX TERRAINS HUMIDES.

Comme nous avons eu l'honneur de vous l'exprimer plus haut, le drainage acquerra un grand développement dans le pays; il s'opère sur divers points du département avec le même succès, que l'expérience démontre aux plus aveugles. Les hommes d'intelligence et d'initiative prudente et raisonnée sont les meilleurs moniteurs à cette école de progrès infaillibles. Ce sont ces mêmes hommes principalement que vous voulez récompenser de leurs exemples féconds et de leurs efforts honorables.

Parmi eux se signale M. Grandjean , de Charmes, qui a fait drainer 23 hectares de terres ou de prés avec le plus grand profit pour son intérêt privé et en même temps pour l'intérêt général, car d'abondantes récoltes ont succédé immédiatement à la médiocrité ou à la nullité des précédentes.

Quatre hectares d'un sol si marécageux, que les cultivateurs ne pouvaient y entrer auparavant avec leurs attelages, ont produit, l'an dernier, 40 hectolitres d'avoine à l'hectare. Ce même terrain estimé jadis au-dessous de 400 fr. et qui a coûté 425 fr. de frais de drainage, total 825 fr. l'hectare, serait vendu facilement 3,000 fr. D'autres parcelles improductives ont également une même plus-value par suite du drainage. Ces efforts sont si généralement reconnus et si bien appréciés aujourd'hui que nous n'en dirons pas davantage à ce sujet.

La Commission nous a chargé de rappeler à votre attention les travaux importants de M. Giraud-Cuny, de Saint-Dié, qui a effectué 12,000 mètres de drainage sur la ferme qu'il exploite. Faute de pièces justificatives, elle vous propose, Messieurs, d'ajourner à l'an prochain la demande de M. Vilemain, de Derbamont.

INVENTIONS, PERFECTIONNEMENTS, ETC.

La ville d'Épinal compte une découverte de plus dans les arts professionnels. Nous voulons parler de l'atelier de sculpture à la mécanique, sur bois, pierre et marbre, dû à l'invention de M. Boitteux.

Ouvrier tourneur à Paris, M. Boitteux avait conçu l'idée de ce procédé; il a vécu longtemps sous l'empire de cette idée dominante, qu'il a portée dans sa tête pendant 7 ans, comme la jeune mère porte dans son sein le premier fruit de ses entrailles.

Au lieu d'user ses forces de jeunesse, de dissiper ses épargnes dans l'inconduite, comme le font, à Paris, le plus grand nombre des jeunes ouvriers, M. Boitteux employait ses veilles, ses nuits, ses jours de repos, à mettre au monde

le mécanisme très-ingénieux dont sa tête était grosse. La persévérance, l'opiniâtreté, le génie de M. Boitteux ont triomphé. Le burin mécanique de cet inventeur marche aujourd'hui avec la précision du burin de l'artiste.

Cette invention n'est pas seulement artistique, elle est complétement industrielle. La société de M. Boitteux peut livrer et livre des pièces d'ornements, d'ébénisterie, à des prix bien inférieurs aux prix précédents. Elle fait, en huit jours, des ouvrages qui exigeaient, pendant deux mois, le travail d'une main exercée.

M. Boitteux a envoyé à l'Exposition universelle des produits qui seront remarqués, appréciés, et qui lui vaudront, sans doute, la légitime distinction qui lui est due.

Nous ne doutons pas non plus, Messieurs, que vous n'accordiez à M. Boitteux une preuve de votre haute approbation.

M. Étienne Chardot, cultivateur à Thaon, a envoyé à la Commission des primes les dessins de huit instruments aratoires, auxquels nous éviterons de donner des noms, puisque M. Chardot ne l'a pas fait lui-même.

La Commission croit que ces instruments sont difficiles à manier et surtout à diriger. Elle ne les a pas vu fonctionner ; elle engage M. Chardot à perfectionner ses machines pour les faire apprécier à l'œuvre, une autre année.

M. Mathiot, Nicolas, aux Granges-de-Plombières, a inventé, dit-il, pour sarcler les céréales, un rouleau armé de pointes mobiles, renfermées en des gaînes, avec un mouvement de va-et-vient ; plus une charrue merveilleuse, qui marche pour ainsi dire toute seule, car le laboureur n'aurait qu'à la pousser simplement devant lui et à envoyer paître ses bœufs, jusqu'à l'état rêvé par Pharaon. Malheureusement un incendie a consumé le rouleau sarcloir et la charrue enchantée de M. Mathiot. La Commission n'a rien vu, elle engage l'auteur à refaire ses œuvres pour les présenter l'année prochaine.

La Commission vous propose encore d'ajourner les demandes de MM. Didion, d'Épinal, et Évrat, de Charmes, afin de prendre une connaissance plus complète de la machine à polir les

glaces du premier, et des étoffes dites imperméables du second.

REPEUPLEMENT DE SOL FORESTIER.

M. Georges Vincent, demeurant à Lusse, est charron par état, et forestier par vocation : l'état même est sacrifié très-souvent à la vocation. Il a ensemencé environ 10 hectares en bois de diverses essences forestières.

Nous avons vu 4 hectares de semis faits *en côte*, âgés de 6 à 10 ans, essence de hêtre et de bois résineux ; ces semis sont d'une belle venue, ils sont pour M. Georges une famille de prédilection, qu'il traite, surveille et dirige avec une sollicitude toute spéciale. Aussi nous nous permettrons de dire que cet heureux père est aussi, lui, amplement récompensé par la belle croissance de ses enfants.

M. Conty, brigadier forestier, s'occupe, avec le plus grand zèle, depuis 1833, de semis et de repiquage d'arbres forestiers et il obtient des succès, qui sont attestés par ses chefs. Il a ensemencé 22 hectares de sol forestier, et repiqué 525,000 replans de toute essence.

La première récompense revenait à d'aussi beaux travaux ; mais la Commission a pensé que le simple particulier, libre de son temps, arbitre de ses actes, méritait une distinction supérieure à celle accordée à l'employé, qui doit son intelligence et toutes ses heures à ses fonctions.

M. Jean-Baptiste Wauthier, à Uzemain-la-Rue, a fait des semis sur 5 hectares 87 ares.

M. Louis Thouvenel, à Lamarche, en a fait également sur 4 hectares. Il paraît que ces semis sont très-beaux.

Pour terminer l'œuvre dont vous l'avez chargée, la Commission a l'honneur de vous déposer son rapport impartial et consciencieux, avec le tableau des propositions aux prix que vous destinez aux plus méritants.

Elle sera amplement récompensée, si son travail, Messieurs, peut obtenir votre approbation, et si ses candidats sont couronnés de vos suffrages.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

COMMISSION D'HORTICULTURE,

PAR M. CHAPELLIER,

Secrétaire adjoint.

Messieurs,

Lorsque la Société d'Émulation conçut pour la première fois la pensée d'ouvrir, à Épinal, une exposition d'horticulture, elle dut éprouver une grande incertitude sur le succès de cette épreuve. Des hivers longs et rigoureux, la fréquence des gelées tardives et des précoces, les brusques variations de la température, et, en général, le peu de fertilité du sol, ces obstacles qu'avaient à surmonter toutes les cultures, semblaient condamner d'avance à un échec la résolution prise par la Société. Elle réussit pourtant, et les expositions suivantes ne manquèrent jamais de révéler des progrès nombreux.

Il y a deux ans, l'exposition avait obtenu un succès qui paraissait complet, et, sous l'influence de la satisfaction générale, la Société assigna un nouveau rendez-vous aux horticulteurs : une nouvelle exposition fut fixée à l'année 1855.

L'intervalle était bien court pour qu'on pût espérer des améliorations remarquables. Deux années peu favorables aux cultures inspiraient naturellement la pensée que, si le concours

de 1855 répondait à celui de 1853, il y aurait lieu d'en éprouver une complète satisfaction. La surprise fut générale, lorsqu'il devint possible de constater des progrès immenses, accomplis dans un si court espace et dans des circonstances si contraires. Aussi, le jury, qui avait accepté la mission d'apprécier le concours, éprouva-t-il une véritable inquiétude en face des difficultés de sa tâche, et fut-il tenté de la décliner. Comment, en effet, quand tous ont bien mérité, décider lesquels ont mérité le plus? Comment, en face de tant de progrès, de tant d'efforts si intelligents et couronnés de tant de succès, discerner des titres supérieurs, aux distinctions promises?

Heureusement, la Société d'Émulation s'était inspirée de vues justes et avait adopté de sages précautions : le jury, éclairé par les résultats des visites qui avaient été faites depuis trois mois, et dans les jardins, et sur les marchés publics, put y puiser des enseignements précieux pour ses résolutions. Heureusement aussi, la Société avait eu la pensée prudente de n'admettre que trois classes de distinctions, et de permettre ainsi de maintenir entre des mérites égaux, quoique différents, une équitable répartition des récompenses. — Grâces à ces précautions, le jury a pu arriver à des décisions qui lui paraissent conformes à la plus stricte justice, et qui, sans diminuer le mérite des horticulteurs qui n'obtiennent pas les premières récompenses, expliquent pourquoi il lui a paru convenable de ne leur accorder que les secondes. Mais il importe que les concurrents et le public se pénètrent bien de ses intentions, et qu'ils sachent notamment que l'ordre dans lequel des récompenses égales sont décernées, a été déterminé, non pour marquer entre elles une nuance de supériorité, mais par la seule considération de l'ancienneté des travaux. Il faut que l'on sache bien aussi que la Société, comme le jury, n'ont motivé, par exception, quelques-unes des récompenses, sur des succès obtenus dans des cultures spéciales, que pour marquer par quels signes spéciaux ils entendaient signaler un mérite plus étendu et plus général. Le jury, comme la Société, ne voulait pas admettre autrement ces récompenses de spécia-

lités qui, en accumulant dans les mains d'un seul un grand nombre de prix, ne permettent plus de décerner à d'autres des récompenses justement méritées. Aussi, tous les titres de chaque concurrent ont-ils été presque toujours réunis pour élever, suivant leur ensemble, le prix accordé.

C'est ainsi que nous croyons être parvenus à des résultats qui répondent au succès complet de cette exposition, et au mérite général de tous ceux qui y ont pris part. A tous, sans distinction, nous devons des éloges que la satisfaction publique, si hautement exprimée, a confirmés d'avance.

Que M. le Préfet, dont le concours nous est si gracieusement accordé, que les Dames d'Épinal, qui ont bien voulu encourager cette exposition par une souscription qui a permis au jury de décerner des récompenses en leur nom, que les Amateurs généreux qui ont imité ce bel exemple, que M. le Maire d'Épinal, qui a compris que cette ville était la plus intéressée au succès de l'exposition, se félicitent de l'avoir si bien encouragée.

Il faut rendre aux jardiniers de toutes les catégories cette justice, qu'ils se sont montrés bien dignes du vif intérêt qui leur a été témoigné, et qu'ils méritent de le rencontrer encore lorsqu'un nouveau concours leur sera ouvert.

Voici la série des récompenses que le jury a décernées; le peu de temps qui m'est accordé me force à signaler très-sommairement les motifs qui ont déterminé ses décisions.

FLEURS.

M. Crousse a le mérite d'avoir, en quelque sorte, créé le commerce des fleurs dans notre ville. Ses serres et ses cultures sont parfaitement tenues, et il les enrichit tous les ans de nouveautés remarquables. Son exposition, à laquelle il lui eût été facile de donner une plus grande extension, est aussi riche que variée. On y rencontre plusieurs plantes qu'il possède seul, et toutes celles qu'il présente attestent la culture la plus intelligente.

Le jury lui a décerné, pour bel ensemble de fleurs, la médaille de première classe, mise à la disposition de la Société d'Émulation par Mme de Rouvre.

Et en outre, comme un gage spécial de l'estime que la Société d'Émulation lui porte, le prix offert par notre collègue, M. Lemoyne, consistant en un exemplaire de l'*Encyclopédie d'histoire naturelle*.

Il est difficile de rencontrer un jardinier plus actif, plus intelligent, plus dévoué à son art que M. Pécheur. Il n'a pas encore de fortune acquise, et cependant, ses serres, ses jardins, ses pépinières abondent en sujets et en plantes rares et d'une belle venue. Son exposition est la plus nombreuse et la plus complète. Si le jury s'attachait aux supériorités spéciales, il y puiserait des titres à plus d'une récompense. Sauf à retrouver M. Pécheur dans d'autres catégories, nous lui avons décerné aussi, à titre d'ensemble, une des médailles de première classe données par les dames patronnesses de l'exposition.

L'établissement de M. Lambinet fils est d'une date encore récente, et cependant il a peu à redouter de la concurrence de ses devanciers. S'il ne possède pas un ensemble aussi complet, il peut montrer avec un juste orgueil de magnifiques spécimens de plusieurs espèces, notamment un *Datura arborea* à fleurs doubles, un *Arbutillum Bedfordianum* de grande taille, une splendide collection de fuchsias, des achiménès d'une vigueur remarquable. La Commission et ceux de nos collègues qui visitent souvent son établissement, y ont depuis longtemps admiré ces belles fleurs, et savent apprécier le mérite de M. Lambinet.

Le jury lui a décerné, pour sa belle collection de fuchsias et pour sa parfaite culture, la médaille de première classe mise à notre disposition par les amateurs.

Si l'exposition de M. Jacquemin est moins riche en plantes rares, toutes les fleurs qu'il a présentées sont trop belles pour ne pas mériter notre entière approbation. La Commission de visite n'a trouvé nulle part des jardins mieux tenus, des

cultures plus soignées. Aussi l'exploitation maraîchère de M. Jacquemin est-elle une des meilleures. C'est en réunissant ces différents titres que le jury lui a décerné une des médailles de première classe données par M. le Maire d'Épinal.

CONCOURS SPÉCIAUX.

Sans être partisan des concours spéciaux, parce que souvent un accident dû au seul hasard peut favoriser les uns et paralyser les efforts des autres, le jury a vu, avec trop de plaisir, la belle collection de dahlias envoyée par M. Rendatler, de Nancy, pour ne pas lui rendre une justice qu'elle mérite d'autant mieux que, si l'on retrouve plusieurs de ses variétés dans les collections de MM. Lambinet, Pécheur et Vernier, ceux-ci, avec une franchise qui les honore, se sont empressés de déclarer les avoir reçues de M. Rendatler.

Le jury lui a décerné une médaille de première classe de la Société d'Émulation.

Dans les spécialités de fleurs, notamment dans les genres *Gesneria*, *Gloxinia* et *Achiménès*, M. Pécheur a présenté des collections riches et variées. Le jury, qui tenait d'ailleurs à lui témoigner, par une seconde récompense, toute la satisfaction qu'une exposition aussi attrayante lui a fait éprouver, lui a décerné, pour ces spécialités, une médaille de première classe.

Il a décerné également, au même titre, une médaille de seconde classe à M. Pierre, chef de la musique d'Épinal, pour sa belle et riche collection de fuschias.

Et à M. Lambinet, de Remiremont, une médaille de seconde classe, pour sa collection de pétunias, dont les groupes, admirablement disposés, produisaient à l'exposition un si gracieux effet.

Le jury estime que les expositions de reines-marguerites et de dahlias coupés, présentés par MM. Vaudrey, de Mirecourt, et Vernier, d'Épinal, méritent à chacun de ces fleuristes une mention honorable.

FRUITS.

M. Jeanjacquot est un de nos plus anciens jardiniers. Il cultive avec un égal succès les arbres et les légumes. Les fruits qu'il expose sont nombreux, d'espèces bien choisies, et attestent des soins intelligents.

Le jury lui a décerné une médaille de première classe.

M. Lambinet père se distingue par son esprit de progrès dans l'application des bonnes méthodes de greffe surtout, et dans la culture des variétés nouvelles. Il sait féconder, par des moyens appliqués avec habileté, les arbres dont la direction lui est confiée, et ceux qu'il possède lui-même. Son exposition de fruits est très-belle.

Le jury lui a décerné une médaille de première classe.

M. Jeanjacquot fils marche sur les traces de son père. Les corbeilles de fruits qu'il a exposées sont admirables. Mais ce n'est pas lui qui a élevé les arbres qui les ont produits : ils ne sont que depuis peu de temps livrés à ses soins. La beauté des fruits qu'il a présentés n'aurait donc pas suffi, sans les remarquables légumes de son exposition, pour lui valoir la médaille de seconde classe que le jury lui a décernée au nom des dames patronnesses.

M. Mareine est le doyen des jardiniers à façon : ce qui fait surtout son éloge, ce sont ses longs services pour les mêmes propriétaires. Les jardins qu'il cultive lui sont confiés depuis de longues années, quinze, vingt, trente et même quarante ans. Ses méthodes sont anciennes et peut-être un peu trop arriérées.

Aussi, le jury, tout en appréciant bien haut les titres qui le distinguent, n'a-t-il dû lui accorder qu'une médaille de seconde classe.

M. Braconnot aîné est moins âgé que M. Mareine, mais c'est aussi un jardinier dévoué, intelligent, et dont l'exposition est à la fois belle, riche et variée. Nous lui décernons une médaille de seconde classe.

Le jury a vu aussi, avec un vif intérêt, les fruits exposés par MM. Vernier, Oriot, François, Arnould et Lhermite. Mais il y a trop peu de temps que les arbres qui ont produit ces fruits sont confiés à la direction de ces jardiniers, pour qu'il soit possible, quant à présent, d'attribuer à leurs méthodes de culture tout le mérite des résultats obtenus. En ajournant à des expositions ultérieures des récompenses plus élevées, et en demandant, à ces hommes de travail, de réaliser les espérances qu'ils font concevoir, nous ne pouvons, à cette séance, leur décerner que des mentions honorables.

Une mention honorable est également accordée à M. Voirin aîné, pour la collection de fruits qu'il nous a présentée.

ARBRES FRUITIERS ET RÉSINEUX.

M. Bazoche a exposé des spécimens d'arbres taillés suivant les diverses formes que l'expérience, résumée en une véritable science, a fait adopter pour l'arboriculture. Ces spécimens sont parfaitement réussis et prouvent l'intelligence de ce jardinier. Son exposition maraîchère est digne d'éloges. Ses pépinières offrent une ressource abondante en sujets parfaitement disposés pour chaque variété de taille.

C'est à ce double titre que le jury a cru devoir décerner à M. Bazoche la médaille de première classe donnée par M. Maud'heux, président de la Société d'Émulation.

Mentionné déjà pour ses belles collections de reines-marguerites et de dahlias coupés, M. Vaudrey peut invoquer d'autres titres bien justifiés à l'équité du jury. Ses beaux arbres de replants et les choux magnifiques qu'il a exposés se réunissent pour justifier des efforts nombreux, dans tous les genres, efforts couronnés d'un plein succès.

Nous lui avons décerné une médaille de première classe.

M. Pêcheur a seul exposé des arbres résineux. Les sujets présentés, quoique peu nombreux, sont intéressants et remarquables. Le jury a jugé que l'absence de tout autre concurrent et le petit nombre des articles composant cette partie de l'expo-

sition ne permettaient de décerner à M. Pécheur, pour cet objet, qu'une mention honorable.

CULTURE MARAICHÈRE.

L'exposition de M. Jean Georges est abondante en produits d'une grande variété et d'une beauté remarquable. Ceux qu'à plusieurs reprises, depuis trois mois, ce jardinier a mis sous les yeux de la Société d'Émulation, n'étaient pas moins beaux. M. Georges se recommande par un autre mérite auquel le jury attache une haute importance. Il pratique sur une grande échelle la culture maraîchère en plein champ; il a su vaincre les obstacles qu'elle présente, et en obtenir de très-beaux produits.

Nous lui décernons la médaille de première classe donnée par M. le Préfet.

L'exposition de M. Marchal est fort belle; mais la Commission de visite de la Société d'Émulation a signalé au jury un mérite spécial qui distingue ce jardinier : c'est son habileté dans la production des légumes de primeurs, ce sont les succès qu'il y obtient.

Aussi le jury lui a-t-il décerné une médaille de première classe donnée par les dames patronnesses.

M. Brun était bien jeune encore qu'il se distinguait déjà dans nos expositions. Les espérances qu'il faisait concevoir, il les a réalisées. Son exposition maraîchère est digne d'éloges, mais il en mérite davantage encore par l'intelligent courage qu'il a apporté à la bonne préparation du sol qu'il cultive. Il l'a défoncé à une grande profondeur, et a rendu propre à la culture jardinière un terrain qui ne lui promettait que d'inévitables échecs.

Le jury, en considération de ce mérite spécial, lui a décerné une médaille de première classe donnée par M. le Maire d'Épinal.

Il n'y a aussi que des éloges à donner à l'exposition de M. Lainel. Tous ses produits sont beaux et rivalisent avec

ceux des jardiniers qui viennent d'être récompensés. M. Lainel pratique, comme M. Georges, la culture maraîchère dans les champs, et y obtient des succès remarquables.

Le jury lui a décerné une médaille de première classe.

Il serait difficile de présenter de plus beaux produits que ceux de M. Voirin jeune. Ils attestent une culture perfectionnée et méritent de grands éloges.

Aussi le jury, appréciant la beauté constante de ces produits, a-t-il jugé équitable d'accorder à M. Voirin jeune, une médaille de première classe.

Quoique M. François ne soit que depuis un an le jardinier en chef de l'hôpital Saint-Maurice d'Épinal, le jury a remarqué dans les produits qu'il a exposés des résultats satisfaisants. S'il n'a pas planté les arbres qui ont donné les beaux fruits qu'il présente, il les a restaurés par une taille intelligente. Il a réussi dans la culture du sorgho ; il a fait sur la culture des pommes de terre des expériences très-judicieuses.

Réunissant ces titres, le jury lui a décerné la médaille de seconde classe donnée par les amateurs.

M. Vaudrey fils est bien jeune, mais il est d'une remarquable intelligence, il se livre déjà avec succès à des cultures intéressantes. Le jury a été frappé de la beauté et de la variété des pommes de terre dont il a enrichi l'exposition de son père. Il pense qu'il faut encourager spécialement d'aussi heureuses et d'aussi précoces dispositions.

C'est à ce titre, mais à ce titre seulement, qu'il lui a décerné une médaille de seconde classe.

Le jury a aussi accordé des mentions honorables, 1° à M. Arnould, jardinier de Mme Bienaymé, pour ses fruits et les beaux produits de sa culture maraîchère ;

2° A M. Pierre Mengin, d'Épinal, notamment pour les magnifiques artichauts qu'il a présentés à la Société d'Émulation;

3° A M. Jacopin, chef des cultures à l'hospice St-Maurice, pour les belles pommes de terre qu'il a obtenues dans un terrain ingrat qu'il a défriché ;

4° A M. Courroy, de Raon-aux-Bois, pour sa persévérance à poursuivre des expériences sur les semis de pommes de terre;

5° Et à M. Boulay, dit Bernard, jardinier à la Vierge, pour son activité dans la culture des produits maraîchers qu'il livre à la consommation, par un labeur qui ferait honneur à des travailleurs moins âgés que lui.

INSTRUMENTS D'HORTICULTURE.

Les concurrents ont manqué à l'appel de la Société d'Émulation. Une chaise et une table en fer présentées par M. Mathiot père sont moins des objets d'horticulture, préparés en vue de l'exposition, que des échantillons d'une industrie déjà encouragée par la Société, et que récompense d'ailleurs le succès commercial de M. Mathiot.

Le jury a pensé que l'étagère en fer présentée par M. Mathiot fils méritait une mention honorable, à raison de sa bonne exécution.

OISEAUX DE BASSE-COUR.

Ce concours n'a attiré qu'un seul exposant, M. Maulbon, d'Épinal, qui a présenté aussi de beaux spécimens de haricots de trois variétés différentes, et des pommes de terre d'une beauté remarquable. Ses deux coqs et sa poulette du Mans, les jeunes sujets qui les accompagnent, et surtout ses magnifiques volailles du pays, révèlent un éleveur intelligent.

Le jury lui a décerné une médaille de seconde classe.

L'opinion publique sanctionnera, nous l'espérons, toutes ces décisions.

En terminant, qu'il me soit permis de me séparer des fonctions de rapporteur, pour exprimer publiquement, à tous les membres du jury, au nom de la Société d'Émulation, notre profonde reconnaissance de l'exactitude, du zèle et de la parfaite sagacité qu'ils ont bien voulu apporter à l'accomplissement d'une mission que le mérite des concurrents rendait si difficile.

RAPPORT

DE LA COMMISSION

D'EXAMEN DES CONCOURS

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE

de 1855,

PAR M. MAUD'HEUX FILS,

Membre titulaire.

Je ressens, Messieurs, une véritable joie en abordant la tâche que m'a confiée votre Commission des concours. Seuls jusqu'ici les noms des lauréats de l'agriculture et de l'industrie retentissaient dans cette enceinte; ils étaient seuls en possession d'une faveur vainement revendiquée dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts. Le moment est venu de généraliser cette faveur; votre volonté persévérante a triomphé des obstacles qui ne l'avaient point encore permis, et le premier, parmi tous les membres de la Société, j'ai la bonne fortune de payer aux trois grandes branches des connaissances humaines le tribut que vous leur devez.

Je viens apporter au public l'éclatante démonstration que, si vous vous préoccupez vivement des besoins matériels de l'homme, si vous cherchez par tous les moyens à leur procurer une satisfaction plus facile, vous êtes bien éloignés d'une funeste indifférence pour les besoins intellectuels et moraux, les plus nobles et les plus élevés de tous.

Ah! sans doute, vous souhaitez ardemment qu'aucun de vos semblables ne soit contraint de demander à l'aumône ou au crime le pain ou le vêtement, dont la nature a fait une nécessité. Sans doute, vous poursuivez ce résultat, en encourageant la production agricole et la production industrielle : en offrant votre appui à tout ce qui est un perfectionnement de l'une ou de l'autre. Car vous comprenez qu'augmenter la production agricole et la production industrielle, c'est faire un pas immense vers la vie à bon marché, l'idéal de tous les esprits sages et généreux. En récompensant les sciences qui sont aujourd'hui l'âme de l'industrie, qui demain peut-être seront l'âme de l'agriculture, vous accomplissez, dans cette voie, un progrès nouveau, et vous acquérez ainsi des droits à ce bonheur intime que l'homme puise toujours dans l'accomplissement d'un devoir.

Mais ce n'est point assez : l'homme a d'autres tendances, d'autres aspirations. Dans ce corps, qui éprouve les unes, Dieu a placé une âme qui ne vit que des autres. Elle aussi, elle a ses nécessités; elle aussi, elle souffre quand elle ne peut leur donner satisfaction ; elle doit connaître son principe, sa mission et sa fin ; elle a besoin de trouver au dehors un écho fidèle, qui réponde à ses joies, à ses douleurs, à tous les sentiments dont elle est remplie. Contre les maux qui parfois l'accablent, il lui faut des consolations et des forces ; après le travail auquel elle est vouée, il lui faut d'utiles délassements. Veut-elle enfin remplir le rôle que la Providence lui assigne en ce monde? elle sent la nécessité d'enseignements et d'exemples, qui la dirigent vers le but, à travers les difficultés qu'elle rencontre à chaque pas.

Évidentes chez les individus considérés isolément, ces aspirations n'échappent point davantage à l'œil exercé qui porte ses investigations sur chacune des subdivisions de la grande famille humaine. A ces secrets mouvements que ressent l'âme de l'individu, celle des peuples n'est point inaccessible. N'est-il point vrai qu'à toutes les époques, les nations, parfois même l'humanité entière, ont besoin de leçons et de conseils?

qu'au sein des tempêtes, au milieu d'écueils sur lesquels elles redoutent de sombrer, elles appellent à grands cris d'habiles pilotes, qui sachent les amener au port? Elles aiment à perpétuer la mémoire de leurs triomphes, elles aiment ces voix courageuses qui les consolent de leurs revers, raniment leurs espérances et leur montrent ouvert le champ de l'avenir. Contre les doutes qui les assiégent, contre ces vagues inquiétudes qui s'emparent d'elles, et qui sont les signes précurseurs des grandes catastrophes, elles implorent des lumières, des principes qui les rassurent et les remettent dans leur voie. Et c'est ainsi qu'à chaque pas, à chaque instant, individus ou peuples, sous l'influence des impressions les plus diverses et des situations les plus contraires, sentent germer et s'agiter en eux des aspirations qui ne cessent que pour céder la place à des aspirations nouvelles.

Qui donc répond à l'appel de ces besoins de la sphère intellectuelle et de la sphère morale? Qui donc exerce cette admirable mission de les satisfaire? Lettres et arts, nul n'oserait vous la contester. Heureuse la nation qui peut s'enorgueillir de ses conquêtes sur la nature! Heureuse celle qui peut inscrire sur ses étendards des noms glorieux! Mais plus heureuse encore notre chère patrie! Car, à côté de ces agriculteurs, qui fécondent le sol par leurs rudes travaux, à côté de ces savants, dont les découvertes étonnent le monde, à côté de ces fils héroïques qui, par delà les mers, plantent leurs drapeaux victorieux sur les gigantesques remparts élevés par la barbarie pour l'asservissement du monde, elle possède, pour bénir et pour immortaliser toutes ses gloires, d'harmonieux et profonds écrivains, d'éloquents orateurs, d'admirables artistes.

Heureuses nos Vosges! Elles aussi, elles ont grossi la liste des illustrations de la France : au Palais de l'industrie et à Sébastopol, elles apportent aux splendeurs du présent le même tribut que, jadis sur les frontières et à Austerlitz, elles apportaient aux splendeurs du passé.

Pour vous, Messieurs, pour vous qui, à côté de votre

amour pour la patrie entière, réservez à nos belles montagnes un culte particulier, vous ne deviez négliger aucune de nos gloires. Encourager tous les dévouements, tous les talents, toutes les aptitudes, tout ce qui peut être une espérance, quelle qu'en soit la nature : telle est votre mission. La création des concours manifeste hautement que vous avez su le comprendre.

Il est vrai, Messieurs, qu'au début de cette institution, vous n'avez pu faire tout ce que l'avenir comportera sans doute. Le zèle, s'il crée des ressources, ne saurait cependant dépasser certaines limites. D'ailleurs la sagesse proclame depuis longtemps que, pour trop tenter à la fois, on s'expose à un insuccès général. Les possibilités d'une part, la réflexion de l'autre ne vous permettaient point de donner à votre entreprise toute l'étendue qu'elle recevra plus tard. La guerre si noble, si juste, si belle, dans laquelle le pays est engagé, ne laisse à la disposition de M. le Ministre de l'Instruction publique que des allocations inférieures à celles des budgets de la paix. Il n'a pu vous prêter l'appui énergique qu'il vous prêtera certainement dans des temps plus calmes. Force vous a donc été de renoncer à décerner simultanément chaque année des récompenses à toutes les subdivisions des lettres, des sciences et des arts. Est-ce à dire pour cela que vous vous soyez résignés à négliger quelqu'une d'entre elles? Non; Messieurs, vous deviez trouver un moyen de répartir également vos faveurs entre toutes; vous y avez réussi. Un système de roulement a été adopté. Chaque année une subdivision des lettres, des sciences et des arts sera appelée à participer à vos concours, pour faire place l'année suivante à une subdivision différente. Il était pour le présent impossible de faire davantage; espérons un avenir meilleur.

La poésie dans les lettres, la chimie appliquée à l'industrie dans les sciences, la gravure parmi les arts : telles sont les matières du concours de 1855.

POÉSIE.

L'appel adressé par la Société à tous les poètes vosgiens n'est point resté sans réponse. La Commission, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, a dû examiner un assez grand nombre de pièces, la plupart spécialement composées en vue du concours, quelques-unes remontant à une époque plus ancienne et déjà livrées à l'impression.

M. Goislard, brigadier au 9e régiment de dragons, est l'auteur de deux pièces de vers latins, qu'il a soumises à vos suffrages.

Dans la première, il développe une noble idée, partagée par notre armée tout entière, parce qu'elle répond à ses instincts héroïques. La guerre, dit M. Goislard, comble les désirs du soldat, non parce qu'elle donne carrière et espoir à sa légitime ambition, non parce qu'elle lui promet des grades et des distinctions, mais parce qu'elle lui fournit une occasion de témoigner à la patrie ce dévouement qui languit oisif au sein de la vie de garnison.

Jetant, dans le second morceau, un coup d'œil sur les événements actuels, M. Goislard revendique, pour le corps auquel il appartient, l'honneur de combattre les ennemis de la France. La première campagne de Russie a valu, dit-il, au 9e régiment de dragons, le surnom d'intrépide ; il saurait dans la seconde mériter celui d'invincible. Ce sont là des espérances, des sentiments auxquels nous ne pouvons que nous associer de tout notre cœur.

Les vers de M. Goislard sont faciles, élégants, énergiques ; par malheur la prosodie n'obtient pas toujours de lui le respect auquel elle a droit. Que cette observation ne décourage point M. Goislard : même pour les esprits les plus éclairés, l'étude est une nécessité de chaque jour. Peut-être, si nous n'avions résisté à l'entraînement de nos sympathies pour ce jeune militaire qui trouve, au milieu des exigences de son service, des loisirs pour cultiver la poésie latine, peut-être nos

encouragements ne se fussent-ils point bornés à des paroles ; mais, malgré notre respect pour les langues anciennes, malgré notre profonde conviction de leur haute utilité, nous ne pouvions, sans nous écarter de notre but, les faire marcher de pair avec la langue française.

M. Léopold Bougarre, de Nancy, nous a soumis quatre pièces de vers composées par lui et imprimées il y a quelques années. La première, et la plus étendue, est intitulée : *Le Siècle des vertus*. M. Bougarre entreprend, en vers élégants, pleins de verve et de vigueur, le procès de son siècle. La seconde pièce est consacrée à l'éloge de l'un des types les plus nobles de toutes les vertus militaires et civiles, publiques et privées. Le général Drouot, l'homme illustre auquel la grande génération du premier empire avait décerné le titre de *sage*, a trouvé dans M. Bougarre un chantre digne de lui. Les *Souvenirs* du même auteur sont un retour de la pensée vers cette seconde famille, cette famille d'amis que créent à chacun de nous son enfance et sa jeunesse, famille précieuse, mais fugitive, qui n'est que trop tôt dispersée par les caprices du sort ! M. Bougarre exhorte ceux qui composent la sienne à ne point laisser se rompre le lien intellectuel qui la maintient encore : il invoque le souvenir. Son appel sera entendu ; ses vers prouvent qu'il n'est point un ami qu'on puisse oublier. L'Épître à *Mon Passereau* est une profession de foi écrite en fort bons vers. Elle fait le plus grand honneur aux principes moraux que M. Bougarre a adoptés pour guides de sa conduite.

Je n'hésite point à le dire, M. Bougarre est, de tous les concurrents, celui dont le talent a le plus de maturité et de perfection soutenue. Néanmoins, nous ne nous sommes point cru le droit de lui décerner une récompense. Les concurrents ont été avertis qu'ils devaient, autant que possible, adopter des sujets qui offrissent pour le département des Vosges un intérêt spécial. Sans doute nous ne les frappons point d'une impitoyable exclusion, faute par eux de se conformer à cet avertissement. Mais, à mérite à peu près égal, la préférence appartient à ceux qui se rapprochent le plus des conditions de

notre programme. Or les *Souvenirs* et l'Épître à *Mon Passereau* sont nés d'impressions tout à fait personnelles à M. Bougarre. *Le Siècle des vertus* a été évidemment inspiré par les dissentiments politiques qui divisaient, en 1847, le parti conservateur et le parti de l'opposition. La chanson en l'honneur du général Drouot, si elle vante un héros cher à toute la Lorraine, n'est, en définitive, qu'un morceau du genre poétique le moins sérieux. Nous sommes donc, à notre grand regret, obligés d'écarter M. Bougarre. Qu'il reçoive l'expression de nos sympathies. Nous espérons qu'il nous mettra en mesure de faire mieux en sa faveur.

M. Charles Didelon, de Mirecourt, chante la *Montagne bleue*, sujet vague, qui ne répond que fort peu aux exigences de notre programme. Les vers de M. Didelon sont faciles, souvent gracieux, mais on peut leur reprocher une certaine monotonie ; tel est l'écueil, lorsqu'on entreprend une pure description. L'absence de tout épisode laisse l'intérêt languir ; et si, comme dans la pièce de M. Didelon, la phrase se compose uniformément d'un nombre égal de vers, la fatigue ne tarde point à naître. Que M. Didelon cultive avec soin les heureuses dispositions que nous remarquons en lui ; qu'il renonce au genre descriptif, trop ingrat pour de jeunes imaginations. A ces conditions, il reparaîtra avec éclat dans nos concours.

M. Antonin Savignac, de Remiremont, sous ce titre : *Stances au poëte malheureux*, s'est inspiré de la vie et des infortunes de Gilbert. On trouve dans ce morceau de la force, de l'inspiration, une sensibilité vraie qui se communique au lecteur, mais on y rencontre aussi de graves défauts. L'auteur ne recule point devant les licences les plus contraires à la prosodie. Parfois le vers est dur, emphatique, incorrect. Enfin la pensée est obscure, et l'esprit, pour la deviner, a besoin des plus grands efforts. Que M. Savignac y prenne bien garde : le premier de tous les mérites littéraires, c'est celui de se faire comprendre; M. Savignac doit travailler à l'acquérir. Qu'il médite le précepte de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ; » qu'il [illegible]

d'incontestables qualités; un travail assidu les développera, les purgera de tout mélange fâcheux, et nous serons heureux d'applaudir à ses progrès.

J'arrive, Messieurs, à deux pièces qui sont dignes de la plus bienveillante attention. La première est due à la plume de M. Gustave Demange, de Mirecourt. M. Gustave Demange, dans une délicate épître, nous remercie des concours que nous venons d'instituer. Cédant à des conseils plus timides que sages, il avait adressé à la poésie des adieux qu'il croyait éternels. Son âme était émue de toute cette tristesse que laisse derrière elle une vocation froissée. Souvent l'inspiration s'emparait de lui pour venir expirer en vain sur ses lèvres muettes. Notre appel est arrivé jusqu'à lui; il a repris courage; il rentre dans la lice et veut, dit-il, chanter encore un hymne à la vertu. Heureuse résolution, nobles sentiments que nous devons nous féliciter d'avoir inspirés! Je ne crains point de le dire, notre concours n'aurait donné le jour qu'à la pièce de M. Demange, que nous aurions une légitime cause de satisfaction. La poésie coule à pleins bords dans ses vers. Élégance, facilité, harmonie, sensibilité expansive et vraie, simplicité gracieuse : telles sont les qualités qui distinguent éminemment M. Demange. C'est à regret que je mêle des critiques à l'expression de ma bien sincère estime. M. Demange dit quelque part : « De même que l'oiseau, je chante pour chanter. » Sans le vouloir, sans le savoir, il formule le seul reproche sérieux qu'on puisse lui adresser. Il manque de sobriété. L'idée un peu délayée reparaît trop fréquemment. C'est le vice de notre époque. On se paie volontiers de mots. On n'exige point assez que ces mots expriment toujours une pensée. Oserai-je ajouter que les besoins de la rime ou de la quantité arrachent parfois à M. Demange quelques expressions qui feraient douter, bien à tort, de la modestie de son caractère? Ces imperfections légères, que le travail effacerait bientôt, ne nous ont point permis de lui décerner une médaille. Nous avons cru que la sévérité de nos jugements ne pourrait être que favorable au succès de nos concours. Du moins une mention honorable témoignera à M. Gustave

Demange notre reconnaissance, notre satisfaction et les espérances qu'il éveille en nous.

Sur la même ligne, à la même hauteur, nous plaçons M. Lucien Perron, d'Épinal, à qui nous décernons une même récompense. M. Perron adresse un hymne aux champs qui l'ont vu naître. Il paie à la plupart des illustrations de nos Vosges le tribut d'admiration qui leur est dû. La bergère héroïque qui sauva la France envahie; le poète courageux et infortuné qui, après avoir flétri les égarements d'un siècle sceptique et destructeur, ne trouva pour recevoir son dernier soupir que l'asile de la charité publique; le glorieux maréchal qui fut le compagnon d'armes de Napoléon Ier; enfin l'obscur pêcheur qui, naguère encore, dérobait à la nature ses plus précieux secrets, tous apparaissent successivement dans les strophes de M. Perron. M. Perron n'est point un de ces poètes, trop nombreux de nos jours, qui dissimulent, sous la pompe de la forme, le vide désespérant de la pensée. Chaque mot rend une idée; chaque vers a un sens. M. Perron a su échapper à la contagion d'exemples célèbres, mais déplorables. Son style est nourri, substantiel. Si les murmures de la brise, les rides de l'onde et le parfum des fleurs n'occupent dans ses vers qu'une place fort secondaire, ils n'en sont pas moins empreints d'une élévation, d'une majesté qu'on ne saurait méconnaître. Pourquoi faut-il qu'on y rencontre les traces d'une regrettable précipitation? pourquoi la forme, par un contraste fâcheux, est-elle parfois commune ou même incorrecte? Heureusement, M. Perron comprend à merveille la nécessité du travail. Nous le savons, il ne reculera point devant de consciencieuses études, devant une révision patiente des premiers jets de sa plume. Bientôt, à de prochains concours, il nous sera permis de louer sans réserve le remarquable sentiment poétique qui éclate en lui.

CHIMIE APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE.

Nous n'avons, Messieurs, aucun mémoire scientifique à récompenser. A la vérité, notre collègue, M. le docteur

Lhéritier, nous a adressé un de ces remarquables travaux dans lesquels il excelle. Mais le titre seul : *Hydrologie de Plombières,* suffisait pour nous démontrer que M. Lhéritier n'avait point rempli, faute peut-être de les bien connaître, les conditions de notre programme. Quels que fussent nos regrets, notre devoir était tracé. Nous ne pouvions qu'ajourner au concours d'une autre année le savant livre de notre collègue. Jusque-là, d'ailleurs, nous ne manquerons point d'esprits studieux qui le méditent avec soin, et qui viennent lui rendre dans notre sein la justice qu'il mérite.

Un honorable industriel de Charmes nous a envoyé des échantillons d'étoffes rendues imperméables par un procédé dont il est l'inventeur. Ces étoffes n'étaient accompagnées d'aucun mémoire. La nature des moyens employés, leurs avantages au point de vue du perfectionnement et de l'économie, leurs relations avec la chimie, tout cela demeurait pour nous un mystère. Dans une telle situation nous devions nous abstenir; nous en avons saisi une autre Commission.

Nul concurrent n'ayant obéi au programme, les sciences n'ont été l'objet d'aucune récompense.

GRAVURE.

Un seul artiste a brigué nos suffrages. S'il tient toutes les promesses de son jeune talent, son isolement ne sera plus à regretter.

M. Monchablon a gravé sur pierre un dessin conçu par lui : « l'Attitude du peuple pendant le jugement de Jésus-» Christ. »

Disons-le tout de suite et bien franchement, M. Monchablon n'a point pour la gravure une aptitude plus spéciale que pour les autres formes qu'emprunte le grand art du dessin. Il est graveur par occasion, par déférence pour notre programme. C'est là une circonstance dont l'absence de tout concurrent nous a permis de tenir compte. Nous avons su gré à M. Monchablon de son empressement à se placer dans

des conditions qui nous autorisaient à apprécier son œuvre : mais, à vrai dire, nous nous sommes médiocrement préoccupés de son talent de graveur. Les signes d'un sentiment réel de l'art et d'une heureuse disposition à le cultiver avec succès, voilà surtout ce que nous avons recherché en lui.

Dès le début, le choix même du sujet nous a frappés. Saisir l'attitude d'un grand peuple à l'une de ces heures suprêmes, où un instinct secret l'avertit qu'on va décider de son sort; faire revivre ses anxiétés, ses passions, les rendre intelligibles pour le spectateur : c'est là une tâche bien propre à effrayer l'esprit le plus mûr et le moins timide. Et pourtant un jeune homme de vingt ans a osé l'entreprendre. Avec une audace que rien n'égale, sinon le succès, son crayon a évoqué un drame qui marque le progrès le plus immense de la civilisation.

La forme que M. Monchablon a donnée à sa pensée est heureuse. Les hésitations des uns, ces courants de sentiments contradictoires qui viennent tour à tour leur imprimer les impulsions les plus opposées, les croyances atteintes luttant contre la honte d'une odieuse iniquité, l'intérêt aux prises avec la justice, voilà ce que reflète le groupe principal dans l'œuvre de M. Monchablon : c'est l'élément éclairé de la société d'alors, élément sérieux, réfléchi, honnête peut-être, mais timide et faible comme l'est toujours l'honnêteté. De chaque côté et sur le premier plan, les enfants que Jésus appelait à lui, les infirmes qu'il guérissait, les pauvres auxquels il promettait le royaume des cieux, tous ceux auxquels il rendait la vie ou l'espérance, laissent éclater les émotions qui remplissent leurs âmes. Au second plan, la multitude aveugle, fanatique, ignorante, passionnée comme elle l'a été dans tous les pays et dans tous les siècles, manifeste, par ses gestes et ses clameurs, qu'elle attend, et qu'au besoin elle exigera des juges une décision rigoureuse. Enfin, dans un lieu élevé qui domine l'ensemble de la scène, Pilate se résout à une lâche abstention, et la flagellation commence.

A notre avis, M. Monchablon eût dû renoncer à ce dernier

épisode : il est effacé, presque inaperçu ; on a peine à s'expliquer en quoi il peut concourir efficacement au but que s'est proposé l'auteur. Les autres groupes sont parfaitement traités, l'intérêt est habilement concentré sur les principaux personnages ; la composition est excellente, l'exécution y répond à merveille. Les figures et les attitudes sont pleines d'expression, empreintes d'une grandeur et d'une majesté dignes de celles du sujet. On s'étonne en vérité qu'après quinze mois d'études, M. Monchablon groupe avec tant d'aisance un si grand nombre de personnages. L'admiration se partage entre le naturel qui distingue toute la scène, et l'art infini avec lequel les poses les plus difficiles à rendre ont été reproduites. Ou nous nous trompons fort, ou M. Monchablon recèle en lui les germes d'un grand talent. Il dépend de lui de réaliser nos espérances. Doué par la nature des plus heureuses dispositions, il doit les développer par un travail assidu et par l'étude des maîtres. Qu'il cherche surtout à acquérir cette connaissance profonde du corps humain, sans laquelle la perfection est toujours incomplète. C'est là qu'est l'écueil : parfois ses personnages n'offrent aux regards que des formes incorrectes ; parfois aussi sur un même plan, on remarque de fâcheuses disproportions. S'il le veut, M. Monchablon fera disparaître ces taches, et son talent épuré brillera d'un plus vif éclat.

Vous n'avez pas cru, Messieurs, devoir décerner une médaille à ce jeune artiste. La médaille en effet suppose une maturité qu'il n'a point encore. Du moins, une mention honorable et une prime de 150 francs lui témoigneront notre sympathie et notre vif désir de le voir persévérer et réussir dans une carrière où il débute si honorablement.

J'arrive, Messieurs, au terme de ma tâche. Nous pouvons juger maintenant l'ensemble des résultats qu'a produits notre institution naissante. Le temps manquait, la publicité était incomplète, l'ouverture des concours à peine connue, et pourtant les lettres nous ont fourni plus d'un travail recommandable ; les sciences, un important ouvrage qui plus

conforme à notre programme, eût conquis nos récompenses. Dans les arts s'est révélé un jeune talent qui éveille les plus légitimes espérances : n'est-ce point la preuve de l'utilité de nos efforts ?

Il y a quelques jours, dans la capitale de la France, au sein de cet Institut qui en est la lumière, le nom d'un enfant des Vosges était proclamé. Ponscarme, notre protégé, Ponscarme, dont nous avons encouragé les premiers essais, recevait des artistes les plus illustres, des maîtres les plus renommés, un grand prix de gravure. Si un appui à peine organisé a donné un lauréat à l'Institut, n'est-il point permis d'attendre plus encore d'entreprises mieux combinées, de moyens plus efficaces ?

GERTRUDE DE DACHSBOURG,

Par M. DUGAS DE BEAULIEU,

Membre correspondant.

Adelbert II, comte de Dachsbourg, d'Éguisheim, de Moha et de Metz, qui vivait au commencement du XIII[e] siècle, descendait de l'illustre famille de Saint-Léon et comptait en Allemagne peu de seigneurs qui l'égalassent en puissance et en richesse. Deux fils, Wilhelm et Henri, et une fille du nom de Gertrude composaient sa famille pour laquelle il rêvait un brillant avenir, quand il reçut la triste nouvelle de la mort de ses fils. Ces jeunes gens, assistant à un tournoi que donnait la ville d'Andenne, avaient voulu simuler un combat, et s'étaient tous deux frappés mortellement (1). Ce malheureux événement rendait Gertrude seule héritière des vastes domaines de sa maison. Aussi vit-on bientôt affluer au *burg* seigneurial la fleur de la noblesse alsacienne, désireuse de plaire à la riche héritière et d'obtenir sa main.

De sa beauté nul ne parlait, mais tous célébraient à l'envi son esprit et son savoir. La langue latine, en effet, ne lui était pas moins familière que la langue allemande et la langue française, et sa mémoire était ornée des traits les plus saillants

(1) Le 14 mars 1206. German. et Gall., *Généal. de Henningen.*

de ces romans de chevalerie dont la lecture faisait alors les délices des belles châtelaines, non moins que les chants des *Minnesingers*, ces trouvères allemands qui allaient, de château en château, demandant une hospitalité qu'on leur donnait avec empressement, et soldant leur dépense en chants mélodieux, dans lesquels ils célébraient les prouesses guerrières du châtelain ou la beauté et les grâces de sa compagne. Sous leur influence l'imagination de la jeune comtesse s'exalta. Le génie de la poésie se développa en elle, mais en même temps aussi, un vif penchant à l'amour, dont la nature avait déposé le germe au fond de son cœur et qui devait fatalement influer sur sa vie entière. Parmi les prétendants à sa main, on distinguait le jeune et brillant Thiébaut, fils du duc Ferry de Lorraine, et l'un des plus beaux hommes de son temps (1). Il l'emporta sur ses rivaux, et, certes, cette préférence lui était bien due, car, indépendamment de ses avantages personnels, il plaçait un bandeau ducal au front de son épouse et assurait, au besoin, aux états de son beau-père, le puissant appui de la Lorraine. Adelbert obtint aussi, en considération de ce mariage, la jouissance viagère du château et de la terre de Thicourt, qui avait autrefois appartenu à sa maison (2).

Les noces de Thiébaut et de Gertrude furent célébrées avec grande pompe à Colmar, et Frédéric II, roi des Romains, les honora de sa présence. Cinq ans après, en 1221, le comte Adelbert mourut, et son corps fut enseveli avec son armure complète, ainsi qu'il était d'usage en Allemagne pour les nobles dont la lignée s'éteignait en eux. Lorsqu'en 1828, on ouvrit le chemin qui conduit au rocher de Dachsbourg et à la chapelle qui en couronne le sommet, on trouva,

(1) *Formosissimus fuit omnium hominum existentium in provinciam.* Alberic, *ad. Ann.* 1213.

(2) Il fit retour à la Lorraine après la mort de Gertrude. Etienne de Bar, évêque de Metz, le brûla à la fin du XIIIe siècle, et ses ruines étaient encore debout au XVIIe. (D. Calmet, *notice de la Lorraine*.)

m'a-t-on dit, un coffre de pierre recouvert d'une dalle très-épaisse et sans ornements. Il renfermait les ossements d'un chevalier, un glaive à demi rongé par la rouille et des éperons que la dorure avait conservés. Ne sont-ce pas les restes du comte Adelbert dont le haubert maillé, en usage à cette époque, les brassards et les cuissards auront été entièrement oxydés?

Le duc Ferry ne survécut au comte Adelbert que de deux ans environ, et les jeunes époux se trouvèrent ainsi en possession de leurs riches héritages. Il est vrai que l'évêque de Metz avait le droit d'en retirer le comté de cette ville, devenu héréditaire dans la maison de Dachsbourg, mais qui devait faire retour à l'évêché à défaut d'héritiers mâles; toutefois, Gertrude en obtint la jouissance viagère pour son époux. Entrons maintenant dans quelques détails sur la vie si malheureuse et si accidentée de cette femme remarquable et du duc Thiébaut, dont les premiers actes ne furent ni honorables ni heureux, comme on va le voir.

Frédéric, roi des Romains, qui avait précédemment engagé au duc Ferry II la ville de Rosheim, en Alsace, venait d'en opérer le retrait lorsque Thiébaut, qui avait conçu de vastes projets d'agrandissement de ce côté, résolut d'y rentrer par force ou par surprise. Il envoya à cet effet une troupe de milices commandée par Lambirin d'Arches, son majordome, avec l'ordre de descendre la vallée de la Brusch, qu'il possédait en grande partie, et d'attendre là qu'il les eût rejoints; mais Lambirin, ne le voyant pas arriver, prit sur lui de marcher sur Rosheim dont les portes n'étaient point gardées, et y pénétra sans difficulté. Aussitôt sa troupe se mit à piller et se livra à tous les excès trop ordinaires à l'ennemi qui s'empare d'une place.

Cependant les bourgeois s'étaient retirés dans le cimetière et l'église; un brave soldat, nommé Othon, en prit le commandement, et lorsque les hommes de Lambirin, repus de viandes et de boisson, en furent venus au point de ne pouvoir se soutenir, il tomba sur eux, en tua un grand nombre et

mit le reste en fuite. Lambirin lui-même ne s'échappa qu'avec peine pour aller apprendre au duc sa mésaventure (1213 (1).

Frédéric remit à un autre temps la vengeance de ce guet-apens commis en pleine paix, car il avait alors sur les bras une affaire tout autrement importante : sa guerre contre Othon IV qui lui disputait l'empire. La bataille de Bovines décida la question en faveur de Frédéric (1214), et Thiébaut, qui avait soutenu son compétiteur, revint dans ses états; mais, deux ans après, ennuyé de son inaction, il saisit l'instant où l'empereur était occupé à guerroyer en Italie pour rentrer en Alsace et s'emparer enfin de cette ville de Rosheim, objet de sa convoitise.

Durant ces entreprises, que faisait la duchesse Gertrude? Délaissée par son volage époux, elle cherchait des consolations dans l'étude des auteurs anciens; elle se livrait à la poésie, et, si l'on en croit la chronique (2), *aux ébats amoureux et menées d'intrigues dont elle ne se fit faulte*. Dénoncée au duc son époux, il chassa probablement d'auprès d'elle ses favoris; c'est du moins ce qu'on peut conjecturer des plaintes qu'elle exhale dans les strophes suivantes, où elle déplore leur éloignement et témoigne son vif regret de n'avoir pas fait pour eux tout ce qu'ils désiraient.

LA DUCHAISSE DE LORRAINE.

Per maintes fois aurai esteit requise
C'ains ne chantai ainsi come je soleie,
Car je suis si aloignée de joie
Ke j'en devraie éstre plus entreprise.
Al mien voloir moraie en iteil guise
Com celle fist cui je sembler voroie
Dido ke fust par Enéas occise.

(1) Richer, L. III, chap. XXI.
(2) Errard, dans *Mory d'Elvange*, t. IV, chap. XIII.

Ahi, rims, tout à vostre devise
Ke ne fis-je tant com je vo véoie!
Gens vilainne, cui je tant redoutoie
M'ont si greveit et si arière mise,
C'ains ne vos pot mérir vostre servixe,
Séstre poet plux m'en repentiroye
C'Adam ne fist de la pome c'et prise.
Ains por Forcon ne fist tant Anphelixe (1)
Com je por vos, amis s'or vos révoie;
Maix ce n'iert j'arse première moroie,
Mais je ne puis morir en itel guisse
C'ancor me r'ait amors joie promise.
Or veul doloir auleu de menoir joie:
Poene et travail iert cert maix ma rente asise.
Per Dieu, amis, en grant dolor m'ait mise.
Mort vilaine, ke tout le monde guerroie,
Vous m'a tolut la riens ke tant amoie;
Or suis fénix, lasse, soule et eschive,
Dont il n'est c'uns si com on le devise.
Mais à peinnes m'en reconfortiroie
Se por ce non c'amors m'ait en justice (2).

Maintes fois j'ai été requise
De chanter suivant ma coutume,
Mais je suis si éloignée de toute joie
Qu'il faudrait que je fusse mieux disposée que je ne le suis.
Car mon vouloir serait de mourir comme
Celle à qui je voudrais ressembler:
Dido qui mourut pour Enée.
Hélas! amis, que ne fis-je tout à votre plaisir
Pendant que je vous possédais;
Mais les envieux que tant je redoutais
M'ont tellement grevée et retenue

(1) Ces deux amants sont les héros de la chanson de *Gest* de Foulques de Candie, branche de Guillaume au Court-Nez.
(2) *Traduction littérale.*

Que je n'ai pu récompenser vos services.
Si cela eût pu être, je m'en repentirais
Plus que ne fit Adam d'avoir pris la pomme.
Certes Farcon ne fit pour Amfélixe
Autant que je ferais pour vous, amis, si je vous r'avais;
Mais cela ne saurait être que premièrement je ne mourusse,
Et je ne puis mourir de telle sorte que l'amour ne me procure encore quelque joie.
Aussi je veux me plaindre au lieu de me réjouir.
Peine et travail seront désormais ma rente assurée.
Par Dieu, amis, en grande douleur m'ait mise,
Mort cruelle qui faites la guerre à tout le monde,
Vou m'avez ravi la chose que j'aimais tant.
Maintenant malheureuse, délaissée, sans ressources,
Je suis le phénix dont il n'existe qu'un seul comme on le dit,
Mais à peine je m'en consolerais
Si ce n'est parce qu'amour me tient sous sa loi.

Ces stances sans titre font partie d'un recueil de poésies du XIII[e] siècle, manuscrit très-curieux de la bibliothèque impériale (1). M. A. Jubinal les a retrouvées aussi, mais moins complètes et avec quelques variantes, dans un manuscrit de la bibliothèque de Berne. Celles-ci ont pour titre : *La Duchaisse de Lorraine*. Or, ce qu'on sait de la conduite de Gertrude ne permet pas de douter qu'elle ne soit l'auteur des stances. Si pour l'esprit et la versification elles sont inférieures aux poésies du comte Thibaut de Champagne, on y trouve plus de sensibilité et de naturel.

Frédéric, qui n'avait fait qu'ajourner la vengeance qu'il voulait tirer du duc de Lorraine, fut à peine débarrassé de la guerre qu'il soutenait en Italie, qu'il marcha contre ce prince avec des forces considérables auxquelles le comte de Bar et la comtesse Blanche, de Champagne, joignirent les leurs. Thiébaut, ne pouvant tenir tête à tant d'ennemis, s'enferma dans son château d'Amance où les confédérés vinrent aussitôt l'assiéger.

(1) Collect. Saint-Germain, 1989.

En présence d'un péril aussi imminent, Thiébaut envoya requérir l'aide des seigneurs lorrains, mais partout il n'éprouva que des refus. Riche et puissant, il s'était fait détester par sa violence et son orgueil; tombé dans le malheur, il ne trouvait plus qu'abandon, juste châtiment des souverains qui humilient trop souvent à plaisir et leurs propres sujets et ceux qu'ils ont vaincus. Tous se soumettent sans doute, tous courbent la tête; mais que la puissance du despote soit menacée, que le vent de l'adversité vienne souffler sur lui, alors les esclaves se relèvent de toute leur hauteur, ils frappent le colosse ébranlé, et leur vengeance est souvent cruelle : c'est ce qui arriva à Thiébaut. Non-seulement sa chevalerie refusa de le secourir, mais encore elle se réunit en assemblée générale sous la présidence de Philippe de Gerbévillers, pour aviser au sort de l'État, et sur la proposition de Hugues, comte de Lunéville, qui ambitionnait pour lui-même le bandeau ducal, on mit en délibération si on n'élirait pas un autre souverain (1). La duchesse Gertrude ne fut pas, dit-on, étrangère à ces menées qui restèrent sans résultat (2).

Thiébaut se voyant serré de près par l'armée impériale, et sans moyen de lui échapper, sortit un jour de son château d'Amance et vint se jeter aux pieds de Frédéric, en sollicitant un pardon qu'on voulut bien lui accorder en le lui faisant acheter chèrement. D'abord il le traîna, durant quelque temps, à sa suite comme prisonnier; puis il l'emmena en Allemagne, en attendant la décision qui serait prise à son égard. Ce fut

(1) Ce fait, tout extraordinaire qu'il paraisse, ne dépassait pas les droits de l'ancienne chevalerie lorraine, qui formait un corps peu nombreux, mais distinct de la noblesse; il jugeait souverainement aux assises, et le duc lui-même était soumis à ses arrêts. Pour en faire partie, il fallait qu'un gentilhomme fût noble de *nom* et d'armes, et que son origine se perdît dans la nuit des temps.

(2) Ce qui surprit les bons et affidés serviteurs de Mgr, c'est que la duchesse Gertrude ne parut en porter plaincte, mais bien approuver les susdits déportements. (Florentin de Thiriat, dans les extraits de *Mory d'Elvange*.)

dans une modeste auberge de Vurtzbourg que Richer, le chroniqueur, rencontra le souverain de la Lorraine. Quatre gentilshommes et un page composaient toute la suite de Thiébaut, dont l'orgueil était alors bien abattu. Il se prêta à tous les sacrifices qui lui furent imposés, et il obtint à ce prix sa liberté; mais, de retour dans ses États, il y traîna une vie languissante, et mourut en 1220, non sans quelques soupçons de poison.

Cette perte dut affliger médiocrement Gertrude. Désormais plus de jalousie, plus de surveillants de ses actions, elle était libre de se livrer à tous ses goûts. Jeune encore, spirituelle, riche de ses domaines, riche du douaire qui lui avait été assuré par son contrat de mariage, la veuve du duc de Lorraine, au lieu de jouir de son indépendance, se hâta de la perdre en donnant sa main à Thibaut, comte de Champagne, et elle alla avec lui habiter sa résidence.

La cour de Thibaut était alors renommée dans toute l'Europe par son élégance, et ce souverain, l'un des poëtes les plus renommés de son temps, se plaisait à attirer à sa cour les artistes et tous ceux qui faisaient profession de la *gaie science*, en leur promettant à la fois la gloire et la fortune. Gertrude était poëte comme son époux, jeune et riche comme lui, et, certes, bien peu d'unions présentent autant de chances de bonheur; mais le sort en avait décidé autrement. Thibaut, bien que plus tard il ait fait preuve de constance dans son amour pour la reine Blanche, mère de Saint-Louis, était d'un caractère léger, et paraît avoir eu plutôt en vue dans ce mariage le comté que la comtesse de Dachsbourg (1), qui, de son côté, se voyant négligée, et se considérant comme une femme *incomprise*, ainsi qu'on dit aujourd'hui, tenait peu à ses liens. Aussi, lorsqu'au bout de deux années, Thibaut poursuivit à Rome la cassation de leur mariage, sous prétexte de stérilité et d'une parenté plus que douteuse, Gertrude n'y mit-elle pas

(1) Richer, chap. XXIII.

opposition, et la séparation ayant été prononcée, elle retourna dans ses domaines d'Alsace.

On aurait pu croire que les deux malheureux essais qu'elle venait de faire auraient éloigné de la comtesse l'idée de contracter un troisième hymen ; toutefois les soins de l'administration, les tentatives d'usurpation de ses voisins, la turbulence de ses vassaux, peut-être aussi ce besoin d'aimer qui avait inspiré tous les actes de sa vie, lui en firent-ils une nécessité. Cette fois ce ne fut ni la puissance, ni l'esprit, ni la beauté qui décidèrent son choix : il tomba sur Sigismond ou Simond de Leiningen, un rude guerrier, beaucoup plus propre à la guerre et aux tournois qu'à *devis galans* et *gaie science* qui plaisaient tant à Gertrude.

La comtesse de Dachsbourg trouva-t-elle dans ses bras le bonheur que ses deux premiers époux n'avaient pu lui procurer? C'est ce qui n'est guère probable d'après ce qu'on sait de son caractère ; en tout cas, leur union ne fut pas de longue durée. En 1225, la femme qui avait surmonté sa couronne de duchesse de celle du poëte, expiait par une mort prématurée les erreurs de sa vie, elle s'éteignait à l'âge de 35 ans, sans laisser de postérité (1).

Le temps emporte et détruit tout dans sa course rapide. Aussi maintenant, de celle qui fut l'une des gloires de l'Alsace, que reste-t-il? un nom et quelques vers, qui, par un hasard heureux, sont parvenus jusqu'à nous en traversant les âges.

(1) Richer fait entendre avec beaucoup de réserve que la stérilité de Gertrude fut la conséquence de son inconduite. *Si fas esset os ponere in cœlum*, dit-il, *dicerem quare tam nobilis progenies et tam sancta persæpè dictam mulierem hærede caruit.* L. IV, c. XXI.

NOTICE

sur quelques nouvelles

EXPÉRIENCES AGRICOLES,

PAR M. MAUD'HEUX PÈRE,

Président de la Société.

Si, en toute affaire, la circonspection est une condition essentielle du succès, elle est un rigoureux devoir pour une Société qui a la prétention de donner aux agriculteurs des enseignements et des conseils ; mais, en nous imposant la règle de ne leur recommander que les pratiques et les procédés dont l'efficacité n'est plus douteuse, nous n'avons pas renoncé à étudier les expériences nouvelles, à les reproduire, et à nous assurer par nous-mêmes si elles procurent les avantages qui nous sont annoncés. Ces essais et ces vérifications rentrent, au contraire, parfaitement dans les limites de notre tâche.

Sous l'influence de cette pensée, j'avais consulté notre Commission d'agriculture sur les moyens de reproduire quelques expériences récemment publiées : un plan avait été adopté ; nos collègues, avec un louable empressement, s'étaient partagé les détails de son exécution ; mais il fallait louer les terrains nécessaires, et notre projet est venu échouer devant l'impossibilité d'en trouver. Leurs propriétaires tenaient à les conserver pour y planter des pommes de terre ; nous

comprenons leur refus, car cette culture a donné, en 1855, une récolte abondante, et le prix s'en est maintenu si haut que nulle autre culture, même celle des céréales, ne lui a été aussi avantageuse. Il faut donc, cette année, renoncer à la mise en œuvre de notre projet, et nous contenter des essais que quelques-uns de nos collègues se proposent de tenter dans leurs propriétés, mais sur une échelle restreinte, parce qu'au moment où notre résolution a été prise, ils n'avaient plus à leur disposition que des parcelles de peu d'étendue.

Si, au point de vue de notre projet, cet obstacle inattendu peut nous inspirer des regrets, au point de vue de l'intérêt général, nous n'avons qu'à nous en féliciter, parce qu'il atteste les progrès d'une culture parfaitement appropriée à notre sol. Un ajournement d'une année nous permettra d'étudier avec plus de soin et de choisir avec plus de discernement les expériences à tenter chez nous. En appelant sur quelques-unes l'attention des agronomes, nous réussirons peut-être à les engager aussi à faire des essais. Quoiqu'il en soit, il sera toujours utile de dresser, chaque année, une sorte de résumé des nouvelles pratiques agricoles portées à notre connaissance par la publicité. En attendant que quelqu'un de nos collègues, possédant mieux les connaissances spéciales, et éclairé par l'expérience pratique, veuille bien se charger de cette tâche, je me suis proposé de l'entreprendre, en résumant dans une courte notice, les essais qui m'ont paru les plus intéressants. Il est bien entendu, et il doit être bien compris, qu'il ne s'agit que d'essais; que, si nous engageons les agronomes à les renouveler, nous ne les recommandons ni près d'eux, ni surtout près des cultivateurs, comme des procédés dont l'efficacité est démontrée, que nous n'excitons personne à les introduire dans la culture, et que celui qui voudra les appliquer avec une certaine étendue le fera à ses risques et périls.

Cela dit, Messieurs, pour écarter de notre Société toute espèce de responsabilité dans les résultats, voici les expériences que j'ai cru dignes d'être inscrites dans cette notice.

1° VERSE DES BLÉS.

Parmi les causes nombreuses qui viennent tout à coup ruiner les espérances des cultivateurs, au moment où une récolte abondante leur semble assurée, il n'en est pas dont l'effet soit à la fois plus désastreux par son intensité et par sa généralité que la verse des céréales. Lorsqu'à de fortes pluies d'orages succèdent des vents impétueux, les tiges des épis se rompent et se couchent; sous l'influence de nouvelles pluies, les mauvaises herbes croissent avec rapidité, surmontent et étouffent les épis, et la disette prend la place de l'abondance promise par l'état précédent des récoltes.

Le cultivateur ne peut remédier à cette funeste influence des phénomènes atmosphériques. Cependant un bon choix des variétés de céréales lui permettrait d'en atténuer les effets : il lui importe donc de connaître celles dont la paille, forte et résistante, peut supporter plus longtemps le poids de l'eau de pluie et l'effet du vent. — C'est un enseignement qui lui sera fourni par M. Eugène Duroselle, qui a fait insérer dans le *Bon Cultivateur* de Nancy, numéro de mai 1855, une notice sur le résultat des nombreuses expériences comparatives auxquelles il s'est livré :

« Parmi les soixante variétés de froment expérimentées en » grande et petite culture, j'ai classé, dit M. Duroselle, de la » manière suivante, celles qui me semblent devoir être adoptées » à l'exclusion presque radicale de notre blé de la Seille, fort » beau sans doute, mais trop délicat.

» 1° Variétés à paille forte donnant un grain abondant et de » bonne qualité, tallant bien, résistant aux hivers les plus » rigoureux, un peu tardives :

» Saumon hickling ;

» Rouge anglais ;

» Grand rouge d'Écosse ;

» Blé Lemmas, etc.

» Le produit de ces blés en bonne terre peut dépasser 40 » hectolitres par hectare.

» 2° Variétés hâtives, à paille forte, à grain tendre, mais » d'une qualité un peu inférieure à celui de la première section :

» Blé de Saint-Laud ;

» Blé de Noë (bleu) ;

» Victor Paquet, etc.

» 3° Froments de Mars à grains d'excellente qualité :

» Richesse de Mars ;

» Quelques blés d'Espagne et de Russie, etc. »

En résumé, selon M. Duroselle, on doit adopter pour les terres riches les froments de la première classe ; ceux de la seconde, semés épais, pour les terres moins fertiles, et après les récoltes sarclées, la richesse de Mars à grains gros et blancs.

Quelques-unes de ces variétés sont peu connues dans notre département et méritent d'y être propagées. Déjà le blé rouge d'Écosse, introduit par notre Société, y a pris faveur. Le succès de sa culture, attesté par les notices qui vous ont été adressées par M. le comte de Bourcier, président du Comice d'Épinal, et par notre vice-président, M. Claudel, ne tient pas seulement à l'abondance du produit, mais encore à la force de sa paille qui le protége contre la verse.

2° PLANTATION DU BLÉ A LA CHEVILLE.

L'idée de planter le blé au lieu de le semer à la volée étonne le cultivateur : je pourrais dire qu'elle l'effraye, et qu'il est tenté, tout au moins, de déclarer ce procédé absolument impraticable, si ce n'est dans la plus petite culture. Cependant, dans le département du Nord, dont l'agriculture est la plus avancée de France, on plante le blé à la main ou au plantoir. Dans le département des Deux-Sèvres, un agriculteur, M. Louis Mangoce, partant de cette conviction que les semis en ligne, dont le principal avantage est de faciliter les binages, ne constituent pas une amélioration suffisante, parce qu'il est nécessaire de sarcler dans la ligne même, a imaginé un

plantoir qu'un enfant peut manier, et qui, en même temps qu'il creuse le sol, y laisse tomber deux grains de blé. « C'est, dit » une publication que j'ai sous les yeux, un tube creux, en » fer, de forme conique, ayant un petit réservoir pour le grain » et, en dehors, une clé sur laquelle on appuie un doigt. » Cette pression fait jouer un ressort qui livre passage à deux » graines à la fois. »

Les grains sont ainsi plantés deux à deux, séparés par des espaces de 20 à 24 centimètres, et disposés en ligne. L'emploi du plantoir imaginé par M. Mangoce, et qu'un ouvrier un peu habile peut facilement construire, réduit la dépense à 15 ou 18 francs par hectare. Suivant lui, par ce procédé, il suffit de 25 litres pour ensemencer un hectare : dans le Nord, la plantation du blé emploie 40 litres à l'hectare. Le produit, dit encore M. Mangoce, atteint souvent 150 pour 1, et l'économie de la semence couvre les frais de la plantation et des binages. Les femmes et les enfants peuvent y être employés.

Cette méthode, si elle assure réellement les avantages annoncés, pourra-t-elle s'introduire dans la grande culture ? C'est une question que l'avenir aura à résoudre. Je ne doute pas, qu'au besoin, nos mécaniciens arriveraient à inventer des instruments qui suppléeraient au travail manuel et résoudraient ainsi le problème. Mais la petite culture peut facilement l'adopter. Dans notre département, où elle domine, un grand nombre de familles ne sèment pas en blé au delà de quelques ares, et les bras ne manquent pas pour employer ce procédé. Dans les années de cherté, la seule économie de la semence serait déjà un précieux avantage.

3° PLANTATION DU BLÉ PAR ESPACEMENT ET SANS ENGRAIS.

En 1680, l'anglais Jethro Rull prétendait avoir résolu un problème qui semble insoluble, celui de semer du blé dans le même champ, sans engrais, pendant une longue suite d'années non interrompues.

De nos jours, un autre cultivateur anglais, propriétaire

du domaine de Loës Wedon, dans le comté de Nortampton, prétend être aussi parvenu à ce résultat. La brochure dans laquelle il rend compte de ses travaux a tellement fixé l'attention en Angleterre, qu'elle est maintenant parvenue à sa quatorzième édition. J'extrais d'une publication que j'ai sous les yeux la description de ses procédés.

La terre est d'abord convenablement préparée, et lorsque le moment de la semaille est venu, une charrue ouvre, à 33 centimètres de distance l'un de l'autre, trois sillons de 8 centimètres de profondeur. Des enfants suivent par derrière et déposent les grains dans les sillons, aussi à 8 centimètres les uns des autres. Une largeur d'un mètre est laissée vide entre ces trois premiers sillons et trois autres qui sont ouverts et plantés de la même manière. Le champ tout entier est semé, en observant toujours les mêmes espacements, de telle sorte qu'il présente des séries de trois lignes de blé, à distances de 33 centimètres l'une de l'autre, séparées par des bandes vides d'un mètre de largeur.

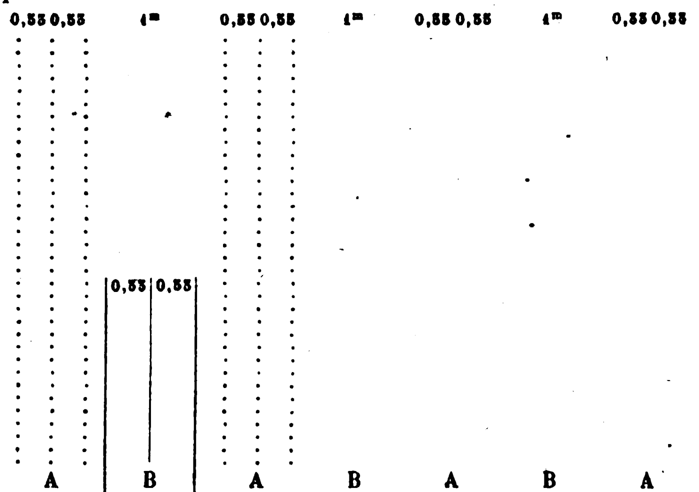
La semence est recouverte : les sillons sont refermés au moyen du rouleau.

Les bandes vides sont ensuite l'objet d'un labour à une profondeur de deux fers de bêche, pratiqué de manière à ramener la seconde bêchée sur la première, et à la soumettre à toutes les influences atmosphériques, en donnant aux vides un bombement qui les tient plus élevés que les lignes de blé : ce qui les protège contre les chasses de neige. On pratique, au printemps, avec un hoyau fourchu, un premier binage qui remue, sans les endommager, les fibres qui commencent à se développer : le binage est répété à la houe et au hoyau aussi souvent que le sol présente quelque fermeté, et tant que le rend nécessaire l'état du blé non encore parvenu à son entière croissance. Après la récolte, viennent comme dernières opérations le labourage à la houe, la pulvérisation du sol et son nivellement pour les semailles.

Tel est le procédé de culture reproduit de Jethro Rull, par le cultivateur anglais, et dont il ne diffère que par la largeur des bandes alternes. Il repose sur le même principe physique

qui admet que l'atmosphère restitue à la terre ses éléments de fertilité : il a pour bases la plantation en lignes et par espacements, et le jacherage avec un complet et constant ameublement du sol.

La figure suivante indique l'ordre à suivre pour les plantations successives qui reviennent tous les deux ans dans les mêmes bandes rétablies par le jacherage dans leur fertilité primitive.



La première année, les bandes A sont semées et les bandes B sont en jachère. La seconde année, les bandes A sont en jachère et les bandes B sont semées : la seconde ligne de blé en occupe exactement le milieu, de telle sorte que les deux lignes latérales soient à demi distance de la place qu'elles occupaient, l'année précédente, dans les bandes A.

L'auteur évalue la dépense, par acre de terre, ou 40 ares 46 centiares, à 116 francs 87 centimes, le produit à 292 francs 50 centimes, et par conséquent le bénéfice à 175 francs 63 centimes; ce qui donne 440 francs par hectare. Il obtient, chaque année, environ 11 hectolitres 1/2 par acre, soit 28 hectolitres 1/2 par hectare, sans engrais ni fumure, et en semant, tous les ans, du blé dans le même terrain. Il signale des cultures

qu'il a faites dans un terrain qui n'avait pas été fumé depuis quatre ans, et qui, ayant porté quatre récoltes consécutives, devait être considéré comme épuisé. Il affirme qu'elles lui ont donné près de 60 hectolitres sur environ 122 ares.

Il recommande l'emploi à peu près exclusif de la bêche et du hoyau, seuls instruments propres à retourner la terre à la profondeur voulue, dans des bandes étroites et n'ayant qu'un mètre de largeur. Il faut, en effet, pulvériser le sol au point que chacune de ses parcelles s'imprègne des émanations de l'atmosphère et des substances fertilisantes apportées par les pluies et les rosées, de telle sorte que les radicelles du blé puissent aller au loin sous le sol chercher leur nourriture.

Il est aujourd'hui reconnu que l'atmosphère peut, en effet, restituer à la terre tous les éléments qui constituent les parties organiques du blé, et qu'elle les verse en suffisante abondance dans un sol convenablement préparé pour les recevoir : les eaux de pluie le pourvoyent de l'ammoniaque que l'air ne lui apporte pas en assez grande quantité. C'est ainsi que l'ameublissement constant du sol peut suppléer à l'action des fumures.

Telle est, du moins, l'explication possible des résultats que le propriétaire de Loës Wedon prétend avoir obtenus de l'application de la méthode que je viens de décrire. Peut-il être sérieusement question de l'introduire en France et notamment dans le département des Vosges? C'est là un sujet d'études que j'essayerai d'effleurer.

En 1680, la grande objection opposée à Jethro Rull était celle-ci : *on ne fume pas à coups de charrue*. Comme toutes les idées absolues, celle-là est loin d'être exacte, et il est bien reconnu aujourd'hui que l'ameublissement de la terre accroît sa fertilité. Dans les pays où la jachère est encore en usage, on se trouve bien de lui donner des labours fréquents : les meilleurs assolements dans ces contrées sont, sans contredit, ceux qui nettoyent le mieux le sol et l'ameublissent le plus. Enfin, dans notre département même, il existe des terres si favorables à la production des céréales qu'elles peuvent en porter tous les ans, pourvu qu'elles soient convenablement préparées.

Mais si l'objection, posée d'une manière absolue, manque d'exactitude, il est difficile de ne pas lui reconnaître une exactitude relative, et de ne pas admettre que, dans beaucoup de natures de sol, l'ameublissement et la pulvérisation même de la terre ne peuvent pas dispenser de toute espèce de fumure. La méthode du cultivateur anglais ne doit donc être ni repoussée, ni accueillie sans réserve : comme toutes les méthodes, elle a nécessairement ses conditions de succès, et selon qu'elles seront plus ou moins complétement accomplies, elle devra réussir ou échouer.

Une des plus graves difficultés qu'elle puisse rencontrer, c'est le grand nombre de travaux manuels qu'elle exige. Comment trouver assez de bras pour tant de bêchées et de labours, pour la plantation grain à grain, pour tant de sarclages et de binages. L'agriculture en France se plaint de la pénurie d'ouvriers agricoles : lorsque les mauvais temps contrarient des opérations qui doivent être accomplies à un moment donné, l'insuffisance des bras désespère le cultivateur. Que sera-ce donc quand, exigeant des soins aussi minutieux, la culture en réclamerait deux ou trois fois plus? L'objection est grave; mais ne finira-t-elle pas par s'atténuer et par disparaître? Qu'on jette un coup d'œil en arrière et que l'on veuille bien calculer l'énorme diminution de main-d'œuvre qui a été produite par l'emploi des instruments perfectionnés et notamment des machines à battre. Que l'on examine aussi à quels travaux peu lucratifs les femmes sont réduites depuis que les progrès des filatures et du tissage ont réduit presqu'à rien les profits du filage qui les occupait autrefois. Qu'enfin l'on veuille bien mesurer aussi l'influence qu'exerceront les machines nouvelles, locomobiles, faucheuses, moissonneuses. Je doute que le résultat de cette étude ne fasse pas ressortir la mise en disponibilité d'un grand nombre de bras que la méthode nouvelle pourrait utiliser. N'est-il pas probable, d'ailleurs, que la mécanique inventera aussi pour elle des instruments perfectionnés, comme déjà le plantoir de M. Mangoce?

A mon avis, il serait imprudent de condamner d'avance cette méthode, parce que, dans les conditions présentes de l'agriculture, elle rencontre de graves objections. Je crois qu'elle mérite une sérieuse étude, et qu'il serait bon de la reproduire par les expériences entreprises sur une échelle progressive, mais avec des tempéraments et des variantes suivant la différente nature des sols et leur degré reconnu de fertilité. Si j'étais agriculteur, je l'expérimenterais, ici sans aucune fumure, là avec un quart, plus loin avec une moitié de la fumure ordinaire; en employant ici l'engrais liquide, là un engrais solide. Il me semble que, de ces épreuves, il ressortirait un procédé applicable et utile.

En elle-même, la méthode comprend deux des procédés nouveaux dont les agronomes se préoccupent le plus aujourd'hui, la plantation du blé en lignes et la plantation du blé à la cheville. Elle vient donc, sous un triple rapport, solliciter les épreuves et les études des expérimentateurs, et je désire vivement qu'ils ne la rejettent pas sans examen. C'est surtout dans nos fermes-écoles qu'elle devrait être essayée. Jusque-là, qui oserait la conseiller à nos cultivateurs comme un moyen pratique qu'ils puissent employer sans crainte?

4° AMENDEMENTS. — GRANIT PULVÉRISÉ.

Je me suis demandé bien des fois en rencontrant ces longues files de charriots qui vont chercher au loin les cendres, cet amendement si utile dans les terres de la Vosge proprement dite, s'il ne serait pas possible de remplacer cette matière que nos cultivateurs n'obtiennent qu'à grands frais, en épuisant de fatigue leurs bêtes de trait et en perdant par les chemins l'engrais qu'elles leur auraient donné à l'étable. Vous comprenez dès lors combien les expériences de M. le docteur Missoux, de Saint-Germain L'herm, en Auvergne, sur l'emploi du granit pulvérisé comme amendement, durent attirer mon attention. Il est bien constant que, dans nos hautes vallées, les meilleures terres sont celles qui se sont formées par la décomposition

des granits, et que les eaux les plus fertilisantes pour les prairies, les eaux de la Moselle, par exemple, sont celles qui ont leur source dans les formations granitiques. Des agriculteurs distingués attestent les bons résultats qu'ils ont obtenus de l'emploi des boues provenant des chemins entretenus et rechargés avec du granit et du trapp. Tout vient donc en quelque sorte concourir à recommander les expériences de M. le docteur Missoux, et à persuader qu'elles doivent réussir dans notre contrée où le granit abonde.

Dans cette conviction, j'ai cherché à me mettre en rapport direct avec M. le docteur Missoux, et je ne saurais trop me louer de l'empressement qu'il a mis à me donner, par sa lettre du 27 octobre dernier, tous les renseignements que je pouvais désirer. C'est l'observation attentive et patiente des phénomènes qui s'accomplissaient sous ses yeux, qui a porté M. le docteur Missoux à reconnaître la puissance fécondante des silicates contenus dans les roches granitiques. Il l'a vérifiée par de nombreuses expériences, et je ne puis mieux vous en faire apprécier les résultats que par un extrait de sa le

« Les sels utiles à la végétation sont ordinairement des
» silicates, dont quelques-uns solubles, et sont presque tous
» contenus dans le granit. Cette roche, en effet, est composée
» de silicates, d'alumine, de chaux, de fer, de soude, de
» potasse, de magnésie, etc., dans des proportions variables.
» Ces pierres réduites en poudre impalpable et répandues à
» la surface du sol, y sont modifiées par les agents atmosphé-
» riques et, en pénétrant vers les racines des plantes, elles
» leur fournissent non seulement un excitant, mais encore à
» quelques-unes un aliment, c'est-à-dire, un des éléments de
» leur composition. Par exemple, les pailles des céréales et
» des graminées soumises à l'incinération fournissent presque
» exclusivement de la silice, substance qu'elles puisent dans
» le sol et qui est contenue en si grande quantité dans les
» poudres granitiques. Aussi ai-je dénommé la poudre gra-
» nitique le plâtre des montagnes. La poudre de granit est
» un utile amendement dans toutes les espèces de terrains :

» car, dans les terrains silicatés épuisés par l'action dissolvante » des eaux ou par l'effet de la végétation, elle leur rend les » sels qu'ils avaient perdus. Quant aux terrains calcaires qui » sont, en général, dépourvus de silicates, ils produisent » des céréales d'une chétive végétation; mais, si quelques » parties de ces terrains viennent à recevoir, par les alluvions, » des détritus granitiques et notamment ces limons si ferti- » lisants, presqu'uniquement composés de micas provenant » des montagnes granitiques que charrient les affluents de » l'Allier, on voit alors une luxuriante végétation se produire » dans les céréales, et faire un contraste frappant avec celle » des terrains identiques voisins qui n'ont pu recevoir les » mêmes dépôts. Je pourrais citer mille exemples de cette » nature dans notre département, ce qui établit clairement » que la poudre granitique amende avantageusement les » terrains calcaires, car elle contient intrinséquement toutes » les conditions d'une bonne végétation : j'ai employé et » fait employer par mes connaissances des poudres grani- » tiques, soit à la surface des terres arables, soit à leur » intérieur, soit sur les prairies sèches et de bon sol, soit » sur les prairies marécageuses, soit sur les pâtures reposant » sur un sol argileux ou sur un sol de terre de bruyère, et j'ai » constamment obtenu un résultat très-avantageux, notam- » ment de belles graminées. En général, l'effet est d'autant » plus marqué que le sol est de plus mauvaise nature...... »

Dans une autre partie de sa lettre, M. le docteur Missoux m'explique les moyens qu'il a mis en usage pour obtenir la poudre de granit à prix qui n'excède pas 5 francs l'hectolitre. Il soumet à l'action d'une meule à fouler le chanvre des fragments de granit réduits par le marteau à la grosseur d'un œuf.

Pour compléter ces renseignements que M. le docteur Missoux m'avait donnés avec une complaisance dont toute notre Société lui sera certainement reconnaissante, je ne pouvais mieux m'adresser qu'à la bienveillance inépuisable de notre excellent et vénérable collègue, M. le docteur Mougeot.

Sa réponse ne s'est pas fait attendre : elle nous apprend que les principes fertilisants, le feldspath et le mica, ne se rencontrent pas en égale abondance dans les différentes roches granitiques ou porphyroïdes des Vosges ; qu'ils existent en proportions aussi riches dans les diorites et les syénites qui forment le massif méridional des Vosges, et qu'il existe dans les formations granitiques des amas ou dépôts de ces roches décomposées où le feldspath est à l'état terreux et pourrait être employé sans préparation. M. le docteur Mougeot nous signale une argile exploitée près de Docelles pour la fabrication des briques réfractaires, argile qui est le résultat de la décomposition d'un leptinite et où le feldspath forme une sorte de marne potassique. « Les sables, dans les formations » granitiques, dit encore M. le docteur Mougeot, sont parfois » privés de quartz, et ce seraient ceux-là qu'il faudrait choisir. »

Ce sont ces précieuses indications que notre collègue, M. Gahon, qui a bien voulu se charger des expériences relatives à l'emploi de la poudre de granit, a suivies pour se procurer l'élément même de ses essais. Il est allé directement aux dépôts de sables granitiques qui existent en abondance dans les environs de Plombières. Aidé du concours de M. Chavane, l'un des associés de la maison Falatieu, dont les usines possèdent des machines puissantes, il a obtenu facilement et à très-peu de frais des sables granitiques réduits en une poudre impalpable dont il a mis un échantillon sous vos yeux, dans notre séance du 31 janvier. Tout est donc parfaitement disposé pour commencer des expériences dans la localité où la nature du sol est peut-être la plus convenable : car c'est celle où l'emploi des cendres est le plus usité. Si la poudre de granit répond par ses effets à l'éloge qui nous en est fait, il n'est pas de canton où elle puisse être plus utile que dans celui que M. Gahon a su choisir pour le siége de ses épreuves.

5° MARNES.

Il ne s'agit plus ici d'expériences nouvelles et tentées au dehors. Les effets de la marne sont depuis longtemps connus. Il s'agit seulement de rechercher les moyens d'utiliser les richesses marnières que le département possède sur plusieurs points et qui ne sont que trop négligées. Il s'agit d'engager ceux de nos collègues qui en rencontreront les moyens, à rechercher les gisements marneux et à en faire extraire une quantité suffisante pour entreprendre des expériences sur une échelle un peu large. Il est incontestable que notre agriculture n'a pas à sa disposition tous les engrais nécessaires à la fertilisation du sol : c'est là le grand obstacle qui s'oppose à ses progrès. On ne doit donc négliger aucun des moyens propres à suppléer à cette fâcheuse pénurie, et dans ce but, il est nécessaire que l'attention des cultivateurs se porte vers les ressources naturelles que le pays renferme.

Je ne veux pas étendre davantage cette notice qui n'est elle-même qu'un premier essai, un premier pas dans une voie nouvelle : j'insiste cependant avec conviction sur la proposition que j'ai émise au début, de charger, chaque année, un membre de la Commission d'agriculture, de prendre note des nouvelles expériences qui sont signalées par les publications agricoles, et de résumer dans une notice sommaire celles que nous pourrions reproduire et dont le succès promettrait des avantages à notre agriculture. Il me semble incontestable que cette mesure, poursuivie avec persévérance, offrirait un haut degré d'utilité et accroîtrait les services que notre Société peut rendre à notre contrée. J'ose donc espérer qu'il lui sera fait un bon accueil, et que cette première notice sera suivie de travaux mieux conçus et accomplis avec plus de succès, par ceux de nos collègues à qui leurs connaissances spéciales les rendent d'ailleurs plus faciles.

RAPPORT

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

SUR LES OBJETS CONCERNANT L'HISTOIRE NATURELLE

DÉPOSÉS AU MUSÉE VOSGIEN

PENDANT L'ANNÉE 1855,

PAR M. LE DOCTEUR MOUGEOT,

Associé libre.

MESSIEURS,

Comme je vous le disais déjà en 1844, le temps passe bien vite : je crois même que je vous entretenais ces jours derniers du musée vosgien, et maintenant, après une année écoulée, je reviens sur ce sujet. La monotonie inhérente à mes inventaires annuels serait sans contredit bien fatigante pour vous, Messieurs, et pour moi décourageante, si je ne connaissais l'intérêt patriotique que vous accordez à cet établissement départemental et votre indulgence à mon égard. Vraiment je ne puis me soustraire à cette uniformité fastidieuse de mon discours, dans l'énumération des objets dont est enrichi chaque année le musée vosgien, et je vais suivre encore mes anciennes rubriques.

GÉOLOGIE.

La grande carte géologique et minéralogique du département des Vosges, dressée par M. de Billy, a fait connaître à merveille le sol vosgien ; mais son prix élevé ne permet pas à beaucoup de nos concitoyens de se la procurer : aussi le Conseil général a invité le savant ingénieur à nous donner une carte réduite. Ce travail a été fait avec autant de soin que la grande carte; il a été exécuté à l'imprimerie impériale en une seule feuille, et les limites des formations géologiques, les teintes de couleurs pour les divers terrains y sont si nettement tracées et représentées, qu'il est impossible à l'homme le moins versé en géologie de ne pas reconnaître à première vue la nature du sol qu'il doit exploiter. Cette carte réduite sera le guide de nos agriculteurs et de toute personne ayant besoin de renseignements positifs sur la terre à fouiller. M. de Billy doit encore ajouter à cette carte réduite une description géologique et minéralogique qui se composera de quelques feuilles d'impression et viendra compléter la grande œuvre pour le département des Vosges, dont si peu de départements de la France sont en possession.

M. le docteur Mougeot, fils, a examiné avec une nouvelle attention la serpentine de Jussarupt et a reconnu qu'elle contenait une certaine quantité de petits grenats d'un beau rose, translucides, formant des nodules dont la circonférence verdâtre et radiée fait voir le métamorphisme, si bien observé par notre confrère M. Delesse, du grenat en chlorite (1). Cette transformation est aussi très-apparente dans les nodules de la serpentine du Col-du-Pertuis, qui passent, dans le même échantillon, de la couleur rouge et de la structure compacte à la couleur verdâtre ou grisâtre et à la structure

(1) *Mémoire sur la constitution minéralogique et chimique des roches des Vosges; Ann. des mines*, tome 3, et notre rapport à la Société d'Émulation pour 1853.

radiée de la chlorite, de sorte que ces nodules s'offrent sous formes de grenat, de grenat et chlorite ou de chlorite seule. Des échantillons ont été déposés au musée qui démontrent ces particularités de la serpentine.

M. Hermann von Meyer vient de terminer en 1855 ses difficiles et savantes recherches sur les ossements fossiles des sauriens du grès bigarré et du muschelkalk (1), dont nous avons déjà eu plus d'une fois occasion de vous entretenir. Nous avions communiqué à M. de Meyer le plus possible de ces débris fossiles de sauriens amassés dans nos contrées, et l'ouvrage magnifique dont nous parlons les décrit et les représente avec une rigoureuse exactitude. Aidé de ce grand livre, nous arrivons à connaître parfaitement les plus petits fragments osseux des sauriens qui ont péri à la retraite des eaux de la mer dans nos contrées. Nous vous présenterons, Messieurs, l'analyse des observations de M. Hermann de Meyer, après avoir de nouveau étudié et étiqueté au musée vosgien tous ces débris osseux des grands lézards, que nous savons aujourd'hui distinguer des restes osseux des poissons dans ce même muschelkalk, si savament étudiés par le célèbre Agassiz.

Notre collègue, M. le président Febvrel, s'était mis à la tête d'une société qui songeait sérieusement à établir un chemin de fer de Saint-Dié à Lunéville. Il s'était occupé de cette construction importante dès le 4 mars 1852, date de la première réunion des personnes qui se ralliaient à cette première et heureuse idée. Le nombre des souscripteurs devint bien vite assez grand, vu les résultats avantageux d'une voie ferrée dans la vallée de la Meurthe si industrielle, si remplie de richesses forestières et minérales qui offraient assez de produits pour couvrir les dividendes des capitaux qui y seraient consacrés. M. Febvrel était parvenu à réunir par souscription 10,000 fr. pour l'étude de ce chemin ; certes cette somme n'aurait pas

(1) *Zur Fauna der Vorwelt Schlusslieferung. Frankfurt. am. Main* 1855.

été dépensée : elle était une marque de confiance qu'on accordait à notre collègue. Mais il est arrivé ici ce qui a lieu souvent à l'encontre des projets les plus utiles, le défaut d'approbation et d'entente, ce qui a causé bien de l'amertume à l'homme par excellence que vous savez tous, Messieurs, si bien apprécier. Aussi dans une réunion des actionnaires à l'époque du 3 février 1853, où il rendait compte de ce qu'il avait fait déjà, ne trouvant pas l'appui qu'il attendait, il remit alors à chacun les engagements souscrits et paya de sa poche les dépenses faites relativement à des recherches préliminaires indispensables qu'il avait fait exécuter. Il est résulté de ces recherches, entre autres bons renseignements, un travail important, un mémoire de notre collègue M. Lebrun, sur les ressources qu'offrent les roches, surtout celles des environs de Raon-l'Étape, et plus particulièrement sur la roche dite *noire* de cette localité, qui peuvent être employées avec extrême avantage dans la construction de ce chemin. Comme cette voie ferrée s'accomplira plus ou moins tôt, qu'on s'en occupe encore aujourd'hui, qu'il y a même un avant-projet élaboré et publié, nous avons jugé à propos d'insérer dans les *Annales de la Société d'Émulation* le mémoire de M. Lebrun, et nous vous le présentons, Messieurs, avec la confiance que vous le trouverez digne de cette insertion. Il deviendra en effet fort utile aux entrepreneurs qui exécuteront cette voie ferrée, en leur indiquant d'abord les noms géologiques, les qualités physiques des matériaux à mettre en œuvre, ensuite leur gisement et la manière de les exploiter.

Mémoire de M. Lebrun, sur les roches des environs de Raon-l'Étape, et plus particulièrement sur celle dite **noire.**

La roche que l'on exploite aux environs de Raon-l'Étape, tant pour paver les villes que pour le macadam des routes, est nommée trapp par les uns, aphanit par les autres, et encore mélaphyre par quelques étrangers.

Cette roche est depuis longues années regardée comme un trapp, par les géologues du pays, et c'est sous ce nom que M. le capitaine Rozet (envoyé du Gouvernement français dans les Vosges) l'a décrite dans les mémoires qui accompagnent la carte géologique de cette contrée montagneuse. Pour donner en quelques mots l'histoire de cette roche, nous dirons les transformations successives que l'étude et les nouvelles recherches ont établies dans l'opinion des amateurs vosgiens.

Avant M. Rozet, l'opinion la plus générale était celle-ci : que les trapps (du suédois *trappes* (escalier) formaient la couche la plus inférieure et la plus ancienne des roches du système vosgien, et l'on rapportait à ce même nom une foule de roches, telles que des diorites compactes, des grunsteins, des phillades et des schistes plus ou moins métamorphisés; quelques-uns de ces schistes contenaient cependant des restes végétaux charbonneux.

Dans les études de M. Rozet, il a laissé le trapp parmi les roches éruptives anciennes, sans cependant lui avoir assigné une époque dans l'échelle chronologique des roches. Si, d'un côté, M. Rozet a bien distingué des trapps noirs de Raon et de Bussang ceux du Pendbois, au Ban-de-la-Roche, pour les faire rentrer dans la classe des porphyres hornstein, et ceux de Blimm, près Barr, qui sont des roches plus ou moins dioritiques, il n'en est pas moins vrai qu'il a laissé subsister une grande erreur en considérant les roches noires de Bussang, de Massevaux, etc., roches avec empreintes végétales, comme des trapps.

Depuis M. Rozet, nous devons aux études de MM. Mougeot père et fils, Hogard, Carrière, et surtout aux savantes recherches chimiques de MM. Delesse et Braconnot, de savoir que ces roches trappéennes ne sont presque partout que des produits exomorphisés au contact de dykes ou coulées de certains produits fondus ; de là, deux sortes de roches parmi celles de Raon qui nous occupent et qui, toutes deux, sont employées pour matériaux, quoiqu'elles n'aient ni les mêmes

caractères, ni la même dureté. Ces caractères sont extrêmement variables, non-seulement dans diverses localités, mais fort souvent d'une carrière à l'autre et même d'un bloc à son voisin. Ils sont en cela réglés par les lois de la grande dynamique de la nature, suivant la proportion des masses mises en contact, du degré de cohésion ou de perméabilité de ces roches ; mais ce sont surtout des caractères physiques plus que de ceux chimiques que dépendent ces variétés. Suivant le plus ou moins de calorique emprunté à la masse éruptive, suivant la composition de chacune des roches et au moyen de courants électriques faibles ou puissants, sous des pressions différentes, enfin de toutes les conditions si complexes qui ont dû autrefois présider aux réactions chimiques, il s'est produit en certains points des roches qui, ailleurs, avec les mêmes éléments, offrent des caractères complétement différents.

Le nom de trapp a continué à désigner parmi les géologues vosgiens les roches éruptives dont nous parlons; seulement, on s'est occupé à diviser avec soin, dans chaque contrée, les roches altérées d'avec celles éruptives.

La roche éruptive nommée trapp est considérée, quant à son âge géologique, comme ayant paru après le dépôt de tout ou partie du terrain du grès rouge. On ne s'est plus occupé de cette roche, cependant elle a une grande valeur industrielle, et c'est une des plus curieuses des Vosges, tant par ses nombreuses variétés que par ses accidents. Considérée minéralogiquement, elle offre encore un haut intérêt par les nombreuses substances minérales qu'elle renferme.

Depuis quelques années, de nombreuses recherches sur ces gisements trappéens m'ont conduit à reconnaître plusieurs espèces de roches, parmi celles d'éruptions. En considérant celle de Bussang comme un type qui rappelle à l'observateur les caractères des vrais trapps de la Scandinavie et de l'Irlande, cette roche servant ensuite de comparaison avec les autres gisements des Vosges, nous avons reconnu que la roche éruptive à Raon ne peut être considérée que comme

dépendante de la grande formation du porphyre dioritique qui a soulevé le système du Champ-du-Feu; il en est de même pour l'ancien trapp du Ban-de-la-Roche, qui doit être rapporté à la formation dioritique. Quelques trapps des vallées de Massevaux et de Saint-Amarin se rapprochent de certains ophites. Un trapp de la base du Donon et des coulées analogues, qui se trouvent au milieu des roches si variées des environs de Framont, portent certains caractères des mélaphyres du Hartz. Enfin quelques roches trappéennes du versant oriental des Vosges, sur le Haut-Rhin et la Haute-Saône, peuvent être rapportées à des roches amphiboliques voisines de Kersantites.

L'étude particulière des gisements trappéens de Raon nous a montré plusieurs filons d'un porphyre dioritique, courant dans une direction générale comprise entre N. 20, O/S. 20, E. et N.-O. S.-E. La pegmatite également exploitée à Raon pour meules et pour empierrements vient affleurer contre les parois des dernières coulées porphyriques, cela, au-dessus des dernières maisons du faubourg de Raon vers Saint-Dié. En ce point on exploite aussi un large filon de quartzite encaissé dans la pegmatite et coupé comme celle-ci par les filons trappéens.

Disons de suite l'importance géologique de ces gîtes si précieux pour nos matériaux. Les filons du trapp déjà connus autour de Raon sont au nombre de dix, tous n'ont pas encore été exploités; nous dirons un peu plus loin de quelle manière cette exploitation est généralement conduite; auparavant il reste à fixer l'étendue de ces gisements. Les filons les plus puissants atteignent une douzaine de mètres entre leurs *épontes*. Les moins riches ont au moins 1^m ou $1^m\ 50^c$ de puissance, leur pendage est plus variable que leur direction et reste cependant fixé entre les limites de 0, 26 à 0, 64. Il est assez rare que la roche porphyrique éruptive soit endomorphisée, mais les schistes anciens qui sont exomorphisés et qui sont également exploités comme trapps, font de ces exploitations, sur les grands filons, des carrières de plus de 20 mètres de largeur.

Sur la carte, ces roches occupent une large bande comprise entre Raon et Saint-Blaise jusque vers la base de la côte dite la Cheville; cette bande s'étendant de Raon (à la base de Repy), au travers de la vallée de Celles, jusqu'au pied du Donon, est interrompue cependant depuis Celles jusqu'au delà de Vexaincourt. Les exploitations qui ont eu lieu jusqu'ici sont faites autour de Raon, et les entrepreneurs ont cherché le plus grand bénéfice possible en faisant ce qu'on nomme, en terme de construction, brûler les carrières. Propriétaires ou locataires des terrains, ils creusent environ moitié de la superficie à exploiter, déposant les déblais sur la seconde partie; ils atteignent ainsi à un mètre ou deux la roche trappéenne et en tirent le plus possible, malgré les éboulements et les eaux qui, à une faible profondeur, obligent à abandonner les travaux. Jusqu'ici les exploitations abandonnées n'ont pas été poussées au delà du maximum de profondeur relative de 6^m, et toutes n'ont pas atteint ce chiffre. Cependant les points où ces exploitations sont faites sont à proximité de la rivière et au-dessus de celle-ci de 10 à 20^m. Avec quelques dépenses préliminaires, une tranchée d'écoulement ou des aqueducs pour se débarrasser des eaux, les anciennes carrières situées aux deux côtés de la route n° 59 seraient reprises et pourraient être pousseés à une plus grande profondeur.

Les caractères de cette roche sont : en grande masse et dans le centre du filon, une structure prismatique telle que celle de certains basaltes, outre de grandes fissures de retrait ou plutôt de dislocations postérieures; toutes les fissures sont pénétrées d'oxyde de fer qui colore la surface des blocs à un ou deux millimètres de profondeur; ces fissures aident beaucoup à l'exploitation et la rendent moins coûteuse que celle faite au moyen de la poudre. Les blocs sont facilement brisés par la masse tant qu'ils n'ont pas perdu entièrement leur eau de carrière.

La cassure conchoïdale en grand aide l'ouvrier à façonner des pavés d'échantillon. Près des épontes et dans la masse

exomorphisée, les fissures sont plus irrégulières et plus nombreuses, il arrive souvent même que la roche devienne fragmentaire : s'il est alors plus difficile de façonner là des pavés épincés à cause de la cassure irrégulière, l'ouvrier profite de l'état fragmentaire pour livrer aux entreprises du macadam à bon marché. Donner de l'importance à cette branche industrielle, ce sera encore obtenir pour les fournitures et les grands travaux des réductions sur les prix actuels : ces prix, qui ont été faits lors des premières tentatives d'exploitation, sont restés assez élevés par la manière dont ces travaux étaient conduits, et il arrivait en outre que pour de grandes fournitures, on était dans l'obligation de faire des commandes longtemps à l'avance et d'avoir recours à plusieurs entrepreneurs de carrières.

Lorsque ce travail m'a été demandé par le conseil d'étude du chemin de fer de Saint-Dié à Lunéville, frappé des vices de ce système et de l'idée de pouvoir l'améliorer avec peu de frais, j'avais le projet de soumettre à M. le Préfet des Vosges un rapport sur ces industries et de l'engager, par toutes les observations que je viens d'énumérer, à prendre un arrêté qui empêchât à l'avenir la dilapidation de ces richesses de la terre, dans l'intérêt du commerce de Raon et de toute la vallée aussi bien que dans celui des ouvriers, qui ne comprennent pas que l'économie de l'exploitation amène ensuite de plus grandes dépenses, et la fermeture prématurée de leurs carrières lorsqu'elles devraient être en pleine activité.

Comme matériaux, il y a dans la pratique usitée jusqu'alors à Raon un parfait accord avec ce que l'étude pourrait nous apprendre sur l'emploi de cette roche. Je l'ai dit plus haut, que la roche éruptive est spécialement réservée pour fournir des pavés épincés, tandis que les schistes modifiés fournissent le macadam.

On a reproché aux roches de Raon employées comme pavé d'être susceptibles de poli par l'usure, ce qui fait de ces pavés un danger pour les chevaux et même pour les piétons.

Ce fait n'a lieu que lorsque les pavés ont été pris dans les plus gros blocs des roches métamorphiques, et bien souvent les ouvriers n'avaient que celles-là à découvert et n'avaient pu percer jusqu'au filon. Dans ces roches la pâte est généralement homogène et grenue à grains très-serrés et très-petits; sauf quelques parcelles métalliques ou de silicates qui y sont disséminées, et plus particulièrement près des fissures, le reste de la roche est d'une compacité très-grande, tandis que la roche porphyrique employée pour pavé n'aura jamais aucun de ces inconvénients; également tenace et plus dure, les cristaux de feldspath qu'elle renferme et qui se kaolinisent par l'action des agents atmosphériques entretiennent toujours des aspérités sur la surface des pavés, sans que, pour cette raison, l'altération attaque la solidité de la chaussée, car cette altération est purement superficielle et ne se communique pas à l'intérieur.

Le plus grand avantage de cette roche employée comme pavés, c'est qu'elle est inattaquable par les acides : il arrive fréquemment dans les villes de trouver d'un jour à l'autre de grandes portions du pavé des cassis rongées et demandant une réparation urgente. Ce sont les eaux acides de certaines fabriques, de telles ou telles industries, telles que celles de la teinturerie, blanchisserie, etc. Les pavés calcaires ou ceux de grès en sont altérés dans toute leur masse, et si quelquefois ils ont conservé leur apparence solide après le passage d'eaux acides, en cet état ils ne peuvent supporter le moindre choc et s'écrasent quelquefois sous les pas d'un piéton.

D'un autre côté, il faut encore considérer que la pierre de Raon employée comme pavé supportera facilement un poids sous lequel les calcaires les plus compacts s'écraseraient. Le poids spécifique comparatif varie pour les calcaires depuis 2^k à 2^{k}50, et de 2^{k}50 à 2^{k}86 pour les calcaires dolomitiques ou siliceux, tandis que celui des roches trappéennes et porphyriques varie de 3,10 à 3,48. La dureté de ces deux roches offre également une grande différence, car tandis que les calcaires ne rayent que le gypse, la pierre de Raon raye

tous les calcaires, le verre et le quartz. L'essai de la charge que pourrait supporter, sans se rompre, un cube de la pierre trappéenne, n'a pas encore été fait, tandis que l'on connaît les poids capables de rompre tous les calcaires. Cependant on peut, en hypothèse, établir sans grande erreur que les pavés de Raon supporteront un poids décuple de ce que porteraient les calcaires les plus durs de notre pays, ce qui tient autant à l'homogénéité de la roche trappéenne qu'à sa dureté propre.

Pour l'emploi comme macadam, on peut appliquer les caractères ci-dessus énoncés pour voir que l'emploi de cette roche est bien préférable à celui des calcaires et des autres roches. Mais encore nous signalerons la propreté des chaussées faites avec ces matériaux : l'homogénéité de la roche et sa tenacité qui l'empêchent de s'écraser entièrement n'y causent ni la poussière, ni la boue que l'on redoute avec les empierrements calcaires, de quartzites ou de cailloux, ces derniers étant plus facilement broyés sous les lourdes voitures, à cause des nombreuses fissures qui les traversent et que les ouvriers nomment poils. Il y a donc tout avantage pour l'avenir des travaux dans l'emploi de la roche de Raon sur les autres matériaux, et il est utile d'ajouter que l'emploi de cette roche, où il a été fait, est un point d'économie prouvé tant sur les routes que dans les villes. Si la première dépense excède celle d'autres matériaux, on n'a pas comme avec ces autres constructions à entretenir tous les ans ni à remplacer aussi souvent.

Je terminerai ce travail en donnant l'analyse chimique du trapp de Raon faite en 1838 par M. Braconnot, et insérée dans les *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, année 1838 (tom. 3, p. 394). L'échantillon analysé a été choisi parmi la roche homogène à grain serré, ce qui me fait penser que cet échantillon provient des schistes modifiés plutôt que de la roche éruptive elle-même.

Silice	51,00
Alumine	19,25
Oxyde de fer. Phosphate de chaux. Traces d'oxyde de manganèse.	15,50
Chaux	3,70
Magnésie	2,05
Eau et matières ammoniacales.	4,00
Potasse. Soude Chlorure de sodium Et perte	4,50
Total.	100,00

L'analyse de la roche porphyrique à cristaux blanchâtres de feldspath diffère de celle ci-dessus, la proportion de silice y est moins forte ainsi que celle d'alumine, elle contient plus de fer (ramené à l'état de péroxyde, il pèse 14,40), de chaux, de potasse et de soude dus aux cristaux de feldspath.

Raon-l'Etape ne fournit pas seulement des trapps comme bons matériaux; nous avons parlé en commençant de la pegmatite : cette roche est beaucoup plus abondante que le trapp et forme uniquement le sol de la vallée de la Meurthe, jusqu'au delà de Saint-Blaise. On en fait des bornes et des meules. On s'en sert comme de pierre de taille et elle fournit aussi de bons moellons et de l'empierrement. Le quartzite dont nous avons également parlé s'exploite pour fabriquer l'émail de nos faïenceries. Enfin les immenses carrières ouvertes dans le grès vosgien qui constitue toute la masse des montagnes de Repy et de la Cheville fournissent à nos monuments, et surtout aux constructions hydrauliques, des blocs inaltérables et aussi volumineux que les forces humaines et celles des machines peuvent en remuer; tous les bassins de nos maisons et ceux des fontaines et monuments publics se font avec les assises inférieures du grès vosgien exploité à Raon ou aux environs.

VARIÉTÉS DE ROCHES DANS LE TRAPP DE RAON.

1° Roche porphyrique (porphyre dioritique) : pâte noir-verdâtre avec cristaux de feldspath (labrador) verdâtre de la grosseur d'une tête d'épingle, les plus gros arrivent à la grosseur d'une lentille ; et d'autres cristaux plus petits et plus disséminés, rapportés à l'oligoclase à cause de la couleur rouge qu'ils prennent par la rubéfaction : dans cette variété de roche, se trouvent fréquemment des aiguilles d'amphibole noire (hornblende). Tantôt ils sont lamellaires et tantôt ils sont radiés ou entre-croisés, ils sont toujours associés avec les portions les plus feldspathiques ;

2° Roche porphyroïde analogue à la précédente ; la pâte passe au vert olive et souvent aussi au vert clair ; la pâte devient un pétrosilex écailleux avec cristaux de feldspath labrador et oligoclase ;

3° Roche porphyrique : pâte d'un brun noir et à cristaux nets de feldspath à demi rubéfiés, d'amphibole lamellaire, de fer oxydulé et de galène. Cette roche existe au bord des filons, et c'est dans cette partie que se trouvent les géodes et les minéraux ;

4° Roche porphyrique : pâte d'un brun foncé ayant mêmes caractères que la roche précédente, mais contenant une plus grande abondance de petits cristaux d'oligoclase à demi rubéfiés, c'est ce qui lui donne sa couleur brun roux, avec des veines irrégulières d'un ou deux millimètres de largeur (vert olive ou vert sale), nettement tranchées sur leurs bords, d'une substance en fibres soyeuses entrecroisées ou radiées de chlorite ferrugineuse ;

5° Roche à pâte homogène, cassure assez lisse et grain très-serré à cristaux extrêmement petits de feldspath et de quartz, ce dernier prenant des reflets violacés, contenant des veines plus grosses et plus entrelacées que dans la variété précédente ;

6° Roche à pâte parfaitement homogène : cassure lisse,

noir bleuâtre à grain très-serré, uniforme, sans aucune substance étrangère (type du Trapp);

7° Roche de même pâte que la précédente avec veines d'une belle variété d'épidote vert jaunâtre : ces veines ont quelquefois plus d'un centimètre de largeur et l'épidote y est nettement cristallisé en aiguilles; avec du quartz amorphe de couleur rose, les petites fissures de cette variété sont enduites de talc stéatite verdâtre ou blanc de lait, et dans ce cas d'aspect soyeux;

8° Roche de même pâte, plus lourde spécifiquement, dans laquelle se trouvent des noyaux arrondis de chlorite ferrugineuse par zônes concentriques, se décolorant de plus en plus vers les bords et entourant un centre de quartz ou de quelque substance métallique. Lorsque ces noyaux sont un peu gros, on distingue plusieurs minéraux dans l'ordre suivant du centre à la circonférence : 1° le centre ou noyau qui est le plus souvent de fer oxydulé à l'état granulaire ou de quartz laiteux : autour de ce premier centre de l'épidote vert jaune ou de l'amphibole hornblende (noire) en aiguilles, enfin la chlorite ferrugineuse, et une seule fois, entre cette dernière substance et la précédente, j'ai observé de petits mamelons de cuivre carbonaté vert;

9° Roche à pâte homogène vert noirâtre : grain fin et cassure unie, c'est un pétrosilex contenant du fer chromé;

10° Roche compacte sans homogénéité : celle-ci provient évidemment de schistes feuilletés métamorphisés, dans les feuillets desquels la roche trappéenne ou tout autre s'est glissée, d'autant plus qu'on voit que les veines de la roche noire sont ramifiées; le reste de la roche varie du gris sale au blanc rosé; la cassure est lisse pour les fragments blancs et esquilleuse pour les veines noires; la plupart des veines noires *de trapp* sont entourées d'un cercle blanc de quartz compact contenant des grains de fer oxydulé; dans le reste de la roche on distingue à la coupe des fissures brunes qui indiquent les anciens feuillets.

Il y a et il doit y avoir beaucoup d'autres variétés de

roches que celles que je viens de décrire ci-dessus, surtout parmi les schistes anciens qui ont été exomorphisés; mais je n'ai décrit que les échantillons que j'ai sous les yeux et qui sont dans ma collection, me proposant de compléter autant que possible cette série si variée des roches des Vosges et de recueillir, puisque j'ai de la place, toutes les variétés de ces roches que par habitude nous continuons à désigner sous le nom de trapp.

Nous avons déposé au musée vosgien une série de spécimens des trapps dont il vient d'être question dans le mémoire de M. Lebrun, recueillis et dénommés par lui, entre autres, 1° trapp type à cassure conchoïde, grain uni; 2° trapp avec petits critaux de feldspath labrador (blanc verdâtre huileux) et du feldspath oligoclase passant au rouge par rubéfaction; peu d'amphibole; 3° trapp d'aspect porphyroïde à feldspath oligoclase commençant à se rubéfier : petits cristaux d'amphibole qui deviennent plus noirs lorsqu'on soumet la pierre à un bon feu; 4° trapp à petits cristaux de feldspath labrador, un peu de chlorite ferrugineuse; 5° trapp à petits cristaux comme le précédent, mais avec veine de chlorite ferrugineuse verte radiée; 6° trapp riche en cristaux d'amphibole : toutes ces six roches provenant de Raon-l'Étape; 7° trapp à base de feldspath labrador et amphibole de la base du Donon, près des Fermes; 8° trapp avec rognons siliceux, contenant du fer oxydulé et de la chlorite ferrugineuse, également du Donon, roche placée au-dessus du canton dit la Grande-Abraye, versant sur les minières. On trouvera en outre dans les collections du musée vosgien toutes les autres roches dont parle M. Lebrun dans son mémoire.

Il a souvent été question dans nos rapports des bois silicifiés du Val-d'Ajol, sur lesquels le docteur Mougeot fils a publié un mémoire instructif. Ces bois ont attiré l'attention de M. Bayle, professeur de palæontologie à l'école des mines, et M. Laurent, conservateur du musée, lui a confié une portion d'un des plus gros troncs d'*Araucarites*, dont on a scié à Paris un tronçon pour le cabinet de l'école des mines

et dont la contre-portion a été ensuite renvoyée à Épinal, avec la coupe parfaitement polie où l'on reconnaît l'organisation de ces bois. C'est une pièce des plus précieuses de notre terrain du Val-d'Ajol.

M. de Pruines, membre du conseil général, a envoyé une plaque très-curieuse et instructive du grès bigarré recouverte de baryte cristallisée en crête-de-coq, trouvée dans les forêts du canton de Xertigny, objet que l'on rencontre par ci par là dans la zone de cette formation géologique. La personne qui fit attention à cette plaque crut qu'elle présentait des grains d'avoine pétrifiés, tant la cristallisation de la baryte, au premier aspect, ressemblait aux semences de cette graminée. Il existe souvent en géologie de ces jeux de cristallisation ou d'agglomération de substances minérales imitant des formes de corps organisés, qui trompent facilement celui qui n'a pas fait une étude particulière de ces phénomènes.

Notre collègue, M. le docteur Turck, a aussi fait un choix d'échantillons du grès bigarré de Ruaux, si remarquable par sa dureté et la quantité d'empreintes ou de moules de coquilles qu'il renferme.

M. Collin, de la marbrerie d'Épinal, a encore envoyé des fragments polis des roches des Vosges et une jolie stalactite de 60 centimètres d'étendue provenant des carrières du Saut-le-Cerf, près d'Épinal.

A la suite de ces objets propres à notre département, nous avons à énumérer des productions géologiques obtenues des départements de la Moselle et de la Haute-Saône. Et d'abord une série d'échantillons parfaitement choisis des *quartzites* de Sierk, dont nous n'avions encore au musée vosgien que les morceaux taillés pour pavé, d'un emploi très-répandu aujourd'hui dans la vallée de la Moselle et à Nancy. M. le docteur Miche nous a enrichis de fragments choisis de ces quartzites tapissés de grands cristaux de quartz hyalin très-bien conservés, comme aussi d'échantillons isolés de ce quartz même. Ce choix est d'autant plus précieux qu'il est rare d'obtenir de ces grands morceaux de la roche pourvus de cette

cristallisation, vu que le choc le plus léger du marteau la détache et la brise. Les quartzites de Sierk que l'on avait rangés, avec ceux des Vosges (de la Salcée), parmi les terrains de transition, ont été placés par les géologues de la Moselle dans la formation primaire de ce département, qu'ils nomment terrain rhénan et qu'ils regardent comme des produits ignés qui ne sauraient renfermer de corps organisés. M. le docteur Miche a observé que le pavé construit en quartzite résiste aux frottements de toute espèce, qu'il n'use pour ainsi dire pas, qu'il est très-glissant quand il est sec pour le cheval qui le parcourt, mais que mouillé il n'en est plus ainsi, le pied du cheval ne venant plus à glisser.

En outre des grès bigarrés de Ruaux, notre collègue, le docteur Turck, a augmenté la collection des schistes houillers avec empreintes végétales des exploitations de Ronchamps. Ces schistes, ajoutés à ceux déjà conservés au musée vosgien, démontrent de plus en plus la vigoureuse végétation des monocotylédonés, des fougères, etc., etc., de l'époque géologique où s'est formée la houille, mais aussi l'uniformité de la flore du terrain houiller dans tous les dépôts qui avoisinent les Vosges.

Les formations stratifiées de la Moselle ont souvent la plus parfaite identité avec celles des arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau aux Vosges. La palæontologie a été traitée de main de maître par M. Terquem, dans la *Statistique* de ce département et dans le *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle. Nous avons déjà obtenu l'année dernière, de M. Terquem, par l'obligeante intervention du brave colonel Guery, dont nous regrettons vivement la perte récente, un certain nombre de modèles en plâtre de fossiles rares, parfaitement exécutés. Aujourd'hui, nous devons directement à M. Terquem le plâtre de l'*Astropecten* de la grande oolite de Rangvaux, environs de Thionville, et celui du *Padina gigas* Agass., du calcaire ferrugineux de Longwy. Ce savant géologue nous fait espérer, en ce qui concerne la palæontologie de la Moselle, des dons importants qui, avec ceux que

nous devons déjà à MM. Hogard et Lamoureux (1), nous mettront à même d'apprécier ce qui a été fait dans ce département, mais aussi les recherches que nous avons à poursuivre dans nos arrondissements à sol calcaire. En attendant qu'il nous soit possible de vous entretenir des largesses de M. Terquem, je dois vous faire connaître ce que nous avons aussi reçu de M. le docteur Miche, de ces terrains stratifiés de la Moselle, en sus des quartzites dont nous avons parlé précédemment.

On trouve dans l'envoi du docteur Miche trois fragments de l'oolite de la côte Saint-Michel, route de Thionville à Longwy : un grand nombre de pièces parfaitement choisies du banc fossilifère du grès infra-liasique d'Hettange, banc d'un mètre de puissance, qui se présente sous les formes d'un conglomérat de coquilles toutes de rivage et mêlées à de petits cailloux. Les gastéropodes, très-multipliés et de forte taille, sont accompagnées de bivalves constamment à valves isolées ; les cardinées qui constituent uniquement le banc fossilifère intérieur sont très-rares dans le banc supérieur ; on remarque encore quelques coquilles lacustres dont la présence démontre que les terres émergées fournissaient leur tribut d'eau douce pendant que le grès effectuait son dépôt : ce fait est également justifié par les plantes des assises supérieures dont aucune n'est marine et qui sont au contraire toutes terrestres, comme M. Terquem nous l'apprend dans la *Statistique de la Moselle.* Nous n'avons pu encore déterminer spécifiquement toutes les coquilles fossiles reçues de M. le docteur Miche ; nous attendrons pour atteindre ce but les communications de M. Terquem, dont nous venons de parler. Nous ajouterons seulement que le grès d'Hettange avec débris de végétaux, dont le docteur Miche nous a envoyé de si bons échantillons, est tantôt d'une grande dureté et tantôt friable, avec des nuances de couleur variant du jaune au gris. Ces débris appartiennent à un arbre de la famille des conifères, à l'*Araucarites peregrinus*

(1) Voir notre rapport de 1837 à 1838 sur les fossiles d'Hettange déposés au musée vosgien par MM. Hogard et Lamoureux.

Sternb., espèce que le célèbre Brongniart a placée dans son genre *Brachyphyllum* en conservant la dénomination spécifique *peregrinum*. Ce conifère, par les petites feuilles qui couvrent ses rameaux, présente l'aspect des Voltzia et semble être propre à ce grès infraliasique, comme le Voltzia l'est pour le grès bigarré. Enfin, à ces divers objets, M. le docteur Miche avait encore ajouté des nodules (concrétions de la matière terreuse) de l'oolite ferrugineuse. Lorsqu'on brise ces concrétions, on reconnaît qu'elles sont formées de couches appliquées les unes sur les autres; elles ne sont pas constamment ovoïdes, elles offrent même des contours tellement bizarres que l'imagination les rapporte à des pétrifications d'êtres organisés, et trompent ainsi les observateurs peu attentifs, comme nous venons de le dire il y a un instant en parlant de la baryte cristallisée en crête-de-coq.

Nous vous avons entretenus plusieurs fois, Messieurs, de la générosité de notre compatriote, M. Charles Doridant, enfant de Bruyères, qui habite l'Angleterre et qui n'oublie pas le musée vosgien. M. Laurent a tenu note des restes d'antiquités provenant d'un tombeau d'Alexandrie, en Egypte, tels que petites momies, pièces de monnaie, etc., etc., en bronze. Je vais énumérer ce qui se rattache à la géologie et à la minéralogie.

Nous n'avions encore rien au musée appartenant à la formation du vieux grès rouge (*old red sandston* des anglais), ou système dévonien, et M. Doridant nous a enrichis de deux pièces de cette formation assez étendue en Écosse. La première est un schiste avec empreinte et restes du poisson fossile nommé Cheirolepis Cumingiae *Agass.* provenant de Lethen; la seconde est encore une empreinte de poisson également dans les schistes de Caithnes, étiquetée Dipterus microcephalus (1).

(1) Il me reste des doutes sur la dénomination spécifique *microcephalus* de ce Dip'erus, parce que M. Morris, dans son *Catalogue of britich Fossiles*, ne mentionne pas ce synonyme qui ne se trouve pas non plus

Nous devons en outre à M. Doridant, 1° un grand morceau de la houille compacte (*Cannel Bitouminos* ou *Gas Coal*) de Wigan en Écosse Cette houille peut fournir pour chaque tonne, par distillation, deux mille huit cents pieds cubes de gaz hydrogène carbonaté propre à l'éclairage, et qui, après cette extraction du gaz, devient du cook de première qualité;

2° Du Jayet (Reajet) de Whitby, dans le Yorkshire;

3° Une boule du lias de Whitby qui, divisée en deux, présente dans son intérieur l'Ammonites laticostatus *Sow.*, parfaitement conservé;

4° Plusieurs plaques des schistes houillers de Glascow avec des empreintes de fougères que nous n'avions pas encore au musée; des Lepidodendron dont le centre est formé de grès et la croûte de matière bitumineuse; enfin d'autres Lepidodendron sans matière bitumineuse, provenant de diverses formations houillères d'Angleterre sans indication particulière de localité;

5° Une géode dans la roche granitique de Tipperari (Irlande), avec cristaux d'orthose en prisme à deux pans, terminé par des bases obliques et formé des faces M., *g* et P., plus cristaux de quartz enfumés, lames de mica altéré;

6° Plusieurs minéraux de la même localité, tels que fer sulfuré et galène argentifère; fer hydroxydé provenant de la décomposition du fer carbonaté; galène à large clivage; chaux carbonatée en cristaux dodécaèdres, confuse, de l'île de Portland; des agates de la montagne du Schneeberg, pays de Galles;

7° De la poudre d'or de la Californie; un petit morceau d'or natif de l'Australie, du poids de quatre grammes cinquante centigrammes;

dans la monographie des poissons fossiles du système dévonien par Agassiz. M. Morris indique à Caithness le Dipterus macrolepidotus *Sedgw.*, seule espèce de ce genre. Les figures d'Agassiz, *Recherch. sur les poissons foss.*, vol. 2, tab. 2, f. 4 et tab. 2, f. 1 et 2 pour le Dipt. macrolepidotus, conviennent assez au fossile que nous avons obtenu de Caithness.

8° Du Guano rapporté du Brésil, il y a 26 ans, exhalant encore l'odeur particulière à cette substance, bien que le bocal qui le contient ne soit fermé que par une toile qui permet l'évaporation. M. Puton avait déjà donné au musée cet engrais que l'on retire d'amas d'excréments anciens d'oiseaux aquatiques, engrais d'une extrême fertilité, mais qui n'a pas encore été mis en usage (que nous sachions) dans les Vosges. Depuis longtemps on savait que le Guano contient des diatomées, et M. de Brébisson vient d'attirer l'attention des naturalistes sur cette particularité (1). Il nous apprend que le Guano renferme des diatomées ayant les formes les plus élégantes. Leurs carapaces ont résisté au pouvoir dissolvant des sucs gastriques de ces oiseaux, même à celui des poissons qui en devenaient la proie, ainsi qu'à la fermentation de ces matières azotées. Les formes les plus curieuses des diatomées du Guano sont celles des espèces des genres *Coscinodiscus*, *Actinocyclus*, *Triceratium*, etc., etc., et le plus grand nombre de ces espèces semblent être étrangères à nos mers ou ne plus exister qu'à l'état fossile.

Nous aurions bien désiré pouvoir sortir du Guano que nous a envoyé M. Doridant quelques-unes de ces diatomées, afin de les placer sous vos yeux, mais il très-difficile de les retrouver, car il paraît qu'elles sont entourées d'un mucus qu'on ne détruit que par une longue ébullition. M. Bourgone, l'habile préparateur d'objets microscopiques, n'obtient du Guano d'Ichaboé, le plus riche de tous, qu'en opérant sur des kilogrammes de cette substance, et pour en retirer une vingtaine de diatomées, il faut faire bouillir le Guano toute une journée entière.

Nous nous proposions, l'année dernière, d'entrer dans certains détails sur la flore de la molasse de la Suisse, mais nous sommes forcé de les ajourner encore jusqu'au moment où paraîtra la dernière livraison du précieux livre de M. Heer,

(1) *Note sur quelques Diatomées marines* dans les *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg*, tome II, 1854.

sur cette formation. Nous avons de rechef obtenu de nombreux et magnifiques morceaux des environs de Lausanne envoyés par MM. Blanchet et de la Harpe, dont nous ne pouvons nous dispenser de citer les suivants :

1° Un grand fragment des schistes de la mollasse de Rivaz avec Soquoia Langsdorfii *Brong.;* Prunus juglandifolius; Cyperus Deucalionis *Heer;* Camphora polymorpha;

2° Un autre grand morceau également des couches schisteuses de Rivaz, avec les empreintes végétales des espèces précédentes, mais de plus l'empreinte d'une feuille de Populus considérée comme espèce nouvelle;

3° Des grès de la Molasse de Croiselle, à pâte noirâtre ou grisâtre, avec Camphora polymorpha et lanceolata, Cassia ambigua et Populus (1);

4° Des grès de la Molière à la surface de la Molasse marine avec côte et fragment de Tortue du genre Trachyaspis *Her. v. Meyer;*

5° Des argiles de la Molasse d'eau douce, avec coquilles telles que Unio molassicus, Anodonta Lavateri.

Nous attendons de la générosité de M. Blanchet des empreintes de palmiers bien conservées dans la Molasse de Lausanne, qu'il nous a promis et dont il sera question dans notre prochain rapport, ainsi que de plusieurs objets rentrant dans les alluvions du voisinage de cette ville, parmi lesquels se trouve le plâtre erratique que nous avons déjà obtenu.

Dans notre rapport pour 1853, nous vous annoncions, Messieurs, que le savant et généreux Pecchioli nous donnerait sur les formations géologiques de la Toscane, connues sous les noms de Miocène, Pliocène, Pliostocène et la période actuelle, des renseignements qu'il n'avait pu nous fournir d'abord, et c'est au moment où nous achevions notre rapport pour 1855, que cet ami nous adresse ces renseignements accompagnés d'un grand nombre de pièces géologiques et palæontologiques

(1) La multiplicité de ces échantillons nous permettra de les partager avec le musée de Nancy qui nous fournira d'autres objets en échange.

qui viennent les confirmer. Voici ces renseignements ; laissons parler M. Pecchioli :

MIOCÈNE.

« Je n'ai certainement pas besoin de vous exposer ici les caractères de cette période géologique. Je me limiterai pourtant à dire qu'elle se compose chez nous aussi de calcaires, de molasses, de marnes, de conglomérats ou poudingues, etc., accompagnés çà et là de couches marines, alternant avec celles d'eau douce et dépôts de lignites ; parmi lesquels sont à remarquer les deux considérables et magnifiques bassins de Monte Bamboli et Monte Massi, dans la Maremme Massetane, dont le combustible est regardé à juste titre comme une véritable houille, auquel il ne manque, pour ainsi dire, que l'âge géologique.

» Si cependant une certaine obscurité accompagne presque partout cette période, elle est d'autant plus nuisible en Toscane, qu'elle n'y laisse que rarement découvrir quelques caractères stratigraphiques bien déterminés et constants : et ce n'est tout au plus que sur la présence de quelques rares fossiles mal conservés et associés à des espèces incontestablement pliocéniques, qu'on peut se baser pour établir l'âge de certains dépôts, dont les roches simulent si bien celles de la période suivante, tant par leurs facies que par leur composition minéralogique.

» Quant à l'ordre de superposition, ce sont généralement chez nous les terrains du Pliocène, et quelquefois même ceux du Pliostocène, qui reposent immédiatement, quoique sans aucune relation intime, sur notre terrain du Macigno ou éocénique.

» Il est à la vérité quelques localités, quoique rares, dans lesquelles on peut s'assurer que cette dernière formation est recouverte par celle du Myocène, avec concordance de stratification, quoique interrompue.

» Sans parler pourtant des deux localités de Caniparola,

près de Sarzana, et de Porretta, dans le territoire de Bologne, illustrées par MM. Savi et Murchison, je viendrai de suite à celle de Perolla, dans la Maremme Massetane, découverte par feu le professeur Pilla, qui y trouva, le premier, une huître tellement ressemblante à une gryphée par sa forme arquée, qu'il fut porté à la caractériser du nom de Gryphea (Exogira) Columba? la considérant par conséquent comme appartenant à un terrain plus ancien, qu'il regardait comme particulier à la Toscane et qu'il appelait terrain étrusque (Terreno etrusco) (1).

» Plus récemment cependant, cette intéressante et classique localité ayant réveillé l'attention de M. le marquis Alex. Spada, il fit de ces belles collines l'objet d'un examen plus minutieux, afin de constater avec certitude de quels terrains elles étaient composées et dans quels rapports géologiques ces terrains se trouvaient les uns vis-à-vis les autres.

» Les lumineux résultats que cet insigne géologue obtint de ses zélées et savantes recherches firent plus que couronner son espoir, le conduisant à reconnaître que ces collines non-seulement contenaient, ainsi qu'on l'avait déjà observé, les dépôts du Miocène; mais aussi que ces dépôts reposaient sur ceux du Macigno (Eocène), et, qui plus est, que ces derniers se trouvaient assis sur ceux du crétacé supérieur, avec passage insensible, il est vrai, de l'une à l'autre de ces deux périodes, dans l'ordre descendant qui suit :

» *Miocène qui passe à*

» 1° Grès quartzeux alternant avec des couches minces de marne contenant Ostrea Pillæ associée à d'autres fossiles indubitablement miocéniques (2);

(1) » M. le professeur Meneghini ayant soigneusement étudié, après la mort de M. Pilla, cette prétendue Gryphée de Pomarance, S. Dalmazio Prugnano, etc., associée aux mêmes fossiles indubitablement miocéniques qui l'accompagnent à Perolla, lui a restitué son nom générique, l'appelant *Ostrea Pillæ.*

(2) » Les fossiles qui accompagnent ici cette huître sont en général méconnaissables; mais les deux espèces les mieux conservées, *Pect. Beudanti*

» 2° Grès grisâtre peu compacte;

» 3° Grès d'un gris foncé avec fragments de stipite, ressemblant à quelques Macignos éocéniques de Fiesole;

» *L'Éocène :*

» 4° Calcaire alternant avec des masses puissantes d'un grès micacé bien plus compacte et tenace (véritable Macigno);

» *Crétacé supérieur :*

» 5° Schistes argileux, alternant en masses considérables avec des couches d'un calcaire noirâtre, pourvu de vénules spatiques blanches (1).

» Il est établi par là que l'Ostrea Pillæ, avec les fossiles qui l'accompagnent, caractérise chez nous la partie supérieure du Miocène, se trouvant dans les mêmes conditions géologiques aussi à Porella, Pomarance, S. Dalmazio, etc., non moins que près de Tortone, où elle a été trouvée par M. Spada, et même dans l'Apennin central, d'où j'en possède moi-même un bel exemplaire.

» Une autre localité non moins remarquable, pareillement observée et publiée par M. Pilla et par d'autres géologues,

Bast. et *Pect. arquatus* Br. suffiraient tout seuls, outre qu'on les a trouvés à Paugnano avec *Phorus textigerus* Brongn. et *Cassidaria echinophora* Lam., et à S. Dalmazio avec une belle suite de fossiles tous miocéniques :

Sphærodus cinctus Agas.
Conus Puschi Michel.
Cyprea Dortonensis Michel.
Solarium pseudoperspectivum Br.
Helix Haueri Michel.
Pectunculus inflatus Br.
Lucina miocenica Michel.
Spondylus muticus Michel.
Terebratula caput serpentis Lamk.
Terebratula Buchi Michel.
Clypeasser Beaumonti Sism.

(1) » Il est à regretter qu'aucun fossile ne se soit encore offert dans cette localité, pour constater l'âge de ces roches.

se trouve à Castellina Marittima, où ce professeur reconnut les trois séries de couches suivantes en ordre descendant :

» 1° Couches calcareo-marneuses empâtées çà et là de fragments ophiolitiques, qui contiennent souvent des fossiles, quoique bien altérés et méconnaissables. Ces couches sont adossées aux serpentines ou aux roches secondaires (1) ;

» 2° Couches marneuses, contenant des masses allongées de gypse et les belles sphéroïdes du magnifique albâtre, si renommé par sa blancheur, sa transparence et sa compacité (2);

» 3° Couches calcareo-marneuses semblables à celles du n° 1, contenant plusieurs espèces fossiles en simples modèles, outre une certaine quantité de petits oursins, et pareils à ceux qu'on trouve à Cassiana, ainsi que nous le verrons en parlant de cette localité.

» Les ophiolites auxquelles ces couches sont adossées ont souvent imprimé à leurs calcaires l'aspect de marnes rouges.

» Les riches bassins de Monte Bamboli et Monte Massi, avec leurs dépôts de charbon, offrirent aux géologues qui les visitèrent plus d'une opportunité d'examiner le terrain qui contenait ce combustible, et de constater qu'il appartenait à la période miocénique (3).

» Sans répéter ici tout ce que ces Messieurs en ont publié, je me bornerai à rapporter les observations faites dans ces deux localités par le célèbre Murchison.

» Ce naturaliste reconnut qu'à Monte Bamboli le combustible, variant en épaisseur, depuis 18 pouces jusqu'à 5 pieds, reposait sur des schistes terreux, si étroitement en contact.

(1) » C'est ainsi que s'exprime M. Pilla dans son *Traité de géologie*, par suite de l'opinion où on était alors que le terrain du Macigno, avec ses calcaires, était l'équivalent, chez nous, du crétacé, pendant qu'il est prouvé maintenant qu'il constitue notre Eocène.

(2) » C'est dans cette localité que sont ouvertes depuis si longtemps les fameuses carrières pour l'exploitation de cette belle substance.

(3) » C'est dans ce terrain que se trouvent, en Toscane, tous les dépôts de ces combustibles, ainsi qu'à *Cortolla*, *Buriano*, *Casole*, *etc.*

avec la surface de l'Alberese (1) subjacent, qu'il pensa y reconnaître concordance de stratification, et que, par conséquent, ce dépôt charbonneux se trouvait réellement dans l'Eocène. L'examen cependant de cette localité de Monte Massi le persuada que cette concordance n'était en effet qu'apparente et accidentelle, et que le terrain appartenait en réalité au Miocène.

» Le combustible, dont il est ici question, et que nous avons vu reposer presque immédiatement sur l'Alberese, est divisé en deux couches par une zone de calcaires terreux d'eau douce avec *Mytilus Brardi*. A la surface du charbon, on trouve un schiste avec coquilles et plantes, qui passe en montant à une masse considérable de calcaire sablonneux, impur, en couches minces, suivi par une roche argileuse endurcie, surmontée elle-même d'un conglomérat grossier.

» A Monte Massi, au contraire, le charbon ne repose pas comme à Monte Bamboli, avec un si petit intervalle, sur le calcaire éocénique (Alberese); mais on trouve sur ce dernier un conglomérat de cette dernière roche, suivi d'une puissante masse de schistes argileux gris stratifiés et argile : après quoi viennent des grits et conglomérats à petits cailloux avec fragments de serpentine (*conglomérato ofiolitico* Savi), sur lesquels enfin reposent ici les couches inférieures du combustible. Mais ce charbon inférieur n'est pas encore l'inférieur de Monte Bamboli, car en remontant le torrent, où se montrent les têtes, on aperçoit un autre dépôt intercalé et recouvert par le même schiste mytilifère de Monte Bamboli, suivi d'une masse de schiste argileux, auquel est subordonné un autre dépôt de charbon d'une épaisseur considérable.

» Tout géologue qui n'examinerait que le gîte de Monte Bamboli serait porté à croire toutes ces couches à charbon comme succédant immédiatement à l'Alberese subjacent, pendant que le conglomérat de cette roche, qui s'est formé à Monte Massi, suivi d'un autre dans lequel se sont entremêlés des fragments serpen-

(1) » Ce calcaire est un des composants du terrain du Macigno ou Eocène.

tineux, sont ceux qui forment la base absolue et le fondement de ce dépôt si étendu et si remarquable, qui, tout en appartenant sans contredit à la période miocénique, et se trouvant subjacent à tout le Subapennin inférieur, offre plus que tout autre l'aspect d'un véritable bassin ancien.

» Avec le Mytilus Brardi, M. Savi a reconnu dans les schistes de ces deux localités des impressions qu'on pourrait reporter aux genres Buccinum, Fusus, Cardinia, etc., ainsi que des dents de carnassiers et de rongeurs. Et parmi les plantes caractéristiques, des *Palmacites*, une *Musacée* (*Uranophillites* P. Savi), et plusieurs feuilles de Quercus? Persea? Alnus? Salix? Lonicera? ainsi que des fruits de conifères (1).

DIAGRAMME DU GITE CARBONIFÈRE DE MONTE MASSI, PAR MURCHISON.



s Brèche serpentineuse.
d? Alberese.

Miocène { 3 Schistes argileux et charbon.
2 Calcaire avec mytile et charbon.
1 Conglomérats et charbon. }

» Parmi les différents lambeaux de la formation qui nous occupe, qu'on rencontre çà et là disloqués et décousus, le pays

(1) » Il serait trop long de rapporter ici tout ce qui a été dit sur la qualité de ce combustible et sur la convenance de son exploitation. Quant à la première, vous pourrez la résumer de l'analyse de mon ami le docteur Passerini, que je vous transmets; et quant à la seconde, il suffira de vous dire que, d'après les calculs de M. Pilla, considérant l'étendue du dépôt, l'épaisseur des différentes couches de combustible, on peut compter sur une masse de charbon de 15,550,739,184 livres de combustible par mille carré.

» La difficulté de transport à la mer et les troubles politiques firent suspendre, en 1848, l'exploitation qui est à présent réactivée; et par le moyen d'un chemin de fer qu'on a construit, on exporte le combustible au petit port de Saint-Vincent.

de Pomarance, au midi de Volterre, en offre entre autres un des exemples les plus anciennement connus. C'est ici une masse de calcaire marneux, sablonneux ou molasse (*Panchina antica* Savi) (1) plus ou moins compacte, qu'on prendrait facilement, sous certains rapports, pour la *Panchina* moderne ou subapennine ; sinon que les fossiles qu'elle contient, quoique entremêlés à des fossiles subapennins (2), et certaines circonstances de stratification (recouvrant, comme elle fait certaines masses gypseuses et leur servant de toit), la font reconnaître d'un âge plus ancien.

» Cette *Panchina* repose sur un conglomérat calcaire, dont les cailloux sont perforés par des lythodomes.

» Après un intervalle de cinq milles on retrouve, dans le voisinage de S. Dalmazio, cette même roche, extrêmement disloquée, accompagnée aussi par un conglomérat formé des mêmes cailloux calcaires, mais avec fragments serpentineux, en couches pareillement disloquées et rompues, contenant des coquilles peu reconnaissables, parmi lesquelles cependant on distingue très-bien l'*Ostrea Pillæ*.

» Et comme plusieurs des cailloux calcaires sont aussi perforés par les mêmes lythodomes, il est à présumer que ce conglomérat est l'équivalent de celui de Pomarance, et que le dépôt miocénique de S. Dalmazio est une continuation de celui-là.

» Un autre lambeau de terrain de cette période existe tout

(1) » On donne dans le pays le nom de Panchina à cette roche. M. Savi a donné sur l'origine et la formation de cette roche une excellente théorie dans son mémoire sur les terrains stratifiés annexés aux masses serpentineuses ou en dépendant.

(2) » Parmi les fossiles subapennins contenus dans cette roche, ainsi que le *Pecten latissimus*, l'*Ostrea gigantea*, la *Terebratula ampulla* Br., *Balanus infundibulum*, etc., on y rencontre la même *Ostrea Pillæ* de Perolla, certaines Térébratules lisses et comprimées, comme *Terebratula sinuata*, outre plusieurs nouvelles espèces, comme *Ter. Michelottii* Mugh., *Ter. sinuoso costata* Mugh., etc., et particulièrement une espèce à dos sillonné, qu'on dirait appartenir à une formation inférieure aux tertiaires.

près Casciana, dans les collines Pisanes, et précisément à *Parlascio* et *S. Frediano*. La roche qui est principalement dominante dans cette localité est connue depuis longtemps sous le nom de pierre à lenticules (*Pietra lenticulare*), décrite et illustrée par Soldani et par Targioni, qui publièrent une quantité de lenticules et autres foraminifères, dont elle est parfois entièrement formée. Cette roche a en général l'aspect d'un calcaire grossier jaunâtre, tantôt tout à fait friable, d'autres fois compacte et gritique, ce qui le rend tout à fait propre aux constructions (1).

» Les circonstances géologiques de cette localité sont cependant singulièrement exceptionnelles et la distinguent de toutes les autres, attendu que ces masses du dépôt lenticulaire surgissent comme autant d'îlots miocéniques au milieu d'une mer subapennine, dont les dépôts argileux les entourent et les recouvrent presque jusqu'à leur sommet. Et quoique ces deux formations ne décèlent aucune discordance de stratification, il n'est pas difficile de la déduire de la différence de leur aspect topographique respectif, les dépôts subapennins environnants étant disposés en formes arrondies et en pentes très-douces, pendant que le miocène se montre au contraire en masses escarpées et brisées de mille manières, décelant par là leur nature de soulèvement, qui nous fait perdre toute trace de ses liens stratégiques et géologiques avec le pliocène.

» Quant aux fossiles contenus dans ce dépôt, à part les lenticules qui forment la presque totalité de la masse, il y a, comme ailleurs, mélanges de formes miocéniques et de formes subapennines. Ainsi pendant qu'on y trouve de grandes huîtres, le *Pecten varius*, la *Terebratula ampulla*, le *Pecten flabelliformis*, *etc.*, appartenant au pliocène, on y rencontre aussi, comme à Pomarance, S. Dalmazio, la *Terebratula*

(1) » Tous les pays circonvoisins se servent en effet de cette roche pour leurs bâtisses, et c'est assez curieux de voir çà et là les chemins parsemés de ces petites lentilles jaunâtres qui ont l'aspect d'un sable grossier, et qui servaient d'habitation à des myriades d'êtres animés.

sinuata et d'autres espèces qui rappellent des formes de périodes bien plus anciennes, comme seraient les deux espèces de *Megatyris* (1), un tout petit peigne, de petites huîtres, des oursins aussi très-petits et élégamment ornés, avec des coraux et des dents palatines et autres de poissons : toutes formes différentes des subapennines.

» Le penchant oriental des collines qui bordent le littoral près de Livourne, et qui se trouvent vis-à-vis de celles de Castellina Marittima, dont nous avons déjà parlé, offre aussi d'autres lambeaux du terrain en question, qui pourraient bien appartenir au dépôt de Castellina et en être une continuation, se formant à Rossignano des mêmes roches, contenant les mêmes fossiles réduits en simples modèles comme dans ladite localité : outre que un peu plus au nord, sur la même ligne, les carrières de la belle pierre calcareo-marneuse de *Parrana* offrent, outre les mêmes restes zoologiques, de belles empreintes de plantes dicotylédones (2).

» Ces dépôts sont en outre adossés, ainsi qu'à Castellina, aux serpentines ou aux roches éocéniques, et recouverts aussi à leur base par les marnes grises, avec dépôts de gypse, qui couvrent la vallée de la Fine, par laquelle ces deux localités sont séparées.

PLIOCÈNE OU SUBAPENNIN.

» Cette formation qui repose quelquefois sur le Miocène, mais qu'on trouve bien souvent, ainsi que nous l'avons déjà vu, adossée à l'Eocène, se compose en général de sables, de molasses plus ou moins compactes, de conglomérats et d'argiles marneuses (marnes grises) avec dépôts d'eau douce, quelquefois intercalés et alternant avec les marins, et de lignites.

(1) » *Megatyris detruncata* et une autre non décrite, et qui n'en est peut-être qu'une variété.

(2) » Je possède moi-même deux beaux fruits de pin d'espèces différentes entièrement convertis en pierre.

» Ce sont précisément ces argiles marneuses qui forment la base de la formation. Viennent ensuite les sables jaunes, plus ou moins agglomérés ou convertis en véritable molasse, quelquefois bien compacte ou tenace (Panchina des Toscans), excellente pour la construction, contenant des bancs d'huîtres, peignes, etc., çà et là remplacée ou recouverte par un conglomérat calcaire ou gonfolite (Nagelflue), surmonté parfois d'un dépôt de calcaire lacustre.

» Je ne citerai ici que deux localités, comme étant les mieux connues et les plus caractéristiques de cette formation; c'est-à-dire la vallée supérieure de l'Arno et celle de l'Elsa, près de Sienne.

» C'est dans la première de ces deux localités qu'existe le magnifique dépôt d'ossements fossiles qui a fourni tant de sujets d'études et de discussions aux plus savants naturalistes.

» Les hauteurs qui bordent des deux côtés cette grande vallée sont formées de calcaire marneux éocénique, qui en constitue par conséquent le fond. Viennent ensuite, reposant sur ce fond, de puissantes couches d'argile bleuâtre peu compacte, sur lesquelles reposent les sables jaunes, intercalés avec des couches de conglomérats à éléments plus ou moins grossiers. Toute cette masse de différente nature remplit la vallée au-dessus du calcaire, toute modelée en collines de même hauteur, au milieu desquelles l'Arno roule ses eaux paisibles.

» Les ossements fossiles se trouvent ordinairement entre les dépôts sablonneux et les conglomérats. L'argile ne contient point ici de coquilles marines; mais il existe çà et là des dépôts lacustres avec Lymnées, Paludines, Planorbes, Néritines, Anodontes, etc., comme à Monte Carlo, Monte Giovi, etc. (1), et de lignites, comme à Rosseto, etc.

» La vallée de l'Elsa, petite rivière tributaire de l'Arno, se

(1) » J'ai ramassé à Monte Carlo une Ampullaire indéterminée, l'Helix sepulta, le Bulimus sublubricus d'Orb., deux espèces de Paludine et trois ou quatre de Neritina.

compose des mêmes dépôts, disposés de la même manière, c'est-à-dire, les argiles bleues en bas, recouvertes par les sables jaunes, avec leurs bancs d'huîtres et leurs conglomérats. Ce n'est cependant que par intervalles que ces marnes et ces sables sont visibles, attendu que, presque partout, nous avons un grand dépôt de calcaire lacustre, qui recouvre toute la masse, se montrant plus ou moins compacte et contenant des lymnées, des planorbes, des paludines, etc., quelquefois caverneux, d'autres fois bien uni et tenace, ou vrai travertin, comme près de Sienne, où il constitue des hauteurs en masses disloquées et rudes.

» C'est généralement dans ces marnes bleues que se trouve ici cette abondance de coquilles marines, qui font la renommée palæontologique de nos collines subapennines, et plus particulièrement dans leurs couches supérieures, c'est-à-dire celles qui sont au contact des sables jaunes, pendant que les couches inférieures en sont entièrement dépourvues.

» Ce n'est cependant que dans très-peu de localités que ce dépôt lacustre existe, au moins à la portée de l'observateur, car, en général, ces collines se montrent à découvert comme d'immenses déserts de cendres jonchées de fragments de ces reliques d'un monde qui n'est plus, là où elles ne sont pas recouvertes d'un sable calcaire, reste d'une ancienne dénudation, qui rend le sol très-fertile et forme par conséquent la richesse agricole du pays.

» C'est à cette même période qu'appartiennent les cavernes à ossements fossiles de la Toscane, comme celles de *Noce*, de *Mulina di Quosa*, près Pise, celles de *Rio*, à l'Ile-d'Elbe, etc., quoique, tout en contenant des restes fossiles de cette période, elles offrent aussi des conglomérats ossifères d'animaux appartenant à la période suivante ou pliostocénique, comme à *Oliveto*, près Pise, attendu que ces conglomérats sont dus au remaniement occasionné par le soulèvement de la chaîne métallifère, qu'on reporte à cette même période, et qu'ils sont constitués par des restes d'animaux vivant actuellement dans les mêmes localités.

» J'ai malheureusement bien peu de choses à dire sur le système tertiaire supérieur qui va suivre et moins encore à vous envoyer en échantillons. Je hasarderai, toutefois, quelques mots sur les deux périodes qui le composent, que je vous prie d'accepter seulement comme de simples esquisses sans suite.

PLIOSTOCÈNE.

» Nous avons vu à l'article précédent qu'au-dessus des sables jaunes subapennins on trouve dans la vallée de l'Elsa, surtout à Colle, etc., un dépôt lacustre, plus ou moins compacte ou caverneux (Travertino), auquel se relient les Travertins de Monsulmano et Monte Catini, de la vallée de Nievole, ainsi que ceux de Massa Marittima et autres.

» Or ces calcaires lacustres sont considérés comme appartenant au Pliostocène, attendu que, parmi les fossiles qu'ils renferment, on n'a pas encore connu d'espèces qu'on puisse regarder comme appartenant exclusivement à une période plus ancienne.

» Outre ces dépôts lacustres, nous avons des roches pélagiennes, ainsi que la Panchina récente (1) avec ses conglomérats conquiliens, dont les fossiles contiennent bien au delà de la moitié d'espèces vivant actuellement dans les mers voisines.

» Nous ferons observer qu'aux caractères fournis par les fossiles de ces différentes roches, il faut ajouter la position de ces dernières, se trouvant toujours reposer sur le Pliocène ou subapennin, et quelquefois même sur le Miocène directement.

» Des collines de gonfolites et de marnes grises viennent aussi se placer dans cette période (comme dans les vallées du Serchio et de la Magra) aux alluvions anciennes de la Chiana, aux brèches ossifères d'Oliveto, Vocchiano, etc., aux

(1) » C'est sur cette Panchina (Échantillon A.) qui recouvre l'autre plus ancienne du Pliocène (Échant. B.) qu'est bâtie la ville de Livourne.

dépôts de cailloux et de sables dans les vallées du mont Pisan, etc.

» Il ne sera pas sans intérêt d'observer qu'une grotte dite Monte Argentale a offert des restes humains avec des armes en pyromaque.

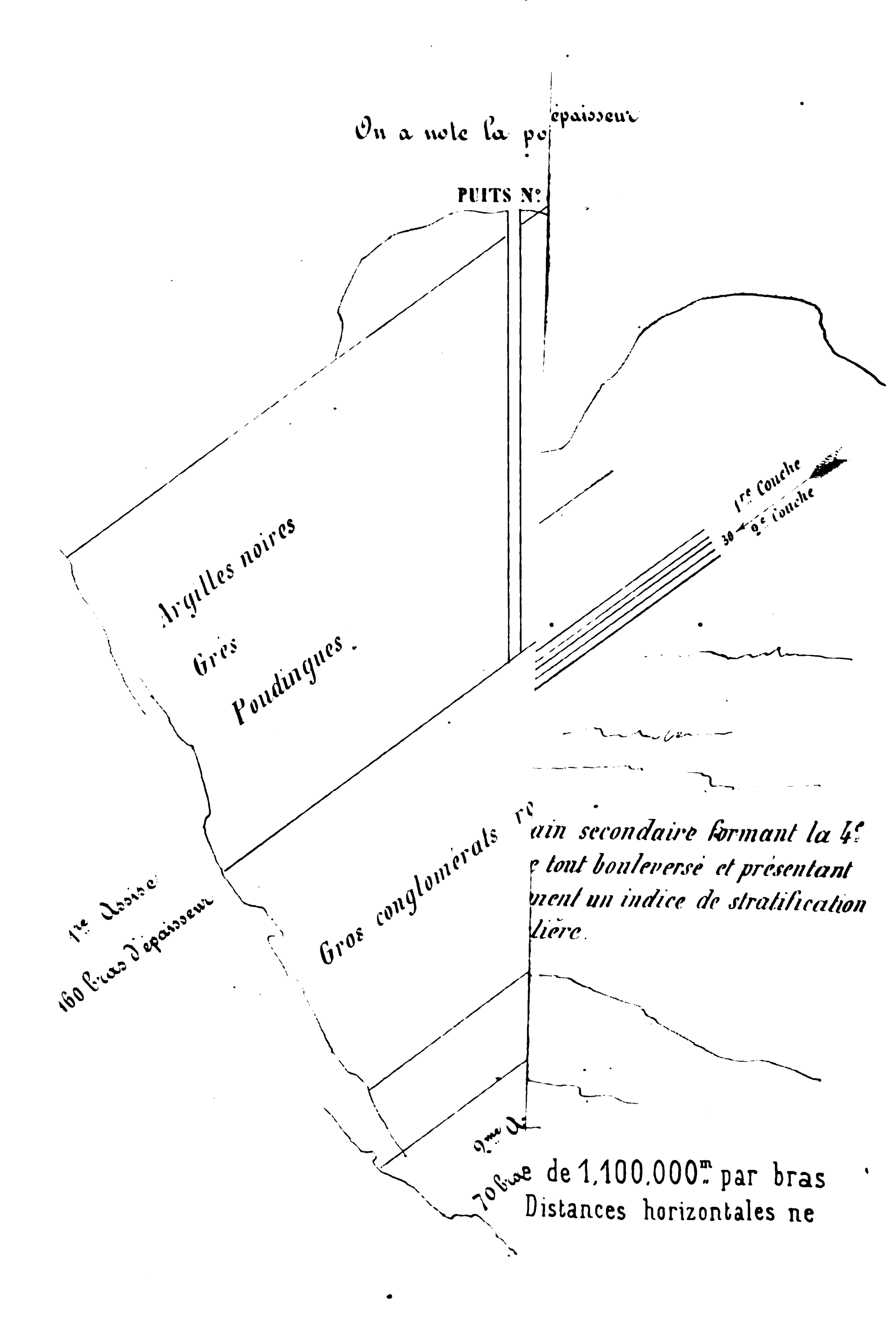
PÉRIODE ACTUELLE.

» Outre les dunes, les tourbières, les alluvions modernes, etc., qui constituent partout les caractères de cette époque, des roches aussi bien compactes et renfermant des coquilles vivant actuellement dans la Méditerranée, se trouvent tout du long des côtes de cette mer, bien au-dessus du niveau actuel de ses eaux, comme la panchina, ou conglomérat conquilien de Terra murra, dont je vous ai déjà envoyé un échantillon, et les Travertins des Bains de Saint-Philippo, de Vignone, de Borma, etc., qu'on voit se former et s'accroître sous nos yeux, pendant que ceux de la vallée d'Elsa, de Monte Catini, de Masulmano, dans la vallée de Nievole, etc., nous démontrent clairement par leur situation qu'ils ne peuvent pas être produits par les eaux de l'époque actuelle.

» Voici, du reste, la théorie émise par M. le professeur Savi, concernant la Panchina et les Travertins :

» Ces deux roches sont des dépôts arenaceo-tartreux, renfermant des restes organiques de différentes qualités, produits par le sédiment d'eaux minérales issues d'un terrain de soulèvement (les Travertins), ou d'un terrain submergé (la Panchina). Ces dépôts commencèrent à se former après l'apparition des masses serpentineuses, et par conséquent postérieurement aux premiers terrains subapennins, et peut-être même en même temps que les derniers de ceux-ci. Dans quelques endroits ces dépôts ont continué à se former jusqu'à l'époque actuelle, pendant qu'ailleurs ils continuent encore à se former. »

Ces pages écrites, M. Pecchioli s'aperçut qu'il n'avait pu réunir tous les fossiles et roches dont il parlait dans son



On a noté la po
épaisseur
PUITS N°
Argilles noires
Grès
Poudingues.
1re Couche
30
2e Couche
Gros conglomérats
re
ain secondaire formant la 4e
e tout bouleversé et présentant
nent un indice de stratification
lière.
1re Assise
160 bras d'épaisseur
2me A
70 bras
de 1,100,000m par bras
Distances horizontales ne

mémoire, qu'il désirait pouvoir offrir à la Société d'Émulation des Vosges, et il s'adresse pour lui venir en aide au savant géologue M. Bignon, ingénieur aux mines de Monte Bamboli, qui s'empressa de lui présenter une coupe idéale de ce célèbre gîte charbonneux. M. Bignon l'accompagna d'une riche série des roches et fossiles qui le composent, divisée en trois assises, et de précieux renseignements sur le charbon. (Voir cette coupe ci-contre.)

Elle était enrichie des notes suivantes, de la main de M. Bignon:

Première assise.

Les gonfolites qui constituent la partie supérieure de la formation se composent d'argiles, de grès fins et grossiers, de conglomérats rouges formés de boules de calcaire empâtées dans un ciment fortement coloré par l'oxyde de fer. Ces couches alternent entre elles, c'est-à-dire que les couches du conglomérat sont divisées par des couches d'argile et *vice versa*. L'épaisseur moyenne est de 200 *bras*.

Deuxième assise.

Les gonfolites reposent sur les argiles dures (Mattajone). Celles-ci ont une puissance moyenne de 60 à 70 *bras*. A leur partie supérieure elles contiennent des bancs de gypse. A leur base elles durcissent considérablement, à tel point que leur passage au calcaire est presque insensible.

Troisième assise.

Le calcaire fissile et fétide qui forme le toit de couche vient immédiatement après ces argiles. Ce calcaire a une puissance de 30 *bras*. La couche de charbon qui le suit a une puissance de 2 13/14 *bras*, divisée par deux veines de grès et quelques *nerfs*.

Le mur est formé par le même calcaire, d'une épaisseur variable entre 3 et 8 *bras*. Ce mur forme le toit d'une seconde couche de charbon moins pure que la première et dont la puissance varie de 1/2 jusqu'à 3 *bras*. Cette dernière a pour mur

immédiat un conglomérat à grains fins noirâtres, passant à un conglomérat à boules de la grosseur du poing et plus, lequel repose sur l'*Alberèse* (Éocène). L'épaisseur de ce dernier mur est d'environ 4 *bras*.

A la suite de ces données géologiques, M. Bignon passe aux propriétés physiques et chimiques du charbon de Monte Bamboli et de son emploi.

Ce charbon, par ses propriétés physiques, ses composants chimiques, son mode de se comporter au feu, aussi par toutes ses qualités comme combustible, peut être assimilé aux bonnes houilles anglaises et françaises. Industriellement, il doit être classé dans la catégorie des houilles grasses, dures et à longue flamme. Cette dureté, dans un charbon gras, est la conséquence d'une proportion élevée d'oxygène, comme le prouve l'analyse chimique et les produits aqueux de la distillation lente. Plus une houille est oxygénée, plus elle se rapproche des Lignites. L'odeur même qu'elle répand en brûlant indique sensiblement la proportion plus ou moins grande d'oxygène, suivant que cette odeur se rapproche plus ou moins de celle des Lignites. Cette forte proportion d'oxygène aurait donc fait simplement du charbon de Monte Bamboli une houille dure, sèche et à longue flamme, si elle n'avait été liée en même temps à une proportion considérable d'hydrogène ; mais la richesse en l'un et l'autre de ces composants en a fait une houille riche en produits bitumineux, et l'excédant de l'oxygène sur l'hydrogène a ajouté à ce premier avantage celui d'une dureté qui manque aux charbons simplement gras, lesquels sont toujours faibles.

Cette houille se divise en fragments parallélipipédiques dont la cassure transversale est presque toujours conchoïde. La poussière, au lieu d'être parfaitement noire comme dans la houille tendre, tire un peu sur le brun.

Le coak obtenu en grand est généralement poreux, fendillé, divisé en prismes minces et allongés.

Le pouvoir calorifique doit varier entre 6,000 et 6,500 *calories*.

La densité de 1,34 est extraordinaire dans un charbon gras, lequel est ordinairement léger.

Il n'a pas encore été fait d'expérience sérieuse en grand qui permette de déterminer le rendement de ce combustible en coak, gaz, noir de fumée, goudron, etc.

Il n'est peut-être pas inutile de placer ici les résultats de l'analyse faite par MM. Piria et Matteucci, pour corroborer les observations pratiques que M. Bignon a faites lui-même, et de montrer que les propriétés industrielles de ce combustible sont analogues, ou plutôt identiques avec celles qu'avait fait espérer la science.

Carbone.	70,11
Hydrogène.	5,95
Azote.	2,68
Oxygène	11,42
Pyrite.	1,78
Soufre . . . . litre . .	2,35
Terres	5,71
	100 00 (1)

Dans la même couche, du reste, à Monte Bamboli comme ailleurs, la houille ne reste pas toujours d'une qualité constante et invariable : ainsi on trouve des parties de houille grasse, friable, noire, brillante, caractères d'un charbon riche en matières volatiles; dans d'autres, le même charbon a un aspect plus tendre, est plus dur, moins collant, c'est-à-dire plus riche en charbon et plus pauvre en volatiles. Dans d'autres aussi il y a une nuance plus brune, terne, à cassure conchoïde, présentant en un mot l'aspect du cannel coal; d'où l'on peut conclure que dans une seule et même couche le charbon ne reste pas toujours semblable à lui-même, et par suite que c'est moins l'époque à laquelle un combustible a été formé

(1) Le Cannel coal de Montrambert, près Saint-Étienne, dans le bassin de la Loire, contient 6 °/₀ d'hydrogène, 10 °/₀ d'oxygène, et il est plus riche en matières volatiles que celui du Lancashire, dont M. Doridant nous a donné un échantillon.

qui a exercé une certaine influence sur la nature de ce charbon, que la situation des lieux où les végétaux se sont développés et furent ensevelis, et peut-être aussi la nature spéciale de ces végétaux en rapport avec ces lieux, comme aussi les phénomènes qui ont pu agir postérieurement avec une intensité diverse d'un point à l'autre, et modifier aussi inégalement ces conditions d'être.

M. Brignon nous apprend aussi que la localité de Monte Massi est évidemment la même que celle de Monte Bamboli. Le bassin de Monte Massi s'étend dans la vallée de la Bruna, depuis les dykes quartzeux d'Accesa jusqu'à la mer.

Les gonfolites y sont bien peu développées ; en revanche les argiles y ont une épaisseur considérable. Ces argiles contiennent de plus un banc de combustible maigre, mais de bonne qualité, qui atteint l'épaisseur de 20 *bras*. Au-dessus des argiles vient le calcaire fétide semblable en tout à celui de Monte Bamboli. Puis une couche de charbon de 4 *bras*, d'épaisseur identique géologiquement à celle de Monte Bamboli. Le mur de cette couche est formé d'un poudingue composé de détritus des roches d'euphotide et serpentine (Echantillon n° 64) des environs. Ce poudingue forme toit à une troisième couche qui n'a pas encore été reconnue autrement qu'à ses affleurements. Le mur de cette dernière est formé aussi par ce poudingue.

Nous avons accueilli avec reconnaissance le précieux document de M. Bignon, sur les houilles de la formation miocénique de la Toscane, surtout que les dépôts de combustible exploités dans les marnes irisées de notre département, quoiqu'appartenant à une époque plus ancienne, rentrent également dans les houilles modernes. Nous avons placé ici ce document pour servir de modèle à nos compatriotes qui dirigent les exploitations des arrondissements de Mirecourt et Neufchâteau, qui pourront examiner au musée vosgien les échantillons les plus instructifs relatifs au charbon proprement dit et aux roches qui l'encaissent. Les schistes houillers de nos marnes irisées sont pétris de débris d'Equisetum columnare, qui, par leur mauvaise conservation, ont souvent trompé

ceux d'entre nous qui n'étaient pas assez versés dans la science palæontologique, et nous avons été obligé plus d'une fois, à notre grand regret, de détruire des illusions qui auraient porté à faire d'énormes dépenses pour trouver dans ces marnes irisées l'ancien terrain houiller qui n'y existe pas.

Nous passons maintenant à l'inventaire des roches et fossiles en suivant l'ordre et le numérotage établis par M. Pecchioli, et surtout d'après la coupe de Monte Bamboli donnée par M. Bignon.

MIOCÈNE.

PREMIÈRE ASSISE.

N° 1. Argile noire boueuse avec Pinna (nobilis).

2 et 3. Conglomérats ou poudingues à rognons calcaires, alternant avec de l'argile.

4. Conglomérats à grains fins avec peigne.
5. Huître dans les argiles.
6. Strombus Spec? idem.
7. Argile arénacée avec reste de végétaux.
8. Idem avec Cardium?
9. Grès fin avec Turritella imbricata.
10. Argile avec bivalve.
11. Conglomérat avec fragment de coquilles.
12. Huître et Peigne.
13. Peigne Spec?
14. Deux Strombus... Spec?

DEUXIÈME ASSISE.

15. Argile dure avec bivalve (Cardinia? etc.).

16, 17, 18. Argile dure avec empreinte de feuille.

19. Argile dure avec coquille.

21. Passage de l'argile au calcaire.

TROISIÈME ASSISE.

22 à 36. Calcaire fétide avec empreinte végétale.

38. Calcaire fétide avec fossile.

39 et 40. Même calcaire avec Mytilus Brardi.

41. Idem avec reste d'un fossile converti en oxyde de fer, et probablement pyriteux à l'intérieur.

42. Grès qui forme divers bancs dans l'argile, le calcaire et même le charbon.

43. Toit immédiat de la couche avec charbon adhérent.

44. Charbon.

46 à 49. Débris d'animaux dans des *Nerfs* de la couche.

50. Paludines, Lymnées, Planorbis.

51. Petits fossiles indéterminés.

52. Lymnées, Planorbis, dans les mêmes *Nerfs*.

53. *Nerf* composé exclusivement de débris d'animaux empâtés ensemble.

54. Mâchoire de mammifère.

55. Os de mammifère.

56. Cristallisation de chaux carbonatée empâtant des fragments de charbon sur un morceau de toit (pris dans une faille).

57. Mâchoire d'un mammifère, probablement une variété de Tapyr, Palæotherium ou autre pachiderme.

58. Fragment de mâchoire du même animal.

59. Dents isolées de ce pachyderme.

60. Partie intérieure de la carapace d'une tortue.

61. Partie extérieure du même.

62. Os d'un mammifère.

63. Calcaire formant mur de la première couche et toit de la seconde.

64. Poudingue serpentineux formant la base du terrain carbonifère de Monte Massi, qui est le conglomérat ophiolitique de Savi.

Échantillons provenant d'autres localités que du Mont Bamboli.



65. Calcaire siliceux avec végétaux.

66. Calcaire dolomitique.

67. Gonpholite. Ces trois objets de Bullore.

68. Calcaire siliceo-marneux de Marmolajo.

69. Marnes grises feuilletées contenant les amas de gypse et les rognons d'albâtre, de Marmolajo.

70. Gypse.

71. Plâtre de Marmolajo.

72 et 73. Calcaire marneux, sableux avec modèle de coquilles, répondant aux couches n° 3 de Castellina (Resignano).

74. Panchina ancienne avec pecten.

75. Idem avec Terebratula bipartila *Bro.* de S. Lorenzo.

75 *bis.* Grès quartzeux passant à l'Eocène avec Pecten Beudanti? de Pevolla.

76. Ostrea Pillæ *Menegh.* S. Dalmazico.

77. Terebratula bipartita *Br.* et

78. Terebratula pedemontao, S. Lorenzo.

79. Terebratula sinuata S. Dalmazico.

80. Terebratula bipartita S. Lorenzo.

81. Terebratula sinuoso sulcata *Menegh.* et

82. Terebratula Michelotti *Mengh.*

83. Terebratula caput serpentis S. Dalmazico.

84. Détritus de la pierre lenticulaire.

85. Argiope décollata *Desh.* de S. Frediano.

86. Pygurus hemisphæricus *Agass.*

87. Escarina.

88. Multicarinella subnobilis d'*Orb.* Ces trois derniers objets provenant de S. Lorenzo.

PLIOCÈNE.

Aux quelques roches que M. Pecchioli avait envoyées de ce terrain en 1853, il ajoute aujourd'hui les suivantes :

Marne grise de Mattajone avec Arca antiquata d'Orciano.

Fruit de conifère carbonisé dans un grès friable avec débris de coquille près de Sienne.

Grès micacé avec bivalve de mer, Mattajone.

Même grès avec impression de failles, Mattajone.

Panchina avec janira? d'Orciano.

Panchina B, au-dessous de la Panchina récente A.

Grès calcarifère rouge avec ossements fossiles de mammifères herbivores.

Soufre cristallisé dans la marne grise au-dessous de la Panchina B. Ces trois derniers objets de Livourne.

M. Pecchioli nous avait promis un certain nombre d'espèces de fossiles du Pliocène, et il remplit sa promesse en nous faisant connaître 142 de ces espèces (1).

(1) Ces fossiles seront rigoureusement numérotés et étiquetés au Musée vosgien. Nous ne mentionnerons dans cette note, en vue d'abréger la longueur de notre rapport, que les noms génériques de 136 espèces de mollusques, en y ajoutant, pour les Echinodermes et les Zoophytes, les noms spécifiques.

N° 1, Helix. 2, Bulimus. 3 et 4, Paludina. 5, Melania. 6 et 7, Scalaria. 8 à 12, Turritella. 13, Elima. 14, Niso. 15, Ringicula. 16 et 17, Natica. 18, Phorus. 19 à 21, Trochus. 22, Solarium. 23, Phasianella. 24, Turbo. 25 et 26, Vermetes. 27, Marginella. 28, Erato. 29 à 32, Mitra. 41, Cancellaria. 42 à 44, Conus. 45, Strombus. 46, Chenopus. 47 à 60, Plerotoma. 61 et 62, Fusus. 63, Pyrula. 64, Fasciolaria. 65 à 73, Murex. 74 et 75, Typhis. 76, Ranella. 77 et 78, Triton. 79 à 83, Columbella. 84 à 88, Cerithium. 89 à 99, Nassa. 100, Buccinum. 101 à 103, Terebra. 104, Cassis. 105, Infundibulum. 106, Crepidula. 107 à 111, Dentalium. 112, Solen. 113 à 115, Venus. 116, Cardita. 117 à 120, Lucina. 121 à 124, Cardium. 125, Limopsis. 126 et 127, Pectunculus. 128, Arca. 129, Lima. 130, Chama. 131 et 132, Pecten. 133, Pecchiolia argentea *Men.* 134, Ostrea. 135, Anemia. 136, Terebratula.

ÉCHINODERMES ET ZOOPHYTES.

137, Hemiaster canaliferus? d'*Orb.* 138, Ceratotrochus. 12, Costatus *Edw.* 139, Flabellum Sismondae *Dod.* 140, Aplocyathus Sismondæ. 141, Dendrophyllia amica *Edw.* (Dendrop. Pillæ *Megh.*) 142, Cladocora coespitosa *d'Orb.*

PLIOSTOCÈNE.

DÉPÔT LACUSTRE.

Marne terreuse grossière avec Paludina (Sienne).

Calcaire compacte avec Paludina, Planorbis, Lymnea, etc., même localité que la précédente.

Travertin compacte.

Travertin caverneux noir de monte Catini, val de Nievole.

DÉPÔT D'EAU SALÉE.

Grès calcarifère rouge avec empreinte de Bivalve.

Brêche (Panchina) A. reposant sur la Planchina pliocènique, B.

Lumachelle de la Panchina récente, B.

Conglomérat coquillier de la Panchina récente.

Même conglomérat avec Turbo rugosus (opercule), Cerithium vulgatum et Monodonta Couturi, *Payr.*

Idem avec Pectunculeus glycimeris, *Lamk.*

Idem avec Brissus carinatus, *Agass.*

Lithodomus lithophagus, *Payr.*

Parnopea Faujasii, *Mont*, Bivalves parfaitement conservées du mont Tiguoso (1).

Brêche ossifère.

Dent (Bos).

Tous ces objets du dépôt salé proviennent de Livourne.

(1) Le mont Tiguoso a été presque entièrement détruit, et ses roches pilées et reconstruites en blocs carrés avec ciment ont servi à la construction du nouveau port de Livourne.

ÉPOQUE ACTUELLE.

Brêche osseuse du littoral de Vada.

M. Pecchioli augmente encore le prix de ses communications géologiques, par l'envoi de minéraux du Vésuve, tels que les laves, granitifère, micacée, leucitique, vitreuse porphyrique, l'idocrase avec Hornblende dans une roche micacée, la même substance avec mica et sodalite, le manganèse pyrolusite, le Branchite dans le lignite de monte-Vaso.

La commission de surveillance au musée vosgien, par le nombre toujours croissant des fossiles et plus particulièrement des tets de mollusques, se propose d'établir une collection séparée de ces fossiles, en les classant par genres et espèces selon la méthode admise aujourd'hui. Un don de 100 objets divers fait au musée vosgien, par notre collègue M. le docteur Lhéritier, des terrains qui composent le bassin de Paris, va permettre de commencer cette séparation. Nous trouvons en effet, dans l'envoi du docteur Lhéritier, les fossiles des meulières supérieures compactes; des sables et grès de Fontainebleau, des gypses, des marnes inférieures aux gypses, des sables et grès de Beauchamp et du calcaire grossier. Les spécimens sont bien choisis et présentent les caractères propres à reconnaître les genres et les espèces.

N'oublions pas de mentionner ici l'envoi au musée vosgien de fragments de roche des tranchées de Sébastopol, fait par M. le capitaine Maire, de Saint-Dié, que nous devons garder comme reliques scellées du sang de nos braves (1).

BOTANIQUE.

La flore des Vosges a été enrichie par les recherches de M. le docteur Berher d'une petite gentianée, le Cicendia filiformis, trouvée en octobre 1855 dans un terrain marécageux,

(1) Cette roche est un calcaire tertiaire à Cythérée.

à la tranchée de Docelles, à 4 kilomètres d'Épinal, et dans une localité analogue à la Chapelle-aux-Bois, près de la route de Xertigny.

M. le docteur Godron vient aussi de mettre fin à une discussion botanique fort animée sur le Drosera obovata (1). On trouve dans la tourbière, autour du lac de Lispach, les quatre espèces de Drosera de la flore française, qui croissent pêle-mêle dans cette tourbière. Le Drosera obovata a été considéré successivement comme espèce, comme hybride des Drosera rotundifolia et anglica, et enfin comme une simple variété de ce dernier; pour arriver à une solution, il était nécessaire de suivre le développement du Drosera obovata jusqu'à parfaite maturité de la capsule, et à la fin d'octobre, notre savant confrère reconnut que la capsule du Drosera obovata restait constamment stérile, qu'il ne se multiplie donc pas par lui-même, puisqu'il n'a ni graines, ni bulbiles, ni stolons, et qu'on ne peut expliquer son existence que par l'effet d'une fécondation adultérine présentant tous les caractères d'une plante hybride.

Votre collègue, le docteur Kirschleger, vous a adressé, Messieurs, les 22e et 23e livraisons de sa *Flore d'Alsace*, où il décrit toutes les espèces de plantes observées jusqu'alors dans l'étendue de la chaîne des Vosges. Dans ces deux dernières livraisons, où se trouve encore l'énumération de quelques graminées suivie de celle des cryptogames vasculaires, l'auteur nous donne de nouvelles preuves de son savoir, de son érudition et de son discernement. Sans doute il y aurait bien quelques observations à faire sur la préférence que le docteur Kirschleger accorde à certaine nomenclature, mais l'établissement des genres dans la grande famille des fougères, même pour ceux propres à l'Europe, n'est pas encore définitif, et il était permis d'accorder de ces préférences. En terminant ce grand travail d'une Flore d'Alsace pour tous les végétaux

(1) *Observation sur le Drosera obovata, dans les mémoires de l'Académie de Stanislas, à Nancy.*

vasculaires, le docteur Kirschleger nous promet un 4e volume où il traitera des cryptogames cellulaires, « si Dieu (ajoute-t-il) lui prête vie et force. »

Ce 4e volume exigera en effet bien des études et offrira encore plus de difficultés que celles que le docteur Kirschleger a été obligé de surmonter dans ces trois premiers volumes. La 23e livraison est accompagnée d'additions et rectifications pour la totalité du livre, qui démontrent les soins qu'a pris notre collègue de vérifier ce qui était en litige, de demander des renseignements à toutes les personnes qui s'occupent de botanique dans le pays, et ses soins ont été couronnés d'un grand succès. Ainsi la Flore du département des Vosges vient d'être illustrée par celle d'Alsace, et la nouvelle édition de la Flore Lorraine, que va nous donner le docteur Godron, viendra mettre le sceau à la connaissance de cette riche végétation de nos montagnes.

J'aurais aussi eu à vous entretenir, Messieurs, des accroissements qu'a reçus l'herbier général, mais il m'a été impossible de préparer pour cet herbier les étiquettes relatives aux plantes nombreuses que nous avons obtenues de la Syrie, par la générosité du docteur Gaillardot. Nous aurions aussi bien voulu vous faire connaître un certain nombre de fougères recueillies dans les possessions françaises de la mer du Sud, aux îles Marquises, Taïti, Nouvelle-Calédonie, mais le temps nous a manqué pour faire l'insertion convenable de ces plantes dans cet herbier général. Nous espérons y parvenir en 1856.

ZOOLOGIE.

M. le docteur Saucerotte, qui se dévoue entièrement et d'une manière gratuite au soin du muséum de la ville de Strasbourg, a conservé un vif souvenir de son pays natal. Né à Lunéville, il s'estimera toujours fort heureux de pouvoir enrichir les musées de la Lorraine et plus particulièrement celui des Vosges. Aussi vient-il de nous donner une bien grande preuve de cet heureux souvenir, ayant eu la générosité

de nous envoyer 69 oiseaux parfaitement conservés, avec le juchoir pour toutes les espèces, portant le nom français et latin de chacune d'elles.

Les naturalistes ont divisé la classe des oiseaux en plusieurs ordres. M. Saucerotte a eu soin de faire un choix dans chacun de ces ordres. En voici le tableau :

1er ORDRE : *Les oiseaux de proie.*

Ils se reconnaissent à leur bec et leurs ongles crochus, armes puissantes au moyen desquelles ils poursuivent les autres oiseaux et même les quadrupèdes faibles et les reptiles. Ils sont parmi les oiseaux ce que sont les carnassiers parmi les quadrupèdes (1) : nous avons ici à enregistrer cinq espèces diurnes :

1° Un jeune individu de l'Émérillon de la Caroline (Falco sparverius *Gm*), des Antiles;

2° La femelle de l'Aigle royal (Aquila chrysaetos *Vieill.*), d'Europe;

3° La Pygargne à tête blanche (Haliœtus leucocephalus *Less.*), d'Amérique septentrionale;

4° La femelle de l'Autour vulgaire (Dœdalion palumbarius *Savig.*), d'Europe;

5° La femelle de la Buse aux ailes longues (Buteo pterocles *Temm.*), du Brésil.

Et parmi les oiseaux de proie nocturnes,

6° La femelle du Hibou brachyote (Otus brachyotos *Less.*), d'Europe.

2e ORDRE : *Les Passereaux.*

Cet ordre est le plus nombreux de la classe des oiseaux, ses caractères semblent être négatifs, car il embrasse tous les

[1] Nous puiserons dans les immortels ouvrages de Cuvier quelques-uns des caractères de ces ordres, et aussi les mœurs de certains genres.

oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacées. Ils n'ont ni la violence des oiseaux de proie, ni le régime déterminé des gallinacées ou des oiseaux d'eau : les insectes, les fruits, les graines fournissent à leur nourriture, les graines d'autant plus exclusivement que leur bec est plus gros, les insectes qu'il est plus grêle. Ceux qui sont forts poursuivent même les petits oiseaux. C'est parmi eux qu'on trouve les oiseaux chanteurs et les larynx inférieurs les plus compliqués.

L'envoi de M. Saucerotte compte les 16 espèces suivantes :

7° Le Batara à raies noires (Thamnophilus doliatus *Vieill.*);

8° Le Batara tacheté (Thamnop. albonotatus *Vieill.*), deux espèces insectivores du Brésil;

9° Le Piauhan commun (Querula rubricollis *Vieill.*), de Cayenne, baccivore;

10° Coracine Ignite femelle (Coracina scutata *Tem.*), insectivore du Paraguay;

11° Le Pyrrhocorax coracias (Pyrrhocorax graculus *Tem.*), ou Chocard des Alpes, qui niche dans les fentes des rochers des plus hautes montagnes, d'où il descend l'hiver en grandes troupes dans les vallées. Il vit de fruits, d'insectes, de limaçons, et ne dédaigne pas les charognes;

12° Le Cassique huppé (Psaruscolius cristata *Wag.*), de la Guyane;

13° Le Troupiale de la Caroline (Psaruscolia pecoris *Wag.*), de l'Amérique septentrionale.

Le nom générique de troupiale indique que ces oiseaux vivent réunis en troupe. Ils parcourent en commun toutes les périodes de leur existence ; si, menacés d'une température trop rigoureuse, ils se déterminent à passer d'une contrée dans une autre, on est sûr de les y voir arriver comme une légion vorace, car ils sont omnivores. La quantité numérique de ces oiseaux dans les pays où ils résident est immense; un particulier de la Louisiane en prit dans un seul hiver plus de 25,000.

14° Le Bruant aux yeux rouges (Emberiza erythrophtalma

Vieill.), de l'Amérique septentrionale, espèce granivore dépourvue de prévoyance et donnant dans tous les piéges qu'on tend aux autres espèces de ce genre;

15° Tangara à huppe jaune (Tanagra auricapilla *Spr.*);

16° Tangara à sourcil blanc (Tanag. superciliaris *Wied.*);

17° Tachyphone houppette jaune (Tanagra cristata *Lath.*);

18° Grand Tangara (Tanagra magna *Gm.*).

Ces quatre espèces de Tangara viennent du Brésil. En général les espèces de ce genre ressemblent à nos moineaux par leurs habitudes et recherchent pour leur nourriture les graines aussi bien que les baies et les insectes; la plupart se font remarquer par les couleurs les plus vives de leur plumage.

19° La Pie rousse (Pica rufiventris *Vieill.*), du Bengale; mais nous ne savons pas si cet oiseau est aussi voleur et aussi bavard que nos Pies d'Europe;

20° Le Martin-pêcheur américain (Alcedo americana *Gm.*), de Cayenne;

21° Le Martin-pêcheur à collier (Alcedo torquata *Gm.*), du Brésil.

Les Martins-pêcheurs vivent de petits poissons qu'ils prennent en se précipitant dans l'eau du haut de quelques branches où ils se tenaient perchés pour guetter leur proie. Ils nichent dans les trous du rivage. Les espèces étrangères à l'Europe ont presque toutes comme les nôtres un plumage lisse et varié de diverses teintes de bleu et de vert.

22° L'Arara pavouane (Arara cayana *Less.*), de la Guyane.

L'Arara rentre dans le genre Cotinga (*Ampelis Lin.*), dont les espèces d'un caractère sombre, défiant et taciturne, ne se trouvent que dans les régions méridionales de l'Amérique où ils vivent solitaires dans les lieux humides et ombragés, se nourrissant de fruits savoureux et sucrés et de quelques insectes. Les précautions qu'ils prennent pour mettre leur couvée hors de la portée de quelques quadrupèdes grimpeurs qui en sont très-friands, ont jusqu'ici voilé au regard de l'homme le berceau qui renferme la famille de la plupart de ces oiseaux.

3e ORDRE : *Les Grimpeurs.*

Ont le doigt externe dirigé en arrière, d'où il résulte pour eux un appui plus solide, que quelques genres mettent à profit pour se cramponner au tronc des arbres et y grimper, ce qui leur a fait donner le nom commun de grimpeurs. Ils nichent d'ordinaire dans les trous des vieux arbres; leur nourriture, comme celle des passereaux, consiste en insectes ou en fruits, selon que leur bec est plus ou moins robuste.

23° Le Pic des champs (Picus campestris *Illig.*), du Paraguay.

Les Pics sont des oiseaux bien caractérisés par leur bec long, droit, anguleux, comprimé en coin à son extrémité et propre à fendre l'écorce des arbres; par leur langue grêle, armée vers le bout d'épines recourbées en arrière, qui peut sortir très-avant hors du bec, et par leur queue composée de pennes à tiges raides et élastiques qui les soutiennent en arc-boutant lorsqu'ils grimpent le long des arbres. Ce sont donc des grimpeurs par excellence. Ils se portent dans toutes les directions sur l'écorce des arbres qu'ils frappent de leur long bec et dans les fentes et les trous de laquelle ils enfoncent leur longue langue, pour y prendre les larves d'insectes dont ils se nourrissent. Cette langue, outre son armure, est encore imbibée d'un suc visqueux auquel s'attachent les fourmis, ce qui leur arrive quand les insectes viennent à manquer sous les écorces.

24° Le Coucou à gros bec (Cuculus orientalis *Gm.*), du Bengale;

25° Le Babacou à face blanche (Lipornix leucops *Wagl.*), du Brésil;

26° Tamatie brune (Tamatia fusca *Less.*);

27° Tamatie à oreilles noires (Tamatia melanotis *Less.*).

Les Tamaties, oiseaux du Brésil, par leur grosse tête, leur queue courte, leur grand bec, ont un air stupide; leur naturel est triste et solitaire et ils ne vivent que d'insectes.

28° Le Couroucou à gros bec (Trogon viridis *Gm.*), du Brésil;

29° L'Ani des savanes (Crotophaga Ani *Gm.*), originaire également du Brésil.

Les Anis vivent d'insectes et de grains; ils volent en troupe, pondent et couvent même plusieurs paires ensemble dans un nid placé sur des branches et d'une largeur proportionnée au nombre de couples qui les construisent. Ils s'apprivoisent aisément et apprennent même à parler, mais leur chair est de mauvaise odeur.

30° Le Toucan Toco (Ramphastos Toco *Wagl.*), du Brésil.

Les Toucans vivent en petite troupe, se nourrissent de fruits et d'insectes, et, pendant la saison de la ponte, dévorent les œufs et les petits oiseaux nouvellement éclos. Leur énorme bec et sa structure les oblige d'avaler leur nourriture sans la mâcher; quand ils l'ont saisie, ils la jettent en l'air pour l'avaler plus commodément.

31° Le Perroquet amazone (Psittacus amazonicus *Less.*), du Brésil.

Ces oiseaux vivent de fruits et se trouvent dans la zone torride des deux continents, aussi sont-ils presque tous peints des plus vives couleurs. Ils ont la langue épaisse et arrondie, deux circonstances qui leur donnent la plus grande facilité à imiter la voix humaine.

4e ORDRE : *Les Gallinacées.*

Ainsi nommés à raison de leur affinité avec le coq domestique, sont remarquables pour nous avoir donné la plupart de nos oiseaux de basse-cour et pour nous fournir beaucoup d'excellent gibier. Chaque mâle a ordinairement plusieurs femelles et ne se mêle point du nid ni du soin des petits qui sont généralement nombreux et qui, le plus souvent, sont en état de courir au sortir de l'œuf. Nous avons à mentionner trois espèces du Brésil :

32° Le Parrakoua Motmot (Ortalina Parakoua *Less.*);

33° Le Tinamon vermiculé (Tinamus vermicularis *Lin.*), et

34° La Colombi-galline à front gris (Columba frontalis *Tem.*).

5ᵉ ORDRE : *Les Échassiers.*

Ces oiseaux de rivage tirent leur nom de leurs habitudes et de la conformation qui les occasionne. On les reconnaît à la nudité du bas de leurs jambes, et le plus souvent à la hauteur de leurs tarses, deux circonstances qui leur permettent d'entrer dans l'eau jusqu'à une certaine profondeur sans se mouiller les plumes, d'y marcher à gué et d'y pêcher au moyen de leur cou et de leur bec, dont la longueur est toujours proportionnée à celle des jambes. Ceux qui ont le bec fort vivent de poissons ou de reptiles, ceux qui l'ont faible, de vers et d'insectes. Très-peu se contentent en partie de graines ou d'herbages, et ceux-là seulement vivent éloignés des eaux. Presque tous ces oiseaux, si l'on en excepte les autruches, ont les ailes longues et volent bien. Ils étendent leurs jambes en arrière lorsqu'ils volent, au contraire des autres qui les reploient sous le ventre; nous comptons ici :

35° Le Pluvier doré (Charadrius pluvialis *Lin.*);

36° Le petit Pluvier à collier (Charadrius minor *Meye.*), ces deux espèces d'Europe;

37° Le Héron verdâtre (Ardea Ludoviciana *Gm.*), de Cayenne;

38° Le Héron doré (Ardea russata *Wagl.*), d'Egypte;

39° Le Bihoreau panaché (Ardea maculata *Frisch.*), du Brésil;

40° La Cigogne Abdimi (Ciconia Abdimii *Lict.*), du Sénégal;

41° L'Ombrette (Scopus Umbretta *Lin.*), seule espèce connue et qui vit au Sénégal;

42° Le Tantale d'Amérique (Tantalus loculator *Lin.*), du Brésil;

43° L'Ibis rouge (Ibis rubra *Gm.*), du Brésil;

44° Bécassine ordinaire (Scolopax gallinago *Lin.*), d'Europe;

45° Rhynchée du Cap (Rhynchea capensis *Cuv.*), de la Chine;

46° Tourne-pierres à collier (Strepsilas collaris *Tem.*), d'Europe. Ces oiseaux ont l'habitude de déplacer avec le bec les pierres d'un certain volume pour saisir les vers, les insectes et autres petites proies qui se réfugient ordinairement sous ces pierres;

47° Le Chevalier arlequin (robe de noce) (Totanus fuscus *Leist.*);

48° Le même jeune, d'Europe;

49° Le Chevalier cul blanc (jeune) (Totanus ochropus *Tem.*), de Russie;

50° Le Chevalier guignette (femelle) (Totanus hypoleucos *Tem.*), de l'Inde;

51° La Foulque macroule (Fulica atra *Lin.*), de France, commune partout où il y a des étangs.

6e ORDRE : *Les Palmipèdes.*

Les pieds dans ces oiseaux, implantés à l'arrière du corps, portés sur des tarses courts et comprimés, et palmés entre les doigts, les rendent propres à la natation; leur plumage serré, lustré, imbibé d'un suc huileux, garni près de la peau d'un duvet épais, les garantit contre l'eau sur laquelle ils vivent; ce sont aussi les seuls oiseaux où le cou dépasse, et quelquefois de beaucoup, la longueur des pieds, parce qu'en nageant à la surface, ils ont souvent à chercher dans la profondeur. Voici les espèces dont nous a enrichis M. Saucerotte:

52° Plongeon col maron (femelle) (Colymbus septentrionalis *Lin.*), de Russie;

53° Petrel damier (femelle) (Procellaria capensis *Lin.*), de l'Océan-Austral;

54° Même espèce de l'Océan;

55° Petrel fulmar (Procellaria glacialis *Gm.*), des mers Polaires.

Les Petrels sont de tous les palmipèdes ceux qui se tiennent

le plus constamment éloignés des terres; aussi quand une tempête approche, sont-ils souvent obligés de chercher un refuge sur les écueils ou sur les vaisseaux, ce qui leur a valu le nom d'oiseaux de tempête;

56° L'Albatros fuligineux (Diomedea fuliginosa *Gm.*), des mers australes;

57° Le Goëland à manteau gris (Larus argentatus *Gm.*), côtes d'Europe;

58° La Mouette tridactyle (robe d'hiver) Larus tridactylus *Lath.*), d'Europe;

59° Le Stercoraire parasite (Lestris parasiticus *Lath.*), de la mer Baltique.

Les espèces du genre Larus sont des oiseaux lâches et voraces, qui fourmillent sur les rivages de la mer, se nourrissent de toutes sortes de poissons, de chair de cadavres, etc.; lorsqu'ils s'avancent dans les terres, c'est un signe de mauvais temps;

60° Le Sterne épouvantail (Sterna nigra *Linn.*), des mers d'Europe, est aussi nommé hirondelle de mer, parce que les sternes ont leurs ailes excessivement longues et pointues, la queue fourchue, qui leur donnent un vol analogue à celui des hirondelles. Ils volent en tous sens et avec rapidité sur les mers, jetant de grands cris en enlevant habilement de la surface des eaux les mollusques et petits poissons dont ils se nourrissent;

61° Le grand Cormoran (jeune âge) (Carbo cormoranus *Mey.*);

62° Le même (robe de noce), des mers d'Europe;

63° Le Cormoran leucote (Carbo mystacalis *Less.*), du Brésil;

64° L'Oie bernache (Anas leucopsis *Tem.*);

65° L'Oie cravant (Anas bernicla *Gm.*);

66° L'Oie rieuse (Anas albifrons *Linn.*);

67° Le Canard souchet (mâle);

68° Le même (femelle) (Anas clypeata *Lin.*);

69° Le Canard à collier (Anas histrionica *Lin.*), de Russie, tandis que les autres espèces d'oies et le canard mentionné

précédemment appartiennent à l'Europe. L'Oie bernache que la fable faisait naître sur les arbres, comme un fruit, vient du nord de l'Europe, en France, pendant l'hiver. Le grand genre anas, *Linné,* comprend les palmipèdes dont le bec grand et large a ses bords garnis d'une rangée de lames saillantes, minces, placées transversalement, qui paraissent destinées à laisser écouler l'eau quand l'oiseau a saisi sa proie.

Le don de M. le docteur Saucerotte est d'une si grande importance pour la collection ornithologique du musée vosgien, que vous nous pardonnerez, Messieurs, les détails un peu longs dans lesquels nous venons d'entrer. Nous l'espérons d'autant plus que les personnes qui voudront étudier les oiseaux en visitant le musée vosgien, nos rapports annuels à la main, pourront connaître les mœurs et les principales habitudes de beaucoup de ces oiseaux. Ces détails, d'un autre côté, serviront plus tard à la rédaction du futur catalogue de tous les objets conservés dans la galerie d'histoire naturelle de ce musée.

La collection malacologique a obtenu, en 1855, deux accroissements bien notables; l'un provenant de la Syrie, que nous devons au docteur Gaillardot, l'autre de presque toutes les parties du globe, envoyé par notre collègue, M. Matheron, ingénieur civil à Toulon.

Le premier renfermait beaucoup d'objets qui n'étaient point déterminés, portant seulement un numéro d'ordre. Nous avons demandé à notre collaborateur, M. Puton, de vouloir bien étudier tous ces mollusques, ce qu'il a fait avec empressement, et il nous a adressé ensuite, sous forme de lettre, ses observations que nous transcrivons ici en totalité :

Lettre au docteur Mougeot
sur les Mollusques de Syrie, envoyés au musée des Vosges
par M. le docteur Gaillardot.

Vous avez bien voulu me confier les mollusques de Syrie, envoyés à notre musée vosgien par M. Gaillardot, docteur

en médecine à Saïda, pour être nommés et pour en dresser une liste méthodique; c'est un travail qui a été pour moi plein d'attraits, d'autant plus que je savais qu'il était désiré par M. Gaillardot et que c'était pour moi l'occasion de lui donner un affectueux souvenir.

J'ai trouvé dans ce bel envoi beaucoup d'anciennes connaissances : les côtes de Syrie étant baignées par la Méditerranée, sa faune malacologique est, à quelques exceptions près, la même que celle de nos côtes de Provence. Il n'en est pas de même pour les espèces terrestres et d'eau douce : le climat et la végétation devaient donner naissance à d'autres espèces, aussi beaucoup sont-elles nouvelles; j'ai reconnu cependant des espèces françaises et d'autres qui habitent le midi de l'Europe. Pour les espèces nouvelles, j'ai eu recours à l'obligeance de M. Bourguignat, naturaliste distingué et parfait observateur, qui fait une étude spéciale des mollusques du Levant; je lui en témoigne ici toute ma reconnaissance. Son catalogue raisonné — des moll. terr. et fluv. recueillis par M. de Saucy pendant *son voyage autour de la Mer-Morte et dans les terres bibliques*, Paris 1853, in-4°, — m'a été très-utile.

On ne manque pas cependant de renseignements pour étudier les mollusques de la Syrie et des contrées voisines : on peut mettre en première ligne, parmi les ouvrages français, le magnifique monument qui immortalise la commission d'Égypte; les admirables planches de Savigny, qui fut l'interprète de la partie malacologique, lui coûtèrent la vue. A la même époque, Olivier, ayant une mission secrète, parcourait l'empire ottoman et la Perse; Bruguière, comme naturaliste, l'accompagnait dans ce voyage qui lui fut si fatal : il mourut à Ancône des suites de ses fatigues. L'expédition scientifique de Morée a fourni aussi d'utiles et de nombreux documents aux conchyliologues; c'est à Deshayes qu'ils les doivent. De nos jours, une expédition qui contribua beaucoup à enrichir la partie de l'histoire naturelle de la contrée qui nous occupe fut celle entreprise par un botaniste suisse, M. E. Boissier;

ce fut de Charpentier, que la mort a enlevé tout récemment à la science et à ses amis, qui décrivit en 1847, dans le journal allemand de Menke, les précieuses découvertes de ce botaniste distingué. Quelques années avant, Roth publiait (Munich 1839) les mollusques recueillis par lui en Orient. Quoiqu'il en soit, on reconnaîtra sans contredit que les résultats malacologiques obtenus par M. de Saucy ont été les plus féconds malgré ses devanciers (1).

Mais revenons à notre sujet.

Un grand nombre d'espèces nouvelles signalées depuis quelque temps en Syrie sont dues aux recherches incessantes et éclairées de M. Gaillardot; tous les observateurs lui en font hommage. Déjà la botanique et la géologie lui doivent de précieuses découvertes; c'est donc encore à lui que l'on devra de bien connaître l'histoire naturelle de la Syrie. Il faut sans doute habiter une contrée, y avoir son existence de tous les jours, pour bien en connaître les productions. C'est ce que ne peuvent faire qu'incomplétement les voyageurs qui n'y sont presque toujours de passage qu'à la même époque de l'année; mais il faut avoir, avec cette favorable circonstance, le savoir, le don d'observation et le feu sacré de la science qui distinguent si éminemment M Gaillardot, pour bien observer et pour obtenir d'heureux résultats.

Voici donc la liste des mollusques de Syrie envoyés par M. Gaillardot au musée des Vosges; j'ai conservé ses numéros parce qu'ils me semblent se rapporter à ceux de sa collection, ou faire partie d'une suite. Il est regrettable que M. Gaillardot ne nous ait pas indiqué les localités pour les espèces ter-

(1) Je ne puis omettre de citer encore comme ouvrages à consulter avec fruit : Rossmassler (*Iconographie des moll. terr. et fluv. de l'Europe*); Mousson (*coquilles terr. et fluv. d'Orient*); Bourguignat (*aménites conchyliologiques*); — In Guérin (*Rev. et mag. zool.* 1853 à 1856, n° I à XXIX), et pour les coquilles marines de la Méditerranée, Philippi (*Énumération des moll. de Sicile*, 2 volumes in-4°, 1836 et 1844).

restres et d'eau douce ; j'ai cherché, au moyen du catologue de M. Bourguignat, à en donner quelques-unes.

COQUILLES MARINES.

Mollusques acéphalés.

82. Solen vagina Lin. Espèce commune à l'Océan et à la Méditerranée.

78. Mactra lactea Lamk. non Poli. (*M. solida*, Payr., non Lin.)

80. Mactra stultorum Lin. (*M. cinerea* Mont.)

81. Mactra stultorum Lin. Var. *compressa*.

Espèce très-commune dans les mers d'Europe et que Linné et Lamarck ont confondue avec le *Lisor* d'Adanson vivant au Sénégal, dont M. Deshayes a fait connaître les différences constantes.

73. Tellina depressa Gmel. (*T. incarnata* Poli.)

74. Tellina nitida Poli.

71. Donax trunculus Lin. Espèce souvent confondue avec le *D. anatinum* Lamarck ; elle a le côté antérieur plus court.

66. Venus gallina Lin. (*V. Lusitanica* Gmel. *V. rugosa* Penn.) Espèce que l'on a presque toujours trop jeune dans les collections.

75. Lucina lactea Lamk. Espèce dont Lamk a fait un double emploi en la plaçant tout à la fois dans les lucines et dans les amphidesmes (*amphidesma lactea* Lamk), et qui est souvent confondue avec la *L. rotundata* Mont.

58. Mytilus minimus Poli. Espèce qu'il ne faut pas confondre avec le *M. minimus* de Bouchard, qui ne paraît être qu'une variété rabougrie du *M. incurvatus* Ma., ou du *M. abbreviatus* Lamk., ou du *M. incurvatus* Lamk., qui eux-mêmes ne sont que des *M. edulis* Lin. dégénérés par l'absence plus ou moins prolongée de l'eau de la mer.

Mollusques gastéropodes.

51. Patella cœrulæa Lamk. Lin.?

13. Bulla striata Brug.

6. Natica olla Mar. de Ser. (*N. glaucina* Phill. Payr. non Lin. Lamk.)

7. Natica millepunctata Lamk. (*M. canrena* Var. *alba* Lin.) Espèce que l'on a cru longtemps appartenir spécialement à l'Océan indien. Les individus envoyés par M. Gaillardot sont jeunes.

5. Janthina communis Lamk. (*J. fragilis* Encyclop. *J. bicolor* Phill.)

50. Haliotis tuberculata Lin. Var. *lamellosa.* (*H. lamellosa* Lamk.)

Les observateurs sont d'accord pour réunir à cette espèce les *H. lamellosa* Lamk. et *striata* Lin. : ces coquilles variant beaucoup pour les lamelles et pour les stries, ainsi que pour la coloration, selon qu'elles sont plus ou moins jeunes. Cependant quelques-uns conservent encore comme espèce l'*H. lamellosa* pour la coquille de la Méditerranée, qui est plus petite que celle de l'Océan.

4. Trochus fragaroides, Lamk. (*Monodonta,* Lk., *M. Olivieri,* Payr.)

76. Littorina cœrulescens, Lamk. (*L. Basteroti,* Payr. *Paludina glabrata,* Pfeiff.)

Cette espèce est très-commune sur les côtes de la Méditerranée; elle s'attache aux rochers battus par la mer, mais au-dessus de son niveau lorsqu'elle est tranquille; elle vit aussi sur nos côtes de la Manche. Enfin on la trouve dans les eaux saumâtres, en Dalmatie, c'est pourquoi Pfeiffer en a fait une paludine.

77. Littorina syriaca, Phill. Cette jolie petite espèce a des rapports avec la *L. lineata,* Lamk. : comme cette littorine, elle a la base du dernier tour circonscrite par un angle obtus;

mais son dessin n'est pas le même et sa columelle est brune dans toute son étendue.

32. Cerithium vulgatum, Brug. (*C. alucoides,* Olivi, Phill.)

31. Cerithium vulgatum, Brug. var. *minor*.

29. Cerithium mediterraneum, Desh. (*C. tuberculatum,* Blainv., *C. fuscatum,* Phill.)

47. Fasciolaria Tarentina, Lamk.

39. Fusus lignarius, Lin.

46. Murex brandaris, Lin.

C'est principalement cette espèce qui fournissait aux anciens la belle couleur de pourpre si précieuse et si recherchée.

45. Murex trunculus, Lin.

43, 44 et 34. Murex cristatus, Brocchi. (*M. Blainvillœi,* Payr.).

Cette espèce est très-variable par ses varices qui sont tantôt tuberculeuses, ou tantôt dénudées et plus ou moins espacées, et par sa coloration qui passe du violet foncé au blanc-jaunâtre ou rougeâtre ; il y a même des individus dont les tubercules, en forme de granulations, ont seules conservé la couleur violette ou rougeâtre. Quelques observateurs prétendent que cette dernière variété est le véritable *M. christatus* de Brocchi, réservant les autres au *M. Blainvillœi* de Payraudeau ; mais un savant, qui est une autorité pour moi, M. Deshayes, n'est pas de cet avis.

27. Purpura hœmastoma, Lin.

24. Dolium galea, Lin.

C'est la plus grande des espèces de ce genre : elle devient colossale. Dans son jeune âge ses côtes sont brunâtres et leurs interstices sont blanchâtres.

15. Buccinum maculosum, Lamk. (*B. pusio,* Lin. ?)

33. Buccinum Orbignyi, Payr.

35. Buccinum Gaillardoti, Nobis.

Cette espèce paraît inédite à M. Deshayes, à qui je l'ai soumise ; c'est pourquoi je la dédie à M. Gaillardot, c'est un hommage que je me plais à lui rendre : l'histoire naturelle de la Syrie, qui lui doit tant, le confirmera.

Le *B. Gaillardoti* a des rapports avec le *B. Orbignyi* : ses côtes longitudinales sont moins élevées et par conséquent moins tuberculeuses par l'entrecroisement des stries transverses inégales ; l'ouverture est plus large, le canal est plus court et moins relévé, la fente ombilicale est à peine apparente. Sa coloration est d'un brun rougeâtre uniforme ; l'ouverture est d'un brun violet, rougeâtre sur les bords.

Cette coquille a 16 mill. de long et 8 de large.

26. Nassa mutabilis, Lin., var. *minor*.

14. Nassa incrassata, Mull.

Cette espèce, qui se trouve depuis les mers de Norwège jusque dans la Méditerranée, est très-variable, aussi a-t-elle reçu différents noms suivant les provenances qui offrent entre elles quelques variations de couleur et de dessin : ainsi pour celle des mers du Nord et Britannique, c'est le ***Buccinum minutum***, Penn., et le ***B. macula***, Mont. Blainv. ; pour celle des côtes de France, de l'Océan et de la Méditerranée, c'est le ***B. ascanias***, Brug., Lamk., Kien. ; pour celle des côtes méditerranéennes de l'Italie, c'est le ***B. asperulum***, Brocc. Phill. ; enfin pour celle des côtes de la Corse, c'est le ***B. Lacepedii*** Payr.

19. Nassa gibbosula, Lin.

21. Nassa gibbosula, Lin., var. *syriaca*, nobis.

Cette variété remarquable demande à être décrite : sa callosité columellaire envahit tout le sommet de sa spire de manière à ne laisser libre que les deux tours inférieurs ; cette callosité est circonscrite par une zone d'un brun noirâtre qui tranche agréablement sur le dernier tour d'une couleur olivâtre uniforme. Sa coquille est un peu plus longue et plus étroite que le type et sa gibbosité est moins saillante.

8. Nassa neritea, Lin., et sa var. *rufa*.

Espèce commune dans la Méditerranée et dans l'Adriatique et dont Denis de Montfort avait fait son genre *Cyclope*.

17. Columbella rustica, Lin.

16. Mitra cornicula, Lin., var. *olivacea*. (*Mitra cornicularis*

et *cornea,* Lamk., et peut être aussi la *M. lutescens,* Lamk.)

11. Cypraea pyrum, Gmel. (*c. rufa,* Lamk., *C. cinnamomea,* Olivi.) Espèce rare sur nos côtes provençales.

12. Cypraea spurca, Lin. (*C. flaveola*, Lamk., Payr., Blainv., non Lin.) Espèce qui n'a pas encore été signalée sur nos côtes.

9. Conus ventricosus, Gmel.

Toutes les variétés de cette espèce qui ont la spire plus ou moins élevée constituent le *C. mediterraneus,* Brug. (*C. ignobilis,* Olivi, *C. rusticus,* Pol.); Bruguières a fait avec des individus décolorés, roulés et décapés son *C. franciscanus*. C'est pourquoi M. Deshayes, nomenclateur si exact, a restitué à toutes ces espèces, en les réunissant, le nom donné par Gmélin.

CIRRHIPÈDES PÉDONCULÉS.

On n'est pas bien certain de la place que doivent occuper les animaux de cette 10e classe des invertébrés de Lamarck : ils semblent être voisins des annélides, des crustacés et des mollusques. Le manteau et le test calcaire dont ils sont couverts paraissant leur donner beaucoup d'analogie avec les mollusques, je crois devoir les placer à la suite des mollusques marins, sans avoir égard à leur système nerveux qui les rapproche davantage des crustacés.

83. Anatifa loevis, Brug. (*Lepas anatifera,* Lin.)

C'est l'espèce la plus commune, mais ici les individus sont jeunes.

COQUILLES TERRESTRES.

Mollusques gastéropodes.

3. Helix aspersa, Mull. La Palestine.

Espèce commune en France, répandue aussi dans des contrées

fort éloignées les unes des autres : le Brésil, les forêts de Cayenne, l'Europe méridionale et l'Algérie.

4. Helix grisea, Lin. (*H. cincta,* Mull.)

Environs de Jérusalem.

5. Helix ligata, Mull.

Environs de Jérusalem.

Les *H. grisea* et *ligata,* communes en Italie, en Morée et dans le Levant, ont tant de rapport avec notre *H. pomatia,* Lin., que l'on est tenté de les regarder comme étant une modification méridionale de cette espèce.

7. Helix spiriplana, Oliv., voy. au Levant. (*H. rhodia,* Chemn.)

6. Helix spiriplana, Oliv., dans le jeune âge, l'ombilic étant ouvert. Commune aux environs de la Mer-Morte et de Jérusalem.

8. Helix vermiculata, Mull.

Habite çà et là dans la chaîne du Liban; commune dans le midi de la France, dans toutes les contrées méridionales de l'Europe, dans le Levant et en Algérie.

13. Helix pisana, Mull. (*H. rhodostoma,* Drap.) var. *unicolor,* semblable à celle d'Oran.

14. Helix pisana, Mull., var. *fasciata,* semblable à celle de Séville.

16. Helix pisana, Mull., var. *unicolor,* semblable à celle de Montpellier.

Espèce très-répandue en Syrie.

15. Helix candidissima, Drap.

Environs de Jérusalem et de la Mer-Morte.

Quelques observateurs rangent cette espèce dans le genre *zonites* de Montfort; ce genre, qui me paraît tout à fait artificiel, manque suivant moi de motifs concluants pour être adopté.

18. Helix neglecta, Drap., var. *minor rufescens.*

17. Helix krinikii, Andrzejowski. (*Bulletin de la Société des naturalistes de Moscou.*)

Espèce qui a des rapports avec l'*H. variabilis,* Drap.,

mais son ombilic se fermant d'une manière subite et irrégulière l'en distinguera facilement.

19. Helix obstructa, Fer.

Environs de Tyr. Cette espèce ne peut être rapprochée que de l'*H. carthusiana,* Mull., mais son ombilic fermé d'une manière si curieuse, par la déviation de son dernier tour, l'en distingue éminemment.

20. Helix syriaca, Ehrenb.

Environs de Tyr, de Jérusalem, de Beyrouth et dans toute la chaîne du Liban. Cette espèce qui fait partie du groupe des chartreuses me paraît bien voisine des *H. olivieri,* Fer., et *parumcincta,* Parr.

26. Helix cariosa, Oliv. (*Zonites* de quelques auteurs.)

Environs de Beyrouth, de Tripoli, de Latakieh, chaîne du Liban; très-abondant.

27. Helix nummus, Ehrenb. (*H. oxigyra,* Boiss.)

Environs de Beyrouth, au Nahr-el-Kelb.

22. Helix gibbusitica, Roth.

Les individus sont jeunes.

30. Helix acuta, Mull. (*Bulimus acutus,* Brug.)

31. Helix conoidea, Drap., var. *infasciata.* (*Bulimus conoideus,* Crist et Jan, Rossm.) Les *Helix acuta* et *conoidea* habitent les pelouses exposées au soleil à Sonk-Ouady-Baradah. Elles sont communes dans le midi de la France, s'éloignant peu des bords de la mer; longtemps placées parmi les bulimes, M. Moquin-Tandon, dans son excellente *Histoire naturelle des mollusques de France,* les fixe définitivement parmi les Hélices.

10, 11 et 21. Helix....., trop jeunes pour être nommées avec certitude; le n° 11 est peut-être une *H. spiriplana,* Oliv.

35. Bulimus fasciolatus, Oliv. (*Pupa fasciolata,* Lamk.)

Environs de Jérusalem.

36. Bulimus labrosus, Oliv. (*Pupa labrosa,* Lamk.)

Habite sur les murailles, dans les vignes et les jardins à Beyrouth, à Jérusalem, à Sebbeh, à Saïda, etc. Le *Bulimus*

alepi, Fer., bien voisin du *B. labrosus*, mais d'une taille plus petite, se trouve aussi en Syrie, dans un grand nombre de lieux, notamment sur les coteaux avoisinant la Mer-Morte.

43. **Bulimus ovularis**, Oliv. (*B. septendentatus*, L. Pfeiff., *Pupa septendentata*, Roth.)

Cette espèce qui varie à l'infini est très-abondante dans toute la Syrie, on la trouve sous les pierres et sous les rochers. Une espèce qui pourrait être confondue avec le *B. ovularis* et qui se trouve à Nazareth est le *B. Saulcyi*, Bourg., mais elle est constamment sénestre, tandis que l'*ovularis* est toujours dextre.

44. **Bulimus attenuatus**, Mousson.

Cette espèce habite çà et là la chaîne du Liban ; elle se trouve aussi aux Canaries.

45. **Bulimus syriacus**, L. Pfeiff.

Espèce très-répandue aux environs de Jérusalem.

47 et 34. **Bulimus sidoniensis**, Fer., var. *Syriensis*.

Habite Beyrouth, Jérusalem et autour du lac Samachonites. Le n° 34 porte des individus jeunes.

38. **Clausilia boissieri**, Charp. Environs de Beyrouth, où elle est très-commune.

39. **Clausilia saulcyi**, Bourg. Environs de Jérusalem.

40 et 41. **Clausilia delesserti**, Bourg. Environs de Beyrouth.

42. **Clausilia gracilicosta**, Zieg. non Kriniki.

Environs de Saïda.

57. **Cyclostoma Olivieri**. S. Pfeiff.

Très-répandu aux environs de Beyrouth et dans toute la chaîne du Liban.

COQUILLES FLUVIATILES.

Mollusques gastéropodes.

54. **Lymnea palustris**, Mull.

Elle a, par son dernier tour très-enflé, un *facies* particulier

qui vient s'ajouter aux nombreuses variétés de cette espèce si commune partout.

56. Lymnea Atticus, Roth. (*L. ovata* Drap. *var.*)

Encore une variété de la *L. ovata,* espèce bien connue et variable à l'infini.

48. Planorbis complanatus, Lin. (*P. marginatus* Drap.)

Il ne diffère pas de l'espèce de France.

50. Planorbis piscinarum, Bourg.

Habite les piscines de Baalbeck.

51. Planorbis piscinarum, Bourg., var. *minima.*

Petits ruisseaux des environs de Damas.

62. Bithinia rubens, Menke, Phill. (*Paludina ferruginea* Crist et Jan.)

61. Bithinia rubens, Menke, var. *minor.*

Cette espèce sicilienne vit en Syrie, dans les environs de Damas et de Baalbeck.

63. Bithinia Hawadieriana, Bourg.

Habite les eaux du Bahr-el-Houlé (Syrie).

59. Bithinia Gaillardoti, Bourg.

Cette petite espèce de couleur cornée brunâtre habite Saïda; elle a les tours de spire au nombre de cinq, arrondis et bien détachés par une suture profonde; ils augmentent progressivement, et le dernier, plus développé à proportion, lui donne par là une forme un peu ventrue. L'ouverture est arrondie, légèrement anguleuse au sommet; le péristome est simple et le bord columellaire renversé est un peu blanchâtre; la fente ombilicale est à peine visible. On aperçoit à la transparence quelques stries largement espacées.

61 *bis*. Bithinia Hebraica, Bourg.

Cette petite espèce se trouvait mélangée avec la *B. rubens,* var. *minor,* n° 61. Elle est conoïde, allongée, ses quatre tours de spire sont irrégulièrement convexes et séparés par une suture peu profonde; son ouverture est ronde, anguleuse dans sa partie supérieure, le péristome continu est épaissi sur les bords; la perforation ombilicale est très-apparente. Cette coquille d'une couleur verdâtre est à peine striée; son *facies* rappelle un peu celui de la *B. conoidea* Reyn. de France.

68. Valvata Saulcii, Bourg.

Environs de Damas. Cette valvée, la première constatée dans les régions orientales de la Méditerranée, a quelques rapports avec la *V. piscinalis* Mull., var. *depressa* (*V. depressa* C. Pfeiff.), espèce qui est commune dans toute l'Europe moyenne.

69*f*. Melanopsis prœmorsa Lin., var. *spira longiore* (*M. lævigata* Lamk.).

69*b*, 69*c*. Melanopsis prœmorsa Lin., var. *spira breve* (*M. buccinoidea* Oliv., Fer.)

Espèce bien connue, très-répandue en Syrie et se trouvant dans un grand nombre de lieux de l'Europe méridionale. Près de Beyrouth, dans le Nahr-el-Kelb, M. Bourguignat en indique une variété curieuse ayant trois bandes brunes sur un fond vert jaunâtre.

70. Melanopsis costata Oliv.

Cette espèce propre à la Syrie habite le Jourdain, l'Oronte et le lac de Tibériade.

73. Neritina michonii Bourg.

Cette petite néritine habite les eaux thermales voisines de la Mer-Morte et les eaux des environs de Tyr.

Ce nouveau don du docteur Gaillardot, qui compte 43 coquilles marines, 33 terrestres, 15 fluviatiles, est d'une très-grande importance relativement aux mollusques qui vivent hors des eaux de la mer, dont la Syrie présente une série d'espèces encore peu connues ou nouvelles. En ajoutant ici ce que nous a déjà fait connaître de ce pays notre généreux collègue, nous y trouvons de nombreux points de comparaison avec la faune malacologique du midi de la France, et les moyens d'aplanir bien des difficultés qu'offre l'histoire des mollusques.

L'envoi de M. Matheron va à son tour augmenter ces moyens d'étude, car il se compose de 174 espèces, très-rares pour la plupart et dont beaucoup manquaient encore au musée vosgien. La liste revue par M. Puton, les genres et les espèces disposés méthodiquement vont nous le démontrer.

MOLLUSQUES ENVOYÉS AU MUSÉE VOSGIEN

par M. Philippe Matheron, ingénieur civil à Toulon, correspondant de la Société d'Émulation des Vosges.

MOLLUSQUES ACÉPHALÉS.

Mactra stultorum *Lin.*	*M. cinerea* Mont.	Océan et Méditerranée.
Mesodesma donacia *Lamk.*	*Mactra donacia* Lamk.	Valparaiso.
Donax Scortum *Lin.*		Océan Indien.
Cardium edule *Lin.*		France, Océan et Méditerranée.
Grœnlandicum *Chemn.*	*C. edentulum* Sow.	Le Groenland, Terre-N[e].
sulcatum *Lamk.*	*C. serratum* Brug.	Côtes de France, Méditerranée.
aculeatum *Lin.*		France, Océan et Méditerranée.
Isocardia Cor *Lin.*	*Chama cor* Lin.	France, Océan et Méditerranée.
Arca granosa *Lin.*		Océan Indien.
Hippopus maculatus *Lamk.*	*Chama hippopus* Lin.	Océan des Grandes-Indes.
Modiola barbata *Lin.*	*Mytylus barbatus* Lin.	France, Méditerranée et Océan.
Mytilus galloprovincialis *Lamk.*		France, Méditerranée (côtes de Provence).
achatina *Lamk.*	*M. variegatus* Chemn.	Amérique méridionale.
Pecten Jacobœus *Lin.*	*Ostrea Jacobea* Lin.	Les mers de France.
hyalinus *Poli.*		Méditerranée.
glaber *Chemn.*		Méditerranée.

MOLLUSQUES GASTÉROPODES.

Patella Lamarkii *Payr.*	*P. barbara* Lin.	Méditerrannée.
Calyptræa radians *Lamk.*	*C. Peruviana* Desh.	Mers du Chili et du Pérou.
Bulla ampulla *Lin.*		Océan Indien.
aplustre *Lin.*		Les Indes-Orientales.
lignaria *Lin.*		Nos côtes du Nord et de la Méditerranée.
naucum *Lin.*		Océan des Grandes-Indes.
physis *Lin.*		Océan des Grandes-Indes.
Helix alabastrites *Mich.*	*H. melitensis* Fer.	Oran (Algérie).
aperta *Born.*	*H. naticoides* Drap.	La Provence.
aspersa *Mull.*	*H. variegata* Gmel.	Toute la France, etc.
badia *Fer.*		Les Antilles.

Hélix candidissima *Drap.*		Région méditerranéenne de France.
caroni *Desh.*	*H. turrita* Rossm.	Sicile.
cincta *Mull.*	*H. grisea* Lin.	Italie, le Levant.
carsoliana *Fer.*		Sicile.
cespitum *Drap.*		Midi de la France.
Constantina *Forbes.*	*H. cirtæ* Terver.	Constantine (Algérie).
Dupotetiana *Terver.*		Algérie.
Fontenillii *Mich.*		Les Hautes-Alpes.
hœmastoma *Lin.*		Les Indes.
hyeroglyphicula *Mich.*		Algérie.
melanostoma *Drap.*		La Provence, la Corse, etc.
melanotragus *Born.*		Les Indes.
Maszulii *Jan et Christ.*	*H. retirugis* Menke.	Sicile.
nicœnsis *Fer.*		La Provence.
lactea *Mull.*		Perpignan, Espagne, etc.
lapicida *Lin.*		Toute la France.
othiana *Forbes.*	*H. Jeannotiana* Terver.	Algérie.
picta. *Born.*		Cuba.
polymorpha *Lowe.*	*H. pulvinata* Mich.	Madère.
polygyrata *Born.*		Le Brésil.
platychela *Menck.*		
pisana *Mull.*	*H. Rhodostoma* Drap.	Midi de la France, etc.
sicana *Fer.*	*H. soluta* Zieg.	Sicile.
serpentina *Fer.*		La Provence.
scabriuscula *Desh.*	*H. erycina* Jan et Christ.	La Sicile.
strigata *Mull.*	*H. corrugata* Zieg.	Italie.
tridentata *Say.*		Etats-Unis d'Amérique.
terrestris *Penn.*	*H. elegans* Drap.	France méridionale.
variabilis *Drap.*		France maritime.
vittata *Mull.*		Ceylan.
Achatina fulica *Fer.*	*A. mauritiana* Lamk.	Madagascar.
algira *Brug.*	*Bulimus Poireti* C. Pfeiff.	L'Algérie, le Levant.
virginea *Lin.*	*Bulla virginea* Lin.	Les Antilles.
Auricula midœ *Lamk.*	*Voluta auris-midæ* Lin.	Les Indes.
felis *Lamk.*		Les Indes.
myosotis *Drap.*	*Carychium* Drap.	Bords de la Méditerranée.
Scarabus plicatus *Fer.*	*Auricula plicata* Desh.	Pondichéry.
Cyclostoma Cuvierianum *Petit.*		Madagascar.
volvulus *Mull.*		Sumatra.
sulcatum *Drap.*		Midi de la France.
costulatum *Zieg.*		Le Levant.
inca *d'Orb.*	*C. Branchetianum* Moric.	Le Brésil.
Melanopsis prærosa *Lin.*	*M. buccinoidea* Fer.	Midi de l'Europe.
Nerita plexa *Chemn.*		Les Indes.
peloronta *Lin.*		Les Indes.
plicata *Lin.*		Les Indes.

Nerita polita *Lin.*		Les Indes.
tessellata *Gmel.*		Les Indes.
versicolor *Lamk.*		Les Indes.
Natica canrena *Lin.*		Ile Bourbon.
mamilla *Lin.*		Océan Indien.
melanostoma *Gmel.*		Océan Indien.
millepunctata *Lamk.*		Méditerranée.
monilifera *Lamk.*	*N. ampullaria* Lk.	Océan de France.
olla *M. de Serres.*	*N. glaucina.* Phill., Payr.	Méditerranée.
Sigaretus Grayi *Desh.*	*S. concavus* Sow.	Le Chili.
Trochus Lessonii *Payr.*		Méditerranée.
niloticus *Lin.*		Océan Indien.
Pharaonis *Lin.*		Mer-Rouge.
Turbo argyrostomus *Lin.*		Océan Indien.
petholatus *Lin.*		Océan Indien.
pica *Lin.*		Océan Indien.
rugosus *Lin.*		Méditerranée.
Fasciolaria filamentosa *Lamk.*		Océan Indien.
granosa *Brod.*		Pérou.
Tarentina *Lamk.*		Méditerranée.
trapezium *Lin.*	*Murex trapezium* Lin.	Océan Indien.
tulipa *Lin.*	*Murex tulipa* Lin.	Océan Indien.
Fusus corneus *Lin.*	*Fusus Islandicus* Lamk.	Mer du Nord.
gerversianus *Pallas.*	*Murex magellanicus* Lk.	Détroit de Magellan.
morio *Lin.*	*Murex morio* Lin.	Côtes d'Afrique méridion.
Syracusanus *Lin.*	*Murex Syracusanus* Lin.	Méditerranée.
Murex brandaris *Lin.*		Méditerranée.
Edwardsii *Payr.*	*Purpura Edwardsii* Payr.	Méditerranée.
Pyrula citrina *Lamk.*	*Buccinum pyrum* Gmel.	Océan Indien.
ficoides *Lamk.*	*P. reticulata* Lamk., Var.	Océan Indien.
ficus *Lin.*	*Bulla ficus* Lin.	Océan Indien.
pugilina *Born.*	*P. bucephala* Lamk.	Océan Indien.
rapiformis *Born.*	*P. rapa* Lamk.	Océan Indien.
melongena *Lamk.*		Le Brésil, les Antilles.
patula *Brod.*		Océan Pacifique.
Triton nodiferum *Lamk.*		Océan Atlantique.
Strombus pugilis *Lin.*		Océan Atlantique.
Cassis sulcosa *Lamk.*	*Buccinum undulatum* Gm.	Les Antilles.
Ricinula arachnoides *Lamk.*	*Murex ricinus* Lin.	Taïti.
digitata *Lamk.*		Océan pacifique.
horrida *Lamk.*	*Murex neritoidens* Gmel.	Taïti.
iodostoma *Lesson.*		Nouvelle-Zélande.
morus *Lamk.*	*R. nodus* Encycl.	Ile de France.
Purpura hœmastoma *Lin.*	*Buccinum hœmastoma* L.	Méditerranée.
persica *Lin.*	*Buccinum persicum* Lin.	Océan des Indes.
Rudolphi *Chemn.*	*Buccinum Rudolphi* Ch.	Océan des Indes.
violacea *Kien.*	*Pyrula neritoidea* Lamk.	Taïti.

Concholepas Peruvianus *Lamk.*	*Buccinum concholepas* B.	Le Pérou.
Monoceros crassilabrum *Lamk.*	*Buccinum unicorne* Brug.	Le Chili.
imbricatum *Lamk.*	*Buccinum monoceros* B.	Détroit de Magellan.
Harpa articularis *Lamk.*	*H. nobilis* Encycl.	Mer pacifique.
minor *Lamk.*	*Buccinum harpa* Brug.	Océan indien.
nobilis *Lamk.*	*Buccinum harpa* Brug.	Océan indien.
Dolium olearium *Lin.*	*Buccinum olearium* Lin.	Océan indien.
perdix *Lin.*	*Buccinum perdix* Lin.	Océan indien.
Columbella lanceolata *Sow.*		Iles Gallopagos.
Mitra episcopalis *Lin.*	*Voluta episcopalis* Lin.	Océan indien.
Ovula carnea *Gmel.*	*Bulla carnea* Gmel.	Méditerranée.
ovum *Lin.*	*O. oviformis* Lamk.	Océan des Moluques.
spelta *Lin.*	*O. secale* Sow.	Méditerranée.
Cypraea annulus *Lin.*		Méditerranée.
arabica *Lin.*		Océan indien.
asellus *Lin.*		Océan asiatique.
caput serpentis *Lin.*		Océan indien.
carneola *Lin.*		Océan indien.
caurica *Lin.*		Océan indien.
cinerea *Gmel.*	*C. sordida* Lamk.	Océan indien.
erosa *Lin.*		Océan indien.
europœa *Mont.*	*C. coccinella* Lamk.	Océan d'Europe et Méditerranée.
exanthema *Lin.*		Océan indien.
flaveola *Lin.*		Les Antilles.
globulus *Lin.*		Océan asiatique.
helvola *Lin.*		Otahiti.
isabella *Lin.*		Océan asiatique.
lynx *Lin.*	*C. squalina* Gmel.	Océan indien.
mappa *Lin.*		Océan indien.
mauritiana *Lin.*	*C. regina* Chemn.	Océan indien.
moneta *Lin.*		Océan indien.
nucleus *Lin.*		Océan indien.
onix *Lin.*	*C. adusta* Chemn.	Océan asiatique.
pantherina *Sol.*	*C. tigrina* Lamk.	Océan indien.
pediculus *Lin.*		Océan d'Europe et Méditerranée.
pyrum *Gmel.*	*C. rufa* Lamk.	Méditerranée.
staphylaea *Lin.*		Les Philippines.
stercoraria *Lin.*		Océan africain.
talpa *Lin.*		Océan indien.
tigris *Lin.*		Océan indien.
turdus *Lamk.*		Golfe Persique.
vitellus *Lin.*		Océan indien.
Oliva erythrostoma *Lamk.*		Les Philippines.
gibbosa *Born.*	*O. utriculus* Lamk.	Les Philippines.
guttata *Lamk.*		Nouvelle-Hollande.

hiatula *Gmel.*	Sénégal.
inflata *Chemn.*	Océan indien.
ispidula *Lin.*	Océan indien.
maura *Lamk.*	Océan indien.
peruviana *Lamk.*	Côtes du Pérou.
sanguinolenta *Lamk.*	Océan indien.
tremulina *Lamk.*	Les Philippines.
Conus geographus *Lin.*	Océan indien.
imperialis *Lin.*	Océan indien.

On admire dans ce magnifique cadeau de M. Matheron des coquilles d'un grand prix, provenant de l'Océan indien, des mers pacifiques et du sud, de la Nouvelle-Zélande, de Taïti, qui, ajoutées à celles que nous devons à la générosité de M. Marulaz, amassées dans les parages des îles Marquises et de la Société (1), nous familiarisent avec la faune malacologique des colonies que la France envoie dans ces pays lointains. M. Matheron avait ajouté à ces tets de coquilles vivantes deux Échinodermes de l'île Bourbon : l'*Échinus atratus Lin.* et un *Cidaris*, enfin le *Rhynchonella difformis d'Orb.*, Brachiopode fossile de la Craie, et le *Lebias cephalotes*, poisson fossile des gypses d'Aix.

Nous espérons de la libéralité de M. Matheron envers le musée vosgien une suite des plus complètes des corps organisés fossiles du département des Bouches-du-Rhône, qu'il a si bien fait connaître dans son catalogue méthodique et descriptif (2). Nous vous avons déjà entretenus, Messieurs, des travaux géologiques et palœontologiques de votre savant correspondant (3) ; vous attachez le plus grand prix à tout ce qu'il voudra bien nous communiquer de ses recherches et de ses récoltes, comme vous le lui avez fait savoir déjà en le remerciant des dons ci-dessus mentionnés, et nous lui renouvellons aujourd'hui cette assurance au nom du comité de surveillance près le musée vosgien.

(1) *Annales de la Société d'Émulation*, tom. VII, 2e cahier, p. 120.

[2] *Catalogue méthodique et descriptif des corps organisés fossiles du département des Bouches-du-Rhône*. Marseille 1842.

[3] Voir les *Annales de la Société d'Émulation*, tom. VI, p. 688.

INSTRUMENT ARATOIRE

inventé par M. Stéphany Ravon,

DE BRANTIGNY (VOSGES).

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

PAR M. CHAPELLIER,

Secrétaire adjoint.

MESSIEURS,

Votre Commission d'agriculture avait à examiner, le 28 septembre dernier, un instrument aratoire dont M. Ravon, de Brantigny, est l'inventeur.

L'accueil particulier que ce nouvel instrument avait reçu du Comice de Mirecourt, et la faveur qu'il avait obtenue, en 1854, au concours régional d'Épinal, le recommandaient à la Société d'Émulation; aussi est-ce avec la plus scrupuleuse attention que nous nous sommes acquittés de notre devoir. Comme rapporteur, je vais essayer de résumer les appréciations que nous avons formulées en voyant fonctionner cet instrument sous la direction de M. Ravon lui-même.

La charrue et la herse sont devenues, depuis bien des siècles, indispensables pour la culture de la terre : on les

retrouve dans tous les pays où l'homme tire sa nourriture des productions du sol. Mais ces instruments primitifs ne sont plus, comme autrefois, les seuls qu'emploient les cultivateurs qui désirent obtenir des récoltes réellement avantageuses, considérées au point de vue de l'époque à laquelle nous sommes arrivés. Dans les grandes exploitations agricoles, à peine reconnaît-on l'antique charrue parmi les autres instruments de labour qui sont venus lui tenir compagnie, pour la seconder, en faciliter le travail, ou pour mieux préparer la terre suivant les différentes récoltes qu'on désire obtenir.

De ce nombre sont, outre une quantité considérable de charrues perfectionnées, les *araires*, les *rayonneurs*, les *houes à cheval*, les *buttoirs*, les *rites*, les *extirpateurs*, les *scarificateurs*, les *rouleaux*, etc.

Beaucoup de ces instruments, la plupart très-coûteux, ne peuvent réellement entrer dans la petite culture, où la nécessité de les mettre en usage ne se présente d'ailleurs qu'accidentellement. Il est vrai cependant que cette nécessité se fait parfois vivement sentir, et que ce n'est que par des travaux à bras, toujours longs et dispendieux, que l'on parvient à exécuter la besogne qu'ils auraient faite mieux et plus rapidement.

Un moyen de sortir de cette position, désavantageuse de tous côtés, ne devait donc qu'être accueilli avec empressement par les cultivateurs à qui les bras ou les moyens pécuniaires peuvent faire défaut. Sous ce rapport, l'ingénieuse invention de M. Ravon nous paraît avoir un mérite qu'il importe de signaler.

Au premier aspect, cet instrument *multiple*, puisqu'il se transforme de diverses manières, ne présente rien que de favorable : il est léger autant qu'il est possible de le désirer, et, par la manière dont il est construit, cette légèreté ne semble rien lui faire perdre de sa solidité ou de la résistance qu'il doit exercer contre les obstacles que le sol peut offrir. Dans toutes les transformations auxquelles il se prête, ces deux qualités, légèreté et solidité, existent, ainsi qu'une grande facilité de le diriger : ce sont là de grands avantages.

Nous l'avons vu fonctionner comme extirpateur, scarificateur, rayonneur, houe à cheval, buttoir, défonceur et déchaumeur. Dans ces différents usages, auxquels il devient propre par des modifications faciles à opérer, l'ouvrage qu'il exécute est excellent et donnerait bien peu de prise à la critique. Le champ sur lequel il a été essayé était un véritable terrain d'expériences; cependant, malgré les difficultés que présentait un sol tenace, argileux et rempli d'herbes traçantes, le travail produit était irréprochable.

Comme rayonneur et comme extirpateur, il est peu possible de faire mieux. Par son action, la terre s'est trouvée très-bien ameublie, et les plantes nuisibles qu'elle contenait ont été ramenées à la surface du sol de manière à pouvoir en être enlevées avec facilité, ou à s'y dessécher promptement par un temps propice. Il nous a paru préférable à la rite pour les semailles. Comme houe à cheval, il jouit d'une réputation parfaite chez les agriculteurs qui s'en servent à cet état. On le dit aussi bon comme arracheur, mais nous ne pourrions attester cette qualité, parce que nous ne l'avons pas vu fonctionner sous cette forme; nous avouerons même volontiers que nous préférons généralement l'arrachage par le moyen le plus usité, surtout pour les pommes de terre, quoique cependant il existe des circonstances où cette besogne peut être assez bien faite autrement. Comme déchaumeur, il n'a pas réuni non plus tous nos suffrages; peut-être que la légèreté de l'instrument et les difficultés que présentait le terrain en ont empêché le succès complet; l'essai a été loin cependant d'être totalement désavantageux, car il nous a prouvé que le déchaumage peut au moins servir partout à enterrer et à faire germer les semences des mauvaises herbes, qui seront détruites ensuite par l'arrivée des saisons contraires ou par un simple labour donné à propos.

Nous pourrions nous arrêter ici, ce qui précède étant le simple exposé de ce que nous avons vu. Il nous a cependant semblé utile de dire comment cet instrument est considéré par les agriculteurs qui s'en servent.

Le Comice agricole de Mirecourt le faisait essayer, dès le

principe, par des praticiens dont le mérite est connu. MM. Brénier, Drappier du Faxal, et Vidard de Dommartin, se sont accordés à dire qu'il remplit avec une grande perfection, même dans les sols les plus tenaces, les fonctions auxquelles il est destiné; que généralement il n'exige que la force d'un cheval, excepté dans les terres fortes et seulement pour quelques opérations où, avec d'autres instruments, on est aussi obligé de doubler et même de tripler les forces. Comme houe à cheval, il exécute d'énergiques binages; buttoir, il forme bien les ados pour la semaille des plantes légumineuses; il convient aussi pour la plantation et le buttage des pommes de terre et pour le tracé des raies d'écoulement dans les semailles d'automne. Ils ajoutent qu'il peut suffire à toutes les opérations qu'exige la culture en grand des plantes sarclées, et remplacer tous les instruments inventés pour cette culture, offrant l'avantage d'un aussi bon travail et celui d'une économie considérable dans le prix de revient.

M. Cuny, de Saint-Dié, dans une lettre que nous avons lue, écrit que l'instrument multiple de M. Ravon lui a paru un peu lent comme rayonneur avec un cheval, mais que comme houe à cheval et buttoir, il est parfait, et que, pour déchaumer, il fonctionne mieux qu'une rite ou une charrue; qu'en un mot, c'est un excellent instrument agricole que les cultivateurs progressifs s'empresseront d'employer.

M. Schwartz, ingénieur de la compagnie agricole de Sétif, en Algérie, écrit aussi qu'il a été très-satisfait du travail exécuté avec cet instrument comme houe à cheval et comme buttoir, et que c'est à juste titre que le concours régional d'Épinal a décerné une médaille d'or à M. Ravon qui en est l'inventeur.

Enfin, les cultivateurs et les agronomes que nous avons consultés depuis l'expérience à laquelle nous avons assisté, ont été unanimes à assurer que la collection des instruments que remplace l'appareil qui est l'objet de ce rapport étant très-coûteuse, il y a une grande économie à prendre ce dernier, qui convient aux terres fortes comme aux terres légères, et qui, entre autres choses, est la meilleure houe à cheval qui leur soit

connue, que cependant il paraît être encore susceptible d'améliorations dans sa construction.

En présence des résultats que nous avons pu constater, des éloges et des quelques critiques que nous venons d'analyser, il nous est facile d'arriver à une conclusion.

Avant de le faire, fidèles au passé de notre Société qui a toujours recommandé, avec instance, *les instruments perfectionnés dont le mérite lui était prouvé,* tout en cherchant, par des appréciations justes, à *enlever aux novateurs des illusions dangereuses,* nous ne perdrons pas de vue que l'instrument aratoire de M. Ravon, bien qu'ayant une grande importance, n'est qu'accessoire, la charrue occupant sans contredit le premier rang. Aussi profitons-nous de l'occasion présente pour conseiller d'abord à beaucoup de nos cultivateurs suivant encore l'ancienne culture, de se familiariser un peu plus avec la charrue Dombasle, qui a, sur celle dont ils persistent à se servir, une supériorité bien reconnue. Nous leur dirons même que dans les localités où cette charrue perfectionnée n'a point encore été introduite. l'infériorité de l'agriculture est d'une évidence telle, qu'elle se remarque à première vue, et qu'elle forme un contraste pénible avec les campagnes où la substitution dont nous parlons s'est réalisée (1).

Quant à l'instrument nouveau de M. Ravon, auquel nous devons revenir, quoiqu'on ait peut-être voulu le faire servir à bien des choses, et que le succès flatteur obtenu dans quelques-unes de ses ingénieuses transformations ait pu en faire quelque peu exagérer le mérite, nous n'hésiterons pas à proclamer qu'il peut rendre de très-grands services à l'agriculture : ses avantages reconnus l'emportent de beaucoup sur les quelques appréciations défavorables que nous avons dû

(1) Il ne serait pas exact d'attribuer exclusivement à l'usage des instruments perfectionnés les progrès agricoles accomplis dans certaines localités; il est plus vrai de dire que ces instruments ont été des moyens qui, avec l'activité plus grande et plus intelligente de certains agriculteurs, ont aidé à réaliser les améliorations dont les populations laborieuses peuvent se glorifier.

mentionner. Qu'il nous soit donc permis, en terminant ce rapport, d'exprimer le vœu que cet instrument, que nous devons à un honnête et laborieux agronome, se répande promptement dans les exploitations agricoles des Vosges, et principalement dans la petite culture, qui n'aura qu'à s'applaudir des améliorations qu'il peut l'aider à réaliser.

Nous nous féliciterons de notre travail, Messieurs, si la Société d'Émulation veut bien l'honorer de ses suffrages, et l'approuver tel que nous avons cru devoir consciencieusement le lui offrir.

MÉMOIRE

SUR LES MOYENS DE

POPULARISER LE DRAINAGE,

LU A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa Séance du 27 septembre 1855,

PAR M. KUSS,

Membre titulaire.

Messieurs,

Comment populariser le drainage dans le département des Vosges? Que peut faire la Société d'Émulation pour y contribuer? Telle est la question que je me propose d'examiner avec vous.

Je ne m'arrêterai pas à vous exposer les bienfaits du drainage; ce n'est pas à une Société éclairée comme la vôtre qu'il faut démontrer des faits aujourd'hui irrévocablement acquis à la science agricole. Je m'en tiens uniquement à la question que j'ai posée au début : il s'agit de rendre le drainage populaire.

Tout d'abord, comment a-t-on procédé dans les pays où le drainage a pris le plus d'extension? Ces pays sont, si je ne me trompe, l'Angleterre et la Belgique.

En Angleterre, le Gouvernement consacre des crédits considérables à faire des prêts aux particuliers qui désirent drainer ou en général améliorer leurs terres. Il ne faut pour cela qu'une première mise de fonds; au bout d'un certain nombre d'années, le crédit s'alimentera exclusivement par la rentrée des annuités. Les annuités sont de 6 1/2 p. °/₀; elles éteignent la dette, intérêts et capital, au bout de 22 ans, ce qui revient à un intérêt compris entre 3 et 3 1/2 (3 fr. 35 cent.) p. °/₀. Les prêts ne sont faits que sur des rapports d'ingénieurs constatant que l'augmentation annuelle de revenu couvrira largement l'annuité; ils sont hypothéqués sur la terre même. Le débiteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, et chaque paiement anticipé s'escompte au taux du prêt. Les à-comptes se paient par degrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Tous les détails d'exécution enfin sont réglés par la loi avec le plus grand soin et dans l'esprit le plus libéral.

Qui n'est frappé de la grandeur de cette législation, et que sont auprès nos primes, nos concours agricoles, tous nos encouragements mesquins? L'État ne fait aucun sacrifice; il place son argent au taux moyen de l'intérêt anglais; le particulier n'a aucune dépense à faire, il ne fait que prélever, chaque année, une partie du bénéfice dû aux travaux mêmes; au bout de 22 ans, et sans aucun effort, il a entre les mains une propriété qui a peut-être doublé de valeur!

J'ignore s'il a été ouvert de nouveaux crédits dans ces dernières années. Tous mes renseignements, empruntés à l'excellent ouvrage de M. Hervé-Mangon, intitulé *Études sur le drainage au point de vue pratique et administratif*, ne dépassent pas 1851. A cette date, les crédits spéciaux ouverts, depuis 1846, pour avances de fonds destinés à l'encouragement et au développement des travaux agricoles, s'élevaient pour les trois Royaumes-Unis à 181,250,000 francs. L'étendue des terres drainées dans cet intervalle, en Angleterre et en Irlande, soit avec le concours de l'État, soit par suite de l'impulsion donnée aux travaux par cette initiative hardie, est

évaluée par M. Hervé-Mangon à 4 ou 500,000 hectares. Toutefois ce chiffre, n'étant pas extrait d'une statistique officielle, n'est donné par lui que sous toute réserve, comme résultant de la comparaison d'un grand nombre de documents et des avis assez concordants de plusieurs hommes compétents. Quoiqu'il en soit, vous voyez que l'initiative du Gouvernement anglais a été aussi efficace que hardie.

Les chiffres que je viens de vous citer n'ont d'autre but que de vous faire saisir d'un coup d'œil l'étendue des efforts faits par le Gouvernement pour faire progresser l'agriculture en général, d'un côté, et de l'autre, les résultats obtenus en ce qui concerne spécialement le drainage; il ne faut pas pousser plus loin le parallèle. La somme de 181 millions n'est que la limite des prêts autorisés, et il s'en faut de beaucoup qu'elle ait été entièrement employée en 1851. D'ailleurs elle ne s'applique pas exclusivement au drainage, mais à toutes sortes d'améliorations agricoles, notamment à beaucoup de travaux d'intérêt collectif, tels que desséchements de marais et autres. D'un autre côté, les 4 à 500,000 hectares drainés l'ont été en partie par les particuliers, sans aucune intervention administrative.

Mais, si nous nous arrêtons à l'Irlande seule, qui a été depuis quelques années pour le Gouvernement anglais l'objet d'une attention toute spéciale, nous avons des chiffres authentiques et très-précis à citer. On y a entamé et conduit à bonne fin des travaux d'amélioration agricole de toute nature et en nombre immense, parmi lesquels nous ne nous arrêtons qu'aux seuls drainages de propriétés privées, faits par voie de prêt, sans y joindre ceux que les particuliers ont exécutés à eux seuls. Or les prêts faits par le Gouvernement anglais pour cet objet s'élevaient, au 31 décembre 1851, à 30,235,800 fr., moyennant lesquels on avait drainé 104,000 hectares environ. 15,432,250 francs étaient encore promis pour les travaux en cours d'exécution, ensemble 45,668,050 francs. Les demandes d'emprunt s'étaient élevées à près de 100,000,000. Un certain nombre avaient été rejetées; quelques-unes probablement restaient à examiner. (Vous vous rappelez sans doute que les

demandes ne sont accueillies que s'il est bien constaté que l'amélioration de la propriété couvrira largement les annuités de la dette.)

La Belgique procède tout autrement que l'Angleterre; mais l'intervention du Gouvernement, beaucoup plus modeste, n'est pas non plus inefficace. Il met à la disposition de quiconque veut drainer sa terre un ingénieur rétribué par lui, auquel le particulier ne doit que ses frais de voyage et de séjour, et qui se charge de préparer les plans et projets de drainage, ainsi que d'organiser et de surveiller les travaux.

Cette décision date des derniers mois de 1849. A la fin de 1851, le Gouvernement avait en outre prêté des machines à fabriquer des tuyaux à 18 tuileries et fait à l'une d'elles un prêt de 5,000 francs remboursable en 5 ans, avec condition de se consacrer exclusivement à cette fabrication; les prêts de machines sont faits à la seule condition de vendre à des prix déterminés. Enfin le Gouvernement avait encore fourni gratuitement à 61 comices agricoles des tuyaux, des outils et le concours d'un ingénieur pour faire, dans des conditions favorables, un essai de drainage de 50 ares au plus, ayant pour but de mettre nettement en évidence les avantages de l'opération.

Voici les résultats obtenus jusqu'en 1852 :

En 1850, il a été drainé en Belgique 150 hectares de terrain;
En 1851, — 600 —
En 1852, — 1,200 —

Nul doute que le progrès n'ait continué depuis dans la même proportion.

La France ne pourrait-elle imiter l'Angleterre? Où est l'obstacle? Est-ce l'état de nos finances? Messieurs, le pays qui fournit des milliards pour la guerre de Crimée et pour un développement immense de travaux publics manquera-t-il de quelques millions pour transformer l'agriculture? il y aurait injure à faire à cette supposition l'honneur de la discuter. Qui n'est frappé d'ailleurs de l'analogie entre le système anglais et notre institution de crédit foncier? Il est vrai que le crédit

foncier est jusqu'à présent, si je ne me trompe, lettre morte pour nos campagnes. Est-ce vice radical ou simple défaut d'organisation ? Je suis bien moins encore financier qu'agriculteur, et ne me charge pas de le dire. Mais espérons que la pensée qui a créé le crédit foncier ne se condamnera pas elle-même, qu'elle travaillera à le faire vivre et qu'elle y réussira. Quoiqu'il en soit, l'institution générale du crédit foncier succomberait, que le système particulier de prêts adopté par l'Angleterre, avec des garanties spéciales et pour un objet déterminé, ne serait pas pour cela démontré impraticable.

Le taux de l'intérêt n'étant pas le même en France qu'en Angleterre, il faudrait sans doute établir un système différent d'annuités. Quant à la distribution, au bon emploi et à la comptabilité des prêts, n'avons-nous pas dans le corps des ponts et chaussées un service hydraulique qui a peut-être besoin d'être quelque peu renforcé, mais auquel cette mission revient tout naturellement ?

Mais ces considérations générales dépassent de beaucoup, Messieurs, notre sphère d'action. C'est le Gouvernement français qui a envoyé M. Hervé-Mangon à l'étranger pour y étudier les moyens employés par les autres États pour développer l'agriculture en général et le drainage en particulier ; c'est à lui que son rapport a été adressé, et il est ainsi en demeure d'aviser. La Société d'Émulation des Vosges ne peut apporter au Gouvernement que ses vœux ; si vous partagez mon avis, vous n'hésiterez pas sans doute à lui demander d'adopter pour la France des mesures semblables à celles que couronne un succès si éclatant en Angleterre ; mais là s'arrête notre pouvoir.

En attendant de nouvelles mesures législatives ou administratives, ne pouvons-nous rien, nous membres de la Société d'Émulation des Vosges, soit en corps, soit individuellement, pour populariser le drainage dans notre département ?

Le Gouvernement lui a accordé l'an dernier un crédit, bien faible il est vrai (1,000 francs), sous le titre de subvention au drainage. Ce crédit, sur la proposition et sous la direction du service hydraulique, a été employé en partie à diriger

gratuitement les travaux de quelques particuliers, selon le système belge, avec cette différence que le Trésor a pris à sa charge, sur le montant de la subvention, tous les honoraires, frais de voyage et de séjour de ses agents. On a même garanti aux particuliers un maximum de dépense, l'excédant, s'il y en a, devant être imputé sur la subvention. Cette précaution, utile pour rassurer le propriétaire, n'imposera au Trésor qu'une charge nulle ou au moins insignifiante. (Les travaux étant en cours d'exécution, les comptes ne peuvent être réglés encore définitivement.) Le surplus du crédit a été consacré à acheter des outils de drainage déposés dans les magasins de l'administration des ponts et chaussées, à Épinal, à Saint-Dié et à Neufchâteau, et qu'elle prête à tout particulier qui désire drainer, à la seule condition de réparer l'usure et de remplacer ceux qui seraient mis par accident hors de service. Le public a déjà été averti par l'insertion au *Courrier des Vosges* et au *Recueil des actes administratifs;* il le sera encore par d'autres moyens.

Vous voyez donc, Messieurs, que le petit crédit de 1855 a été employé, non-seulement à exécuter quelques travaux, mais encore à faciliter tous ceux qui pourront être entrepris par la suite. Je crois qu'il a reçu une destination utile. Vous savez que le drainage est en soi une opération très-simple. Il ne s'agit que d'ouvrir des tranchées au fond desquelles on place des files de tuyaux de poterie. Mais pour qu'il ait toute son efficacité, il faut que la profondeur, l'espacement, la pente, la direction et le diamètre des drains soient convenablement déterminés d'après la configuration du sol et l'abondance des eaux stagnantes souterraines. La direction des hommes spéciaux est donc d'une haute importance. Au point de vue économique, il faut travailler au meilleur marché possible. L'ouverture des tranchées est la partie majeure des dépenses, et celle sur laquelle on peut faire le plus d'économies. Tous les cultivateurs ont des bêches et des pics pour fouiller la terre; mais tous ces instruments ne se manœuvrent que de près et obligent à descendre dans la tranchée et à la faire assez

large pour que l'ouvrier puisse s'y tenir à l'aise. Les outils spéciaux, au contraire, permettent de travailler du haut de la tranchée, pourvu que le sol ne soit pas trop résistant, et par conséquent de ne lui donner que rigoureusement la largeur nécessaire pour placer les tuyaux. Les tuyaux se placent de même à l'aide d'un instrument d'une manœuvre très-commode. On peut évaluer hardiment l'économie que procurent les outils spéciaux au tiers de la dépense des tranchées et au cinquième de la dépense totale. Mais ils sont assez chers et il en faut un assez grand nombre pour exécuter le travail avec la rapidité qui est une des conditions de succès et de bon marché. A moins d'avoir des drainages très-considérables à faire, un cultivateur n'aurait donc point d'avantages à faire faire des outils qu'il serait obligé de garder ou qu'il ne pourrait revendre qu'à vil prix. Mais s'il peut les emprunter, l'économie est sûre. Voilà pourquoi le service hydraulique en met à sa disposition.

Je ne doute pas que l'administration supérieure n'accorde en 1856 et années suivantes le même crédit au moins qu'en 1855; j'espère même qu'elle l'augmentera, quand elle se sera assurée qu'on en fait un bon emploi. Si les travaux se multiplient, il faudra sans doute renforcer les provisions d'outils, mais c'est là une dépense limitée à laquelle on n'aura de fonds à appliquer que pendant quelques années au plus. Les crédits de subvention pourront donc être employés désormais, en majeure partie et bientôt en totalité, aux travaux proprement dits. Faut-il les distribuer en subventions aux propriétaires les plus zélés pour le drainage? Ce n'est pas mon avis. Il faut stimuler en général les personnes qui ont besoin de stimulant, et non celles qui entrent d'elles-mêmes dans la voie du progrès et y marchent résolument dans la limite de leurs ressources.

C'est, permettez-moi de le dire en passant, en cela que le système des primes et des concours me paraît en défaut; tous ces encouragements ne vont guère qu'aux sommités agricoles et descendent peu dans les masses.

Que les crédits de subvention qu'on nous ouvrira soient abondants ou exigus, je suis toujours d'avis d'en faire le même

usage et de leur conserver un caractère d'absolue généralité. Ils seraient employés en première ligne à l'étude des projets de drainage des propriétés privées et à la direction des travaux. S'il y a excédant, le surplus serait distribué en subventions, non aux plus zélés, mais aux plus pauvres, et encore avec une extrême réserve et à la condition expresse de l'exécution des travaux. Tous les propriétaires indistinctement pourraient s'adresser à l'administration pour demander des études, la direction des travaux et même une subvention. Si les demandes sont trop nombreuses, on ne s'arrêtera qu'à celles des propriétaires qui n'ont pas autour d'eux d'exemples à suivre ni d'hommes compétents auxquels ils puissent demander conseil, et qui ne sont pas assez riches pour les faire venir de loin; car, encore une fois, je suis d'avis de ne rien faire pour ceux qui peuvent tout par eux-mêmes.

Les agents du service hydraulique paraissent les intermédiaires naturels de l'administration auprès des particuliers pour faire les études et diriger les travaux. Ils sont malheureusement en bien petit nombre; mais nous avons l'espoir que l'administration l'accroîtra. Le mieux serait qu'elle établît dans chaque département un agent au moins, comme le fait la Belgique, dont le drainage serait la spécialité exclusive. A défaut, le département pourrait prendre cette initiative; il ne ferait qu'imiter l'exemple déjà donné par plusieurs autres. Le traitement de cet agent serait un peu plus ou un peu moins élevé, selon qu'on laisserait ou non les frais d'études et de direction à la charge des particuliers; dans tous les cas, ce serait une dépense bien faible et bien productive.

Je conclus:

Voulons-nous marcher à pas de géants dans la carrière des progrès agricoles, je ne dis pas seulement par la voie du drainage, mais par toutes les voies du progrès? Imitons l'Angleterre. Et parce que j'ai employé le mot de gigantesque, n'allez pas conclure que nous aurions à faire des efforts gigantesques; il n'y aurait de gigantesques que les résultats. Souffrez ici que je suspende un instant mes conclusions pour

vous soumettre, comme par parenthèse, un petit calcul propre à vous montrer qu'on peut produire beaucoup dans cette voie en semant bien peu.

J'entendais dire à notre honorable vice-président, dans la dernière séance, que le fonds d'encouragement annuel accordé à l'agriculture par le Gouvernement était inefficace, parce qu'il était insuffisant, et qu'on obtiendrait les plus heureux résultats en le portant à 6 millions. Je m'empare de ce chiffre et suppose qu'on le consacre pendant 10 ans seulement, non à distribuer des prix, mais à faire des prêts pour le drainage. L'intérêt de l'argent étant plus élevé en France qu'en Angleterre, je porte l'annuité à 7 p. °/₀ avec extinction de la dette au bout de 22 ans; c'est un intérêt de 4f 12 p. °/₀. Je suppose en outre que, pendant ces 10 ans, les annuités soient consacrées à faire de nouveaux prêts, de manière que le budget soit grevé pendant 10 ans d'une somme nette de 6,000,000 par an. L'État aura ainsi prêté au bout de 10 ans, avec les annuités, une somme totale de 78,900,000 francs. Le prix moyen de l'hectare de drainage étant 250 francs, cette somme aura permis de drainer 315,600 hectares. Vous admettrez bien que l'exemple donné par l'État sera assez puissant pour déterminer les particuliers à faire à eux seuls une quantité égale de drainages, d'autant plus qu'il devra tenir énergiquement la main à refuser tout prêt à quiconque est en état de voler de ses propres ailes. Il y aura donc au bout de 10 ans, grâce à ce petit crédit, au moins 600,000 hectares de terres drainées. Cela fait, la cause sera gagnée. Chacun saura par son voisin ce qu'est le drainage, ce qu'il coûte, ce qu'il rapporte, et on pourra l'abandonner hardiment à lui-même, ou si l'État veut continuer à prêter, il pourra le faire comme les capitalistes, à titre de placement d'argent au taux où il emprunterait lui-même, voire même avec assez de bénéfice pour couvrir tous ses frais.

Eh bien! qu'aura-t-il dépensé pour en arriver là? j'admets qu'il ne trouve à faire aucune économie et qu'il soit obligé d'emprunter lui-même les 6 millions pour les prêter. Comme il prêtera à 4f 12 p. °/₀, il perdrait environ au taux actuel

1/2 p. %, c'est-à-dire 30,000 francs sur chaque crédit de 6 millions, en tout 300,000 francs.

Voulez-vous savoir ce que le pays y aura gagné? L'accroissement de valeur de la terre n'est pas en proportion constante avec la dépense des travaux d'amélioration; c'est chose évidente d'elle-même. Il y a même des terres qui, bien qu'humides, ne rendraient jamais l'intérêt des travaux de desséchement, comme il y en a qui paieraient la dépense par deux ou trois, et même par une seule année de récolte. Mais j'ai sous les yeux le compte rendu d'une masse de 1,970,000 francs de travaux exécutés en Irlande. Ils ont produit un accroissement de valeur locative de 302,992 francs, ou plus de 15 p. %. J'admets que les circonstances fussent exceptionnellement favorables; je consulte les nombreux renseignements recueillis dans les enquêtes anglaises et en Belgique, et consignés dans l'ouvrage déjà cité de M. Hervé-Mangon, et j'en conclus qu'on ne peut évaluer en moyenne le produit des travaux de drainage à moins de 12f p. % ou 30 francs par hectare. Au bout de 10 ans, 600,000 hectares drainés accroîtraient donc le produit annuel du sol de 18,000,000 au moins. Voilà ce que peut obtenir l'État par un système de prêts qui se liquiderait par un sacrifice total de 300,000 francs. Et l'impulsion donnée, le progrès continuerait sans qu'il eût à intervenir davantage.

Je me laisse entraîner, j'oublie que nous ne sommes pas législateurs. Je ne puis résister cependant à aller encore au devant de deux objections. L'État trouvera-t-il des emprunteurs? La distribution des prêts n'exigera-t-elle pas un personnel administratif et des frais de comptabilité que je ne fais pas entrer dans mes calculs?

En Irlande, pour 45 millions prêtés, les demandes se sont élevées à près de 100 millions. L'agriculteur français est-il moins intelligent que l'Irlandais, si paresseux, si routinier en général? Vous ne le pensez pas. Quand chacun sera convaincu qu'il peut emprunter pour réaliser un bénéfice certain et se libérer par un simple prélèvement sur ce bénéfice pendant un certain nombre d'années, de manière à ne pas éprouver un instant

de gêne, peut-on douter que les demandes n'affluent? Il manque deux choses à la masse de nos agriculteurs : la confiance dans le succès des travaux et les fonds nécessaires pour les exécuter. Le second obstacle sera levé par les offres de l'État, le premier le sera bientôt par l'exemple.

Quant à la distribution des prêts, dans le système que je vous expose et qui n'est qu'une ébauche, ils seraient de 6,000,000 la première année, s'accroîtraient ensuite du montant des annuités, et s'élèveraient à près de 10,000,000 francs (9,780,000 fr.) la dernière. Ce serait une moyenne de 70,000 à 110,000 francs par département, de quoi drainer 3 à 400 hectares. Il ne faut pas pour suivre ces travaux un personnel nombreux. Avant de faire le prêt, l'État n'aurait à s'assurer que de deux choses : qu'il est suffisamment garanti par l'hypothèque de la terre, qu'il rapportera au delà de l'annuité, sans avoir à entrer d'ailleurs dans le détail des travaux. Des agents exercés jugeraient de ces conditions par un simple coup d'œil. Il faudra encore s'assurer, avant de faire un nouveau prêt, que le précédent n'a pas été détourné de sa destination, et fournir un état sommaire d'avancement des travaux, comme on le fait pour les entreprises de travaux publics, mais beaucoup plus simple. Un agent par arrondissement suffirait à cette tâche, qu'on pourrait confier, mais en le renforçant un peu, au service hydraulique des ponts et chaussées.

La comptabilité serait bien simple. Les prêts seraient mandatés sur les certificats d'avancement des travaux, et les annuités ajoutées aux contributions et perçues dans la même forme.

Je vous l'avoue, Messieurs, sans nier l'efficacité des primes et des concours agricoles, régionaux ou départementaux, je ne leur crois cependant, à tort ou à raison, qu'un rayon d'action très-limité, je crois qu'ils ne font guère qu'effleurer la routine agricole et ne l'attaquent pas au vif, et au projet qu'on vous exposait l'autre jour d'y consacrer 6 millions par an, je n'ai pu résister à la tentation d'en opposer un autre

qui demande la même somme pendant quelques années seulement, mais la distribue tout autrement, en prêts et non plus en cadeaux, avec rentrée à peu près intégrale dans les coffres de l'État. Je crois qu'il aurait des effets infiniment plus grands, et surtout qu'il pourrait porter le progrès jusque dans les profondeurs les plus reculées de nos campagnes.

Je quitte les projets et reviens au présent.

Je crois que nous sommes dans la bonne voie, que ce que nous pouvons faire de mieux aujourd'hui, c'est d'offrir aux agriculteurs un concours gratuit, mieux que cela, de nous porter garants des dépenses et autant que possible des produits, de nous attacher à former sur tous les points des chefs d'ateliers intelligents, enfin de nous efforcer de rendre le drainage bon marché. Nous réduirons les dépenses par les prêts d'outils, nous formerons des ouvriers, nous nous formerons nous-mêmes en exécutant autant que possible, sur tous les points du département, des travaux au compte de ceux qui voudront bien nous les confier, nous stimulerons les demandes en offrant le concours gratuit et en garantissant un maximum de dépense. Voilà, selon moi, le meilleur emploi à faire des fonds d'encouragement. Sans proscrire absolument la subvention directe, je voudrais qu'on la réservât pour des cas tout exceptionnels, pour des propriétaires éminemment intelligents et zélés, mais à ressources notoirement insuffisantes, qu'un léger secours pourrait tirer de l'ornière.

Pour nous, membres de la Société d'Émulation, attachons-nous d'abord à porter à la connaissance du public les offres de l'administration, répandons-les autour de nous, excitons chacun à s'adresser à elle, disons à tous que son concours sera entièrement gratuit et que chacun, après avoir reçu conseil, sera toujours libre de se décider ou à améliorer sa terre, ou à la laisser telle qu'elle est, et libre aussi, s'il veut l'améliorer, ou de confier ses travaux à l'administration, ou de les diriger lui-même. Disons-lui enfin que les outils lui seront prêtés sans frais.

Faisons la liste de tous ceux qui s'occupent spécialement

de drainage dans le département, de toutes les fabriques de tuyaux, des prix de fournitures et de transport, donnons ces indications à quiconque montre quelque disposition à drainer sa terre, faisons-lui en gros le calcul de la dépense.

Il existe une instruction pratique sur le drainage, publiée par le ministère de l'Agriculture et qui se vend un franc. C'est le parfait modèle du livre populaire, à la portée de tous. Engageons quelques libraires à en prendre en dépôt quelques centaines d'exemplaires, et recommandons cet ouvrage à tout propriétaire. Il peut lui suffire, avec quelque intelligence, pour diriger lui-même les travaux. Mieux encore, que la Société achète elle-même une cinquantaine d'exemplaires et qu'elle les prête.

Demandons, soit au Gouvernement, soit au département, d'accorder assez de fonds pour couvrir les frais d'études et de direction des travaux et ne pas être obligés de renoncer au concours gratuit; 3,000 francs par an suffiraient.

Demandons-lui surtout, à défaut d'une constitution suffisante du service hydraulique, d'instituer un agent spécialement et exclusivement chargé du drainage, études, projets et travaux, comme l'ont déjà fait plusieurs autres départements. Avec des appointements de 15 à 1,800 francs au plus, les frais de voyage et de séjour en sus, on trouverait certainement un homme capable.

Demandons encore à tous ceux qui ont déjà drainé de vouloir bien nous fournir la note exacte et détaillée, s'il est possible, de leurs dépenses, et en regard la comparaison en revenu net des produits anciens et des produits nouveaux. De ces documents formons un tableau authentique que nous publierons dans nos *Annales* et que nous communiquerons à tout requérant.

Enfin, soumettons au Gouvernement le vœu d'une législation qui, à l'imitation de l'Angleterre, aille, par voie de prêt direct, sans intermédiaires entre le Gouvernement et ses agents et les particuliers, au devant des améliorations foncières.

Voilà, Messieurs, des propositions très-simples, très-pratiques, très-modestes, et qui n'en seront pas peut-être moins efficaces.

Je termine en sollicitant votre indulgence pour ce travail très-précipité, que je ne vous présente que comme un canevas sur lequel vous établirez votre discussion et arrêterez vos résolutions.

DÉLIBÉRATION

de la Société d'Émulation des Vosges,
sur le mémoire qui lui a été présenté par M. Kuss,
l'un de ses membres,
sur les moyens de populariser le drainage.

La Société d'Émulation des Vosges,

Après avoir entendu le mémoire de M. Kuss, l'un de ses membres, sur les moyens de populariser le drainage dans le département;

Sur le rapport de la Commission d'agriculture,

Délibère ce qui suit :

1° Chaque membre s'engage individuellement à répandre, dans le cercle de ses relations de toute nature, en toute occasion favorable, les offres que fait l'administration des ponts et chaussées aux particuliers pour les aider à drainer leurs terres, à engager à s'adresser à elle les propriétaires de terres humides qui ont le désir de les améliorer, mais qui ne sont pas au courant des bons procédés, à leur exposer enfin que l'intervention de l'administration est toute bienveillante et gratuite, et ne leur fera contracter aucune obligation, ni pour le présent, ni pour l'avenir;

2° Il sera ouvert au secrétariat de le Société un registre sur lequel seront inscrits :

1° La liste de toutes les fabriques de tuyaux de drainage du département, et même des fabriques les plus rapprochées des départements voisins, avec les prix de fourniture et de transport ;

2° Celle de tous les hommes de l'art, chefs d'ateliers et contre-maîtres qui s'occupent spécialement de drainage, de leur résidence et des conditions auxquelles ils entreprennent les travaux ;

3° Celle de tous les terrains drainés dans le département ou aux environs sur lesquels il sera possible d'obtenir des renseignements, indiquant avec autant d'exactitude que faire se pourra la contenance, la nature du sol et de la culture, la dépense totale du drainage et la dépense par hectare, le revenu net avant et après l'opération, l'intérêt rapporté par les travaux, enfin toutes les circonstances particulières de nature à contribuer aux progrès de l'art du drainage.

La tenue de ce registre est confiée à M. le secrétaire perpétuel.

Il sera communiqué sans déplacement à quiconque voudra en prendre connaissance ou en faire des extraits.

Tous les renseignements écrits qui auront servi à la rédaction de ce registre seront dûment classés et inventoriés et demeureront annexés ;

3° La Société arrête l'acquisition, sur les fonds de son budget consacrés à l'encouragement de l'agriculture, de 30 exemplaires de l'*Instruction pratique sur le drainage*, publiée par le ministère de l'agriculture. L'archiviste est autorisé à prêter chaque exemplaire contre le dépôt de la somme d'un franc qui sera restituée en échange de l'ouvrage, à moins que celui-ci ne soit rendu hors de service ;

4° La Société émet le vœu qu'il soit ouvert, sur les exercices 1856 et suivants, un crédit annuel de 3,000 francs, sous le titre de *subvention au drainage*. Au cas où le Gouvernement n'en fournirait qu'une partie, elle supplie le Conseil général du département de vouloir bien compléter cette somme ;

5° La Société émet le vœu que le Gouvernement ou, à défaut, le Conseil général institue dans le département un agent spécialement et exclusivement chargé d'étudier les projets de drainage et d'en diriger l'exécution au compte des particuliers, suivant les formes et aux conditions adoptées en Belgique, sauf à l'administration à prendre à sa charge, sur le montant du crédit de subvention, s'il en est alloué, tout ou partie des frais d'études et des frais de déplacement de l'agent.

La Société émet en outre le vœu que cet agent soit placé sous la direction du service hydraulique;

6° La Société émet le vœu d'une législation qui, à l'imitation de la législation anglaise, aille, par voie de prêt direct, au devant des améliorations foncières de toute nature;

7° La Société arrête que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Vosges, avec prière de soumettre au Gouvernement et au Conseil général des Vosges les vœux qui leur sont respectivement adressés, et de les appuyer de toute son influence;

8° La Société arrête encore que la présente délibération sera insérée dans ses *Annales*, à la suite du mémoire de M. Kuss.

Délibéré et adopté par la Société dans sa séance du 21 février 1856.

Le Président, signé MAUD'HEUX.

Le Secrétaire perpétuel, signé HAXO.

HISTOIRE MÉDICALE

DE

LA FIÈVRE TYPHOÏDE

QUI A RÉGNÉ ÉPIDÉMIQUEMENT A SAVIGNY (VOSGES),

depuis le 23 octobre 1854 jusqu'au 18 mai suivant,

PAR CHARLES-AUGUSTE CHEVREUSE,

Docteur en médecine de la faculté de Paris,
Membre de la Société d'Émulation des Vosges.

Dans une carrière où l'observation est une source inépuisable de nouvelles lumières et ajoute sans cesse à la somme des connaissances acquises, chacun est comptable des fruits de son expérience.

ROUX.

Savigny, dont la population était de 483 habitants avant l'invasion du choléra, est un village du canton de Charmes qui en est distant de 7 kilomètres; il est assis, partie sur la cime et sur les flancs d'un coteau qui regarde le nord, partie sur le versant et aux pieds de ce même coteau qui regarde l'ouest. Il est formé d'une rue principale et de deux rues latérales. La première s'étend du nord au sud, et les deux autres de l'est à l'ouest.

La disposition de ces rues est celle d'une croix dont les bras inégaux ne se trouvent pas sur la même ligne horizontale.

Tandis que la rue de l'Église s'élève assez rapide, à partir de la maison commune qui en occupe l'angle latéral gauche jusqu'à l'église et au presbytère qui la couronnent, celle du Cugno descend presque en ligne droite d'abord jusqu'à une impasse appelée Cugno, puis se dévie à gauche en formant un coude, pour reprendre bientôt sa première direction jusqu'à la prairie où elle aboutit. [Voir le plan.]

Quand on se rend de Charmes à Savigny, éloigné d'environ 400 mètres de la route de Mirecourt, on monte toujours, en quittant cette route à gauche, jusqu'à la maison n° 20 de ce plan, puis on descend par une pente courte, mais rapide, jusqu'en face de la maison n° 6, pour remonter ensuite, mais faiblement, jusqu'à la maison commune n° 15. A partir de là, le chemin qui conduit à Gircourt est à peu près sur le même plan; mais un peu au delà de la maison n° 10, il ne tarde pas à devenir montueux.

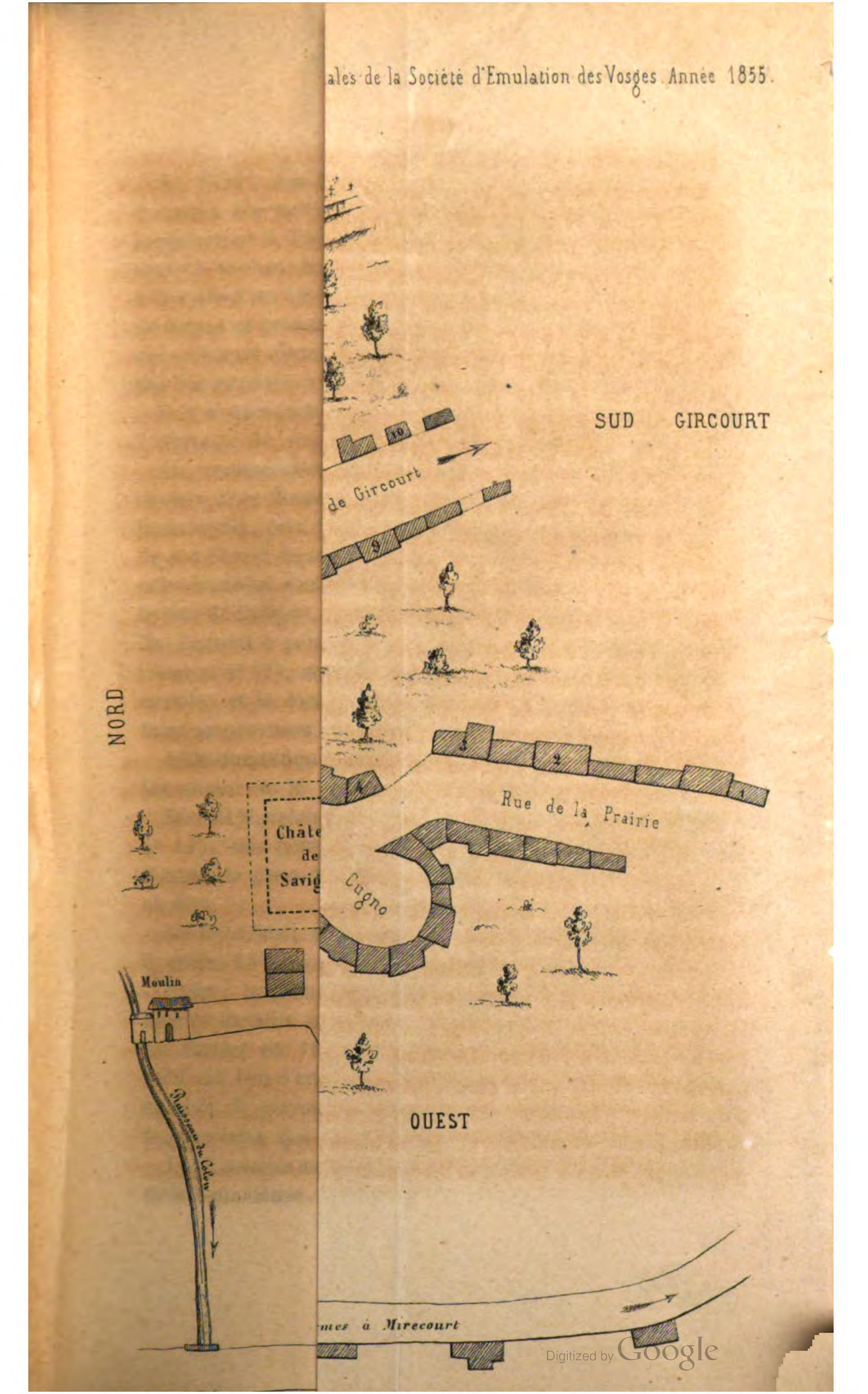
Sept à huit maisons au plus, appelées les baraques de Savigny, existent à droite et à gauche de la route de Mirecourt.

Enfin, à environ 400 mètres du village, côté du nord, se trouve le château de Savigny. Deux tours en ruines, des pierres, quelques arbres fruitiers, de larges et profonds fossés convertis en prairies, c'est tout ce que l'œil attristé rencontre de son ancienne splendeur.

Douze ou quinze maisons au plus, y compris le moulin, font partie des dépendances de ce fief démoli.

La plupart des maisons de Savigny sont vieilles, peu spacieuses, mal exposées et mal bâties; nombre d'entre elles sont humides et ne reçoivent point de soleil.

A diverses époques, ce village a été le théâtre d'épidémies fort meurtrières. Il y a 62 ans, une maladie qu'on croit être le typhus y enleva 75 personnes, dont 45 chefs de familles; pas un enfant n'y succomba. C'est un soldat malade, de passage à Savigny, qui communiqua cette affection à la famille d'un tailleur d'habits de qui il avait reçu une généreuse hospitalité. L'hiver régnait alors, et cet hiver était si rigoureux qu'on avait peine à creuser la terre pour y enfouir les morts.


ales de la Société d'Emulation des Vosges. Année 1855.
SUD GIRCOURT
de Gircourt
NORD
Rue de la Prairie
Châte
de
Savig
Cugno
Moulin
Ruisseau du Colon
OUEST
mes à Mirecourt
1
2
3
4
9
10

En 1801, une épizootie très-meurtrière régna sur les bêtes à cornes. Un cultivateur nommé L...., qui demeurait dans la maison n° 6, habitée aujourd'hui par la famille C..., perdit seul 13 vaches de son écurie. Cette épizootie s'était déclarée à la suite d'un été si chaud et si sec que la terre offrait partout de larges et profondes crevasses. On se vit obligé de séquestrer ces animaux pendant longtemps dans leurs écuries, pour ne pas les exposer à se fracturer les membres.

Il y a quelques années, J. O..., cultivateur, perdit 6 ou 7 chevaux de son écurie [maison n° 2].

Au commencement d'août 1854, on raconte que deux neveux de la domestique de M. le curé de Savigny, venus de Housséville, près Sion [Meurthe], pour lui annoncer la mort de son père et de ses frères enlevés par le choléra, y apportèrent cette maladie. Ces étrangers demeurèrent huit jours au presbytère de Savigny, occupés à soigner leur diarrhée cholérique. Ils l'eurent à peine quitté que M. T..., qui en était voisin [maison n° 12], mourut la victime; T... fréquentait la maison curiale, et la domestique de cette maison allait chaque jour faire sa provision de lait chez lui.

Cette domestique ne devint pas malade, mais son maître fut atteint de la cholérine.

Bientôt Madeleine H..., autre voisine du presbytère [maison n° 13], son père, les deux G... frère et sœur, tous habitants de cette maison qui est mitoyenne, mouraient du choléra.

De là le fléau se répandit sur toute la rue de l'Église où il enleva 20 personnes.

Enfin, la grande rue, celle du Cugno et le Cugno furent bientôt envahis aussi. On élève à 35 le chiffre des victimes du choléra en 16 jours, du 2 au 18 août. Une remarque qu'il est bon d'enregistrer et qui a été faite par un certain nombre de personnes, c'est que le fléau choisissait de préférence ceux qui avaient coutume d'aller les pieds nus.

Le 20 octobre suivant, par une nuit très-sombre, très-froide et très-pluvieuse, j'étais appelé au domicile de Jean-Baptiste

M..., cultivateur au même lieu, à l'effet d'y donner mes soins à sa femme qui, depuis 8 jours, était alitée pour un flux de sang des plus intenses [maison n° 1].

Trois jours après, vers trois heures du matin, cette femme expirait. J'ai su qu'elle était malade depuis plus d'un mois. Elle avait été mieux pourtant, après l'administration d'une potion de nitrate d'argent diacodée ; sous l'influence de cette potion, le nombre des selles s'était prodigieusement réduit. Mais la malade, épuisée par des évacuations excessives, ne devait point se rétablir.

Le 10 novembre suivant, Mlle B..., sa belle-sœur, âgée de 34 ans, qui lui avait prodigué tous ses soins, le jour et la nuit, devint malade à son tour, mais de fièvre typhoïde. Contrainte de s'aliter, elle quitte la maison de son beau-frère, située à une grande distance de celle de Pierre B..., son père, et meurt chez ce dernier, le 10 décembre suivant à 10 heures du soir [maison n° 21].

Le 2 décembre, sa sœur, âgée de 26 ans, que j'avais traitée du choléra et qui s'était très-bien portée depuis, est forcée de s'aliter aussi, dans la même chambre, pour une fièvre typhoïde assez légère dont elle guérit au bout de 15 jours.

Une autre fille B...., âgée de 22 ans, grande et forte, qui avait constamment soigné ses sœurs, se voit contrainte de s'aliter aussi, 15 jours après, pour la même affection à laquelle elle succombe. Elle avait refusé tous les secours de la médecine.

On m'a dit que la mort de son fiancé, enlevé par le choléra, lui avait causé un chagrin tel que la vie lui était devenue insupportable.

En novembre aussi, le petit M...., âgé de 10 mois, dont la mère était morte du flux de sang, et qui avait été recueilli par les Dles B...., ses tantes, contracta la fièvre typhoïde dont il guérit. Cet enfant, devenu malade, quitta le domicile des Dles B.... et fut traité par moi dans une maison n° 23 du plan.

Le 21 octobre 1854, j'étais appelé au domicile de Charles

B...., rue de Gircourt, n° 10. Cette maison, très-éloignée de celle de Pierre B...., comptait trois malades : 1° Charles B...., âgé de 56 ans, atteint de flux de sang; 2° sa femme, âgée de 54 ans, atteinte de fièvre typhoïde; 3° son fils, âgé de 22 ans, en proie aussi à la même affection.

B.... père et fils se rétablirent. Quant à la femme B...., elle guérit de la fièvre typhoïde, mais elle mourut de phthisie pulmonaire, après avoir été quelque temps convalescente.

Tels furent les premiers malades de fièvre typhoïde à Savigny.

Bientôt ce fut le tour des six F...., [maison n° 15], dont un seul, le père, succomba à une résorption purulente, après avoir été guéri de la fièvre typhoïde.

En même temps, je vis des malades dans les maisons n°s 16, 7, 8, 9, 11, 17, 18, 3 et 22, puis l'épidémie se termina au n° 6.

Je fus aussi appelé à en voir et à en traiter dans les maisons situées n°s 24, 25 et 26 qui font face au château, ou plutôt aux ruines de ce château.

Je n'en ai vu aucun à la tuilerie n° 25 et dans les maisons situées à droite et à gauche de la route de Charmes à Mirecourt.

Quelles ont été les causes de l'épidémie? Divisons-les en deux classes, en causes premières et en causes secondaires. Les causes premières me paraissent aussi ignorées que celles du choléra, à la suite duquel on a vu fort souvent naître l'affection qui nous occupe.

Je rapporte les causes secondaires à l'humidité de la demeure, aux miasmes particuliers qu'on y respirait, à un état maladif habituel des organes digestifs, au sexe féminin, aux émotions tristes. (1) Dans toutes les maisons où j'ai traité des malades, il existait une odeur infecte, qu'il serait

(1) Quelques personnes ont attribué l'affection typhoïde aux causes suivantes : 1° à la corruption de l'air par les cadavres des cholériques enterrés peu profondément dans le cimetière qui règne autour de l'église; 2° à l'eau de la fontaine (voir le plan, n° 32) située au-dessous de l'église et du presbytère et qui passe sous le cimetière.

difficile de caractériser, mais dans laquelle dominait l'odeur de moisi et de renfermé. Cette odeur différait sensiblement de celle qu'exhalait le corps des personnes atteintes de la maladie.

C'est dans les maisons qui regardent l'ouest que j'ai observé le plus grand nombre de cas typhoïdes. On n'en sera pas surpris quand on saura que le vent qui règne le plus ordinairement à Savigny provient de cette direction, et qu'il trouve sur son passage de nombreux fumiers situés sous les croisées.

Il est des maisons cependant qui regardent le nord, le midi et l'est, et dans lesquelles j'ai traité des malades. Mais ces maisons n'offraient pas toutes les conditions de salubrité désirables.

L'affection typhoïde, d'ailleurs, pouvait y avoir été communiquée. C'est ainsi que Mme H...., épouse du maire [n° 14], qui allait tous les jours visiter sa belle-sœur, Mme D... [n° 7], quoique craignant la maladie, a bien pu en puiser le germe dans cette maison.

Quand une épidémie sévit sur une localité, n'a-t-on pas remarqué depuis longtemps que chacun y était prédisposé, et que la plus légère cause suffisait pour la déterminer. Le

Ces assertions me paraissent erronées, 1° parce que les cadavres, quoiqu'on en ait dit, sont enfouis à la profondeur déterminée par la loi ou les règlements concernant la salubrité; 2° parce que cette corruption de l'air par la cause que je signale n'a été remarquée par personne; 3° parce que ce ne sont pas les habitants de Savigny, qui demeurent près de l'église, qui ont été atteints de la maladie, du moins pour la plupart; 4° parce que le vent de l'ouest, qui règne le plus ordinairement dans ce village, eût emporté les exhalaisons cadavériques dans une direction qui lui est opposée. Ce ne sont pas non plus les eaux de cette fontaine, 1° parce qu'elles m'ont paru jouir de toutes les qualités des eaux potables; 2° parce que les personnes qui n'en boivent pas ont été frappées en plus grand nombre par la maladie que celles qui en font usage; 3° parce que, dans bien des communes, le choléra s'est annoncé par la suette et a été suivi de la fièvre typhoïde; 4° enfin, parce que les eaux de cette fontaine ne proviennent pas du cimetière, comme on l'avait avancé gratuitement.

docteur P...., de Lunéville, a écrit que les gens bien portants étaient presque seuls exposés à contracter la fièvre typhoïde. Cette assertion me paraît erronée. J'ai remarqué, au contraire, qu'un état maladif des voies digestives constituait une prédisposition fâcheuse à l'affection typhoïde : M[me] H..., M[me] C...., M[lle] G...., M[lle] G...., M[me] C...., M. P...., M[me] L...., M[me] C...., etc., souffraient depuis longtemps de l'estomac.

J'ai fait la même remarque à l'occasion de la suette qui a précédé ou accompagné le choléra l'an dernier.

On verra par le tableau ci-joint que plus des deux tiers des malades ont été des femmes. Quelle est la raison de cette différence ? C'est que la femme, généralement plus sédentaire que l'homme, se trouve plus longtemps soumise à l'influence des conditions d'insalubrité de sa demeure ; c'est que l'homme, par la nature de ses travaux, est appelé à respirer un air plus sain et à se dépouiller, par l'exercice et l'acte si important de la transpiration cutanée, des éléments impurs dont son sang est imprégné ; c'est que la femme est habituellement plus maladive et qu'elle est l'infirmière obligée de toutes les personnes qui souffrent (1).

L'épidémie avait presque cessé à Savigny, quand M. C.... (maison n° 6) s'avisa, au commencement de mars, de faire creuser, sous l'unique croisée de son poêle, un fossé

(1) Les hommes qui ont été atteints de la maladie typhoïde exerçaient, pour la plupart, une profession sédentaire. Un seul cultivateur, nommé C...-T..., a contracté la maladie à laquelle il a succombé.

Je ne crois pas que le genre d'alimentation des habitants de Savigny puisse être envisagé comme une cause de l'affection qui m'occupe, pour les raisons suivantes : 1° parce qu'il ne diffère pas de celui des communes où il n'y a pas eu de cas de fièvre typhoïde ; 2° parce que le régime est le même pour les hommes et pour les femmes, et que ces dernières ont été atteintes en plus grand nombre que les premiers.

Toutefois, il est regrettable que la viande n'entre pas pour une proportion plus considérable dans l'alimentation de nos villageois, auxquels des travaux rudes et pénibles occasionnent des pertes excessives.

très-profond et très-large destiné à réparer le conduit obstrué de sa cave qui, par le fait de cette obstruction, se trouvait remplie d'eau.

Un fumier avait toujours existé sous cette fenêtre, tout près de l'endroit où ces fouilles avaient lieu.

Quelques jours après, Mme C...., âgée de 70 ans, et sa fille aîné, âgée de 39 ans, sont forcées de s'aliter : toutes les deux avaient la fièvre typhoïde. M. C.... père, âgé de 68 ans, se plaignit quelque temps après de faiblesse, d'anorexie, mais ces symptômes ne tardèrent pas à disparaître.

Il y a quelques années déjà, j'avais traité deux filles de cette maison de fièvre typhoïde. L'une en est morte. Celle qui a survécu et qui jouit aujourd'hui d'une excellente santé, a prodigué tous ses soins aux deux malades; elle n'a rien éprouvé. Une autre sœur, qui n'avait pas eu l'affection qui m'occupe, s'est presque toujours tenue éloignée des malades, d'après mon conseil; elle n'a rien éprouvé non plus. C'est dans cette maison de M. C.... que B.... fils était domestique quand il est devenu malade. On l'a conduit chez ses parents, n° 10, où je l'ai soigné depuis le 20 novembre jusqu'à sa guérison.

C'est après avoir souvent visité son père, atteint de flux de sang, et sa mère de fièvre typhoïde, que B... fils est devenu malade. Serait-ce en soignant son mari du flux de sang que la femme B... aurait contracté la fièvre typhoïde (1)? Je l'ignore, mais c'est en prodiguant ses soins de jour et de nuit à sa sœur, la femme M..., morte de cette affection (flux de sang), que Mlle B... est devenue malade de fièvre typhoïde.

(1) J'apprends à l'instant qu'un autre fils B..., qui était militaire, est venu mourir de fièvre typhoïde chez ses parents, et qu'il a communiqué la maladie à sa mère. Il se pourrait qu'il eût aussi transmis sa maladie à son frère, alors domestique chez M. C...

Trois autres filles de cette maison n'ont rien éprouvé.

M. le curé m'a dit que ce militaire a été le 1er atteint mortellement de la dothinentérie dans sa commune.

Le 17 novembre, Marianne B...., âgée de 35 ans, qui avait soigné aussi la femme M... et la femme O... [nº 2], cette dernière de fièvre typhoïde, me fait appeler chez ses parents, maison nº 28, près le château. Je la trouvai en proie à tous les symptômes d'un violent choléra sporadique dont elle guérit.

Je me borne à rapporter ces faits, sans en donner l'explication, et j'ajoute qu'il ne me répugnerait pas d'admettre que deux personnes d'organisation différente puissent, quoique soumises aux mêmes causes d'intoxication, présenter des symptômes de maladies qui n'auraient pas la même nature.

Contagion. Il y a longtemps que j'ai transmis à l'administration des faits de contagion de la plus entière évidence; j'en ai recueilli bien d'autres encore. Rappelons brièvement ces faits auxquels nous en ajouterons d'autres observés cette année.

Il y a 8 ou 10 ans, Mme D..., de Charmes, va visiter son père, son frère et sa sœur atteints de fièvre typhoïde, à Vezelise [Meurthe]. A peine est-elle de retour, qu'elle tombe très-gravement malade de la même affection qu'elle communique à Ernest D..., son beau-fils. A cette époque, Charmes et son voisinage ne présentaient aucun cas de dothinentérie.

Mme B...., de Hergugney [Vosges], avait aussi la fièvre typhoïde. Elle reçoit la visite de son frère qui demeurait à Oëlleville, près Mirecourt. Ce dernier s'en retourne et meurt bientôt après de la maladie à laquelle sa sœur plus heureuse a survécu.

Oëlleville, m'a-t-on dit, n'avait pas un malade de fièvre typhoïde.

Il y a quelques années, cette affection sévit à Saint-Firmin [Meurthe], sur la personne de M. T..., homme jeune et robuste. Deux de ses sœurs qui habitaient Rugney, près Charmes, vont le visiter. A peine sont-elles de retour qu'elles deviennent malades de la même affection à laquelle elles succombent comme leur frère.

Cette maladie régnait au pensionnat des religieuses d'Épinal. Deux élèves qui en étaient atteintes reviennent à Lamerey et à Dompaire et la communiquent à leurs parents.

Ces localités aussi étaient exemptes de dothinentérie avant l'arrivée de ces deux jeunes filles.

M. le curé de Griport [Meurthe] avait pour domestique une parente qui va soigner son frère malade de fièvre typhoïde dans les environs de Lunéville. Ce frère mort, cette fille revient chez son maître. Peu de jours après, elle devient malade aussi et meurt de la même affection à la fin du deuxième septenaire.

Bientôt aussi M. le curé tombe malade d'une dothinentérie qui le retient alité pendant 7 semaines. Le 4 mai 1855, il était en voie d'amélioration, quand sa mère, venue pour le voir depuis quelque temps, s'alite à son tour et meurt à 66 ans d'une fièvre typhoïde adynamique, 12 jours après son invasion. Enfin la veuve L......, qui passait une partie de ses nuits au chevet de M. le curé, contracte aussi l'affection dothinentérique et la communique à son fils, âgé de 11 ans.

En mai dernier [1855], le nommé P..., de Florémont, âgé de 18 ans, s'en va à la foire de Nancy. Il fait cette route à pied [9 lieues], par un temps très-chaud. Sa chemise, trempée de sueur, est froide, et comme il ne peut en changer, il la garde dans cet état pendant trois jours. Revenu chez lui, il est pris de céphalalgie, de diarrhée, de vomissements bilieux, d'épistaxis et de tous les autres symptômes caractéristiques de la fièvre typhoïde dont il guérit. Son père, âgé de 56 ans, qui couchait dans la même chambre, ne tarde pas à s'aliter aussi huit ou dix jours après, en proie à la maladie de son fils, maladie à laquelle il succombe le seizième jour, l'ataxie étant survenue. Florémont non plus n'avait pas un seul cas de dothinentérie avant l'arrivée de ce jeune homme.

Si j'ai puisé ailleurs ces exemples de communication de la maladie qui m'occupe, c'est que Savigny ne m'en a pas

présenté d'aussi frappants et que je tiens à assurer le triomphe de cette vérité, encore contestée aujourd'hui par des hommes marquants dans la science.

Tous les sujets sans doute ne sont pas susceptibles de cette communication ; mais il m'est arrivé d'inoculer cinq ou six fois du vaccin au même enfant sans parvenir au résultat que je désirais obtenir.

Deux fils P..., d'Hergugney, avaient la fièvre typhoïde et couchaient séparément dans la même chambre, le jour. La nuit venue, ils se réunissaient dans un lit pour céder l'autre à leur père et à leur mère qui s'y couchaient, sans en changer les draps imprégnés de toutes les émanations des malades. Ils ne contractèrent pas la dothinentérie.

Le tableau ci-joint, dans lequel je signale les formes diverses de la maladie, sa durée, ses complications, etc., me dispense de parler des symptômes. Je passe donc aux moyens de traitement. Ces symptômes ont été d'ailleurs ceux qu'on observe toujours en pareil cas.

Traitement. Le devoir du médecin ne consiste pas seulement à combattre une épidémie, il consiste surtout à la prévenir. C'est ce que je me suis efforcé de faire à l'occasion de toutes les épidémies, quand j'en entrevoyais la possibilité. Malheureusement, à l'occasion de celle qui m'occupe, comme à l'occasion du choléra et de bien d'autres affections encore, j'ai souvent prêché dans le désert : *vox clamantis in deserto;* mais la satisfaction d'un devoir accompli n'est pas une récompense à dédaigner.

Le paysan, généralement, ne comprend pas assez la nécessité d'observer les lois de l'hygiène, et lorsqu'il lui arrive de la comprendre, il ne lui est pas toujours possible de les pratiquer.

Prescrivez donc l'usage de bons aliments à celui qui ne peut se les procurer ! prescrivez donc l'habitation dans une maison salubre à celui qui se trouve dans une condition tout opposée et que la dure loi de la nécessité, *dura lex, sed lex*, contraint d'y vivre !..

Toutefois, je recommandais, autant que cela était possible, l'aération (1) et la suppression de toutes les causes capables de vicier l'air : ainsi, éloignement des fumiers placés sous les fenêtres et trop souvent dans la direction du vent, qui emportait les miasmes dans la demeure; suppression des alcôves et de ces rideaux épais dont le paysan aime à s'entourer, et qui ont pour effet de l'emprisonner dans une atmosphère impure; suppression des couvets, écartement de la chambre à coucher de toutes les chaussures dans lesquelles on a sué (2).

(1) Dans toutes les chambres à coucher de nos paysans il n'y a pas de cheminée, si propre cependant à y renouveler l'air et à servir de tuyau d'échappement aux miasmes dont elles sont remplies. C'est là, je crois, un vice auquel il importerait de remédier. Au lieu d'une cheminée, on y trouve une taque ou un poële en fonte qui ajoute encore, par son odeur et sa température souvent trop élevée, à l'insalubrité du local. On veut éviter le froid et on s'empoisonne, car l'homme est un poison pour l'homme, a dit M. le professeur Champouillon.

Cette cheminée serait d'autant plus utile que les fumiers, généralement placés sous les croisées, ne sont pas faits pour purifier l'air auquel elles donnent accès. Maintes fois il m'est arrivé de fermer promptement la fenêtre que j'avais ouverte dans l'intention de renouveler l'air de l'appartement de mon malade, parce que celui que j'y avais fait entrer était beaucoup plus insalubre que celui qui en sortait.

Il suffit de respirer quelques instants dans la cuisine de nos paysans, en quittant leur poële, pour apprécier l'utilité de la cheminée; on sent bien vite que l'air y est plus pur.

L'assainissement de la demeure serait d'autant plus urgent que l'industrie de la dentelle et de la broderie tend à se répandre de plus en plus dans nos villages et à y rendre les femmes plus sédentaires et plus maladives.

(2) Il y a quelques années, à Charmes, le nommé L...., domestique de MM. O...... et D......, brasseurs, tombe malade de fièvre typhoïde compliquée de pleuro-pneumonie. L'affection fut si grave qu'on s'attendait à une terminaison funeste. En arrivant pour la première fois dans la chambre de L...., je sentis une odeur infecte. D'où provenait cette odeur? je l'ignorais. J'eus beau faire supprimer le poële en fonte, allumer du feu sous la cheminée de façon à renouveler l'air de cette chambre qui était suffisamment vaste, exposée au sud-est, etc., etc., l'odeur fétide

Je recommandais aussi d'isoler le malade et de lui donner pour garde une personne bien portante, ayant eu la fièvre typhoïde, ou bien dont le moral était à l'abri de toute appréhension de la maladie. Enfin la question de l'alimentation et des vêtements propres à défendre les personnes saines ou indisposées contre l'action du froid et de l'humidité n'était point oubliée.

Je crois avoir prévenu la maladie chez une garde en lui donnant le conseil de faire une promenade à pied. Au retour, la langue se trouvait dépouillée de son enduit blanchâtre, la céphalalgie et la faiblesse avaient disparu, l'appétit était revenu, un commencement de diarrhée aussi avait cessé.

Nombre de remèdes ont été préconisés contre l'affection typhoïde, mais son spécifique est encore à trouver. Voici ceux que j'envisage comme les plus efficaces. Au début,

subsistait toujours, et il n'y avait pas possibilité de transporter le malade ailleurs. L.... allait de mal en pis, et je m'attendais à le voir bientôt succomber. Ne voulant rien négliger pour sauver les jours de ce père de famille, je m'adressai au propriétaire de cette maison. Je l'interrogeai sur les antécédents du malade, et particulièrement sur la cause de cette odeur si fétide et si malsaine, que je supposais due à des loirs ou à des souris en putréfaction.

Voici sa réponse : « L.... sue beaucoup aux pieds, et quand il se couche, il renverse ses bottes, d'où coule sur le plancher un liquide d'une horrible puanteur. Depuis six mois qu'il habite cette chambre, la paille de son lit n'a pas été renouvelée. »

Cette réponse fut pour moi un trait de lumière ; je fis changer la paille du lit et tous les couchages. L'odeur disparut aussitôt. Je prescrivis ensuite des lotions savonneuses sur les pieds, des chaussettes en laine saupoudrées de sel ammoniaque. Le lendemain L.... était incomparablement mieux, et sa guérison inespérée ne tarda pas à se déclarer.

Ma conviction est que si L.... eût continué à respirer l'air infect de cette chambre, il aurait cessé de vivre.

Henri L...., maçon à Portieux, avait la fièvre typhoïde. Sa femme venait d'en mourir. Il s'alite dans la même chambre où l'on sentait une odeur puante ; il la quitte d'après mon conseil, et se trouve mieux le lendemain. Il serait mort, m'a-t-il dit depuis, s'il eût continué à l'habiter.

saignée du bras lorsqu'on a affaire à un tempérament sanguin, qu'il y a céphalalgie, oppression, plénitude et fréquence de pouls. C'est du moins là ce que j'ai fait.

La saignée sans doute n'arrêtait pas la maladie, qui marche en dépit de tous les moyens, mais elle prévenait ses complications du côté du cerveau et de la poitrine, ou bien en rendait l'intensité moindre. Peut-être aussi, et je le crois, quoiqu'on en dise, abrégeait-elle sa durée. Presque tous mes malades s'en trouvaient bien. La céphalalgie surtout cédait assez promptement à son influence, ainsi que l'oppression.

Les ventouses scarifiées au dos m'ont paru utiles aussi quand la saignée n'était pas parvenue à dissiper complétement la céphalalgie.

J'en dirai autant des sangsues à l'anus, bien qu'on les ait blâmées dans la dothinentérie. Les évacuations sanguines locales étaient seules employées, au début de la maladie, alors que les malades ne me présentaient pas toutes les conditions de tempérament sanguin, de force, de jeunesse, de fréquence et de plénitude du pouls dont j'ai parlé.

Je déclare donc avec la plus profonde conviction que la saignée pratiquée avec modération, et dans les circonstances indiquées, est un des meilleurs moyens à opposer à la fièvre typhoïde, et que je me suis toujours repenti de ne pas l'avoir employée, alors que j'en avais la facilité. Elle m'a rendu plus de services que les purgatifs trop préconisés dans le traitement de cette affection, et si je devais opter pour une méthode, à l'exclusion de l'autre, je choisirais la première.

Les purgatifs que j'ai administrés sont les suivants : sulfate de magnésie, huile de ricin, calomel. Généralement, je me bornais à deux ou trois purgations au plus, au début de la maladie, ou bien après la saignée. Un intervalle de quelques jours séparait chaque purgation. Je les prescrivais lorsque la langue était recouverte d'un enduit blanchâtre ou bilieux, que le ventre était indolent, ou peu douloureux, le pouls peu ou point fébrile, et que la peau était le siége d'une sécrétion nulle ou modérée.

Je les regardais comme contre-indiqués toutes les fois que la langue était rouge et sèche, le ventre douloureux, la fièvre intense, et que la maladie était arrivée à une période assez avancée. Trop souvent j'ai vu ces accidents s'accroître sous l'administration de ces moyens, dans les circonstances que je viens de signaler, pour ne pas les envisager comme nuisibles.

Le calomel est de tous le plus aisé à administrer et peut-être aussi le plus doux, mais c'est un évacuant très-infidèle, qui n'agit souvent qu'au bout de longtemps. Je le donnais ordinairement à la dose de 50 centigrammes à un gramme, dans du miel ou du lait caillé.

Dans la variété ataxique, j'aimais assez ce remède, alors qu'il y avait constipation. Le délire était souvent moindre après les selles.

Le calomel m'a servi aussi à combattre efficacement le météorisme du ventre qui rendait parfois la respiration très-gênée.

P... est le seul de mes malades qui ait fait usage de l'émétique. Cependant les bons effets qu'il en a obtenus sont de nature à recommander l'émétique dans certains cas qu'il importerait de déterminer.

J'ai été souvent dans la nécessité de combattre une diarrhée puréiforme extrêmement fétide et abondante. Quelquefois j'y ai réussi par un sel neutre, mais beaucoup plus souvent à l'aide de la potion suivante :

Potions gommeuses. . . .	100	grammes.
Sirop diacodé.	16	
Azotate d'argent cristallisé.	5	centigrammes.
	M. S. A.	

A prendre à la dose d'une cuillerée à bouche chaque heure. Dose moindre pour les enfants. J'ai élevé le sel d'argent à 7 centigrammes pour la même quantité de véhicule.

Je suis redevable de très-beaux succès à cette potion, non-seulement dans le traitement de la diarrhée typhoïde, mais surtout dans le flux de sang (1).

C'est celle qui a arrêté la diarrhée de la femme D...., de Mlle C...., de Mlle F.... aînée, etc.

Je n'ai point fait usage du quinquina comme tonique, lui préférant de beaucoup les toniques alimentaires, comme le bouillon de bœuf, par exemple. Je ne l'ai pas employé non plus comme anti-périodique, les cas que j'ai rencontrés ne m'en ayant point fourni l'indication.

Une ou deux fois seulement j'ai eu recours à la pommade de sulfate de quinine, lorsque la fièvre semblait rémittente, sans en obtenir grand résultat.

Quand un malade ne me présentait aucune indication, qu'il était sans souffrance, que les centres nerveux n'étaient point affectés, que des sueurs plus ou moins copieuses existaient et que l'affection était loin de son début, je me bornais à l'expectation, comptant plus sur les efforts de la nature que sur les remèdes. J'envisageais comme dangereux et inopportun l'emploi d'un purgatif, alors que la nature travaillait à se débarrasser peut-être des éléments morbides par l'émonctoire si important et si utile de la surface cutanée. Nos campagnards étant généralement des hydrophobes qui ne mordent point, je n'ai pas cru devoir employer les affusions froides.

(1) Trois enfants de la veuve J..., de Battexey (Vosges), avaient un flux de sang des plus intenses qui les avait réduits à un état affreux de marasme. L'un de ces enfants est mort sans secours. La mère s'attendait à voir périr aussi les deux autres quand cette potion leur fut administrée. Le lendemain, ils étaient mieux.

J'ai guéri ainsi ma petite chienne, qui est de race anglaise, d'un flux de sang rebelle à plusieurs moyens. Enfin, j'ai guéri de même plusieurs chiens de M. G..., notaire, qui par l'effet de la maladie qui atteint ces animaux dans leur jeune âge, se trouvaient en proie à une diarrhée muqueuse et sanguinolente des plus intenses et envisagée comme mortelle.

Une seule fois j'ai eu recours aux grands bains tempérés, et je déclare qu'ils ont fait cesser les douleurs abdominales, les soubresauts des tendons et qu'ils ont diminué la fièvre. Je les aurais conseillés plus souvent sans la répugnance des malades pour ce moyen débilitant et sans la difficulté de les faire préparer. Toutefois, ils n'ont pas abrégé la durée de l'affection.

Je n'ai fait usage des vésicatoires que contre certaines complications : c'est ainsi que j'ai combattu le délire dans la forme ataxique, des bronchites rebelles et la pleurésie par épanchement survenue chez D.... pendant sa convalescence. Dans aucun cas, ils n'ont produit la gangrène.

Les astringents, limonade sulfurique, ratanhia, m'ont réussi à arrêter l'hémorrhagie intestinale d'une abondance extrême survenue chez N....

J'accordais généralement à mes malades des boissons émollientes quand il y avait toux, sensibilité du ventre, diarrhée. Je leur donnais de la limonade, une solution de sirop de framboise, lorsqu'ils accusaient de l'altération, de la sécheresse à la bouche, qu'il y avait de la fièvre et qu'il n'existait ni toux, ni diarrhée. L'eau pure, à la température de la chambre, a souvent remplacé toutes ces boissons, quand le malade en était dégoûté.

Nombre de mes malades ont pris avec plaisir, dans ces dernières conditions, du lait caillé qui étanchait leur soif et relâchait modérément leur ventre.

Les cataplasmes émollients ou les embrocations huileuses et narcotiques calmaient assez fréquemment les douleurs intestinales. Les lavements, à titre de bains internes ou de laxatifs, étaient tous les jours administrés. Ils étaient rendus narcotiques ou astringents, selon les circonstances. Je n'ai retiré que peu ou point d'effet des lavements camphrés préconisés dans la forme ataxique contre laquelle le calomel, les ventouses scarifiées tout le long du rachis, les sangsues à l'anus et les vésicatoires en dedans des cuisses m'ont beaucoup mieux réussi.

J'ai employé chez plusieurs personnes dont le croupion

devenait rouge et même violacé, le liniment de collodion et d'huile de ricin conseillé par M. Guersant (1).

Ce liniment a produit des résultats prompts et satisfaisants. A-t-il prévenu la gangrène que j'ai observée souvent dans des circonstances analogues? Je l'ignore. En tout cas, il n'y a que la fille B..., qui n'a pas fait usage de ce liniment, qui soit morte avec une large escarre au sacrum.

On a conseillé d'alimenter de bonne heure les malades en proie à la dothinentérie. Ce conseil n'est pas bon, à mon avis, du moins généralement. Ce n'est guère qu'après le second ou le troisième septenaire que je commençais à leur accorder de légers bouillons, et souvent beaucoup plus tard encore. Je ne me décidais à le faire d'abord que lorsque le malade accusait ce besoin, car je n'aime point, en général, à donner des aliments au malade qui n'a pas faim.

A Savigny cependant, comme dans toutes les campagnes, la diète n'était guère du goût des personnes confiées à mes soins. Comment voulez-vous que j'aie des forces? me disait-on tous les jours, je ne mange pas! — Mais, répondais-je, avez-vous faim?—Non.— Pourquoi donc demandez-vous à manger?— Pour recouvrer mes forces.— Eh bien! si, dans ces conditions, il m'arrivait d'accorder des aliments, non-seulement ils ne profitaient pas au malade, mais ils aggravaient son affection. Malgré la faim, s'il existe de la fièvre, de la diarrhée, si la langue est sèche ou recouverte d'un enduit épais, les aliments sont contre-indiqués, du moins selon mon opinion.

D...., maréchal, était mieux, il entrait dans le troisième septenaire de la maladie, et tout présageait une convalescence peu éloignée. Cependant il existait encore de la fièvre, et la langue conservait un certain enduit. D... demandait des aliments solides; il avait faim, disait-il. Je l'engageais

(1) Collodion 30 grammes.
Huile de rincin 2 grammes.
Mêlez.

à patienter encore et à se contenter de bouillon de veau et de bœuf.

Le lendemain, je revois le malade, il était beaucoup plus mal : la fièvre était plus intense, la langue plus chargée, les forces plus abattues.

J'interroge D... et ses gardes pour connaître la cause de ce retour subit des accidents ; chacun reste muet. J'apprends enfin d'une manière toute confidentielle que, la veille, il avait mangé de la *cochonnade*.

Il fallut quelque temps de diète sévère pour ramener le malade au degré où il était parvenu. Aussi, quand devenu bien portant, je lui demandais s'il fallait manger de la *cochonnade* quand on avait la fièvre, la langue blanche, etc., il me répondait qu'il fallait bien se garder de manger même d'autres viandes, qu'il en avait fait l'essai et qu'il s'en était fort mal trouvé.

La femme B.... aussi était sur le point d'entrer en convalescence quand arrive la fête de son village. Elle ne résiste pas au désir de manger de la pâtisserie et des viandes dont le fumet flattait son odorat. Le lendemain, elle était beaucoup plus mal.

Ce n'est donc que par une gradation insensible et ménagée que la nourriture doit devenir plus substantielle.

Je me résume et je dis que, dans ma pensée : 1° l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Savigny, et qui a sévi d'une manière plus particulière sur les femmes, a été le produit d'une cause première aussi inconnue que celle qui précédemment y avait engendré le choléra ; 2° qu'il serait très-possible qu'elle y eût été communiquée; 3° que les causes secondaires et prédisposantes m'ont paru consister dans l'insalubrité des logements où j'ai constaté des odeurs infectes, l'humidité, l'entassement et souvent l'absence des rayons solaires ; dans les émotions tristes et un état habituel de souffrance ou de maladie, du côté des organes digestifs surtout; 4° que le spécifique de la dothinentérie est encore à trouver, mais qu'une saignée pratiquée au début de la maladie, dans

les conditions que j'ai signalées, a exercé une utile influence; que les purgatifs, favorables dans une foule de cas, au début de l'affection, ne peuvent constituer une méthode unique de traitement; qu'il y a danger de les employer lorsqu'il y a sensibilité du ventre, sécheresse de la langue, etc.; que, malgré leur administration, il survient presque toujours une transpiration cutanée, fétide et copieuse, sous l'influence de laquelle la nature m'a paru se débarrasser beaucoup mieux des accidents typhoïdes; qu'une potion d'azotate d'argent et de sirop diacodé m'a semblé très-utile pour combattre la diarrhée typhoïde; que le calomel, les révulsifs cutanés, après la saignée locale et générale, sont un des meilleurs moyens à opposer à l'ataxie.

Enfin, je déclare que, dans l'état actuel de nos connaissances, les moyens hygiéniques et l'expectation sont ce qu'il y a de mieux à faire dans une multitude de cas typhoïdes.

TABLEAU DES MALADES

Que j'ai traités de la fièvre typhoïde à Savigny (Vosges), depuis le 23 octobre 1854 jusqu'au 18 mai suivant.

NOMS DES MALADES.	AGE.	SEXE.	FORMES de la maladie.	DURÉE.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
B... ainée.	34 ans	Fille.	Abdominale d'abord, puis ataxique ou cérébrale.	29 jours.		Morte.	Vue pour la première fois le 23 octobre. C'est ma première malade. La maison B... regarde l'ouest. Elle ne semble pas humide. Fumier sous les croisées.
B..., sa sœur.	26 ans	Fille.	Abdominale.	15 jours.	Guérie.		Elle avait déjà été traitée par moi du choléra au mois d'août. Sa mère est morte du choléra dans la même chambre.
M..., son neveu	10 mois.	Masculin.	Abdominale.	15 jours.	Guéri.		Météorisme considérable du ventre qui cède au calomel et à l'huile camphrée, mais au calomel surtout.
D..., maréchal.	38 ans	Homme	Abdominale.	25 jours.	Guéri.		Écart de régime, rechute, refroidissement pendant la convalescence ; pleurésie par épanchement. Bons effets d'un énorme vésicatoire sur la poitrine. Maison plus basse que le sol, humide, tournée vers l'est, fumier sous la croisée du poêle.
D..., sa femme.	34 ans	Femme	Abdominale.	30 jours.	Guérie.		Surdité extrême. Bons effets de la potion d'azotate d'argent diacodée contre la diarrhée.

NOMS DES MALADES.	AGE.	SEXE.	FORMES de la maladie.	DURÉE.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
F... aînée.	20 ans	Fille.	Abdominale d'abord, puis thoracique et cérébrale.	8 semaines.	Guérie.		Odeur infecte exhalée par son corps. Extrême agitation nocturne, nombreux poux pendant la convalescence. Bons effets de la potion d'azotate d'argent diacodée.
F..., sa sœur.	15 ans	Fille.	Abdominale.	3 semaines.	Guérie.		Logement au 1[er] étage, mais humide, entassement. Le poêle regarde l'ouest, et la petite chambre à côté, où il y a deux malades, regarde le sud. Grande humidité des murs de cette chambre. Odeur fétide répandue dans ces deux chambres où, malgré mes avertissements réitérés, on entretient constamment des couvets.
F..., sa sœur.	10 ans	Fille.	Abdominale.	3 semaines.	Guérie.		Elle a eu le choléra dont elle s'est guérie en buvant de l'eau froide.
F..., son frère.	7 ans.	Homme	Abdominale et cérébrale.	6 semaines.	Guéri.		15 jours sans pouvoir parler. Aphtes nombreux dans la gorge et dans la bouche. Vers lombrics. Bons effets du calomel.
F..., son frère.	22 ans	Homme	Pectorale.	15 jours.	Guéri.		
F..., père.	46 ans	Homme	Abdominale et pectorale.	7 semaines.		Mort.	Il était guéri de la fièvre typhoïde. Mort dans la convalescence d'un énorme abcès sous-maxillaire qui a fusé dans la poitrine. Malade depuis longtemps. Madame F..., plus âgée que son mari, a eu deux érysipèles à la face pendant la maladie de ce dernier. Une seule fille de la maison F..., âgée de 16 ans, n'a rien éprouvé.

NOMS DES MALADES.	AGE.	SEXE.	FORMES de la maladie.	DURÉE.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
L..., du village.	14 ans	Fille.	Abdominale et pectorale.	5 semaines.	Guérie.		Engorgement lymphatique de l'articulation tibio-tarsienne pendant la convalescence. Pendant la maladie son corps exhale une odeur très-fétide.
L..., son frère.	21 ans	Homme	Abdominale.	5 semaines.	Guéri.		Sa mère en est morte, il est devenu malade immédiatement après, puis sa sœur ensuite. Le père n'a rien éprouvé.
L... fils, au château.	18 ans	Homme	Abdominale.	1 mois.	Guéri.		Adénite cervicale. Il attribue sa maladie à un refroidissement, poële humide, tourné vers l'ouest.
L..., sa sœur.	19 ans	Fille.	Abdominale.	1 mois.	Guérie.		
C..., au château.	24 ans	Fille.	Abdominale.	1 mois.	Guérie.		Poële humide, tourné vers l'ouest.
L..., au château.	50 ans	Femme.	Cérébrale.	15 jours.		Morte.	Vue deux jours avant sa mort, alors qu'elle ne connaissait plus personne. Malade depuis longtemps. Céphalalgie chronique. Poële à l'est, profonde misère.
L..., son fils.	17 ans	Homme	Abdominale.	15 jours.	Guéri.		Je l'ai fait coucher dans la cuisine aussitôt qu'il est devenu malade.
G...	17 ans	Fille.	Abdominale.	15 jours.	Guérie.		Poële très-bas, très-étroit, au sud-ouest. C'est une boutique d'épicier; odeur infecte d'huile rance, de chandelles, de savon, etc.
G..., Célestine.	20 ans	Fille.	Abdominale.	17 jours.	Guérie.		
P...	30 ans	Femme.	Abdominale et pectorale.	8 semaines.	Guérie.		Œdéme des pieds et des jambes pendant la convalescence qui dure longtemps. Gastralgie habituelle.
							Logement insalubre, fumier sous la croisée. Odeur infecte dans le poële.

NOMS DES MALADES.	AGE.	SEXE.	FORMES de la maladie.	DURÉE.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
P..., son mari.	34 ans	Homme	Abdominale.	12 jours.	Guéri.		15 centigrammes d'émétique au début. Excellents effets.
C...	34 ans	Femme.	Abdominale et pectorale.	6 semaines.	Guérie.		Elle a eu le choléra en août 1854, elle s'en est guérie, ainsi que sa sœur, en buvant de l'eau froide. Gastralgie depuis. Logement humide, fumier sous la croisée.
B...	35 ans	Fille.	Abdominale et pectorale.	6 semaines.		Morte.	Vue seulement au 15ᵉ jour de la maladie, purgée une fois au début, escarre au sacrum. Diarrhée fétide. Bons effets de la potion d'azotate d'argent diacodée.
B..., sa sœur.	22 ans	Fille.	Abdominale et pectorale.	20 jours.	Guérie.		Il y a eu dans cette maison, qui est humide, 3 malades. Entassement. Fenêtres au nord et à l'ouest.
B..., sa tante.	54 ans	Femme.	Abdominale et pectorale.	45 jours.		Morte.	Elle était convalescente quand j'observai chez elle tous les symptômes de la phthisie pulmonaire qui l'enleva; maison humide à l'ouest.
B..., son fils.	22 ans	Homme	Abdominale.	4 semaines.	Guéri.		
G...	30 ans	Fille.	Abdominale et pectorale.	7 semaines.	Guérie.		Très-bons effets du liniment de collodion et d'huile de ricin sur le sacrum. Maison tournée vers le nord. Entassement.
G..., sa sœur.	35 ans	Fille.	Abdominale.	6 semaines.	Guérie.		

NOMS DES MALADES.	AGE.	SEXE.	FORMES de la maladie.	DURÉE.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
N..., charron.	35 ans	Homme	Abdominale, pectorale et ataxique.	33 jours.		Mort.	Vu au 15e jour de la maladie, hémorrhagie intestinale qui cède aux astringents. Sa femme avait eu la fièvre typhoïde avant lui, poële très-long, au-dessous du sol. Odeur infecte de moisi et de renfermé.
C...	39 ans	Fille.	Abdominale et pectorale.	10 semaines.		Morte.	Toux et oppression très-anciennes ; pomettes très-rouges. Bons effets de la potion d'azotate d'argent diacodée. Morte de phthisie pulmonaire. Maison qui regarde le nord et ne reçoit point de soleil.
C..., sa mère.	70 ans	Femme.	Abdominale et pectorale.	6 semaines.	Guérie.		Gastralgie habituelle, peu d'effets des laxatifs. Bons effets de la sueur qui est abondante. Longue convalescence.
O... (Joseph).	54 ans	Femme.	Abdominale.	6 semaines.	Guérie.		Très-bons effets de la saignée et des ventouses. Maison très-basse et très-humide, odeur de moisi.
G..., née H...	26 ans	Femme.	Abdominale.	15 jours.	Guérie.		Très-bons effets de la saignée. Cette femme est nourrice.
J... (Louis).	22 ans	Homme	Pectorale et abdominale.	1 mois.	Guéri.		Soigné à Ubexy. Il est tombé malade chez Joseph Olivier. Bons effets d'une saignée.

Tableau des autres malades de la fièvre typhoïde que je n'ai point traités.

H..., épouse du maire.	39 ans	Femme.				Morte.	Elle souffrait depuis longtemps de l'estomac.

NOMS DES MALADES.	AGE.	SEXE.	FORMES de la maladie.	DURÉE.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
C...-T...	22 ans	Femme.		11 ou 12 semaines.		Morte.	Elle souffrait depuis longtemps de l'estomac.
G..., bossue.	37 ans	Fille.				Morte.	Faible de constitution.
C...-T...		Homme		10 ou 12 semaines.		Mort.	
B...	22 ans	Fille.				Morte.	Sans soins, chagrin.
G...	18 ans	Fille.				Morte.	Sans soins; elle souffrait de l'estomac depuis longtemps.
L...	54 ans	Femme.				Morte	
H...	18 ans	Fille.		1 mois.		Morte.	
B... (Jean-Cl.).					Guéri.		
B...	8 ans.	Fille.		3 semaines.	Guérie.		
B...	6 ans.	Fille.		3 semaines.	Guérie.		
R...	18 ans	Fille.		1 mois.	Guérie.		
B..., fils de Charles.	25 ans	Homme				Mort.	Il était militaire; il est mort de fièvre typhoïde, le premier du village, m'a-t-on dit. Bientôt sa mère et son frère sont devenus malades à leur tour de cette affection.
V...	65 ans	Femme.		7 semaines.	Guérie.		
V... fils.	26 ans	Homme		6 semaines.	Guéri.		
N...	32 ans	Femme.		6 semaines.	Guérie.		

ALCOOL

provenant du Sorgho.

Je suis chargé par la Société d'Émulation des Vosges d'analyser l'alcool provenant d'une graminée nommée Sorgho ou Hougue (Andropogon Sorghum Kunth), vulgairement grand millet d'Inde, gros millet, Dura, Douro. — C'est une grande et belle espèce, à tige pleine, s'élevant à trois mètres et plus, à nœuds pubescents : feuilles grandes d'environ un mètre, glâbres, ainsi que leurs gaînes, rudes à leur bord, finement dentées en scie; fleurs en panicules rameuses, resserrées, dont l'axe est glâbre et les rameaux velus; les fleurs hermaphrodites et neutres sont pubescentes; le pédicelle des fleurs est pileux. Les fruits ou cariopses sont arrondis, assez gros, variant de couleur du blanc au jaune et du brun au pourpre noirâtre et presque noir. Cette belle espèce est annuelle. Elle est originaire des Indes orientales.

Outre l'espèce que nous venons de décrire, il y en a trois autres qui se rapprochent beaucoup de celle-ci : il est probable que ces quatre espèces sont confondues dans la culture. Le Sorgho s'accommode très-bien de toutes les terres, mais principalement des terres meubles, substantielles, plutôt que des terres argileuses, et les expositions au soleil lui sont très-favorables.

Le principe sucré, qui produit l'alcool, est renfermé dans la tige. Pour extraire le sucre, ou l'alcool, je serais d'avis d'écraser les tiges, de les soumettre à l'action d'une forte presse ; d'épuiser les marcs, s'il y a avantage à le faire, et de

les employer à la nourriture du bétail; puis, de laisser fermenter le suc, en le plaçant dans les conditions essentielles pour exciter la fermentation alcoolique, et de distiller à la vapeur ou au bain-Marie; de réitérer la distillation aussi souvent qu'il y aura des matières, et de la répéter selon la force de l'alcool obtenu.

L'alcool qui m'a été remis par la Société n'a pas l'arrière-goût très-désagréable de l'eau-de-vie obtenue par la distillation des grains féculents, et qui tient à la présence d'une huile essentielle; il n'a pas cependant ce bon goût naturel à l'esprit de vin, qui supporte l'eau, de manière à le faire confondre avec l'eau-de-vie de Cognac ou toutes autres liqueurs alcooliques recherchées. Il pèse à l'alcoomètre de Gay-Lussac 20° et à celui de Réaumur 13°.

Le sucre a déjà été obtenu du Sorgho, mais je ne sache pas qu'on ait poussé plus loin la découverte, qu'on l'ait considérée comme une nouvelle source d'alcool. J'approuve les mesures prises par la Société pour l'acclimatation de cette précieuse graminée, et je fais des vœux pour que mon attente ne soit pas trompée.

Épinal, le 8 janvier 1856.

H. COUNIOT, *Pharmacien.*

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. MAUD'HEUX,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

SUR LA TOMBE DU DOCTEUR HAXO,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, DÉCÉDÉ LE 14 MAI 1856.

Mes chers Collègues, Messieurs,

Il y a des hommes dont la vie n'a pas besoin d'être louée, parce que la retracer dans un récit fidèle, c'est en faire l'éloge et la glorification.

Telle a été celle de l'excellent Collègue à qui nous venons rendre, avant le temps, un dernier et si cruel devoir. C'est à nous qu'il appartient de lui adresser cet hommage, nous à qui il a donné tant de preuves d'un dévouement sans bornes, nous témoins et confidents de ses travaux, nous à qui il a consacré tant d'heures, embellies par les charmes de son imagination vive et de sa parole spirituelle et facile.

Oui, Messieurs, en votre nom et avec la certitude de l'assentiment de tous, je puis dire en face de cette tombe prête à se fermer : celui qui y descend avait bien mérité de son pays et y laissera un long souvenir. En politique, il s'est montré, dans des temps difficiles, un courageux défenseur des principes d'ordre et de liberté. Sa carrière, commencée

dans nos armées, continuée dans nos hospices, a été vouée tout entière au soulagement de la souffrance, à la consolation du pauvre, aux intérêts du pays et de la cité qui l'ont vu naître. S'il nous a été donné d'accomplir quelques progrès et de produire quelque bien, il les a aidés, encouragés, soutenus, quand il n'en a pas eu la première initiative. Ami passionné de tout ce qui était beau, bon ou utile, il employait à l'étude tous ses loisirs, et, son seul délassement, il le cherchait dans le calme de la famille, près d'une épouse chérie, près de ses enfants dont à juste titre il était si fier.

Ils sont rares les hommes dont on peut porter hautement un pareil témoignage; et, quand la mort les moissonne avant l'âge, ils laissent après eux un vide immense et d'ineffaçables regrets. C'est à nous surtout, mes chers Collègues, qu'il sera donné de le ressentir : combien de fois nous le rechercherons encore celui que nous trouvions toujours près de nous, prêt à nous livrer sans réserve son infatigable dévouement; combien de fois nous sentirons se renouveler la douleur qui nous oppresse. Que du moins ces dernières paroles, dans ce moment suprême, puissent consoler son ombre, en lui attestant que son souvenir ne périra jamais dans nos cœurs.

RAPPORT

FAIT A M. LE PRÉFET DES VOSGES

SUR LES

accroissements des collections

DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

pendant l'année 1855,

PAR M. JULES LAURENT,

Directeur.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Les diverses collections du musée départemental ont encore reçu, dans le courant de l'année 1855, de nouvelles augmentations.

La galerie des beaux-arts s'est enrichie de trois tableaux de moyenne dimension et d'un médaillon en marbre blanc. Le premier de ces tableaux, dû au pinceau spirituel et facile de Joseph Vernet, représente un paysage au milieu duquel on voit une rivière coulant entre des rochers couronnés de ruines; ces ruines sont celles du temple de la Sybille et de la Villa de Mécène à Tivoli : sur le premier plan, des pêcheurs retirent leurs filets du Teverone. Touche, couleur, effet, tout est charmant dans ce tableau exempt de la sécheresse qui se voit souvent dans les œuvres de ce maître.

Dans le second tableau, peint par Hubert Robert, contemporain de Joseph Vernet, on voit une large rivière sur laquelle

est jeté un pont triomphal conduisant à un palais magnifique; sur le devant, à la pointe d'une île, des blanchisseuses, placées dans des bateaux, lavent du linge.

Ce tableau ne représente pas une vue prise d'après nature. C'est l'arrangement sur un point de monuments disséminés dans divers quartiers de Paris.

La rivière qui traverse le tableau est la Seine à l'extrémité de l'île Notre-Dame; le pont triomphal n'est autre que le Pont-Neuf, orné de statues équestres en bronze et terminé à son extrémité par la porte Saint-Martin, transportée à cette place par le pinceau de Robert. Quant au palais, c'est le Louvre, du côté de la colonnade, auquel le peintre a fait faire un quart de conversion.

Le troisième tableau, de l'école allemande du XVI[e] siècle, représente le Christ en croix entre les deux larrons, entouré de bourreaux, de gardes, de la Vierge, de saintes femmes et de Saint-Jean. Des rayons lumineux percent les ténèbres qui enveloppent cette scène de désolation.

La composition de ce tableau est intéressante, la touche en est ferme et la couleur vigoureuse.

Sur le médaillon, d'une bonne exécution et qui peut être attribué à N. Conston, est sculpté, de grandeur naturelle, le buste de Louis XIV armé à la romaine et la tête ceinte d'une couronne de laurier.

A ces quatre œuvres d'art il faut ajouter une belle gravure de Mellan, une sainte face, bien connue des amateurs. L'habile graveur, dans le travail de cette planche, n'a employé qu'une seule taille, tout en conservant le modelé et l'effet; cette taille unique s'amincit, s'élargit, s'enfonce et se contourne selon l'ombre, la lumière et la forme des traits; c'était là une grande difficulté qui a été vaincue avec hardiesse et facilité.

Nous avons aussi acquis quelques petits objets de différentes époques, un fragment de statuette antique en bronze trouvé dans les environs de Charmes, deux statuettes égyptiennes, une plaque et un scarabée en bronze, deux sceaux aussi en bronze, gravés en creux, d'un beau travail et d'une parfaite

conservation, une poire à poudre en corne de cerf, sculptée dans le XVI[e] siècle et trouvée dans un champ à Girecourt.

Les deux sceaux, très-intéressants pour notre collection lorraine, sont ceux du célèbre monastère de Saint-Evre de Toul. Sur l'un, qui remonte au commencement du XIV[e] siècle et dont le grand diamètre n'a pas moins de soixante millimètres, le saint patron du monastère, assis de face sur un pliant, tient dans sa main droite une crosse et bénit de sa main gauche (ce qui est le contraire sur l'empreinte); autour, entre deux grènetis, est écrite, en belles lettres gothiques, la légende + S (sigillum) COVENTVS MONASTERII SANCTI APRI TVLLI; sur le second qui, dans son grand diamètre, a seulement quarante-cinq millimètres, l'évêque n'est représenté qu'en buste porté par un trilobe, sous lequel est une plante se partageant en trois tiges terminées chacune par une fleur. La légende de ce sceau, moins ancien que le grand, diffère un peu de celle du premier, elle porte + S. COVENTVS. SCI. APRI TVLL. AD CAVSAS.

Les collections de monnaies romaines, gauloises, françaises royales et seigneuriales, lorraines ducales et épiscopales, barroises et étrangères, ont continué à s'augmenter.

Les monnaies romaines sont deux deniers d'Auguste ayant au revers, l'un un soleil avec la légende IVLIVS CÆSAR, l'autre Caïus et Lucius debout, séparés par des boucliers et des instruments de sacrifice; un très-bel aureus de Néron portant au revers SALVS, sous une figure de femme assise; un denier de Vespasien, au revers duquel est une femme assise tenant une branche d'olivier et un caducée avec la légende COS. ITER TR. POT. au pourtour; deux deniers de Trajan sur les revers desquels sont une femme assise sacrifiant, entourée de la légende P. M. TR. P. COS. II. P. P., et une femme debout appuyée sur une colonne; autour est la légende COS V. P. P. OPTIMO PRINC.; un petit bronze d'Aurélien avec la fortune assise au revers et la légende FORTVNA REDVX; trois petits bronzes de Probus avec la félicité debout au revers, mais avec des variantes dans les

légendes : sur l'une on lit FELICITAS TEMP, sur l'autre, TEMPOR. FELICITAS, et sur la troisième, TEMPORVM FELICITAS : deux autres petits bronzes du même empereur ont au revers une figure militaire passant, tenant la haste transversale de la main droite et un trophée sur l'épaule gauche : elles ont pour légendes MARS VICTOR et VIRTVS AVGVSTI ; enfin quatre petits bronzes de l'empereur Tacite ayant au revers la félicité debout, FELICITAS TEMP., la *sécurité* debout, SECVRITAS PERPETVA, et l'Espérance debout, SPES PVBLICA.

Les acquisitions de monnaies gauloises sont peu nombreuses : elles consistent seulement en quatre pièces dont deux en electrum et deux en potin.

Les monnaies en electrum sont d'un travail très-barbare ; on y voit d'un côté une tête d'Apollon et au revers un char traîné par deux chevaux ; elles appartiennent évidemment à la Gaule-Belgique, et si les symboles mis sur l'une d'elles à la place des roues du char étaient vraiment le monogramme du mot -ACUXOI Leuci, Leuks, ces deux pièces auraient été émises dans cette partie de la Gaule-Belgique qui, dans le moyen-âge, formait le diocèse de Toul.

Les deux pièces en potin appartiennent aussi à la Gaule-Belgique. L'une au type du sanglier est œnépigraphe, l'autre à celui de l'aigle est du chef inconnu Vandülus.

A ces monnaies gauloises il faut encore ajouter la moitié d'un moyen bronze de la colonie de Nismes, aux têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa ; de pareils fragments se trouvent fréquemment dans l'arrondissement de Neufchâteau.

Les monnaies françaises dites royales sont un grand blanc de Charles VII, un teston de François Ier, un demi-écu d'or de Charles IX, un double tournois de Louis XIII, un demi-louis d'argent de Louis XIV, une pièce de quatre sols du même prince et une pièce de cinq francs, en or, de Napoléon III.

Les monnaies des seigneurs, prélats et villes qui, au moyen-âge, obtinrent ou usurpèrent le droit de battre monnaie, sont un denier anonyme de Vendôme, un denier

frappé par Richard-Cœur-de-Lion dans son comté de Poitiers, deux monnaies des ducs de Bretagne, Jean Ier et Jean III, frappées pour le duché de Bretagne et pour le comté de Limoges. La première porte au droit, dans le champ de Dreux, au franc quartier de Bretagne; la seconde porte écartelé de Bretagne et de Dreux, et au revers une croix avec une L au deuxième canton et entourée de la légende LEMOVICENSIS. Deux monnaies du comté de Flandre, l'une attribuée à Philippe d'Alsace, mais ne portant que le nom du monétaire SIMON, l'autre un gros de Louis de Crécy; un denier de l'évêque de Reims, Roger du Rosoy; un d'Étienne de la Chapelle, évêque de Meaux; deux de Melgueil et deux de Raymond VI, comte de Toulouse.

Notre suite peu nombreuse encore des monnaies de l'abbaye de Murbach, en Alsace, s'est enrichie d'un magnifique thaler de l'abbé Jean-Rodolph de Storenberg, qui administra cette abbaye de 1542 à 1570.

La ville de Jametz qui, maintenant, fait partie du département de la Meuse, était autrefois le chef-lieu d'une baronie appartenant, vers la fin du XVIe siècle, à Robert de la Marck, duc de Bouillon, qui, en 1587, conduisant une armée allemande au secours des protestants de France, traversa la Lorraine et la ravagea. Charles III, voulant venger son peuple des maux que le duc de Bouillon lui avait faits, envoya, à la fin de décembre 1587, une armée qui devait s'emparer des états du duc de Bouillon. Cette armée investit la ville de Jametz dans laquelle était une brave garnison commandée par le sieur de Schelandre, chef habile, énergique et plein de valeur. Cette garnison se défendit vigoureusement, et secondée au dehors par le frère de son gouverneur, Schelandre, surnommé Vide-Bourse, un des plus intrépides chefs de partisans de cette époque, elle fit essuyer de grandes pertes à l'armée lorraine, résista longtemps à ses efforts, n'abandonna la ville qu'au mois de décembre de l'année suivante, et ne rendit le château qu'au mois de juillet 1589, après avoir obtenu une capitulation des plus honorables.

Peu de temps après l'investissement de la place, le duc de Bouillon était mort, laissant héritière de tous ses biens sa fille, Charlotte de la Marck, qui plus tard épousa le vicomte de Turenne. Ce fut au nom de cette dame que le gouverneur de Jametz, manquant d'argent, fit frapper des monnaies en cuivre et en étain dont la valeur nominale devait être remboursée après le siége. Une de ces rares monnaies est entrée dans la collection départementale ; elle est en cuivre rouge et représente au droit l'écu de la Marck losangé, timbré de la couronne ducale, et entouré de la légende CHARLOTTE DE LA MARCK entre deux grènetis ; la légende du revers : JAMETZ ASSIÉGÉ, 1588, entre deux grènetis, entoure une porte de ville flanquée de deux tours crénelées ; à l'exergue est un X, valeur nominale de la pièce.

Nous avons encore classé dans les collections du musée une rare monnaie de Monbelliard frappée par le comte Frédéric de Wurtemberg. Elle porte au droit la légende FRI.D.G. COM.WVRT., entourant un écu aux deux truites adossées pour Montbelliard et aux quatre perches de bois de cerf en chef pour Wurtemberg ; au revers, autour d'une croix fleuronnée, est la légende MO.FA.MO. 1588 (Moneta facta Monti Bellicardo).

Parmi les médailles et jetons de France, nous avons placé un jeton de bronze de François Ier, une médaille en or frappée à l'occasion du sacre de Louis XIV, un jeton portant d'un côté la tête de Louis XIV et de l'autre celle de Louis XV, une médaille du graveur lorrain Saint-Urbain, sur laquelle est d'un côté la tête de Louis XV enfant, et de l'autre celle du régent, Philippe d'Orléans, un jeton de l'ordinaire des guerres sous Louis XV, un de Bertaud, maire de Dijon, et trois jetons des états de Bourgogne pour les assemblées de 1665, 1694 et 1715.

La médaille du sacre de Louis XIV présente une particularité qui la rend extrêmement intéressante, elle ne porte pas la date du jour où le roi fut sacré, le 7 juin 1654, date inscrite sur la médaille dont les coins existent encore

à la monnaie des médailles, mais celle du jour qui avait d'abord été fixé pour cette cérémonie qu'une indisposition du roi, après son arrivée à Reims, força à retarder de quelques jours. La fausse date mise sur notre médaille rappelle donc un fait historique, la maladie du roi, tout autre que celui pour lequel cette médaille avait été frappée.

Les monnaies lorraines de la collection du musée sont déjà très-nombreuses, il devient difficile d'en acquérir beaucoup d'entièrement nouvelles; nous devons donc souvent nous contenter de rechercher des exemplaires plus purs que ceux que nous possédons déjà. Les pièces ducales que nous avons acquises en 1855 sont un denier de Berthe de Souabe; trois deniers de Ferri III frappés à Nancy et à Neufchâteau, l'un aux types du cavalier armé avec la légende FER et le bras armé tenant une épée nue au revers; le second au même type au droit, mais sans le nom du duc, et au revers ayant une épée nue la pointe en haut entre une fleur de lys et une croix; le troisième enfin ayant aussi le cavalier armé sans légende, et au revers une épée nue entre un croissant et un soleil; trois petites monnaies dont la collection possédait déjà un exemplaire que nous avons décrit sous le n° 132 du catalogue imprimé et que nous attribuions alors à Ferri IV. Ces exemplaires bien supérieurs à l'ancien, quant à la conservation, n'ont en rien changé notre manière de voir, et nous pensons toujours que le seul moyen de donner un sens raisonnable à la légende du droit, est de joindre les deux lettres FE qui sont à la droite du personnage au R placé à sa gauche, de sorte que l'on a D.FER, Ducis Ferrici, dont le sens est terminé au revers par le mot MONETA, tandis que la légende R.D.FE, ainsi que quelques numismatistes voudraient la lire, est tout à fait inexplicable. Ces trois monnaies ont été trouvées avec d'autres petites pièces de même module et très-curieuses décrites aussi plus loin. Le musée a encore acquis trois monnaies du duc Jean Ier, la plaque frappée sous la régence de Marie de Blois, le beau gros au heaume et la tiercelle frappée à Sierk, un gros et un spadin de Sierk

du duc Charles II, une demi-plaque du duc Antoine, un teston du duc Charles III enfant, un double tournois frappé en Lorraine par ordre de Louis XIII en 1637, un demi-teston et un liard de Léopold. A la suite des monnaies ducales nous avons placé une pièce imitée des gros de Charles IV, dont les légendes ne sont pas bien sorties, il est vrai, à la frappe, mais un des écussons de la pièce type, celui à la bande de Lorraine, étant remplacé par celui des du Chatelet, qui portaient d'or à la bande de gueule chargée de trois fleurs de lys d'argent, nous pensons que, selon toute apparence, c'est une pièce obsidionale émise par un seigneur de la famille du Chatelet, peut-être Érard du Chatelet VII, un des plus fidèles serviteurs du duc Charles IV, ou Honoré du Chatelet, marquis de Trichateau, qui n'était pas moins que son parent dévoué à son prince.

Les monnaies messines sont trois exemplaires du double denier à la tête de face, un denier d'Adalbéron IV et trois deniers frappés à Épinal par Renaud de Bar; sur ces pièces l'évêque est représenté debout, vu de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche le livre des évangiles ouvert; autour on lit RENA., abrégé de Renaldus; au revers une épée nue la pointe en bas est entourée du nom de l'atelier monétaire, EPINAV sur les uns et EPINAVS sur la troisième.

Dans le bloc dont les deniers de Renaud faisaient partie, il se trouvait aussi des deniers de même module et aux mêmes types, mais sur lesquels le nom de l'atelier, qui se voit au revers des monnaies de Renaud de Bar, est remplacé par le mot MONETA mis aussi sur les deniers de Ferri IV. Pour expliquer les légendes de cinq de ces pièces acquises pour le musée, on doit se rappeler que les ateliers monétaires de l'évêque de Toul étaient Toul, Liverdun et Brixey : dès lors les légendes IN.T.-D : LIB.-D.LIBER.—D.RIB. signifient IN.Tullo, sous-entendu facta, DE LIBERDuni et DE BRIxeii, quoique sur cette dernière pièce, les lettres soient interverties.

Ces curieuses petites monnaies ont donc été frappées dans

les trois ateliers de l'évêque de Toul, et il est probable que leur émission eut lieu pendant la guerre que l'évêque de Toul et le duc de Lorraine soutinrent contre l'évêque Renaud de Bar. Cette guerre commencée en 1308 durait encore en 1313, puisque le duc Ferri IV, successeur de Thiébaut II, fit cette année un traité d'alliance offensive et défensive avec les sires de Blamont, dans lequel il s'engage à ne pas faire la paix avec le comte de Bar et l'évêque de Metz sans le consentement des sires de Blamont. Ce ne fut qu'en 1314 et par l'entremise de Louis, roi de Navarre et comte palatin de Champagne, que cette guerre fut terminée.

Au commencement de la guerre, les troupes de Renaud et d'Édouard assiégeant le château de Frouard, commirent des excès et brûlèrent des villages appartenant à l'évêque de Toul, Eudes de Calonne, qui, ne résidant jamais dans son évêché, le faisait gouverner par ses vicaires généraux; il est possible que ces administrateurs, voulant se venger des dégâts faits par les troupes messines, aient autorisé les monnayeurs de Toul à frapper des imitations des monnaies de Renaud; cependant si l'on a égard à la similitude qu'il y a entre les monnaies de Ferri IV, aux types de l'homme au faucon, celles de Renaud décrites précédemment et les monnaies sorties des ateliers de l'évêque de Toul, il paraît plus vraisemblable que toutes ces pièces ont été frappées à la même époque, dans le temps qui s'écoula entre la mort de Thiébaut II et la paix conclue par Ferri IV et Renaud, c'est-à-dire entre les années 1312 et 1314 : mais alors Eudes de Calonne n'occupait plus le siége de Toul, il y avait été remplacé par Jean d'Arzilière, qui obtint de Renaud une somme de cinq cents de forts en indemnité des dégâts faits dans les environs de Liverdun par les troupes messines, lors du siége de Frouard.

Rien de plus commun alors que de voir des seigneurs copier les monnaies de leurs voisins et émettre ces copies à un titre plus bas et à un poids moindre que les pièces types. Le Père Benoît, dans son *Histoire de Toul,* cite des lettres

patentes données en 1345 à Chaudin, fils de Jeannin Fulvel, de Liverdun, par Thomas de Bourlémont, par lesquelles cet évêque lui accorde le droit de frapper dans son évêché, et spécialement dans ses châteaux de Liverdun et de Brixey, toutes monnaies d'or et d'argent, excepté celles du roi et du duc de Lorraine; il y fixe le titre de ces monnaies et les bénéfices que lui et son monnayeur retireront par marc ouvré, d'or et d'argent.

La princesse Dorothée de Lorraine, fille du duc François Ier, épousa, en 1575, le duc Erric de Brunswick, et à cette occasion un jeton fut frappé; le musée en a acquis un exemplaire en argent doré d'une parfaite conservation, ainsi qu'un jeton de Charles IV frappé en 1668, et cinq exemplaires, dont un en argent, du jeton du cabinet du roi Stanislas; ces derniers ont été frappés à la monnaie des médailles avec les coins que nous conservons au musée.

La galerie d'histoire naturelle a continué à s'enrichir, par l'entremise de M. le docteur Mougeot père, d'échantillons de géologie, de minéralogie, de botanique, d'ornithologie, de zoologie et de conchyliologie.

Enfin notre bibliothèque s'est augmentée aussi d'ouvrages sur la numismatique, l'histoire naturelle, la mécanique et l'industrie, dont plusieurs ont été adressés par MM. les Ministres d'État et de l'Agriculture.

Liste des personnes qui ont fait des dons au musée départemental dans le courant de l'exercice 1855.

MM. Le Ministre d'État.
Le Ministre de l'Agriculture.
Bailly, de Blainville.
Bleurville, (Le maire de).
Le comte de Bourcier, député.
Chapellier, instituteur à Épinal.

MM. Collin, marbrier à Épinal.
Deguerre, médecin à Rambervillers.
Doridant, de Bruyères.
Dubois fils, fondeur à Épinal.
Grillot, Léon, architecte du département.
Gaillardot, médecin à Saïda (Syrie).
Laborde, Nicolas, propriétaire à Beaufremont.
Lamoise, Joseph, cultivateur à Uxegney.
Lefèvre, antiquaire à Meaux.
Legay, employé du chemin de fer à Grenoble.
Lemoyne, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Matheron, ingénieur à Toulon.
Marmier, propriétaire à Nancy.
Mougeot, membre du Conseil général.
Pecchioli, propriétaire à Florence.
Roton fils (de), employé des postes à Épinal.
Saucerotte, conservateur-adjoint du musée d'histoire naturelle de Strasbourg.

MÉTÉOROLOGIE STATISTIQUE POUR L'ANNÉE 1855.

RÉSULTATS

DES

OBSERVATIONS FAITES A ÉPINAL,

PAR M. BERHER,

Membre titulaire.

L'année 1855, comparée à 1854, a offert une moyenne de chaleur supérieure d'un degré pendant son été météorologique et pendant sa période hibernale; elle n'en présente pas moins dans son ensemble une diminution d'un degré, parce que son printemps et son automne ont été plus froids. Aussi les productions de la terre n'ont-elles pas donné des résultats plus avantageux, notamment les céréales et la vigne, sous le double rapport de la quantité et de la qualité. Elle doit donc être rangée parmi les années les plus ordinaires. Elle n'a présenté ni sécheresses, ni pluies remarquables; mais elle a été marquée par un phénomène très-rare dans nos contrées : le 25 octobre de légères secousses de tremblement de terre ont été ressenties et se sont révélées par quelques mouvements de meubles placés dans les étages supérieurs des maisons : elles ont coïncidé avec les secousses violentes qui ont été éprouvées dans les montagnes de la Suisse.

Tableau comparatif

des accidents météorologiques observés à Epinal, pour l'année 1855 et les cinq années précédentes.

Longitude 4° 6 57′ à l'est du méridien de Paris. — Latitude 48° 10′ 33″. — Hauteur au-dessus du niveau de la mer, 338 mètres.

Années.	Grande moyenne.	Moyenne diurne.	Maxima.	Minima.	VENTS. Sud, sud-ouest, est.	Nord, nord-ouest, est.	Calme.	JOURS DE Beau.	Couvert.	Pluie.	Tonnerre.	Brouillard	Neige.	Gelée.	HYGROMÈTRE. Maxima.	Minima.
					jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.	jours.
1855	12°16	8°08	31°	22°50	202	159	33	151	109	73	17	56	23	91	58°	81°
1854	13,25	9,03	28	16	205	130	22	171	78	73	20	28	21	104	52	81
1853	13,24	8,46	30	22	192	121	52	144	103	80	17	31	24	103	56	82
1852	14,75	9,99	31	10	219	119	41	179	60	104	22	30	12	65	48	82
1851	13,16	8,13	30	16	196	103	69	182	100	66	13	46	22	99	55	84
1850	13,26	8,70	33	16	211	107	47	170	99	59	11	40	11	103	50	82
Année moyenne calculée sur ces 6 années.	13,30	8,73	30,50	17,08	204	123	46	166	91	76	17	39	19	94	53	83

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

TEMPÉRATURE.

La température moyenne pour l'année 1855 est de + 8°, 08, elle est inférieure à celle de 1854 d'un degré à peu près.

La température minima a été de — 22°, 5 dans le mois de janvier.

La température maxima de + 31°, dans le mois d'août.

La gelée la plus tardive du printemps a eu lieu le 20 mai, la température était descendue à zéro. Les 4 jours de gelée qui ont signalé ce mois ont eu pour résultat de retarder considérablement la végétation.

Moyenne estivale (juin, juillet et août), été météorologique. + 17° 41.

Moyenne hibernale (décembre 1854, janvier et février 1855), hiver météorologique . . . — 0° 90.

Vents.

Vents du N.-O. O. N. N.-E. = 159.
Vents du S.-O. S. S.E. = 202.

Brouillards, pluies, orages, grêle et neiges.

L'année 1855 a fourni 56 jours de brouillards.
— 73 de pluie, nombre égal à celui de l'année dernière.

Il y a eu 17 orages, dont 1 avec grêle,
et 23 jours de neige.

La gelée a sévi pendant 91 jours, 13 jours de moins qu'en 1854.

DÉTAIL DES PHÉNOMÈNES.

JANVIER.

La grande température moyenne a été, première quinzaine + 3°, 10, deuxième quinzaine — 2° 87. Terme moyen du mois — 0,23.

La moyenne diurne, première quinzaine + 1° 13, deuxième quinzaine — 7°. Moyenne diurne du mois — 5° 87.

Il résulte des données ci-dessus que la température de la première moitié du mois a été beaucoup plus bénigne que celle de la seconde, aussi la gelée a-t-elle sévi le 19, jour où l'on a constaté — 22°,50, tandis que la journée la plus douce a été celle du 4, où le thermomètre a marqué + 7° à midi.

La moyenne des oscillations dans le tube barométrique a été de 27 pouces 10 lignes 4 points ou 754 millimètres.

Nous avons eu 11 journées de temps clair, les 11, 12, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 27, 28 et 29.

3 de pluie brumeuse, les 1er, 8 et 31.

9 de temps couvert, les 2, 3, 4, 5, 6, 7, 20, 24 et 25.

5 de brouillard, les 7, 9, 10, 12 et 28.

6 de neige, les 15, 16, 17, 23, 26 et 30.

Et 24 de gelée, les 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, et 31, c'est-à-dire, tous les jours du mois à partir du 9, en y ajoutant le 5.

Le vent, a midi, à soufflé du N. et N.-E. pendant 14 jours, du S. S.-O. pendant 17 jours, dont 1 le 1er du mois avec fureur, il y a eu 5 jours de calme.

L'hygromètre a marqué dans son maxima 71°, dans son minima 78° 5.

FÉVRIER.

La grande température moyenne de ce mois a été pendant la première quinzaine de + 3,64, assez semblable à la première quinzaine de janvier.

Deuxième quinzaine + 3,57. Terme moyen du mois + 3,60. Ainsi la température du milieu du jour a été peu rigoureuse.

La moyenne diurne, première quinzaine + 1,69. Deuxième quinzaine — 0,12. Moyenne diurne du mois + 0,77.

Le plus fort degré de chaleur a été observé le 28 à midi : le thermomètre a marqué + 9°,5.

Le moindre degré a été ressenti le 19, où nous avons constaté — 17°,5 au lever du soleil.

La moyenne du baromètre a été de 27 pouces 5 lignes 7 points ou 746 millimètres.

Nous n'avons eu que 3 jours de beau temps, les 2, 23 et 24.

4 jours de pluie, les 1er, 4, 20 et 25.

10 de couvert, les 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 21, 22 et 27.

5 de brouillard les 2, 10, 11, 23 et 24.

6 de neige les 12, 13, 14, 15, 16 et 18.

5 de variable les 11, 16, 19, 26 et 28.

18 de gelée les 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24.

Les vents principaux, ceux du N. N.-E., ont duré 13 jours; ceux du S. S.-O. S.-E. 14 jours; ils se sont donc partagé l'empire de l'atmosphère par parties égales; ils ont retenu leur haleine pendant 8 jours.

Il y a eu très-peu de jours de temps clair, beaucoup de neige, jusqu'à 42 centimètres sur le sol. Sur la fin du mois cette neige a fondu par un temps brumeux et assez doux.

Maxima de l'hygromètre de Saussure, 75°, minima, 81°5.

MARS.

Encore peu de beaux jours; la température est peu élevée pour la saison et le temps est excessivement variable; la neige tombée pendant 4 jours n'a pas tenu. Il n'en restait plus de l'ancienne dès les premiers jours du mois.

La grande température moyenne de la première quinzaine a été + 6,13, celle de la 2e + 9,56. — Moyenne du mois entier + 7,84.

La moyenne diurne, première quinzaine + 3,09, deuxième quinzaine + 5,96, moyenne générale + 4,52.

La température la plus élevée a eu lieu le 21. Elle a

été de + 17, la plus basse a été observée le 10, de — 6, à six heures du soir.

La moyenne du baromètre a été de 27 pouces 6 lignes 2 points ou 0m,745 millimètres.

A midi l'état du ciel a été,

Beau les 4, 5, 17, 20, 26 et 27, ou 6 jours.

7 jours de pluie qui est tombée les 1er, 2, 3, 6, 13, 22 et 23.

5 de temps couvert les 9, 15, 28, 29 et 31.

2 de brouillard les 8 et 9.

4 de neige les 7, 10, 12 et 30.

9 de variable, couvert, soleil ou pluie mélangés les 8, 11, 14, 16, 18, 19, 21, 24 et 25.

Et 10 de gelée les 5, 7, 8, 9, 10, 11, 27, 29, 30 et 31.

Les vents ont soufflé N.-N. N.-E. 11 jours, ceux du rhumb S. 20 jours.

Hygromètre en son maxima 75°, minima 81°.

AVRIL.

Avril a eu de magnifiques journées, surtout celles qui ont signalé d'une manière si agréable la période non interrompue du 13 au 24. On n'aurait eu qu'à s'applaudir d'un aussi beau temps, si les derniers jours du mois n'avaient été marqués par une bise glaciale qui a ramené les frimas et la gelée; une seule journée, celle du 11, a été signalée par des giboulées et la neige fondante si fréquente d'ordinaire pendant ce mois.

La grande température moyenne du mois a été + 12,70.

Celle de la première quinzaine de + 10,80 et celle de la seconde de + 14,60.

La moyenne diurne du mois de + 7,69.

Celle de la première quinzaine + 6,94, celle de la deuxième + 8,44.

La température la plus élevée a été observée les 14 et 17, s'élevant à +21; la plus basse, observée le 24, de — 3,5.

La moyenne du baromètre a été de 27 pouces 9 lignes 9

points ou 0,753 millimètres.

Nous avons eu 15 belles journées les 3, 6, 7, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

5 de pluie les 9, 10, 11, 12 et 25.

7 de couvert les 1er, 2, 4, 5; 8, 26 et 27.

2 de brouillard les 13 et 17.

1 de giboulée le 11.

3 de variable les 28, 29 et 30.

Et 7 de gelée les 1er, 3, 7, 22, 23, 24 et 30.

Les vents du N. ont dominé, ils ont duré 20 jours, ceux du S. 10 jours.

L'hygromètre en son maxima a marqué 65°, minima 75°.

MAI.

Jusqu'alors la végétation n'a fait que peu de progrès; 4 jours encore de gelée, dont la dernière a lieu le 20, ont eu pour résultat de retarder considérablement le développement des plantes, aussi ce n'est que dans les derniers jours du mois que, avec la chaleur qui vient d'apparaître, les arbres fruitiers se parent de leurs fleurs printanières.

Mai a eu 4 jours de gelée les 1er, 9, 19 et 20.

6 de temps couvert les 1er, 5, 6, 7, 22 et 23.

14 de beau, c'étaient les 2, 3, 4, 9, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

8 de pluie les 8, 10, 11, 12, 14, 21, 23 et 30.

Et 4 de variable les 13, 15, 16 et 31.

4 d'orage et de tonnerre les 11, 27, 29 et 31.

La grande température moyenne de ce mois a été, première quinzaine + 13,26, deuxième quinzaine + 19,87. Terme moyen + 16,68.

La moyenne diurne, première quinzaine + 9,09, deuxième quinzaine + 13,54. Terme moyen pour le mois + 11,39.

La température la plus élevée a été observée les 26 et 27 avec + 26. La plus basse, les 1er, 9, 19 et 20 de 0.

La moyenne du baromètre a été de 27 pouces 8 lignes 2 points ou 0m,749 millimètres.

Les vents du N. n'ont soufflé que pendant 12 jours, par contre ceux du S. en ont régné 19.

Maxima de l'hygromètre 63°, minima 67°.

JUIN.

Juin a été signalé par 17 jours de beau temps en deux séries, du 1er au 13 et du 25 au 30, avec une température plus élevée dans la première quinzaine que dans la seconde. C'est qu'après le 13 et l'orage de ce jour, le temps est resté couvert et pluvieux jusqu'au 25. Le 11, un orage accompagné de grêle s'était prolongé de 2 à 5 heures du soir; il ne produisit aucun dégât.

Ce mois a eu 17 jours de beau temps, savoir : les 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 25, 26, 27, 28, 29 et 30.

3 orages les 11, 13 et 16.

6 de pluie les 13, 17, 20, 22, 23 et 24.

1 de brouillard le 22.

4 de couvert les 18, 19, 21 et 24.

Et 2 de variable, les 14 et 15.

La grande température moyenne du mois a été, première quinzaine + 23,80, deuxième quinzaine + 18,80. Terme moyen + 21,30.

La moyenne diurne, première quinzaine + 18,82, deuxième quinzaine + 14,42. Terme moyen + 16,62.

La plus élevée, observée le 7, de + 28. La plus basse, observée le 22, de + 6.

La moyenne des oscillations du mercure dans le tube barométrique a été de 27 pouces 10 lignes 6 points ou 0m,755 millimètres.

Les vents du N. et ceux du S. ont régné à peu près d'une manière égale. Ceux du rhumb N. 14 jours, ceux du S. 16.

Hygromètre maxima 58°, minima 64°.

La récolte des foins a généralement été faite pour la fin du mois et dans de bonnes conditions.

JUILLET.

Malgré un assez grand nombre de beaux jours, 16 sur 31, juillet n'a point été agréable, les orages ont été fréquents; lorsqu'ils n'étaient point accompagnés d'averses, les roulements du tonnerre ne s'en faisaient pas moins entendre. Le 25, une secousse de tremblement de terre a été ressentie, à midi 50 minutes, par les personnes habitant les étages supérieurs; l'agitation des meubles a été observée. Les journaux ont fait connaître que ce phénomène s'était manifesté avec une grande intensité en Suisse; chez nous le ciel était alors très-nuageux.

Nous avons eu 16 jours de beau temps les 1er, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 18, 22, 23, 24, 30 et 31.

5 orages avec pluie les 1er, 2, 3, 10 et 20.

5 de tonnerre les 9, 14, 16 et 17.

10 de pluie les 1er, 2, 3, 10, 12, 15, 16, 17, 21 et 28.

2 de couvert très-nuageux les 19 et 25.

4 de variable les 20, 26, 27 et 29.

Et 1 de brouillard le 30.

La grande température moyenne a été, première quinzaine + 22,66, deuxième quinzaine + 21,38. Terme moyen du mois + 22,02.

La moyenne diurne, première quinzaine + 17,91; deuxième quinzaine + 17,19. Terme moyen + 17,55.

La plus élevée, observée le 9, de + 26, la plus basse, observée les 7 et 8, de + 10.

La moyenne du baromètre de 27 pouces 10 lignes 7 points ou 755 millimètres.

Les vents du N. ont duré 5 jours, ceux de l'O. 6 jours et ceux du S. et S.-O. 20 jours.

Hygromètre maxima 63°, minima 66°.

AOUT.

La circonstance météorologique la plus remarquable du mois d'août a consisté dans la fréquence des brouillards qui ont paru du 11 au 22. La température a été constamment élevée; le 2,

le thermomètre marquait à l'ombre + 31. La récolte des blés s'est effectuée par un beau temps, ils ont été rentrés bien secs, il est à regretter que les épis aient peu rendu.

Nous avons eu 21 jours de beau temps les 1er, 2, 5, 6, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 31.

3 de variable les 3, 16 et 26.

5 d'orages les 3, 11, 19, 25 et 29.

5 de couvert les 4, 7, 8, 15 et 30.

5 de pluie les 3, 8, 9, 11 et 19.

11 de brouillard les 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 26, 30 et 31.

La grande température moyenne du mois a été + 23,46, la moyenne diurne + 18, 07, décomposée ainsi qu'il suit :

Grande moyenne, première quinzaine, + 23, 13.

— deuxième — + 23, 80.

Moyenne diurne, première quinzaine, + 17, 51.

— deuxième — + 18, 63.

La plus élevée, observée le 2, de + 31; la plus basse, observée le 18, de + 6.

La moyenne du baromètre, 27 pouces 11 lignes 4 points, ou 0m,756 millimètres.

Vents du N. et N.-O. 9. O. 4. S. S.-O. 18.

Hygromètre maxima 61° 5; minima 67°.

SEPTEMBRE.

Nous avons eu encore en ce mois beaucoup de brouillards de peu de durée auxquels ont succédé de belles journées; on a compté peu de jours de pluie. Septembre, pour nous, est toujours un des plus beaux mois de l'année. Quoique déjà, à cette époque, le soleil se montre moins longtemps sur l'horizon, le degré de température de la deuxième quinzaine a été très-peu inférieur à celui de la première.

Nous avons eu 22 journées de beau temps, les 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

4 de pluie les 2, 4, 10 et 11.

7 de temps couvert ou fort nuageux les 1er, 6, 11, 12, 14, 15 et le 30.

Et 7 de brouillard les 3, 4, 5, 13, 16, 21 et 27.

La grande température moyenne du mois a été + 19,10.

La moyenne diurne de + 14,10.

décomposée ainsi qu'il suit :

Grande moyenne, première quinzaine, + 18,60.

— deuxième — + 19,60.

Moyenne diurne, première — + 14,42.

— deuxième — + 13,78.

La plus élevée, observée les 20, 21 et 23, + 21 ; la plus basse, observée le 26, + 2, 5.

La moyenne des oscillations du baromètre de 27 pouces 11 lignes 3 points ou 756 millimètres.

Vents du N. 21, du S. 9. Calme 1.

Hygromètre maxima + 62°5, minima 65°.

OCTOBRE.

Des jours pluvieux beaucoup plus nombreux que les jours de beau temps ont caractérisé ce mois : l'élévation de la température a été plus grande dans la première quinzaine que dans la seconde qui nous rapprochait davantage de l'hiver. Si aux jours de pluie on ajoute ceux où le ciel a été couvert et ceux de brouillard, on voit qu'il est resté peu de place pour le beau temps.

La première gelée a eu lieu le 31.

Nous avons eu 1 jour d'orage, le 1er du mois.

15 de pluie les 1er, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19 et 27.

7 de beau les 3, 5, 20, 22, 23, 25 et 26.

9 de temps couvert les 8, 16, 18, 21, 24, 28, 29, 30 et 31.

7 de brouillard les 19, 20, 21, 22, 28, 29 et 30.

Et 1 de gelée le 31.

La grande température moyenne du mois a été + 13,85.
La moyenne diurne + 10,44.
divisée ainsi qu'il suit :

Grande température moyenne, première quinzaine + 14,46.
— deuxième — + 13,25.
Moyenne diurne, première quinzaine + 11,73.
— deuxième — + 9,15.

La plus élevée, observée le 5, + 19; la plus basse, observée le 31, + 0,50 ou 1/2 degré.

La moyenne des oscillations dans le tube barométrique de 27 pouces 8 lignes 2 points ou 749 millimètres.

Les vents du S. et S.-O. ont régné presque constamment pendant 28 jours, ceux du N. 2 jours, 1 jour de calme.

Hygromètre maxima 62°, minima 73°.

NOVEMBRE.

Ce mois a commencé par un temps extrêmement maussade. Il a plu pendant une grande partie de la journée du 1er, le 2 il a neigé à la pointe du jour et sur le soir : c'était la première neige, puis est survenu de la gelée. Les brouillards ont dominé et le ciel est resté souvent couvert; moins de pluie cependant qu'en octobre; une gelée de — 8 a caractérisé la journée du 27. Il n'y avait pas de neige sur la terre.

Nous avons eu 4 jours de pluie les 1er, 4, 5 et 24.

2 de neige le 2 et le 7. Cette neige n'a point tenu.

1 de variable, c'était le 2 où il y a eu des éclaircies.

13 de brouillard les 6, 7, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20, 24, 27 et 30.

10 de beau les 8, 9, 10, 11, 16, 18, 20, 22, 26 et 27.

10 de temps couvert les 3, 14, 15, 19, 21, 23, 25, 28, 29 et 30.

Et 9 de gelée les 3, 8, 17, 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

La grande température moyenne du mois a été + 4,57.

La moyenne diurne de + 2,77.
divisée ainsi qu'il suit :

Grande température moyenne, première quinzaine + 5,33.
— deuxième — + 3,80.
Moyenne diurne, première quinzaine + 3,60.
— deuxième — + 1,93.

La plus élevée, observée le 10, de + 14,5, la plus basse, observée, le 27 de — 8.

La moyenne du baromètre de 27 pouces 9 lignes 4 points ou 0m 752 millimètres.

Les vents du N. ont régné 13 jours, ceux du S. 15. Il y a eu 13 jours de calme.

Hygromètre maxima 71°5, minima 76°.

DÉCEMBRE.

La température générale de la première quinzaine a été plus rigoureuse que celle de la seconde, quoique nous ayons éprouvé un froid très-vif le 21, le thermomètre marquant — 21, par un temps clair.

Nous avons eu 3 journées d'un ciel parfaitement serein les 4, 19 et 20, auxquelles il faut ajouter celles des 11, 12, 27, 28, 29 et 31, où le soleil a brillé encore de manière à donner de belles journées d'hiver : en somme 9 jours de beau temps.

9 jours de variable, successivement couvert, pluie, soleil ou neige les 7, 8, 13, 15, 23, 24, 25, 26 et 30.

4 de couvert et de neige les 3, 5, 9 et 14.

1 de pluie brumeuse le 16.

2 de brouillard les 22 et 31.

Et 19 de gelée les 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 25 et 28.

La grande température moyenne du mois a été + 1,08.

La moyenne diurne de — 1,06.
divisée ainsi :

Grande température moyenne, première quinzaine — 0,66.
— deuxième — + 2,81.
Moyenne diurne, première quinzaine — 2,51.
— deuxième — + 0,39.

La plus élevée observée les 28 et 29 de + 11, la plus basse observée le 21 de — 21.

La moyenne du baromètre a été 27 pouces 8 lignes 10 points ou 0^m,751 millimètres.

Les vents du N. ont duré 12 jours, ceux du S. 19. Il y a eu 5 jours de calme.

Hygromètre maxima 71°, minima 79°.

PROGRAMME
DES PRIMES

QUI SERONT DÉCERNÉES

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES.

1° Agriculture.

GRANDES PRIMES DÉPARTEMENTALES POUR 1856.

La Société d'Émulation des Vosges décernera, en 1856, sur les fonds mis à sa disposition par le Gouvernement, les primes suivantes :

1° A l'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail,

Deux primes, dont une de 300 fr. et une seconde de 200 ;

2° A la meilleure disposition des étables, bergeries et écuries, et notamment à leur ventilation au moyen de cheminées d'appel, et au pavage ou planchéiage propre à faciliter l'écoulement des liquides dans une fosse à purin,

Deux primes de 100 fr. chacune.

Chacune de ces primes est accompagnée d'une médaille d'argent.

Les demandes des concurrents devront être adressées au secrétariat de la Société avant le 1er juillet 1856. La

vérification des titres des concurrents sera faite par une Commission de visite déléguée par la Société.

Ces primes sont exclusivement réservées, pour 1856, à l'arrondissement d'Épinal.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR 1856.

La Société d'Émulation décernera, en 1856, des récompenses consistant en médailles de première et de deuxième classe, primes en numéraire, rappels de médailles et mentions honorables, aux travaux les plus remarquables dans les catégories suivantes :

1° La création des prairies naturelles ;

2° Les perfectionnements dans l'irrigation des prairies naturelles ;

3° L'exploitation des prairies artificielles sur une grande échelle, proportionnellement à la surface du domaine ;

4° Le défrichement et la mise en valeur des terrains improductifs ;

5° Le drainage ;

6° Le reboisement, principalement par les particuliers ;

7° Le repeuplement des cours d'eau par la pisciculture.

Les demandes des concurrents devront contenir l'exposé de leurs travaux et de leurs titres à une récompense. L'exactitude des déclarations y contenues devra être certifiée par le Maire de la commune. La Société se réserve d'ailleurs de la faire vérifier par des commissaires de son choix. Les demandes devront être adressées au secrétariat de la Société avant le 1er juillet 1856. Celles qui ne parviendraient qu'après cette époque seront exclues du concours, mais elles pourront être reproduites au concours suivant avec l'appui d'attestations nouvelles.

Les agriculteurs qui ont déjà obtenu des récompenses dans une catégorie de travaux, dans l'un des cinq concours précédents, ne pourront concourir, dans la même catégorie, que pour une récompense supérieure ou pour un rappel.

Jusqu'au 1er août 1856, les Comices pourront signaler à la Société les agriculteurs qu'ils jugent les plus dignes de récompenses, en lui faisant connaître leurs travaux.

8° La Société décernera, en 1856, la récompense spéciale proposée depuis 1854 au meilleur mémoire sur les variétés de fruits les plus rustiques et les plus fertiles, et dont la culture convient le mieux aux différents sols et climats du département des Vosges.

Les mémoires devront être adressés au secrétariat de la Société avant le 1er juin 1856.

La Société se réserve de déterminer d'après leur mérite les récompenses qui seront décernées.

La Société d'Émulation décernera, en 1857 et années suivantes, des récompenses spéciales,

1° Au meilleur mémoire appuyé d'expériences pratiques sur les meilleures variétés de pommes de terre, 1° pour l'alimentation ; 2° pour la féculerie, et sur les conditions de sol, d'exposition et de culture les plus favorables à leur production ;

2° Au meilleur mémoire appuyé d'expériences pratiques sur le choix et l'emploi des engrais verts dans l'agriculture vosgienne ;

3° A la création d'une pépinière commerciale d'arbres résineux, comprenant au moins trente espèces susceptibles d'être propagées avec succès sous le climat et dans les sols des Vosges et d'être employées avec avantage au repeuplement des forêts du pays ;

4° Au meilleur mémoire sur les moyens de propager la production de la cire et du miel ;

5° A l'introduction, dans les Vosges, de la production de la soie, notamment au moyen de nouvelles espèces de vers propagées par les sociétés d'acclimatation ;

6° Aux meilleures expériences pratiques sur la culture des

plantes nouvelles introduites par ces sociétés, telles que le sorgho, l'igname, le riz de montagne, etc.;

7° Au meilleur mémoire appuyé d'expériences pratiques sur les amendements les plus propres à suppléer à l'insuffisance des cendres dans les cultures des Vosges;

8° A l'emploi en grand, dans l'agriculture vosgienne, des marnes extraites des gisements qui existent dans le département.

La Société demande aux concurrents, non des théories plus ou moins plausibles, mais des faits pratiques, clairement exposés dans les mémoires, faciles à reproduire, justifiés par des attestations dignes de foi, et qu'elle se réserve de faire vérifier quand et comment elle le jugera convenable. — Elle se réserve de déterminer les récompenses d'après le mérite et l'utilité des travaux qui lui seront soumis.

Les mémoires qui n'auront pas été adressés avant le 1er juillet ne seront examinés que l'année suivante.

La Société se réserve, en outre, de décerner des récompenses aux mémoires qui lui en paraîtront dignes, et qui porteraient sur des questions agricoles non comprises dans le présent programme, et spécialement :

1° Sur les moyens de perfectionner les races de bestiaux qui existent dans les Vosges;

2° Sur l'introduction, dans les Vosges, de nouvelles espèces d'animaux qui leur sont étrangères, et la domestication de celles qui, bien qu'indigènes, sont restées à l'état sauvage;

3° Sur les moyens d'arriver à la suppression de la jachère;

4° Sur les moyens d'améliorer la culture de la vigne;

5° Sur l'introduction, dans l'agriculture vosgienne, de nouveaux instruments aratoires, notamment de ceux qui ont figuré à l'exposition universelle et qui seraient susceptibles de s'adapter aux cultures du pays.

La Société serait heureuse de voir les agriculteurs intelligents, si nombreux dans le pays, les lauréats de ses concours et les élèves des fermes-écoles se livrer aux études qu'elle sollicite et mériter ses récompenses.

Elle se réserve le droit de publier dans ses *Annales* les mémoires qu'elle aura récompensés et qu'elle jugera utile de livrer à la publicité.

2° Industrie, Arts mécaniques.

PRIMES POUR 1856.

La Société décernera, en 1856, des récompenses aux inventions et perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels, notamment dans leur application aux instruments agricoles.

Les demandes devront être adressées à la Société avant le 1er juillet prochain : elles seront accompagnées du plan et de la description des machines. La Société se réserve le droit de les faire visiter par ses Commissaires, et même, à cet effet, d'ajourner les demandes à l'année suivante.

La Société décernera, en 1857, une récompense, dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance,

Au meilleur mémoire sur les moyens de développer l'exploitation des granits des Vosges, leur emploi dans les constructions et leur exportation hors du département.

3° Littérature, Sciences, Beaux-Arts.

La Société décernera, en 1856, des récompenses dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance d'après le mérite des œuvres qui lui seront soumises :

1° *En littérature.* — Au meilleur mémoire sur l'histoire d'une commune, d'un monument, ou d'un personnage illustre, appartenant au département des Vosges;

2° *En science.* — A la meilleure application, faite dans les Vosges, de la chimie à l'industrie ;

3° *En beaux-arts.* — Au meilleur ouvrage de peinture exécuté par un Vosgien ou sur un sujet intéressant les Vosges.

RECTIFICATION

AU

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

A SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1855.

Une erreur a été commise dans le compte rendu des travaux de la Société d'Émulation des Vosges, pendant l'année 1854, à la page 32 des *Annales* (3e cahier du tome 8) publiées en 1855. Une brochure intitulée : *Nouvelles recherches sur la bibliographie lorraine*, a été attribuée à M. de Beaulieu, tandis que son véritable auteur est M. Beaupré, conseiller à la cour impériale de Nancy.

On serait en droit de s'étonner qu'une pareille erreur ait pu être commise et passer inaperçue au sein d'une Société où les savantes recherches de M. Beaupré, sur les origines et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, sont si bien connues et si justement appréciées, si un concours particulier de circonstances n'expliquait pas cette méprise.

Publiée sans nom d'auteur, la brochure de M. Beaupré a été adressée à la Société avec une formule d'envoi signée seulement de l'initiale B. Elle parvenait au Secrétaire perpétuel, notre regrettable collègue, M. Haxo, en même temps qu'un autre envoi fait par M. de Beaulieu : il fut ainsi entraîné à lui attribuer cette brochure, et à la mentionner ainsi dans les procès-verbaux de la Société. A son tour, trompé par leur teneur comme par l'initiale de la formule d'envoi, le rédacteur

du compte rendu ne mit pas en doute que M. de Beaulieu avait abordé, à son tour, les questions historiques déjà traitées par M. Beaupré.

C'est seulement plus tard que l'erreur fut reconnue. La Société, désirant la réparer, a décidé que la présente rectification serait insérée dans ses *Annales*.

Le Président annuel de la Société,

MAUD'HEUX.

Forêts. — 9

urs à prix d'argent *Gardes , de 1846 à 1855 inclusivement.*

[ULATIF (1846 à 1855 i

MÈTRES DE OU MURS FAITS A N			
par les entre-preneurs.	par les adju-dicataires des coupes.	p l con sion d terr	OBSERVATIONS.
mètres cour.	mètres cour.	m. (	
533,128	108,976	2,1	750^{m} cubes de pierres et graviers et construction d'une
363,729	106,724		3 aqueducs et 59 bornes fournies ou relevées.
104,641	160,217		rnies ou relevées, 13 aqueducs construits, 194^{m} cubes fournis, 833 points d'aménagement ouverts (fossés).
316,570	207,893		8 aqueducs, 196 points d'aménagement.
11,295	»		
2,138	3,027		struits; 17^{m} cubes de pierres et graviers fournis.
4,182	5,820		
92,989	15,991	1,0	
1,428,672	608,648	3,1	et graviers fournis. struite. relevées. ménagement ouverts.
	2,298,677		
	229,868		

rvation.

ÉTAT de l'oncessions de menus produits,

s).

INSPECTIONS.	GRAI Kilo	OBSERVATIONS.
		tat ne comprend pas les travaux faits à prix d'argent, les travaux aurait exigé le dépouillement de plusieurs comptabilité.
Neufchâteau.	»	
Mirecourt. .	»	le 237m cubes de pierres et graviers.
Épinal . . .	43	ournies ou relevées et 2 aqueducs construits.
Rambervillers	14	de 688m cubes de pierres et graviers et ruits.
Saint-Dié. .	111	le 247m cubes de pierres et graviers.
Senones . .	40	
Fraize . . .	316	
Remiremont.	1,391	
Total. . .	1,915k	e 1,172m cubes de pierres et graviers. 12 aqueducs.
Moyenne par année. . .	191k	es ou relevées.

TABLEAU

DES

Membres composant le Bureau

ET LES COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1855.

BUREAU.

Président d'honneur, M. *Bourlon de Rouvre* ✻, préfet des Vosges.
Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.
Président annuel, M. *Maud'heux* ✻, avocat.
Vice-président, M. *Claudel*, ancien notaire, ancien maire d'Épinal.
Secrétaire perpétuel, M. *Laurent*, directeur du musée.
Secrétaires adjoints, MM. *Chapellier*, instituteur, et *Berher*, entomologiste.
Trésorier, M. *Guery*, archiviste du département des Vosges.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° Commission de comptabilité.

MM. *Schoël-Dolfus*, président, *Claudel*, *Vadet*, *Berher*, *Grillot*.

2° Commission d'admission.

MM. *Berher*, président, *Claudel*, *Baudrillart*, *Mansuy*, *Gley*, *Malgras*.

3° Commission des antiquités.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Lemoyne*, *Gahon*, *Réveilliez*, *Sabourin*.

4° COMMISSION DE RÉDACTION ET DE PUBLICATION.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier, Sabourin, Gley, Depéronne, Maud'heux* fils, *Küss, Petit, Lebrunt.*

5° COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. *Claudel*, président, *Schoël-Dolfus*, *Gahon, Baudrillart, Berher, Deblaye*, *Ferry, Drappier, Chapellier, Marchal.*

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Berher*, président, *Vadet, Guery, Crousse, Laurent, Deblaye, Schoël-Dolfus.*

7° COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES INVENTIONS ET PERFECTIONNEMENTS DANS LES ARTS MÉCANIQUES.

MM. *Lemoyne*, président, *Laurent*, *Grillot*, *Gahon*, *Réveilliez*, *Küss*, *Delétang*.

Membres titulaires.

1854. Baudrillart, inspecteur des forêts.
1836. Berher, entomologiste.
1853. Bourlon de Rouvre ✻, préfet des Vosges.
1851. Chapellier, instituteur public.
1840. Claudel, ancien notaire.
1851. Couniot, pharmacien.
1847. Crousse, docteur médecin.
1853. Deblaye, propriétaire.
1852. Depéronne, greffier du tribunal civil.
1829. Drappier ✻, docteur en médecine.
1853. Ferry, avocat, maire d'Épinal.
1849. Gahon, architecte.
1825. Garnier ✻, docteur en médecine.

1853. Gley, professeur au collége d'Épinal.
1825. Grillot, architecte du département.
1832. Guery, botaniste, archiviste de la préfecture.
1855. Küss, ingénieur des ponts et chaussées.
1836. Laurent, statuaire, directeur du musée des Vosges.
1856. Lebrunt, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.
1853. Lemoyne ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
1856. Delétang, ingénieur du chemin de fer.
1854. Malgras, inspecteur d'Académie.
1853. Mansuy ✱, docteur médecin.
1856. Marchal, agent-voyer chef.
1836. Maud'heux ✱, avocat, président de la Société.
1854. Maud'heux fils, avocat, docteur en droit.
1856. Petit, régent de seconde au collége d'Épinal.
1851. Réveilliez, ingénieur civil, architecte de la ville d'Épinal.
1825. Ruault ✱, ancien maire d'Épinal, propriétaire.
1853. Sabourin de Nanton, directeur des postes.
1852. Schœl-Dolfus, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques d'Épinal.
1853. Vadet ✱, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres *(résidant dans le département)*.

1844. Blondin, avoué à Saint-Dié, président du comice agricole.
1850. Buffet, Louis ✱, avocat à Mirecourt, ancien ministre du commerce et de l'agriculture.
1849. Carrière, docteur médecin, géologue à Saint-Dié.
1829. Cherrière ✱ (O. ✱), ancien sous-préfet de Neufchâteau, à Bazoilles.
1843. Chevreuse, docteur en médecine à Charmes.
1855. D'Ajot, praticulteur à Thaon.
1853. Danis, architecte à Remiremont.
1832. De l'Espée, propriétaire à Charmes.
1844. Ferry, Édouard, avocat à Saint-Dié.
1839. Gaudel, pharmacien à Bruyères.
1839. Gaulard, ancien professeur à Mirecourt.

1842. GRANDGEORGES, notaire à Dompaire.

1825. HENNEZEL (D'), membre du conseil général, maire à Bettoncourt.

1829. HOUEL, ancien principal du collége de Saint-Dié.

1843. HUSSON-DURAND, marchand à Mirecourt.

1850. JACQUEL, curé à Liézey.

1855. KOECHLIN, praticulteur à Thaon.

1843. LENFANT, ancien président du Comice agricole de Mirecourt, juge de paix.

1842. LEQUIN, propriétaire à Lahayevaux, directeur de la ferme-école des Vosges.

1849. LIÉGEY, docteur médecin à Rambervillers.

1855. MARTIN-HACHETTE, cultivateur à Saint-Dié.

1836. MERLIN ✻, chef d'escadron d'artillerie à Bruyères.

1825. MOUGEOT ✻, naturaliste, docteur en médecine à Bruyères.

1839. MOUGEOT fils, docteur en médecine à Bruyères.

1856. MOUROT, curé de Beaufremont.

1842. NOEL, président du Comice agricole de Remiremont.

1852. PÉCHIN ✻, sous-préfet de Remiremont.

1845. PIÉROT, curé à Trémonzey.

1842. PRUINES (DE), maître de forges à Sémouze.

1839. PUTON, naturaliste à Remiremont.

1836. RESAL, avocat à Dompaire, ancien représentant.

1829. RIANT, ancien régent de réthorique, aumônier du lycée de Strasbourg.

1825. TURCK, Léopold, docteur médecin à Plombières, ancien représentant.

1855. Villaume, professeur de rhétorique au séminaire de Châtel.

Membres correspondants *(résidant hors du département)*.

1829. ALBERT-MONTÉMONT ✻, de Remiremont, homme de lettres à Paris.

1829. ALLONVILLE (comte D') O. ✻, conseiller d'État, ancien préfet de la Meurthe.

1843. ALTMAYER, propriétaire à Saint-Avold.

1845. Aubry, Félix, négociant à Paris, membre du jury central de l'exposition universelle.

1853. Baud, inspecteur des eaux thermales de Contrexéville.

1855. Baudrillart, professeur suppléant d'économie politique au collége de France.

1842. Beaulieu (de), membre de la Société des antiquaires de France.

1843. Beaupré, juge au tribunal civil à Nancy.

1832. Bégin, homme de lettres à Metz, docteur médecin.

1829. Billy (de) ✻, ingénieur des mines à Colmar, à Strasbourg.

1842. Blaise, des Vosges, ✻, professeur d'économie politique à Paris.

1836. Boulay, de la Meurthe, ✻, sénateur.

1845. Charlier, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. Chérest, professeur adjoint au lycée d'Amiens.

1844. Chrétien, professeur d'agriculture à Nancy.

1845. Claudel, ingénieur civil à Paris.

1847. Collomb, Edouard, chimiste à Paris.

1856. Commarmond, directeur du musée de Lyon.

1836. Cressant, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1832. Cunat ✻, docteur, ancien chirurgien major au 12e chasseurs, en retraite à Dijon.

1836. Defranoux, inspecteur des contributions indirectes, à Lons-le-Saulnier.

1847. Delesse ✻, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1839. Demidoff, Anatole, propriétaire de mines aux monts Ourals (Russie).

1839. Denis fils, médecin à Toul.

1847. Desboeufs ✻, statuaire à Paris.

1847. Destocquois, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1825. Didion, de Charmes, ingénieur à Niort.

1844. Digot, avocat à Nancy.

1844. D'Olincourt-Gigault, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1843. Dompmartin, docteur médecin à Dijon.

1850. Drahein, docteur en médecine à Besançon.

1845. Dumont, avocat à Commercy.

1844. Gaillardot fils, docteur en médecine à Saïda (Syrie).

1840. Géhin (dit Vérusmaur), homme de lettres à Cherbourg.

1852. Gilbert d'Hercourt, directeur de l'institut orthopédique de Lyon.

1845. Gley, officier principal d'administration des subsistances militaires à Paris.

1844. Gloesner, professeur à Liége.

1842. Gobron, ancien élève de Roville.

1842. Gode de Liancourt, fondateur de la Société des naufrages à Paris.

1844. Godron ✠, doyen de la faculté des sciences à Nancy, ancien recteur.

1839. Guibal père, juge de paix à Nancy.

1844. Guillaume, aumônier à la chapelle ducale à Nancy.

1836. Hausmann, ancien sous-intendant militaire, à Paris.

1829. Hubert, homme de lettres et naturaliste à Iverdun.

1848. Husson, pharmacien à Toul.

1842. Joly, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nevers.

1839. Kirschleger, professeur de botanique à Strasbourg.

1829. Languet de Sivry, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1851. Laurent, Paul, ancien professeur à l'école forestière de Nancy.

1836. Lebesque, ancien professeur au collége d'Épinal, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.

1849. Lebrun, architecte à Lunéville.

1850. Lecoq, géologue à Clermont-Ferrand.

1844. Lepage, homme de lettres à Nancy.

1836. Lemarquis, ancien juge à Nancy.

1825. Levaillant de Bovent, ingénieur en chef à Besançon.

1847. Levallois, ingénieur en chef des mines de la Meurthe et de la Moselle.

1849. Lher, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du conseil général des Vosges.

1853. L'héritier ✠, inspecteur des eaux de Plombières.

1844. Lionnet, professeur de mathématiques à Louis-le-Grand, à Paris.

1829. Malgaigne, docteur en médecine à Paris.

1840. MANSION, directeur de l'école normale primaire de Villefranche.

1847. MARTINS ✠, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1825. MASSON, conseiller, président de chambre à Nancy.

1854. MATHERON, ingénieur civil à Toulon.

1836. MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef en retraite.

1847. MAULÉON (DE), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des beaux-arts* à Paris.

1852. MEAUME, professeur à l'école forestière de Nancy.

1839. MIRBECK (DE) ✠, officier en retraite à Barbas

1841. MONNIER, propriétaire à Nancy.

1836. NODOT, directeur du musée de Dijon.

1843. OTTMANN père ✠, ancien capitaine d'artillerie à Strasbourg.

1845. OULMONT, d'Épinal, docteur médecin à Paris.

1829. PENSÉE, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. PÉRICAULT DE GRAVILLON ✠, lieutenant-colonel d'état major à Paris.

1847. PERREY ✠, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

1825. PETOT, d'Épinal, ingénieur en chef à Napoléon-Vendée.

1841. PIERRARD, ancien officier du génie à Verdun.

1839. PINET, avocat à la cour royale de Paris.

1829. PIROUX, d'Épinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.

1844. POIREL ✠, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1841. RIQUET ✠, médecin vétérinaire principal à Paris.

1842. SALMON, ancien représentant du peuple, avocat général à Metz.

1829. SAUCEROTTE, docteur en médecine à Lunéville.

1831. SIMÉON (comte) (C. ✠), sénateur, président honoraire de la Société.

1842. SIMON, juge au tribunal civil de Metz.

1843. SIMONIN, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'école de médecine.

1832. SOULACROIX, ancien recteur de l'Académie de Lyon, chef de division au ministère de l'instruction publique.

1929. SOYER-WILLEMET, bibliothécaire à Nancy, membre de plusieurs sociétés savantes.

1854. TADINI (DE), médecin oculiste à Lunéville.

1853. Thévenin, substitut à Perpignan.

1849. Thurmann, géologue, président de la Société jurassienne d'émulation, à Porentruy.

1832. Toussaint, agriculteur à Stuttgard.

1829. Turck, docteur en médecine à Paris.

1843. Turck, Amédée, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près Nancy.

1844. Vagner, homme de lettres à Nancy.

1845. Valdezey, médecin à Liancourt.

1829. Vergnauld-Romagnési, négociant à Orléans.

1843. Villepoix (de), ancien professeur d'agriculture à Roville, pharmacien à Eu.

NOUVEL INVENTAIRE

DES ARCHIVES

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES,

DRESSÉ

PAR CHARLES-CONSTANT GUERY,

Archiviste du département,

Conformément aux instructions ministérielles du 20 janvier 1854.

PARTIE ANCIENNE.

Par des instructions en date du 20 janvier 1854, S. E. le Ministre de l'Intérieur a prescrit aux archivistes de dresser, sur un plan nouveau et uniforme, l'inventaire des archives qui leur sont confiées. Ce long et minutieux travail, qui rend inutiles tous les inventaires rédigés avant cette époque, doit se faire sur les pièces; il se divise en deux parties. La première renferme les collections antérieures à 1790 ou historiques; la seconde, les documents administratifs postérieurs à cette époque.

La première partie forme neuf séries cataloguées par les lettres alphabétiques de A à I.

La seconde partie comprend les archives départementales proprement dites; elle renferme quatorze séries désignées par les lettres de l'alphabet depuis K jusqu'à Z.

L'inventaire de la première partie, terminé au mois de mars 1855, a été approuvé, le 23 du même mois, par S. E. le Ministre de l'Intérieur. C'est l'inventaire de cette partie que la Société d'Émulation s'est empressée de faire imprimer dans ses *Annales*, pour satisfaire au vœu exprimé par le Conseil général, dans la session de 1855.

Épinal, le 1er juin 1856.

L'Archiviste du département,

GUERY.

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FONDS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES antérieures à 1790.

PLACE DES ARTICLES dans le dépôt.	TABLEAU DES FONDS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES antérieures à 1790.	DATES DES PIÈCES.	Nombre de cartons.	MENTION DES SÉRIES.
	ARCHIVES CIVILES.			
Juridictions et administrations.	Haute-justice de Viviers-le-Gras.	1727 à 1730	1	B. 1
	Chambre des comptes de Lorraine.	1529 à 1766	5	B 2 à B 6.
	Intendance d'Alsace.	1750 à 1790	1	C 1.
	Intendance de Lorraine.	1731 à 1790	10	C 2 à 7[5].
	Subdélégation de Bruyères.	1753 à 1787	2	C 8, 9.
	— de Lamarche.	1756 à 1790	1	C 10.
	— de Mirecourt.	1724 à 1791	4	C 11 à 13.
	— de Neufchâteau.	1724 à 1793	15	C 14 à 28.
	— de Remiremont.	1741 à 1787	17	C 29 à 44.
	— de Schélestadt.	1750 à 1790	1	C 45.
	Gruerie de Mortagne.	1302 à 1780	1	C 46.
	— Bans de Rambervillers, etc.	1391 à 1793	8	C 47 à 54.
	Recettes des consignations.	1750 à 1793	7	C 55 à 61.
	Conservation des hypothèques.	1780 à 1790	1	C 62.
	Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.	1788 à l'an 4	7	C 63 à 69.
	Bureau intermédiaire d'Épinal.	1788 à 1790	2	C 70, 71.
Féodalité, familles, bourgeoisie.	Chastellenie de Rambervillers.	1490 à 1744	9	E 1 à 9.
	Seigneurie de Bult et de Padoux.	1594	1	E 10.
	— de Houécourt.	1435 à 1793	1	E 11.
	— de Pargny-la-Blanche-Côte.	1712 à 1728	1	E 12.
	Famille Ballivy de Mérigny.	1765 à 1777	1	E 13.
	— Choiseul-la-Baume.	1778 à l'an 2	1	E 14.
	— Clausse de Removille.	1179 à 1786	6	E 15 à 20.
	— Didier-Vuillaume, d'Épinal	1600 à 1653	1	E 21.
	— Duvoid, de Saint-Dié.	1714 à 1790	5	E 22 à 26.
	— d'émigrés du comté de Fontenoy.	1577 à 1745	1	E 27.

PLACE DES ARTICLES dans le dépôt.	TABLEAU DES FONDS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES antérieures à 1790.	DATES DES PIÈCES.	Nombre de cartons.	MENTION DES SÉRIES.
Féodalité, familles, bourgeoisie. (*Suite.*)	Famille Étienne, d'Épinal. — Febvrel, procureur du Roi à Bruyères.	1616 à 1790	1	E 28.
	— Gérard, de Fontenoy.	1601 à 1791	3	E 29, 30, 30 *bis*
	— Guerrin, d'Épinal.	1616 à 1764	1	E 31.
	— d'Offelise, seigneur de Valfroicourt.	1712 à 1792	1	E 32.
	— Lallemand, d'Épinal.	1695 à 1706	1	E 33.
	— Leroy, de Scrocourt.	1757 à 1791	1	E 34.
	— Marcotel, de Roville.	1719 à 1783	1	E 35.
	— Ollone (comte d'), seigneur de Fauconcourt.	1610 à 1787	2	E 36, 37.
	— Philibert, de Hergugney.	1570 à 1577	1	E 38.
	— Pochard, de Saint-Dié.	1551 à 1591	1	E 39.
	— Raulin, de Remiremont.	1629 à 1683	1	E 40.
	— Vallée, d'Housséville.	1734 à 1790	3	E 41 à 43.
Communes et municipalités.	Commune d'Épinal.	1778 à 1789	2	E 44, 45.
	— de Fomerey.	1786	1	E 46.
	— de Gérardmer.	1555 à 1777	1	E 47.
	— de Jeuxey.	1786 à 1789	1	E 48.
	Communes de la subdélégation de Neufchâteau.	1740 à 1790	1	E 49.
	Commune de Schirmeck.	1601	1	E 50.
	— Vallois (des Trois-).	1709	1	E 51.
Confréries et sociétés laïques.	Confrérie des agonisants, de Deyvillers. — de Saint-Nicolas, de Liffol-le-Grand. — de Saint-Nicolas, de Remiremont.	1735 à 1792	1	E 52.
	ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.			
Clergé séculier.	Chapitre de l'évêché de Toul.	1293 à 1784	6	G 1 à 6.
	— de Darney.	1272 à 1790	10	G 7 à 16.
	— d'Épinal.	1271 à 1791	6	G 17 à 22.
	— de Poussay.	1619 à 1788	1	G 23.
	— de Remiremont.	1231 à 1792	24	G 24 à 47.
	Cure et fabrique d'Aulnois.	1686 à 1788	1	G 48.

PLACE DES ARTICLES dans le dépôt.	TABLEAU DES FONDS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES antérieures à 1790.	DATES DES PIÈCES.	Nombre de cartons.	MENTION DES SÉRIES.
Clergé séculier. (*Suite.*)	Cure et fabrique de Bazoilles.	1625 à 1783	1	G 49.
	— de Bellefontaine.	1647 à 1779	1	G 50.
	— de Bruyères.	1660 à 1793	3	G 51 à 53.
	— de Bussang et Champ.	1434 à 1791	1	G 54.
	— de Champ.	1581 à 1794	1	G 55.
	— de Deycimont, Dombrot, Dompierre, Gendreville.	1566 à 1791	1	G 56.
	Cure et fabrique de Girecourt.	1692 à 1738	1	G 57.
	— de Godoncourt, Grandvillers.	1642 à 1783	1	G 58.
	— de Saint-Nicolas, de Neufchâteau.	1620 à 1793	2	G 59, 60.
	— de la Neuveville, Pouxeux.	1635 à 1791	1	G 61.
	— de Rouvres-la-Chétive, Rupt.	1623 à 1791	1	G 62.
	— de Saint-Martin-lez-Offroicourt.	1535 à 1789	1	G 63.
	— de Sandaucourt, Vomécourt.	1587 à 1790	1	G 64.
	Chapelle du château de Châtel.	1479 à 1776	1	G 65.
	— de la Magdeleine, de Châtel.	1509 à 1778	1	G 66.
	— de la Magdeleine, de Remiremont.	1788	1	G 67.
	— de Sainte-Marguerite, de Neufchâteau.	1195 à 1778	1	G 68.
	— du Saint-Nom-de-Jésus, de Neufchâteau.	1436 à 1789	8	G 69 à 76.
Clergé régulier.	Abbaye d'Autrey.	1198 à 1788	5	H 1 à 4.
	— de Bonfays.	1174 à 1767	6	H 5 à 10.
	— de Chaumouzey.	1249 à 1792	3	H 11 à 13.
	— de Flabémont.	1166 à 1792	5	H 14 à 18.
	— de Moyenmoutier.	1733 à 1792	1	H 19.
	— de Mureau.	1157 à 1791	20	H 20 à 39.
	— de Saint-Mansuy-lès-Toul.	1349 à 1773	1	H 40.
	Prieuré du Saint-Mont.	1191 à 1788	8	H 41 à 48.
	Abbaye de Senones.	670 à 1793	3	H 49 à 51.
	Couvent des Jésuites, d'Épinal.	1447 à 1792	3	H 52 à 54.
	Prieuré des Bénédictins, de Châtenois.	1179 à 1790	15	H 55 à 69.
	Monastère des Capucins, d'Épinal.	1684 à 1726	1	H 70.

PLACE DES ARTICLES dans le dépôt.	TABLEAU DES FONDS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES antérieures à 1790.	DATES DES PIÈCES.	Nombre de cartons.	MENTION DES SÉRIES.
Clergé régulier. (*Suite.*)	Monastère des Minimes, d'Épinal.	1733 à 1789	1	H 71.
	Prieuré des chanoines réguliers, d'Hérival.	1251 à 1789	11	H 72 à 82.
	Monastère des chanoines réguliers, de Lamarche.	1678 à 1789	2	H 83, 84.
	— des Tiercelins, de Monthureux-sur-Saône.	1569 à 1791	2	H 85, 86.
	— des Bénédictins, de Morizécourt.	1227 à 1790	2	H 87, 88.
	— des Cordeliers, de Neufchâteau.	1277 à 1790	1	H 89.
	— des Prémontrés, de Parey-sous-Montfort.	1239 à 1792	2	H 90, 91.
	— des Récolets, des Thons.	1747 à 1791	2	H 92, 93.
	Prieuré des Bénédictins de Bleurville.	1050 à 1788	4	H 94 à 97.
	— de Droiteval.	1128 à 1783	2	H 98, 99.
	— de Relanges.	1209 à 1780	9	H 100 à 108.
	— des Bénédictins de Romont.	1645 à 1750	1	H 109.
	Abbaye de l'Étanche.	1148 à 1791	8	H 110 à 117.
	— de Ste Glossinde, de Metz.	1504 à 1717	1	H 118.
	Monastère des Religieuses, de Charmes.	1585 à 1792	1	H 119.
	— des Anonciades, d'Épinal.	1635 à 1782	1	H 120.
	— des Religieuses de N.-D., d'Épinal.	1445 à 1788	3	H 121 à 123.
	— des Augustines, de Neufchâteau.	1529 à 1787	6	H 124 à 129.
	— des Carmélites, de Neufchâteau.	1544 à 1789	4	H 130 à 133.
	— des Claristes, de Neufchâteau	1217 à 1790	8	H 134 à 141.
	— des Bénédictines, de Rambervillers.	1582 à 1777	1	H 142.
	Commanderie de Robécourt.	1206 à 1793	14	H 143 à 156.
	Grand prieuré d'Aquitaine.	1757 à 1783	2	H 157, 158.
Hôpitaux.	Hôpital Saint-Goery, d'Épinal.	1472 à 1794	1	H 159.
	— de Mattaincourt.	1751 à 1780	1	H 160.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE A.

Actes du pouvoir souverain et domaine royal.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.

Aucun document de nature à entrer dans la série A n'existe aux archives des Vosges.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE B.

Cours et Juridictions.

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
B 1. (Carton.)	Travée 1.	*Haute justice de Viviers-le-Gras.* Pièces de procédure, confrontations, prises de corps, informations, interrogatoires. Rapport sur l'incendie de la forêt de Viviers-le-Gras. Dénonciation des auteurs présumés de cette incendie. Recherche du sieur Haillot, Joseph, accusé d'avoir tiré un coup de fusil par la fenêtre de sa maison pendant la nuit du 21 et 22 décembre 1727.	1727 à 1730.	4 Pièces (parchemin). 65 Pièces (papier).	
		COURS DES COMPTES.			
B 2. (Carton.)	Travée 1.	*Chambre des comptes de Lorraine.* Acensements de hautes et basses justice, terres, maisons, moulins, fossés, etc., passés par la chambre des comptes dans les communes d'Arches, Bazegney, Bouvacôte, Bruyères, Bussang, Champ, Charmes, Châtenois, Cheniménil, Damas, Darney, Dommartin, Dompaire, Éloyes, Épinal, Fiménil, Gérardmer, Granges, Laveline, Marey, Mirecourt, Moulin, Portieux, Rambervillers, Raon, Remiremont, Saint-Amé, St-Dié, Saint-Étienne, Saint-Nabord, Sapois, Thillot (le), Tholy (le), Wisembach, Xaronval (1er état).	1554 à 1750.	28 Pièces (parchemin). 91 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
B 3. (Carton.)	Travée 1.	*Chambre des comptes de Lorraine.* Acensements de hautes et basses justices, terres, maisons, moulins, fossés, etc., passés par la chambre des comptes dans les communes d'Anould, Arches, Archettes, Bellefontaine, Bresse (la), Bussang, Charmes, Cornimont, Docelles, Épinal, Gésonville, Grandfontaine, Longchamp, Plombières, Portieux, Ramonchamp, Raon, Remiremont, Rupt, Saint-Amé, Saint-Étienne, Saint-Laurent, Saint-Nabord, Tholy (le), Travexin, Vagney, Val-d'Ajol, Vallois (les Trois-). (2e état).	1722 à 1748.	44 Pièces (parchemin). 18 Pièces (papier).	
B 4. (Carton.)	Travée 1.	*Chambre des comptes de Lorraine.* Acensements de hautes et basses justices, terres, maisons, moulins, fossés, etc., passés par la chambre des comptes dans les communes d'Ambacourt, Anould, Aydoiles, Bains, Bazoilles, Bettoncourt, Brouvelieures, Bruyères, Charmes, Châtel, Chenimenil, Clézentaine, Corcieux, Croix-aux-Mines (la), Damas-aux-Bois, Darney, Docelles, Dommartin, Dompaire, Escles, Essegney, Estrennes, Gerbamont, Gerbépal, Granges, Hagnéville, Herpelmont, Jussarupt, Langley, Laveline, Lubine, Maxey, Mirecourt, Moncelle,	1589 à 1740.	149 Pièces (parchemin). 55 Pièces (papier).	

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		Moriville, Neufchâteau, Neuveville, Nomexy, Ollainville, Rambervillers, Raon, Rebeuville, Remiremont, Rouceux, Rouvres, Saint-Dié, St-Vallier, Uriménil, Uxegney, Vioménil, Vittel, Vroville, Wisembach, Xaronval (3e état).			
B 5.	Travée 1.	*Chambre des comptes de Lorraine.* Domaines engagés. Pied-de-terre et déclaration des droits, autorités, acensements, rentes et revenus de l'ancien domaine de *la Recette de Bruyères.* Comptes présentés à la chambre des comptes par les receveurs des Recettes de Bruyères et de Dompaire.	1529 à 1628.	3 Cahiers (papier). 303 Feuillets.	
B 6. (Carton.)	Travée 1.	*Chambre des comptes de Lorraine.* Domaines engagés. Acensements dans les baillages de Charmes, Châtel, Rambervillers et Rozières. Requêtes, expertise et baux.	1728 à 1766.	21 Pièces (papier).	

TABLES DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE. — SÉRIE B.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
Grandfontaine (Vosges). B 3.		
Granges (Vosges). B 2, 4.		
Hagnéville (Vosges). B 4.		
Herpelmont (Vosges). B 4.		
Jussarupt (Vosges). B 4.		
Langley (Vosges). B 4.		
Laveline (Vosges). B 2, 4.		
Longchamp (Vosges). B 3.		
Lorraine. B 2, 3, 4, 5, 6.		
Lubine (Vosges). B 4.		
Maxey (Vosges). B 2, 4.		
Mirecourt (Vosges). B 2, 4.		
Moncel (Vosges). B 4.		
Moriville (Vosges). B 4.		
Moulin (Vosges). B 2.		
Neufchâteau (Vosges). B 4.		
Neuveville (Vosges). B 4.		
Nomexy (Vosges). B 4.		
Ollainville (Vosges). B 4.		
Plombières (Vosges). B 3.		
Portieux (Vosges). B. 2, 3.		
Rambervillers (Vosges). B 2, 4, 6.		
Ramonchamp (Vosges). B 3.		
Raon (Vosges). B 2, 3, 4.		
Rebeuville (Vosges). B 4.		
Remiremont (Vosges). B 2, 3, 4.		
Rouceux (Vosges). B 4.		
Rouvres (Vosges). B 4.		
Rozières (Vosges). B 6.		
Rupt (Vosges). B 3.		
Saint-Amé (Vosges). B 2, 3.		
Saint-Dié (Vosges). B 2, 4.		
Saint-Etienne (Vosges). B 2, 3.		
Saint-Laurent (Vosges). B 3.		
Saint-Nabord (Vosges). B 2, 3.		
Saint-Vallier (Vosges). B 4.		
Sapois (Vosges). B 2.		
Thillot (le) (Vosges). B 2.		
Tholy (le) (Vosges). B 2, 3.		
Travexin (Vosges). B 3.		
Trois-Vallois (les) (Vosges). B 3.		
Urimenil (Vosges). B 4.		
Uxegney (Vosges). B 4.		
Vagney (Vosges). B 3.		

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
Val-d'Ajol (le) (Vosges). B 3. Vioménil (Vosges). B 4. Vittel (Vosges). B 4. Viviers-le-Gras (Vosges). B 1. Vroville (Vosges). B 4. Wisembach (Vosges). B 2, 4. Xaronval (Vosges). B 2, 4.		

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE C.

Administrations provinciales. États provinciaux.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		INTENDANCES.			
C 1. (Carton.)	Travée 1.	*Intendance d'Alsace.* Pièces relatives à des droits de péage à Colroy, à Ranrupt et à Saales.	1750 à 1790.	5 Pièces (papier).	
C 2. (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Objets divers d'administration. Réclamations de divers particuliers. Destruction des loups. Voirie. État des chancres et cancers guéris. Affaire du sieur Marcot, avocat à Maxey, contre son fils. Lettre de cachet contre Jean Leguette et sa femme. Correspondance à ce sujet.	1752 à 1787.	180 Pièces (papier).	
C 3. (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Enregistrement des affaires contentieuses concernant les communautés et les particuliers, soumises à l'intendant, avec décision en marge, pour la subdélégation de Neufchâteau.	1767 à 1786.	12 Cahiers, 236 feuillets (papier).	
C 4. (Registre)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Analyse des demandes et affaires soumises à l'intendant, avec décision en marge.	1784 à 1785.	Petit in-folio de 212 feuillets (papier). Reliure en carton.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 5. (Registre)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Enregistrement des pièces remises aux particuliers avec les décisions de l'intendant, pour la subdélégation de Remiremont.	1778 à 1779.	Petit in-folio de 86 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 6. (Registre)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Enregistrement des pièces remises aux particuliers avec les décisions de l'intendant, pour la subdélégation de Remiremont.	1780 à 1781.	Petit in-folio de 54 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 7. (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* État des fondations de Stanislas, roi de Pologne. Mémoire sur la fondation du collége de Lamarche. Ponts et chaussées. Emploi de fonds à la disposition de l'intendant. Perception de droits concernant la milice. Amortissements et octrois. Pièces relatives à la fondation d'une Rosière à Houécourt. Pièces concernant les héritiers du Sr Drouel, curé de Taintrux. Octrois de la ville de Châtel.	1783 à 1790.	32 Pièces (papier).	
C 7(2). (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Commerce, usines et manufactures. Pièces relatives à l'établissement de moulins, scieries, papeteries, pilon à écorce et à tan, platinerie, huilerie, manufactures de fer-blanc, filatures de coton, manufactures de toiles, verreries, blanchisseries, brasseries, tireries, forges, manufactures d'acier, draperie, bon-	1731 à 1787.	202 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		neterie, faïencerie, établis dans les communes de Bains, Bruyères, Bussang, Clairefontaine, Docelles, Épinal, la Hutte, Mortagne, Neufchâteau, Plombières, Remiremont, Ste-Croix, Ste-Marie, Uxegney, Vecoux, etc.			
C 7(3). (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Pièces concernant les demandes de concession et l'exploitation des mines de charbon de terre et mines de fer découvertes dans les Vosges. Concession au marquis d'Ormont et autres. Instructions diverses. Renseignements sur la jurisprudence. Abrégé de la coutume de Lorraine. Principes du droit écrit, tirés d'un livre intitulé : *Institution au droit français,* par Argon. Notions sur les évêchés et sur les principaux bénéfices ecclésiastiques et maisons religieuses de la Lorraine.	1760 à 1788.	110 Pièces (papier). 4 Cahiers (papier). 161 feuillets.	
C 7(4). (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Renseignements sur les haras qui existent dans la province de Lorraine. Maladies des chevaux. Ordonnances et renseignements concernant les moyens à employer pour enterrer les bêtes mortes. Instructions relatives aux haras, aux maladies épizootiques, à l'entretien des routes, etc. Instructions sur les moyens de suppléer à la disette de fourrage. Epizootie. Traitement des bêtes à cornes.	1768 à 1789.	214 Pièces (papier).	

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 7 (5). (Carton.)	Travée 1.	*Intendance de Lorraine.* Moulins bannaux et domaniaux de Fresse et du Thillot. Acensement desdits moulins. Procès-verbal de visite; devis estimatif des réparations; reconstruction. Soumission pour payer un canon plus fort. Mémoires et pièces relatifs à des contraventions aux règlements sur les papeteries et amidons. Lettre écrite à ce sujet par Beaumarchais.	1780 à 1790.	61 Pièces (papier).	
		Subdélégations, élections et autres divisions administratives et financières.			
C 8. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Bruyères.* Constructions et réparations d'édifices publics. Maison d'école de Girecourt. Plans et devis de l'église de Grandvillers. Réparations des ponts de Docelles et Laveline. Travaux des routes. Etat des communautés de la subdélégation de Bruyères.	1753 à 1787.	1 Pièce (parchemin). 140 Pièces (papier).	
C 9. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Bruyères.* Constructions et travaux. Presbytère et maison d'école de Champ. Travaux des routes dans les communes de Beauménil, Champ et Fays. Carte topographique du chemin de Beauménil à Champ. Comptes de la commune de Fays. Procès-verbal de tirage de la milice. Mémoires sur la ville de Bruyères. Requête et mémoire au sujet de la cure. Adjudication de travaux pour l'hôtel de ville. Pièces relatives au logement de la gendarmerie.	1767 à 1787.	90 Pièces (papier).	

Lettre de série et n^{os} d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 10. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Lamarche.* Inventaire des papiers des villages de la subdélégation. Travaux des routes et autres dans les communes de Châtillon-sur-Saône, Grignoncourt et Tollaincourt. Rôles des impositions pour les travaux des routes. Plans et devis du pont de Châtillon.	1756 à 1790.	33 Pièces (papier).	Inventaire dressé par Remy, en 1790.
C 11. (Carte.)	Travée 1.	*Subdélégation de Mirecourt.* Carte des environs de Charmes.	1724.	1 Pièce (papier).	
C 11bis. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Mirecourt.* État des familles qui ont obtenu des passe-ports pour se rendre dans les colonies françaises en Amérique. État du prix des grains, pain, vins, fourrages et autres denrées. Tirage de la milice.	1757 à 1790.	151 Pièces (papier).	
C 12. (1 Registre.)	Travée 1.	*Subdélégation de Mirecourt.* Correspondance et délibérations relatives aux pétitions présentées par les particuliers et les communautés de la subdélégation.	1788 à 1790.	89 Feuillets (papier). In-f°, reliure en carton.	
C 13. (1 Registre.)	Travée 1.	*Subdélégation de Mirecourt.* Délibérations et décisions concernant les demandes présentées par les particuliers et les communautés de la subdélégation.	1788 à 1791.	138 Feuillets (papier). In-f°, reliure en veau.	

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 14. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Etat et déclarations des bois des communautés de ladite subdélégation.	1724 à 1792.	133 Pièces (papier).	
C 15. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Déclarations de propriétés des habitants, sujettes à diverses impositions. Noms des contribuables et tarifs des revenus de leurs biens au cours de France.	1773 à 1788.	572 Pièces (papier).	
C 16. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Déclarations de propriétés des habitants et des communautés de la subdélégation, de biens-fonds sujets à l'abonnement.	1773 à 1779.	15 Pièces (papier).	
C 17. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Déclarations de propriétés des habitants et des communautés de la subdélégation, de biens-fonds sujets à l'abonnement.	1780 à 1790.	21 Pièces (papier).	
C 18. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Élections des représentants du Tiers-État, de syndics et de greffiers. (Procès-verbaux d'). Charges et revenus communaux.	1786 à 1788.	337 Pièces (papier).	
C 19. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Élections de maires, d'officiers municipaux, de syndics et de greffiers. (Procès-verb. d'). Charges et revenus communaux.	1789 à 1791.	236 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 20. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Construction de l'église, réparations du presbytère et du pont d'Aouze. — Procès-verbal d'adjudication de terrains. — Construction d'une fontaine, curage de la rivière, réparations du presbytère et location de terrains communaux de St-Paul. Plan de la maison curiale d'Aouze. Plan de la flèche de la tour et du beffroi de Saint-Paul.	1745 à 1784.	125 Pièces (papier).	
C 21. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Adjudication de fossés, d'un pont sur la Vraine, de travaux à l'église, de constructions de fontaines et de puits à Dommartin-sur-Vraine. — Réparations à la maison d'école, à la tour de l'église, au pont, à un puits et au presbytère de Rainville. Fonte d'une cloche. Plans de l'église, du pont et de l'abreuvoir de Dommartin. Plan de la maison d'école de Rainville.	1756 à 1790.	165 Pièces (papier).	
C 22. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Travaux divers concernant les églises, ponts, fontaines, presbytères, curage de rivières, cimetières, exécutés dans les communes de la subdélégation. Plans d'un ponceau et d'une fontaine, à Damblain. *Id.* de la maison d'école de Midrevaux. *Id.* de la rivière d'Outrancourt.	1744 à 1793.	199 Pièces (papier).	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 23. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Agriculture. Terrains communaux, servitudes. Considérations sur l'amélioration des terres. Etat des ponts existant dans la subdélégation de Neufchâteau.	1769 à 1780.	14 Pièces (papier).	
C 24. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Rôles établis pour l'imposition du vingtième sur l'industrie dans les communes de Châtenois, Martigny et Neufchâteau, conformément aux ordonnances de l'Intendant.	1750 à 1558.	328 Pièces (papier).	
C 25. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Rôles établis pour l'imposition du vingtième sur l'industrie dans les communes de Neufchâteau et Soulosse, conformément aux ordonnnances de l'Intendant.	1754 à 1761.	160 Pièces (papier).	
C 26. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Etats du nombre et des noms de ceux qui exercent des professions d'arts et métiers dans la subdélégation de Neufchâteau. Arrêts, édits, correspondance.	1767 à 1787.	121 Pièces (papier).	
C 27. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Maladies épidémiques. Mémoires sur les maladies des femmes en couche. Etat des matrones, médecins et accoucheurs de la subdélégation de Neufchâteau. Pièces diverses. Correspondance.	1773 à 1789.	111 Pièces (papier).	

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 28. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Neufchâteau.* Inventaire des titres et papiers des communautés de la subdélégation, en 1790. Subdélégation de *Rambervillers*. Procès-verbal de reconnaissance des titres et papiers de la subdélégation, de 1790.	1790.	4 Pièces (papier).	Inventaire détaillé dressé par Charl.-Nic.-Antoine d'Hennezel, en 1790.
C 29. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de St-Amé, Arches et Archettes, concernant les presbytères, moulins, ponts, chemins, cimetières et maisons d'école. Plan d'un pont à Arches. Plan de la maison curiale d'Archettes.	1750 à 1785.	83 Pièces (papier).	
C 30. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Bains et Dommartin, concernant les fontaines, les halles, les pavés, les chemins, les cimetières et les églises. Plan de l'église et du nouveau presbytère de Bains.	1746 à 1782.	68 Pièces (papier).	
C 31. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Bellefontaine, Bouvacôte, la Bresse, Bussang et la Chapelle, concernant les cimetières, maisons d'école, églises, presbytères, ponts et moulins. Plan de la flèche de l'église de Bellefontaine. Plans de l'église de la Bresse. *Idem* de la Chapelle-aux-Bois.	1730 à 1786.	110 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 32. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes du Clerjus, Cleurie et Dounoux, concernant les routes, presbytères, fontaines, églises, maisons d'école et ponts. Plans de la maison presbytérale et de l'église du Clerjus. Carte des environs et plan du pont de Cleurie.	1757 à 1787.	64 Pièces (papier).	
C 33. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Dommartin, Éloyes et Saint-Étienne, concernant les églises, les ponts et chaussées, les maisons de cure et d'école. Plans de l'église de Dommartin. Plans de la maison d'école et du presbytère d'Éloyes. Plans de la maison d'école et de l'église de Saint-Étienne.	1742 à 1787.	134 Pièces (papier).	
C 34. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Fontenoy et Ferdrupt, concernant les fontaines, églises, cimetières, ponts et chaussées. Plans de la maison curiale, de la tour de l'église et du pont de Fontenoy.	1742 à 1787.	103 Pièces (papier).	
C 34bis. (1 Carte.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Carte de l'ancien château de Fontenoy-le-Château.	1768.	1 Pièce (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 35. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Fresse, Gérardmer, Hadol, Jarménil et Longuet, concernant les moulins, cimetières, presbytères, maisons d'école, ponts, aqueducs, églises et cloches. Plans de la tour de l'église et de la maison d'école de Gérardmer. Plans de l'église de Hadol. Plans de deux ponts, l'un sur la rivière de Forgotte, l'autre sur celle de Vologne.	1749 à 1786.	134 Pièces (papier).	
C 36. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de St-Maurice, Ménil, Saint-Nabord et Plombières, concernant les paquis, églises, maisons de cure, chemins, moulins, bains, maisons d'école, cimetières et terrains communaux. Plans des bains, des prisons et de la sacristie de Plombières. Plan de la maison curiale de Saint-Maurice. Plans de la maison d'école, de la maison curiale et de l'église de Saint-Nabord.	1746 à 1785.	144 Pièces (papier).	
C 37. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Pouxeux et Ramonchamp, concernant les églises, presbytères et moulins. Plans de l'église de Pouxeux.	1765 à 1786.	82 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 38. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans la commune de Raon-aux-Bois, concernant le presbytère, l'église et la maison d'école. Plans de la maison d'école, du presbytère et de l'église de Raon-aux-Bois.	1741 à 1787.	54 Pièces (papier).	
C 39. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans la ville de Remiremont, concernant les batardeaux, boucheries, hôtel-de-ville, écuries, moulins bannaux et vannes. Plans de la nouvelle vanne des moulins de Remiremont. Cartes des travaux à exécuter pour le bordage de la Moselle et le pont le Prieur. Plans des boucheries et tueries. Plan de la maison d'école. Plans des écuries de la maréchaussée.	1748 à 1770.	189 Pièces (papier).	
C 40. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans la commune de Remiremont, concernant le ruisseau de Maxonrupt, le lavoir, l'église, maison d'école, moulins bannaux, rivière, presbytère, huilerie, fontaines, route, aqueducs et prairies. Carte topographique du ruisseau de Maxonrupt. Carte des prés situés au-dessus des moulins bannaux. Plans du pont le Prieur. Plans du siége et de l'auditoire du Bailliage.	1762 à 1784.	162 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 41. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Rochesson, Ruaux, Rupt, Saulxures, Tendon, Thillot, Tholy, Trémonzey, Urimenil et Val-d'Ajol, concernant les presbytères, maisons d'école et de cure, ponts, églises et moulins. Plans du presbytère de Rochesson, de l'église de Ruaux, de la maison d'école de Rupt, des églises de Saulxures, de Tendon et du Tholy, du presbytère d'Urimenil et d'un pont au Val-d'Ajol. Plans de ponts divers à construire dans le ban de Tendon.	1750 à 1783.	219 Pièces (papier). 1 Sceau.	
C 42. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Travaux divers dans les communes de Vagney, Vecoux, Voivres (les), Xamontarupt et Xertigny, concernant les ponts, presbytères, cimetières, maison d'école, ruisseaux, chemins, églises et maisons de cure. Plans de la maison d'école et du presbytère de Vagney. Plans de différents ponts dans le ban de Vagney. Carte topographique des dégâts causés par l'orage du 25 au 26 juillet 1770. Plans de l'église, du presbytère et de la maison d'école de Xertigny.	1748 à 1787.	238 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 43. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* État et déclarations des bois appartenant aux communautés de la subdélégation de Remiremont. État, déclarations, lettres et pièces diverses, concernant les hôpitaux et les établissements de charité. Mémoire détaillé des revenus, dépenses et charges de l'hôpital de Remiremont. Familles nobles et roturières. [État des].	1742 à 1783.	105 Pièces (papier).	
C 44. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Remiremont.* Papiers concernant la manufacture d'ouvrages polis en granit, établie à Remiremont, ensuite à la Mouline près du Thillot. Contestations avec les officiers municipaux de Remiremont au sujet de ladite manufacture. Projet d'établissement d'une verrerie à Colroy. Établissement d'une manufacture d'ouvrages en marbre, granite, jaspe, serpentine et porphyre à Remiremont, etc., par M. Patu Deshautschamps, Conseiller auditeur ordinaire en la Chambre des comptes de Paris.	1769 à 1782.	139 Pièces (papier).	
C 45. (Carton.)	Travée 1.	*Subdélégation de Schelestadt.* Déclarations de propriétés des habitants des communes de Bourg-Bruche, Colroy et Saales pour asseoir le vingtième.	1750 à 1790.	3 Cahiers (papier). 221 feuillets. 22 Pièces (papier).	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 46. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie de Mortagne.* Forêt de Mortagne. Règlement, titres d'acensements, visites, limites et droits d'usage. Requêtes et autres pièces concernant ladite forêt.	1302 à 1780.	Parchemin 4. Papier 127.	
C 47. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des Chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S[t]-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes.	1517 à 1608.	11 Cahiers (papier). 528 Feuillets	
C 48. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S[t]-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes.	1608 à 1611.	8 Cahiers (papier). 512 Feuillets	
C 49. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S[t]-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes.	1612 à 2615.	10 Cahiers (papier). 560 Feuillets	
C 50. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S[t]-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes.	1615 à 1617.	8 Cahiers (papier). 513 Feuillets	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 51. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S*t*-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes.	1618 à 1623.	8 Cahiers (papier). 478 Feuillets	
C 52. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S*t*-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes.	1623 à 1628.	12 Cahiers (papier). 467 Feuillets	
C 53. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S*t*-Clément.* Comptes rendus et contrôles de ces comptes. Concessions de bois. Contestations entre l'évêque de Metz et les usagers.	1629 à 1736.	13 Cahiers (papier). 360 Feuillets 7 Pièces (papier).	
C 54. (Carton.)	Travée 1.	*Gruerie des chastellenies et bans de Rambervillers, Baccarat, Moyen, Nossoncourt et S*t*-Clément.* Papiers divers provenant de l'ancien évêché de Metz. Pièces concernant les bois qui appartenaient à l'évêché, dans l'étendue de la ci-devant gruerie de Rambervillers, avec deux plans, l'un représentant la réserve de Baccarat, l'autre une partie de la forêt de la Voivre.	1390 à 1793.	Parchemin 2 Papier 169	Inventaire détaillé dressé par Nicolas Krantz, en 1793.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		Inventaire de titres et papiers remis par le département de la Moselle au département des Vosges, en 1793, concernant la gruerie des bans de Rambervillers et autres.			
		BUREAUX DES FINANCES.			
C 55. (Carton.)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Comptes du receveur des consignations, pour le bailliage de Charmes.	1750 à 1790.	5 Cahiers (papier). 247 feuillets.	
C 56. (Carton.)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Pièces justificatives concernant les recettes des consignations, pour le bailliage de Charmes.	1751 à 1769.	64 Pièces (papier).	
C 57. (Carton.)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Pièces justificatives concernant les recettes des consignations, pour le bailliage de Charmes.	1770 à 1775.	39 Pièces (papier).	
C 58. (Carton.)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Pièces justificatives concernant les recettes des consignations, pour le bailliage de Charmes.	1776 à 1789.	58 Pièces (papier).	
C 59. (Carton.)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Enregistrement, comptes et pièces justificatives des saisies réelles, pour le bailliage de Charmes.	1751 à 1786.	11 Cahiers, 225 feuillets (papier) et 29 pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 60. (Carton.)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Pièces relatives aux saisies réelles et aux recettes des consignations, pour le bailliage de Mirecourt. Comptes de M. Chailly, receveur général des consignations.	1752 à 1790.	57 Pièces (papier). 1 Pièce (parchemin). 10 Cahiers (papier). 293 feuillets.	
C 61. (Registre)	Travée 1.	*Recette des consignations.* Registre destiné à la recette des consignations du bailliage de Mirecourt.	1763 à 1793.	In-fo de 96 feuillets (papier). Reliure en parchemin.	
C 62. (Carton.)	Travée 1.	*Conservation des hypothèques.* Minutes de lettres de ratification de Louis XVI, d'actes et d'acquêts, avec inventaire, pour le bailliage de Lamarche.	1780 à 1790.	334 Pièces (papier).	Inventaire détaillé des minutes dressé par Dominique Richard, en 1783.
		ÉTATS PROVINCIAUX.			
C 63. (Carton.)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Pièces relatives à l'installation du bureau. Lettres et instructions adressées par le bureau intermédiaire de Nancy.	1788 et 1789.	276 Pièces (papier).	
C 64. (Carton.)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Rapports et comptes. Renseignements sur les récoltes. Cahiers de doléances de plusieurs communes.	1788 à 1790.	15 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 65. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Registre contenant les procès-verbaux du bureau intermédiaire du district de Neufchâteau et Bourmont, avec la transcription des proclamations et des lettres patentes du roi Louis XVI sur les décrets de l'assemblée nationale.	1788 à 1790.	In-fo 231 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 66. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Registre des délibérations de l'assemblée du district de Neufchâteau et Bourmont, avec la transcription des proclamations et des lettres patentes du roi Louis XVI sur les décrets de l'assemblée nationale.	1788 à 1790.	In-fo 182 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 67. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Enregistrement d'avis et de lettres diverses, pour le contentieux du district.	1788 à 1790.	Petit in-fo 238 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 68. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Enregistrement d'avis et de lettres diverses, pour le contentieux du district.	1789 à 1790.	Petit in-fo 185 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 69. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire de Neufchâteau et Bourmont.* Enregistrement d'avis et de lettres diverses, pour le contentieux du district.	1790 à l'an 4.	Petit in-fo 142 feuillets (papier). Reliure en carton.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
C 70. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire du district d'Épinal.* Registre des délibérations du bureau intermédiaire du district.	1788 à 1790.	In-f° 280 feuillets (papier). Reliure en carton.	
C 71. (Registre)	Travée 1.	*Bureau intermédiaire du district d'Épinal.* Enregistrement des requêtes présentées au bureau intermédiaire, avec le précis des conclusions qui s'y rattachent.	1788 à 1790.	In-f° 74 feuillets (papier). Reliure en carton.	

PRINCIPAUTÉS, RÉGENCES, ETC.

Néant.

TABLE DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE. — SÉRIE C.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		constructions et acensements. C 7 (5). Octrois et amortissements. C 7(1). Officiers municipaux de Remiremont. C 44. Papeteries (Contraventions aux règlements sur les). C 7(5). Péage (Droits de). C 1. Ponts (État des) de la subdélégation de Neufchâteau. 23. Ponts et chaussées. C 7(1). Proclamation du roi. C 65, 66. Ratification (Minutes de lettres de). C 62. Récoltes (Renseignements sur les). C 63. Représentants du Tiers-État (Election des). C 18, 19. Réserve de Baccarat. C 54. Rosière (Fondation d'une). C 7(1). Saisies réelles. C 59, 60. Subdélégation de Bruyères. Travaux divers. C 8, 9. Tirage de la milice. Mémoire sur la ville de Bruyères. C 9. Subdélégation de Lamarche. Inventaire de titres et papiers. Travaux des routes. C 10. Subdélégation de Mirecourt. C 11. État des familles qui ont obtenu des passe-ports pour les colonies françaises en Amérique. Tirage de la milice. C 11bis. État du prix des denrées. C 11bis. Correspondance, délibérations et décisions concernant les demandes de particuliers et des communautés. C 12, 13. Subdélégation de Neufchâteau. Déclarations des bois des communautés. C 14. Déclarations de propriétés. C 15. Décla-

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		rations de biens-fonds sujets à l'abonnement. C 16, 17. Élections des représentants, etc. C 18, 19. Travaux divers. C 20, 21, 22. Considérations sur l'amélioration des terres. État des ponts. C 23. Rôles pour l'imposition du 20e. C 24, 25. État de ceux qui exercent des arts et métiers. C 26. Maladies épidémiques. État des médecins, matrones et accoucheurs. C 27. Inventaires de titres et papiers. C 28.
		Subdélégation de Rambervillers. Procès-verbal de reconnaissance de titres et papiers. C 20.
		Subdélégation de Remiremont. Travaux divers. C 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42. Déclarations des bois des communautés. État des hôpitaux et autres établissements de charité. Familles nobles et roturières. C 43. Établissement d'une manufacture d'ouvrages en granit et d'une verrerie. C 44.
		Subdélégation de Schélestadt. Déclarations de propriétés. C 45.
		Terres (Considérations sur l'amélioration des). C 23.
		Tiers-État (Élections des représentants du). C 18, 19.
		Usines (Établissement d'). C 7(2).
		Verrerie (Établissement d'une). C 44.
		Vingtième (Imposition du). C 24, 25, 45.
		Voirie. C 2.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE D.

Instruction publique, sciences et arts.

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		Il n'existe aucun document de nature à rentrer dans cette série.			

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE E.

Domaines féodaux, communes, bourgeoisie et familles.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		TITRES FÉODAUX.			
E 1. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1490 à 1498.	9 Cahiers et 2 pièces (papier), 604 feuillets.	
E 2. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1499 à 1502.	5 Cahiers (papier), 453 feuillets.	
É 3. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1503 à 1505.	4 Cahiers (papier), 471 feuillets.	
E 4. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1506 à 1511.	7 Cahiers (papier), 499 feuillets.	
E 5. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1512 à 1516.	7 Cahiers (papier), 444 feuillets.	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 6. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1517 à 1522.	8 Cahiers (papier), 449 feuillets.	
E 7. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1523 à 1531.	12 Cahiers (papier), 556 feuillets.	
E 8. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur de la chastellenie de ladite ville.	1532 à 1557.	12 Cahiers (papier), 543 feuillets.	
E 9. (Carton.)	Travée 1.	*Chastellenie de Rambervillers.* Comptes rendus au seigneur de Rambervillers par le receveur et châtelain de ladite ville. Plaids annaux.	1636 à 1744.	24 Pièces (papier).	
E 10. (Registre)	Travée 1.	*Seigneurie de Bult et Padoux.* Cens et rentes de fiefs, dont la moitié à Antoine de Haraucourt, baron d'Ormes, seigneur de Bult et Padoux; l'autre à l'hôpital de Plombières.	1594.	23 Feuillets (papier), in-folio. Reliure en parchemin.	
E 11. (Carton.)	Travée 1.	*Seigneurie de Houécourt.* Pièces concernant les foi et hommage du comte de Lignéville, seigneur de Houécourt. - Haute justice du seigneur de Houécourt. — Papiers concernant les terres et château de la seigneurie. — Inventaire détaillé de ces pièces.	1435 à 1793.	25 Pièces (parchemin). 5 Pièces (papier). 2 Sceaux en cire jaune, assez bien conservés.	Inventaire détaillé dressé par le maire et les officiers municipaux de Houécourt en 1793.

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 12. (Carton.)	Travée 1.	*Seigneurie de Pargny-la-Blanche-Côte.* Haute et basse justice. Moulins. Divers acquêts. Réparations. Baux et contrats. Contestations au sujet de la rue du Fief.	1712 à 1728.	5 Pièces (parchemin). 81 Pièces (papier).	
		TITRES DE FAMILLES.			
E 13. (Carton.)	Travée 1.	*Ballivy de Mérigny* (Papiers provenant de M. de). Mémoires et comptes d'ouvriers. — Nomination de M. de Ballivy au grade de sous-lieutenant. (Cette pièce est signée par Louis XV et par le duc de Choiseul.) *Bralet de Martigny.* Acquêt et échange.	1765 à 1777.	2 Pièces (parchemin). 35 Pièces (papier).	
E 14. (Carton.)	Travée 1.	*Choiseul la Baume* (Papiers provenant de M. de). Pièces relatives à la ferme de Ravenel et à un droit réclamé sur la dîme de Mattaincourt.	1778 à l'an 2.	1 Pièce (parchemin). 26 Pièces (papier).	
E 15. (Carton.)	Travée 1.	*Clausse, de Removille* (Papiers saisis chez M. le procureur). Requêtes et consultations. Pièces relatives à des procès entre le marquis de Bassompierre et les habitants de plusieurs communes.	1716 à 1728.	7 Pièces (parchemin). 198 Pièces (papier).	

Lettre de série et n.os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 16. (Carton.)	**Travée 1.**	***Clausse, de Removille*** **(Papiers saisis chez M. le procureur).** **Requêtes et pièces de procédure, entre le marquis de Bassompierre et le seigneur du chastelet, etc.**	**1682 à 1746.**	**207 Pièces (papier).**	
E 17. (Carton.)	**Travée 1.**	***Clausse, de Removille*** **(Papiers saisis chez M. le procureur).** **Pièces de M. Choiseul contre Chauvelot, amodiateur du moulin de la Gravière. Pièces de M. de Laborde contre les habitants de Rouvres, Brancourt et autres. Procès-verbal d'abornement des terres du chastelet.**	**1736 à 1768.**	**2 Pièces (parchemin). 161 Pièces (papier).**	
E 18. (Carton.)	**Travée 1.**	***Clausse, de Removille*** **(Papiers saisis chez M. le procureur).** **Pièces concernant les forges du Chastelet, d'Attignéville, de Fruze. Procès entre le marquis de Removille et les bénédictins de Châtenois, pour le droit de pêche dans le Vair. — Copies et traductions d'anciennes bulles.**	**1179 à 1776.**	**10 Pièces (parchemin). 294 Pièces (papier).**	
E 19. (Carton.)	**Travée 1.**	***Clausse, de Removille*** **(Papiers saisis chez M. le procureur).** **Inventaires des titres de propriétés des seigneuries du Chastelet, Darney-aux-Chênes, d'Ollainville, Removille et Stainville. — Copies d'anciennes minutes. Correspondance. Aveu et dénombrement, lettres reversales, échanges.**	**1470 à 1785.**	**166 Pièces (papier).**	**Trois inventaires détaillés.**

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 20. (Carton.)	Travée 1.	*Clausse, de Removille* (Papiers saisis chez M. le procureur). Visites de vignes, de bâtiments. Réparations. Moulins. -Tuilerie. Bois. Pièces relatives à la construction d'un auditoire et de prisons à Removille, avec un plan. Remembrement. Plans des vignes de Removille.	1563 à 1786.	6 Pièces (parchemin). 184 Pièces (papier).	
E 21. (Carton.)	Travée 1.	*Didier-Vuillaume, d'Épinal.* (Papiers provenant de). Actes d'acquêts et ventes d'immeubles situés à Dogneville. Déclarations et pieds-terriers d'héritages situés dans la même commune.	1600 à 1653.	132 Pièces (parchemin). 11 Pièces (papier). 30 Sceaux.	
E 22. (Carton.)	Travée 1.	*Duvoid, avocat à Saint-Dié* (Papiers provenant de M.). Mémoires d'avocat. Quittances. Lettres de sentences entre particuliers.	1723 à 1772.	11 Pièces (parchemin). 420 Pièces (papier).	
E 23. (Carton.)	Travée 1.	*Duvoid, avocat à Saint-Dié* (Papiers provenant de M.). Pièces de procédures contre divers particuliers. Contre Charles Guery, fermier du domaine du roi. Pièces concernant la succession du sieur Duvoid. Lettres, requêtes, quittances, sentences.	1740 à 1776.	5 Pièces (parchemin). 237 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 24. (Carton.)	Travée 1.	***Duvoid*, *avocat à Saint-Dié*** (Papiers provenant de M). Pièces de procédures contre divers particuliers. Testament de Marie Ferry, veuve Duvoid. Requêtes, saisies, enchères, partage, quittances. Extraits de sentences.	1747 à 1786.	26 Pièces (parchemin). 292 Pièces (papier).	
E 25. (Carton.)	Travée 1.	***Duvoid*, *avocat à Saint-Dié*** (Papiers provenant de M.). Pièces de procédures contre divers particuliers. Contre Dubois et autres. Requêtes, extraits de registres de greffe.	1747 à 1790.	108 Pièces (papier).	
E 26. (Carton.)	Travée 1.	***Duvoid*, *avocat à Saint-Dié*** (Papiers provenant de M.). Correspondance. Écrits divers, notes et mémoires. Mémoires et autres pièces concernant la chapelle de Saint-Césaire. Acensements, baux et reçus.	1714 à 1790.	1 Pièce (parchemin). 243 Pièces (papier).	
E 27. (Carton.)	Travée 1.	***Émigrés du comté de Fontenoy-le-Château*** (Papiers provenant d'). Acquêts, baux, brevets, contrats, donations, échanges, partage de propriétés. Renonciations. Vieux papiers sans intérêts, ayant été mal logés, la plupart illisibles.	1577 à 1745.	111 Pièces (parchemin). 3 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 28. (Carton.)	Travée 1.	*Etienne, d'Épinal* (Papiers provenant du Sr). Pied-terrier et déclarations d'héritages situés à Cheniménil. *Febvrel, Procureur du Roi à Bruyères* (Pièces trouvées chez M.). Pièces de M. de Girecourt contre le chapitre de Remiremont. — Comptes de la prévôté de Bruyères. — Proclamations sur les assemblées primaires. — Correspondance et lettres-patentes sur l'hôpital des enfants trouvés. — Revenus casuels du roi. — Lettre de licence en droit accordée à M. Rapin, d'Épinal, avec deux sceaux. — Pièces concernant M. Febvrel.	1616 à 1790.	12 Pièces (parchemin). 260 Pièces (papier). 2 Sceaux enfermés dans des boîtes en fer-blanc.	
E 29. (Carton.)	Travée 1.	*Gérard, de Fontenoy, et Déquevilley, son beau-frère* (Papiers communs provenant des Srs). Correspondance, procurations; notes et mémoires divers; donations, testament, inventaire de meubles; baux divers.	1640 à 1790.	2 Pièces (parchemin). 242 Pièces (papier).	
E 30. (Carton.)	Travée 1.	*Gérard, de Fontenoy, et Déquevilley, son beau-frère* (Papiers communs provenant des Srs). Titres divers concernant des ventes, achats, constitutions de rentes, échanges, partages, transactions, contrats, billets à ordre, reçus.	1621 à 1790.	61 Pièces (parchemin). 302 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 30bis. (Carton.)	Travée 1.	*Gérard, de Fontenoy, et Déquevilley, son beau-frère* (Papiers communs provenant des Srs). Pièces de procédures. Requêtes, mémoires, exploits d'assignations, extraits de registres, saisies, sentences, états de frais. — Papiers divers.	1601 à 1791.	5 Pièces (parchemin). 230 Pièces (papier).	
E 31. (Carton.)	Travée 1.	*Guerrin, d'Épinal* (Papiers provenant du Sr). Reconnaissance et déclarations d'héritages situés à Chenimênil. Requêtes, saisie réelle, sentence. Contrats, obligations, quittances.	1616 à 1764.	29 Pièces (papier).	
E 32. (Carton.)	Travée 1.	*Hoffelise (d')* (Papiers provenant de M. le comte d'Hoffelise, seigneur de Valfroicourt). Baux et reçus divers. — Indemnité accordée aux officiers municipaux de Valfroicourt, pour la confection de l'inventaire des meubles, etc., du nommé d'Hoffelise, émigré. *Hol, d'Épinal* (Papiers provenant du Sr). Obligations et quittances.	1712 à 1792.	3 Pièces (parchemin). 36 Pièces (papier).	
E 33. (Carton.)	Travée 1.	*Lallemand, d'Épinal* (Papiers provenant du Sr). Pièces de procédures. Requêtes, productions, extraits de registres, sentence. — Contrats, obligations.	1695 à 1706.	4 Pièces (parchemin). 30 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 34. (Carton.)	Travée 1.	*Leroy, de Serocourt, émigré* (Papiers provenant de M.). Correspondance familière. — Correspondance et pièces relatives à un procès entre le sieur Vigneron et le sieur Beauchamp. Pièces concernant la succession de M. Vigneron. — Liquidation et comptes rendus. — Promesses diverses.	1757 à 1791.	192 Pièces (papier).	
E 35. (Carton.)	Travée 1.	*Marcotel, de Roville* (Pièces saisies chez l'émigré). Ventes d'immeubles. — Fondation de messes, fondation d'un lit dans un hôpital. Observations sur les droits d'usage illimité de l'abbaye d'Autrey, dans les bois du ban de Rambervillers. Procès du Sr Gonthier contre les religieuses de Badonviller. Mémoire pour la prise de possession de la cure de Rambervillers. Déclaration des terres du fief de Rochel.	1719 à 1783.	17 Pièces (parchemin). 267 Pièces (papier).	
E 36. (Carton.)	Travée 1.	*Ollonne (comte d'), seigneur de Fauconcourt.* Comptes de recettes et dépenses. Mémoires d'ouvriers. Testament de Nicolas Michel, conseiller du roi. Nombreuse correspondance. Mémoire à consulter.	1610 à 1786.	2 Pièces (parchemin). 274 Pièces (papier).	
E 37. (Carton.)	Travée 1.	*Ollonne (comte d'), seigneur de Fauconcourt.* Correspondance. Requêtes et comptes.	1739 à 1787.	3 Pièces (parchemin). 369 Pièces (papier).	

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 38. (Carton.)	Travée 1.	*Philibert, de Hergugney.* Reversales de Philibert de Hergugney, concernant 10 jours de bois. Reversales des habitants de Bouxurulles et Portieux, touchant l'acensement de leurs bois.	1570 à 1577.	3 Pièces (parchemin). 2 Sceaux.	
E 39. (Carton.)	Travée 1.	*Pochard, Joseph-Prosper, de Saint-Dié (émigré).* Requêtes, procès-verbaux, extraits de registres de greffe, inventaire et vente de meubles. Correspondance et pièces diverses.	1751 à 1791.	77 Pièces (papier).	
E 40. (Carton.)	Travée 1.	*Raulin de Remiremont.* (Pièces provenant du S^r). État et vente de biens. Obligations. Titres d'acquêts.	1629 à 1683.	7 Pièces (parchemin). 6 Pièces (papier).	
E 41. (Carton.)	Travée 1.	*Vallée* (Papiers provenant de l'émigré). Inventaire et vente de meubles et d'immeubles. Titres de propriétés, testament, fondations de Braux de Neufchâteau et de Vallée-d'Housséville; mémoires et quittances.	1734 à 1786.	134 Pièces (papier).	
E 42. (Registre)	Travée 1.	*Vallée* (Papiers provenant de l'émigré). Livre de comptes. (Rentier du sieur Braux.)	1738 à 1782.	152 Feuillets (papier), in-folio. Reliure en parchemin.	
E 43. (Carton.)	Travée 1.	*Vallée* (Papiers provenant de l'émigré). Testament, lettres, mémoires et quittances, inventaire, et titres divers.	1780 à 1790.	17 Pièces (parchemin). 389 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		COMMUNES ET MUNICIPALITÉS.			
E 44. (Carton.)	Travée 1.	*Épinal.* Inondation à Épinal du 25 octobre 1778; déluge de la St-Crépin. Délibérations. Correspondance. Mémoires. Rapports d'ingénieurs à ce sujet. Curage du canal d'Ambrail. Reconstruction de vannes, ponts et moulins. États estimatifs. Demande de secours. Liste des notables d'Épinal. Autre inondation à Épinal. Plans de la petite ville, à Épinal.	1778 à 1786.	119 Pièces (papier).	
E 45. (Carton.)	Travée 1.	*Épinal.* Paquis communaux. Acensement. Acquisition et échange de terrains pour l'hôpital et pour l'établissement des boucheries. Contestations diverses. Revenus et dépenses. Adresse au roi contre les priviléges de la noblesse. Contestation entre la ville d'Épinal et le Chapitre au sujet de la propriété des cloches, notamment de la grosse cloche fondue, pour la première fois, en 1507, et pesant alors 2,111 livres et baptisée sous le nom de Catherine-Éléonore.	1780 à 1789.	230 Pièces (papier).	
E 46. (Carton.)	Travée 1.	*Fomerey* (Commune de). Adjudication de travaux pour l'établissement de fontaines.	1786.	7 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel, sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
E 47. (Carton.)	Travée 1.	*Gérardmer* (Procès-verbal de reconnaissance et d'abornement des chaumes de la commune de).	1555 à 1777.	16 Pièces (papier).	
E 48. (Carton.)	Travée 1.	*Jeuxey* (Commune de). Plan et devis pour la reconstruction d'une maison d'école, pour réparations à l'église et au pont de la commune.	1786 à 1789.	13 Pièces (papier).	
E 49. (Carton.)	Travée 1.	*Neufchâteau* (Comptes de communautés de la subdélégation de). Savoir : Aouze, Autigny-la-Tour, Brancourt, Coussey, Crainvilliers, Dommartin-sur-Vraine, Gemmelaincourt, Gémonville, Happoncourt, Houécourt, Houéville, Landaville, Martigny, Maxey, Morelmaison, Noncourt, Rainville, Removille, Rollainville, Rouceux, Rouvres-la-Chétive, Ruppes, St-Paul, Sommerécourt et Urville. Requêtes et pièces qui s'y rattachent.	1740 à 1790.	367 Pièces (papier). 4 Pièces (parchemin).	
E 50. (Carton.)	Travée 1.	*Schirmeck* (Commune de). Titres d'échanges de forêts entre le cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, avec la commune de Schirmeck.	1601.	61 Pièces (papier). 2 Sceaux.	
E 51. (Carton.)	Travée 1.	*Trois-Vallois (Les).* Arpentage et remembrement des villages des Trois-Vallois.	1709.	7 Pièces (papier).	

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		CONFRÉRIES ET SOCIÉTÉS LAÏQUES.			
E 52. (Carton.)	Travée 1.	Confrérie des Agonisants de la paroisse de *Deyvillers*. Comptes rendus, constitutions de rentes et reçus. Confrérie de St-Nicolas, de *Liffol-le-Grand*. Comptes rendus des receveurs. Confrérie de St-Nicolas, de *Remiremont*. Constitution de rentes.	1735 à 1792.	6 Pièces (parchemin). 40 Pièces (papier).	

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		Pêche (droit de) dans le Vair. E 18. Plaids annaux E. 9. Prévôté de Bruyères (Comptes de la). E 28. Priviléges de la noblesse (Adresse contre les). E 45. Revenus casuels du roi. E 28. Reversales de Philibert, de Hergugney. E 38. Rochel (Déclaration des terres du fief de). E 35. Seigneurie de Bult et Padoux Cens et rentes de fiefs. E 10. Seigneurie de Houécourt. Foi et hommage. Haute-justice. Terres de la seigneurie. Inventaire. E 11. Seigneurie de Pargny-la-Blanche-Côte. Haute et Basse justice. Acquêts, contrats, baux, moulins, contestations. E 12. Seigneuries du Chastelet, de Darney-aux-Chênes, Ollainville, Removille et Stainville (Inventaires des titres de propriétés des). E 19. Signature du Duc de Choiseul. E. 13. Signature de Louis XV. E 13. Testament de Nicolas Michel, conseiller du roi. E 36. Usage (droit d') illimité de l'abbaye d'Autrey, dans les bois du ban de Rambervillers. E 35.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE F.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		FONDS DIVERS SE RATTACHANT AUX ARCHIVES CIVILES.			
		Il n'existe aucun document de nature à entrer dans cette série.			

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE G.

Clergé séculier.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		ARCHEVÊCHÉS. — *Néant.*			
		CHAPITRES MÉTROPOLITAINS. — *Néant.*			
		OFFICIALITÉS MÉTROPOLITAINES ET AUTRES JURIDICTIONS RELEVANT DES ARCHEVÊCHÉS. — *Néant.*			
		ÉVÊCHÉS. — *Néant.*			
		CHAPITRES ÉPISCOPAUX.			
G 1. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de l'évêché de Toul.* Titres divers concernant les bois. Grueries d'Aouze, Aroffe, Autreville, Harmonville, Maconcourt, Punerot, Rainville, Tranqueville et Vicherey. Plan du bois de Rambouchey. Plan d'abornement sur les communes d'Autreville et Punerot.	1399 à 1758.	17 Pièces (parchemin). 78 Pièces (papier).	
G 2. (Carton.)	Travée 1.	*Chapitre de l'évêché de Toul.* Pièces diverses concernant les héritages, prés, chénevières, portion congrue, fixe de la cure d'Harmonville; dîmes grosses et menues, grange aux dîmes; *voueries* d'Autreville et Punerot.	1370 à 1769.	41 Pièces (parchemin). 154 Pièces (papier). 9 Sceaux. 17 Fragmens de sceaux.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 3. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de l'évêché de Toul.* Pièces concernant les grosses et menues dîmes; grange aux dîmes, titres de maisons, terres, prés, moulin de la Rouchotte, gagnage Adam-Rader, bois et moulin Ganaire de Bleuvezain. Bois, prés, moulins, maison et gagnage de Pleuvezain.	1488 à 1770.	45 Pièces (parchemin). 262 Pièces (papier). 2 Sceaux. 17 fragments de sceaux.	
G 4. (Carton)	Travée 2.	*Chapitre de l'évêché de Toul.* Pièces concernant les granges aux dîmes et héritages d'Aouze; dîmes grosses et menues, gagnage, bois et gruerie de Maconcourt et de Rainville; fixe de la cure et portion congrue de Tranqueville.	1293 à 1775.	59 Pièces (parchemin). 170 Pièces (papier). 5 Sceaux. 20 Fragmen^s de sceaux.	
G 5. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de l'évêché de Toul.* Pièces concernant les propriétés, baux, épaves, corvées, comptes d'Autreville et Brixey; requêtes au parlement; exploits et transactions de l'évêque de Toul entre Punerot, Harmonville et Montlestray; moulin, héritages et gagnages d'Aroffe; moulin, prés, granges aux dîmes de Soncourt. Plan du village de Soncourt.	1335 à 1782.	32 Pièces (parchemin). 150 Pièces (papier). 6 Sceaux. 5 Fragments de sceaux.	
G 6. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de l'évêché de Toul.* Pièces concernant les grosses dîmes, le Breuil seigneurial et le fief de Chavigny; droits de cours d'eau sur les moulins; maisons et héritages; prés et gagnages de Vicherey. Bois et gruerie.	1360 à 1784.	44 Pièces (parchemin). 1 Cahier (parchemin) 25 feuillets. 260 Pièces (papier). 6 Sceaux. 7 Fragments.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets ; leur état matériel ; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 7. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Cartulaire de l'église collégiale de St-Nicolas de Darney. [38 feuillets in-fo, papier non relié. 1742.] Réceptions et prises de possession. Confirmation. Provision de la cour de Rome. — Patente pour l'érection de l'église. Statuts et ordonnances de l'église. Obligations des chanoines du chapitre. Règle de conduite pour les chanoines. Suppression du canonicat. Résolutions capitulaires. Fondations de messes pour les morts. État de tous les biens du chapitre. Reconnaissance des dîmes ; déclarations des biens, revenus et charges du chapitre. Dîmes des Essarts. Plan des Essarts. Délibération pour la réunion du prieuré de Relanges au chapitre. — Plan d'abornement des cantons où le chapitre doit tirer la dîme.	1411 à 1765.	3 Pièces (parchemin). 200 Pièces (papier).	
G 8. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Patente de Claude de France pour les confiscations de la *paxon* du ban d'Attigny. Titres pour les dîmes et la paxon sur les granges, bois et verreries. Amortissements divers. Lettre d'amortissement signé par Stanislas.	1351 à 1780.	32 Pièces (parchemin). 120 Pièces (papier). 4 Sceaux.	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 8. (Carton.) *Suite.*		Permission de Nicolas de Lorraine, d'asserter 300 jours de bois. Titres divers de propriétés situées à *Attigny*. *Bonvillet*. Pied-terrier, remembrement et moulin. *Dombasle*. Moulin d'Aviot. Baux. *Dommartin-les-Vallois*. Pied-terrier. Dîmes. *Giboviller*. Moulin, étang, acquêts.			
G 9. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Papiers divers concernant les propriétés situées à Godoncourt. Réparation du presbytère, de l'église, de la maison d'école, des fontaines et du moulin. Partages. Refonte d'une cloche. Comptes et mémoires divers. Requêtes et pièces de procédures diverses. Plans des fontaines et de la maison d'école de Godoncourt. — Plan de l'escalier de la cure.	1764 à 1793.	1 Pièce (parchemin). 354 Pièces (papier).	
G 10. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Papiers communs concernant Hennezel et Claudon. Arrêts rendus pour la construction de l'église. Devis et construction. Comptes du séquestre pour la construction de l'église d'Hennezel et Claudon. Révision des comptes. Vallois (les Trois). - Pied-terrier, moulin Chetel, acquêts, échanges, baux.	1528 à 1787.	13 Pièces (parchemin). 338 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 11. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Titres divers. Acquêts, échanges. Acquisitions de maisons. Reconnaissance des terres du Cras. Droits d'affouage dans la forêt du roi. Contestations. Donations. Donation de Marie de Blois. 1341. Fondations de messes par plusieurs particuliers, entr'autres celle faite par testament de Nicolas Vogien. Règlement pour les fondations.	1272 à 1786.	51 Pièces (parchemin). 114 Pièces (papier). 3 Sceaux.	
G 12. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Titres divers. Acquêts. Donations et confiscations dans les hautes forêts en faveur du chapitre. Titres, mémoires et vidimus concernant le four banal. Baux des propriétés du chapitre. Carte topographique de plusieurs maisons et du four banal de Darney.	1341 à 1788.	31 Pièces (parchemin). 148 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 13. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Papiers concernant la forêt d'Ormont. Titre de donation de la forêt au chapitre. Abornement de ladite forêt. Droits d'usage. Dîmes. Pièces de procédures et autres. Longue procédure contre Bonvillet et Dombasle au sujet de délits forestiers. Cartes topographiques de la forêt d'Ormont.	1310 à 1789.	11 Pièces (parchemin). 239 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 14. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Procès divers : contre le Sr Fleury, abbé de Relanges et la communauté de Belrupt au sujet des réparations de l'église de Belrupt, Contre le Sr Pillot, vicaire à Hennezel, au sujet de la portion congrue, Contre les héritiers de Nicolas Petit, au sujet de la succession, Contre Bonvillet, Dombasle et le Sr Duboux, seigneur de Dombasle.	1711 à 1789.	7 Pièces (parchemin). 339 Pièces (papier).	
G 15. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Pièces de procédures diverses. Sentences et arrêts. Instance au sujet du moulin d'Attigny. Contestations au sujet des dîmes des essarts du chapitre. Dîmes des essarts de la forêt de Darney. Mémoires, transactions, arrêts. Érection de vicariats dans la forêt de Darney.	1520 à 1781.	21 Pièces (parchemin). 250 Pièces (papier).	
G 16. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre des chanoines séculiers de Darney.* Comptes de recettes et dépenses. Reddition des comptes. Réponses aux observations sur les comptes. Ventes des bois du chapitre. Recette des bois.	1724 à 1790.	12 Cahiers (papier). 260 feuillets. 4 Pièces (papier).	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, etc.)	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 17. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre séculier des chanoinesses d'Épinal.* Papiers concernant l'obligation de demander les congés à la Dame abbesse. Documents et mémoires au sujet du partage des prébendes des Dames absentes. — Procuration pour le procès des congés porté en cour de Rome. Séparation et partage de biens. Extraits de naissance des Dames du chapitre. Titres concernant la secrétérie. Pièces relatives à la fourniture de Missels. Anciens usages du chapitre.	1334 à 1789.	3 Pièces (parchemin). 177 Pièces (papier). 2 Sceaux.	
G 18. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre séculier des chanoinesses d'Épinal.* Titres de propriétés et autres dans les communes de, savoir : *Bayecourt.* Déclarations, reconnaissances et pieds-terriers. Partages et acquêts. *Benney.* Rolle et pied-terrier des héritages. *Châtel.* Requêtes et autres pièces concernant le pré Brabant. Carte d'une partie de la ville. *Dogneville.* Papiers concernant les prés.	1458 à 1781.	8 Pièces (parchemin). 51 Pièces (papier). 2 Sceaux.	
G 19. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre séculier des chanoinesses d'Epinal.* Titres de propriétés et autres dans les communes de : *Epinal.* Titres d'acquêts et autres concernant les grands	1568 à 1791.	26 Pièces (parchemin). 116 Pièces (papier). 8 Sceaux.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 19. (Carton.) *Suite.*		moulins. Titre de la succession de Madame de Cussigny. Pièces concernant les magasins de tabac et de sel de M. Douville. Titres divers concernant les bois du Four; le gagnage d'Avrinsard, près la Baudenotte; la métairie de Laufromont; la métairie de Saint-Auger et le pré le curé. Plans d'abornement du bois du four, des gagnages de la Baudenotte et d'Avrinsard, et de la ferme et des terres de S[t]-Auger. Propriété et réparations de l'Eglise. Baux des maisonnettes autour de l'Eglise. Reconnaissance de tableaux, peintures et sculptures. *Les Forges*. Terriers, titres de propriétés et baux de la métairie. *Girmont*. Terriers et baux du gagnage.		Plusieurs Fragmen[s] de sceaux.	
G 20. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre séculier des chanoinesses d'Epinal.* Titres de propriétés et autres dans les communes de : *Golbey*. Pieds-terriers du gagnage. Déclaration, toisé et arpentage. Réparations à faire à la maison de ferme. Délits et amendes. Baux. Pièces diverses telles que requêtes, sommations, testament, franchise, exemption, engagement, cession, constitution de rente, vente. *Jeuxey*. Terrier du gagnage Acquêts. *Malzéville*. Terriers et acquêts. *Pallegney*. Terriers div[rs], baux.	1271 à 1789.	14 Pièces (parchemin). 90 Pièces (papier). 5 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 21. (Carton.)	Travée 2.	***Chapitre séculier des chanoinesses d'Epinal.*** Titres de propriétés et autres dans les communes de : ***Sainte-Hélène et St-Gorgon.*** Pied-terrier de la seigneurie de Sainte-Hélène. Statuts et règlement pour les bois. Etat des dîmes. Difficultés sur les dîmes des terres communales. Compromis. Pièces diverses. Abornement des bois de Ste-Hélène et St-Gorgon, avec un plan. Copie d'un rouleau de Sainte-Hélène, avec l'explication des anciens mots. ***Sercœur.*** Pied-terrier et baux du gagnage. ***Uxegney.*** Terriers de la métairie. Titres de propriétés, baux.	1567 à 1789.	12 Pièces (parchemin). 140 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 22. (Carton.) 1 Plan.	Travée 2.	***Chapitre séculier des chanoinesses d'Epinal.*** Titres de propriétés et autres dans la commune de : ***Vincey.*** Pieds-terriers, contrats d'acquêts, échanges, baux. Procès-verbal d'estimation et vente des biens du chapitre. Pièces de procédures diverses: Contre les moines d'Autrey. Contre Brice Lacroix. Contre Martinet. Contre Mme de Spada.	1569 à 1791.	49 Pièces (parchemin). 188 Pièces (papier). 26 Sceaux. Plusieurs de ces sceaux sont en mauvais état.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 22. (Carton.) 1 Plan. *Suite.*		Contre les chanoinesse du chapitre. Contre les officiers municipaux d'Epinal. Contre les habitants de Sainte-Hélène et Saint-Gorgon. Contre la dame de St-Ignan. Arrêt et pièces justificatives concernant la juridiction grueriale.			
G 23. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Poussey.* Déclaration, acquêts, échanges de biens.	1619 à 1788.	4 Pièces (parchemin). 20 Pièces (papier).	
G 24. (1 Volume.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Remembrement des droits de l'Eglise et du chapitre de Remiremont. Domaine d'Arches reconnu et vérifié par Philippe Doyette, avocat en la cour, substitut d'Arches, commissaire à cet effet nommé par S. A. R. Léopold Ier.	1727.	1 Volume in-fo de 395 feuillets (papier). Reliure en carton. Bien conservé.	
G 25. (1 Volume).	Travée 1.	*Chapitre de Remiremont.* Table générale de tous les droits, cens et redevances de l'insigne église de Saint-Pierre et chapitre de Remiremont dans les six bans communs et autres. (Copiée sur le Remembrement du sieur Doyette).	1727.	1 Volume in-fo de 497 feuillets (papier). Reliure en veau. Bien conservé.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 26. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Titres divers concernant les communes de : *Ahéville.* Déclarations, reconnaissance et comptes. *Arches.* (Ban d') Baux des accruës. *Bains.* Biens patrimoniaux, papiers divers concernant les cazels de l'abbaye de Remiremont. Pièces concernant le moulin et battant de Bains. *Bayecourt.* Pièces diverses et baux concernant le moulin. *Bémont.* Pièce relative à un pré. *Breurey.* Déclarations des terres. Droits du chapitre sur une vigne. Pièces concernant les Breuils. *Chenimenil.* Déclarations des droits honorifiques. Baux et amodiation des droits du chapitre.	1233 à 1775.	28 Pièces (parchemin). 208 Pièces (papier). 2 Sceaux.	
G 27. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Titres divers concernant les communes de : *Celles.* Héritages de l'abbaye, bois, rivières et juridiction grueriale. Pièces concernant les moulin, battant et scierie. *Crainviller.* Pièces concernant le moulin. *Crévic.* Reconnaissances et déclarations des héritages dépendant de madame la Secrète.	1362 à 1776.	13 Pièces (parchemin). 168 Pièces (papier). 5 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 27. (Carton.) *Suite.*		*Destord*. Pieds-terriers. Déclarations et comptes. Pièces concernant les bois. Baux des Receveurs de la seigneurie. *Domèvre-sur-Durbion*. Baux du Breuil. *Dommartin-les-ville*. Pièces concernant le clos situé au-dessous de la ville. Baux du trescent.			
G 28. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Titres divers concernant les communes de : *Escles*. Pièces concernant les droits seigneuriaux du ban d'Escles. Baux des droits de la petite chancellerie. Pièces relatives au Breuil. *Gérardmer*. Lettres reversables pour les cens annuels. *Girancourt*. Pièces concernant le pré. *Grandrupt*. Baux du pré. *Gugney*. Droits, autorités et juridiction. Pièces concernant la vigne. *Hennecourt*. Pièces concernant le moulin. *Juvaincourt*. Pièces concernant les redevances du chapitre. *Longchamp*. Pièces concernant les accruës d'eau, contestations à leur sujet. Baux des accruës. *Longuet*. Pièces concernant les héritages. *Marlou* (Bourgogne). Pièces concernant les biens. Lettres patentes de Louis XIV.	1265 à 1778.	16 Pièces (parchemin). 161 Pièces (papier). 3 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 29. (Carton.)	Travée 2.	***Chapitre de Remiremont.*** Titres divers concernant les communes de : ***Moulin*** (Ban de). Pied-terrier des héritages chargés de cens. Papiers divers concernant les champs Maillot et les accruës du ban. Baux des accruës et lits d'eau. Pièces relatives aux droits acquis dans le ban de moulin. ***Plombières.*** Pièces concernant la maison du bain du chêne. ***Pont.*** Pièces touchant les droits et les propriétés de madame la Secrète en sa seigneurie de Pont. ***Ramonchamp.*** Pièces relatives aux Breuils. Baux des Breuils. ***Raon-aux-Bois.*** Droits honorifiques et utiles de la seigneurie de Saint-Pierre de Raon, avec un plan. ***Remiremont.*** Baux de la Jonchée et du clos Saint-Pierre. ***Saint-Etienne.*** Pièce concernant le Breuil. Baux du pré de la grande morte de Seuch. ***Steimbach et Winzenheim.*** Pièces concernant les droits, propriétés et revenus de madame la Secrète. Baux des droits.	1423 à 1775.	21 Pièces (parchemin). 274 Pièces (papier.) 1 Cahier. 50 feuillets (papier). 6 Sceaux.	
G 30. (Carton.)	Travée 2.	***Chapitre de Remiremont.*** Titres divers concernant les communes de : ***Thillot*** (Le). Pièces relatives aux héritages de la grande cense,	1268 à 1777.	28 Pièces (parchemin). 265 Pièces (papier). 2 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 30. (Carton.) *Suite.*		appelée vulgairement la Grange. Pièces concernant la propriété, les réparations et les baux du moulin du Thillot. *Toul.* Pièces concernant les droits, propriétés et revenus de madame la Secrète. Baux des vignes. *Vagney* (Ban de). Pièces concernant les accruës, les Breuils et les Baux du ban, avec les plans de plusieurs terrains. *Vaudicourt.* Pièces concernant les déclarations des droits du chapitre. *Vittel.* Pièces relatives à la propriété du moulin de Saulce et des terrains en dépendant. *Viviers.* Baux du Breuil. *Xirecourt.* Droits et propriétés de la secréterie. Baux du gagnage.			
G 31. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers. *Chaumes* des Prévôtés d'Arches et de Bruyères. Délimitation et abornement. Décrets, transactions et autres pièces au sujet des chaumes. Pièces concernant les 500 fr. assignés au chapitre pour les chaumes. Pièces relatives aux fromages des chaumes. Pièces diverses concernant le champ de l'abbesse à Saint-Etienne, les métairies de Sainte-Anne et Sainte-Sabine, les prés et jardins de Lacrosse avec plans.	1524 à 1778.	11 Pièces (parchemin). 179 Pièces (papier). 1 Sceau.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 31. (Carton.) *Suite.*		Dénombrements et déclarations des droits et revenus de l'office de *Grand-Sonrier*. Redevances en avoine dues au Grand-Sonrier. Baux et amodiations des avoines dites vexel des bois.			
G 32. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers. Titres de propriétés, de donations et d'acquêts; échanges, acensements, baux. Fondations de messes. Titres d'héritages qui ont appartenu en grande partie à Jean Raulin. Pièces concernant les accruës. Etat des particuliers qui ont traité pour leurs surcroits.	1309 à 1772.	37 Pièces (parchemin). 63 Pièces (papier). 3 Sceaux.	
G 33. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* (Gruerie d'Arches.) Papiers concernant les bois du ban d'Arches, de Bellefontaine, du Faing du Braye, de Cornimont, de Dommartin, des Drailles d'Eloyes, de Fossard, d'Hérival, de Housseramont, du ban de Longchamp, du Fay de la Maye, de Moyenpal, de Plombières, de Ramonchamp, de Rechentreux, de Thiébémont, de Tillonhaye, de Ventron. Plans des bois du faing du Braye, des Drailles, du fays de la Maix, de Rechentreux, de Thiébémont et de Tillonhaye. Pièces diverses et baux concernant les scieries de la Gruerie d'Arches.	1566 à 1766.	1 Pièce (parchemin.) 221 Pièces (papier).	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 34. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* (Gruerie de Brayères.) Papiers généraux concernant les bois de la Gruerie. — Arrêts en faveur de différentes communautés pour leurs usages dans les bois. Rôles des usagers dans les forêts communes de la maitrise de Saint-Dié. — Ventes dans les forêts indivises. Pièces concernant les scieries.	1620 à 1772.	196 Pièces (papier).	
G 35. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers concernant les *bois de Breurey*. Pièces prouvant les droits du chapitre sur sept bois situés dans les finages de Breurey et de Marsuay. Arpentage et abornement de ces bois. Traité entre le chapitre et les habitants de Breurey et Marsuay au sujet des bois. Juridiction touchant les dits bois. Pièces relatives à la *forêt de Marlou*. Plans d'arpentage des bois de Breurey, Marsuay et Marlou.	1551 à 1737.	3 Cahiers (parchemin). 3 Cahiers (papier), 130 feuillets. 11 Pièces (parchemin). 47 Pièces (papier).	
G 36. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Titres concernant les *cens et redevances* dus au chapitre dans les communes de : Badménil, Bayecourt, Bellefontaine, Blaye, Domjulien, Droiteval, Gripport, Hennecourt, Hérival, Létanche, Ménil, Nancy, Rehaupal, Relanges, Remiremont, Senones, Vallois, Vaudémont, Vaudéville.	1232 à 1781.	65 Pièces (parchemin). 149 Pièces (papier). 19 Sceaux. Plusieurs sont endommagés.	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ...)	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 37. Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers concernant les cens. Livres de acensements et des cens perpétuels. Donations, cens et redevances. Acensements et échanges passés au profit de quelques prébendes ou des dames abbesses. Acensements demandés en la chambre abbatiale. Remembrement ensuite de livraisons faites dans les années 1731 et 1732.	1322 à 1780.	6 Cahiers (papier), 465 feuillets. 20 Pièces (parchemin). 44 Pièces (papier).	
G 38. Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers concernant les acensements. Livre des nouveaux acensements. Accords faits avec plusieurs particuliers au sujet des acensements. Lettres et titres divers d'acensements anciens dans un grand nombre de communes.	1293 à 1745.	3 Cahiers (papier), 181 feuillets. 69 Pièces (parchemin). 70 Pièces (papier). 6 Sceaux.	
G 39. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers concernant les acensements dans les communes de : *Arches* (Ban d'). Registres généraux et pied-terrier des acensements. Acensements nouveaux. *Bains.* *Bellefontaine* et *Plombières.* Reconnaissances et pieds-terriers des acensements. Acensements nouveaux. *Belmont.*	1578 à 1779.	24 Cahiers (papier), 371 feuillets. 5 Pièces (parchemin). 38 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 39. (Carton.) *Suite.*		***Breurey.*** Reconnaissances des cens et redevances. ***Bruyères.*** ***Bult, Sainte-Hélène*** et ***Vomécourt.*** Déclarations des héritages, cens et redevances. Baux.			
G 40. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers concernant les acensements dans les communes de : ***Celles.*** Reconnaissances et remembrement, déclarations et pieds-terriers des cens dûs au chapitre. Pièces de procédures relatives au cens. ***Corbenay.*** ***Derbamont.*** Acquisitions. Constitutions de cens. ***Longchamp*** (Ban de). ***Moulin*** (Ban de). Nouveaux acensements. ***Ramonchamp*** (Ban de). Livres et registres des acensements. Nouveaux acensements.	1519 à 1768.	8 Cahiers (papier), 366 feuillets. 5 Pièces (parchemin). 120 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 41. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers concernant les acensements dans les communes de : ***Remiremont.*** Papiers communs concernant les cens. Titres des cens de la rue des Prêtres, du quartier de la Courtine, de la rue sous Saint-Jean, de la rue des Chaseaux, de la rue du Cours, du faubourg de Neuviller de Remiremont. Cens dûs sur	1231 à 1722.	149 Pièces (parchemin). 101 Pièces (papier). 16 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel, sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES detaillés.
G 41. (Carton.) *Suite.*		les héritages situés sur le territoire de Remiremont. Cens et propriétés dépendant de la fabrique. *Remoncourt* (Acensements passés à). *Tholy* et *Ban de Tendon.* Nouveaux acensements.			
G 42. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Papiers divers concernant les acensements dans les communes de : *Vagney* (Ban de). Terriers des cens du ban. Dénombrement des particuliers qui doivent le cens. Nouveaux acensements. *Val-d'Ajol.* *Vaudicourt* (Pièces concernant les bois et les acensements dans le ban de).	1504 à 1751.	3 Cahiers (papier), 357 feuillets. 8 Pièces (parchemin) 63 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 43. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* (Seigneurie du Val-d'Ajol.) Dénombrement de la terre et seigneurie du Val-d'Ajol. Foi et hommage. Instrument de la cherche du Val-d'Ajol. Copie de ce titre. Droits utiles de madame au Val-d'Ajol. Etat des droits et revenus. Pièces diverses.	1447 à 1775.	5 Pièces (parchemin). 161 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 44. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Livres des comptes et contre-comptes des *grandes aumônes* et des *quartiers.* Pièces justificatives de ces comptes.	1730 à 1790.	20 Cahiers (papier), 447 feuillets. 151 Pièces (papier).	

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 45. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* Livres des comptes et contre-comptes de la *bourse d'argent* de la gruerie d'Arches et des *ponctuations*.	1778 à 1792.	3 Cahiers (papier), 61 feuillets. 39 Pièces (papier).	
G 46. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* (Grande chancellerie.) Papiers concernant les mandements, les actes des plaids-banaux et échaques d'amendes dans le ban d'Hagécourt. Déclarations, reconnaissances, comptes rendus et baux des droits seigneuriaux dans ledit ban. Pièces de procédures diverses.	1555 à 1768.	5 Pièces (parchemin). 226 Pièces (papier).	
G 47. (Carton.)	Travée 2.	*Chapitre de Remiremont.* (Pièces diverses.) Lettres des ducs de Lorraine et arrêts de leur conseil. — Lettres patentes du duc Charles qui exemptent les habitants de confiscations. Entrée et prestation de serment du duc Charles à Remiremont. Acte de serment prêté par un duc de Lorraine pour la consécration des droits de l'église de Remiremont. Vidimus concernant le don gratuit d'une somme de 500,000f fait au seigneur, par les gens de l'état ecclésiastique. Requêtes, transactions, et autres pièces. Requête au roi par les habitants de Bruyères, contre leur curé.	1542 à 1791.	10 Pièces (parchemin). 127 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 47. (Carton.) *Suite.*		Arrêt en faveur du curé de Champ. Requête et autres pièces de Marie-Françoise Bonnard, veuve Thouvenel, contre Nicolas Bonnard et autres. Procès criminel contre Jean Thiriot. Pièces diverses.			
ÉGLISES PAROISSIALES ET LEURS FABRIQUES.					
G 48. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église d'Aulnois.* Fondations de messes. Erection de la confrérie des morts. Vente du produit des prés de la fabrique. Baux. Cure et fabrique de l'église de Bazoilles. Comptes de la fabrique.	1685 à 1788.	1 Pièce (parchemin). 72 Pièces (papier).	
G 49. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Bazoilles.* Titres de la fabrique. Déclaration de biens, acquêts, contrats, fondations, quittances. Procès entre le curé de Bazoilles et les religieux de Ligny.	1625 à 1783.	24 Pièces (parchemin). 253 Pièces (papier).	
G 50. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Bellefontaine.* Requêtes, constitutions de rentes, fondations, obligations. Papiers concernant les confréries de Saint-Blaise, du Saint-Rosaire et de Saint-Sébastien. Cure de Biffontaine. Erection de Biffontaine en succursale.	1647 à 1779.	21 Pièces (parchemin). 20 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 51. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Bruyères.* Extrait du titre d'érection de la cure. Portion congrue. Comptes rendus par les receveurs de la fabrique. Livres de fondations de messes, contenant des copies de testaments.	1660 à 1793.	23 Cahiers (papier), 587 feuillets. 2 Pièces (papier).	
G 52. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Bruyères.* Recettes et dépenses de la fabrique. Titres divers, créances, constitutions, fondations, testaments, quittances. Papiers concernant la chapelle de la Sainte-Famille et celle du *Tiers-Ordre* des capucins. Requête du curé et des fabriciens pour obtenir l'autorisation de poursuivre les détenteurs de biens donnés en garantie de fondations. Ordonnances de poursuites. Sentences. Lettres d'amortissement données par Stanislas, roi de Pologne.	1703 à 1793.	1 Cahier (parchemin), 40 feuillets. 3 Cahiers (papier), 136 feuillets. 48 Pièces (parchemin). 201 Pièces (papier). 5 Sceaux.	
G 53. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Bruyères.* Papiers concernant les confréries des Morts et du Saint-Rosaire, et la congrégation des demoiselles, érigées en l'église de Bruyères. Comptes rendus à M. le curé, directeur. Titres et papiers divers. Constitutions de rentes, reçus.	1689 à 1791.	15 Cahiers (papier), 420 feuillets. 11 Pièces (parchemin). 121 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 54. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Bussang.* Déclarations des immeubles dépendant de la fabrique. Cure et fabrique de l'église de *Champ*. Titre d'union de l'église de Champ à l'abbaye de Remiremont. Prise de possession. Consécration de l'église. Fondation de la chapelle. Titres et cens de la chapelle. Comptes du curé. Amortissements, échanges, donations, transactions, baux, requêtes et autres pièces.	1434 à 1791.	54 Pièces (parchemin). 102 Pièces (papier). 12 Sceaux.	
G 55. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de Champ.* Titres et comptes de la fabrique et de la confrérie des Morts. Erection du village de Champ en vicariat. Mémoire pour les vicaires de Champ. Papiers concernant les maisons presbytérales de Jussarupt, de Saint-Jean-du-Marché et Belmont, annexes de Champ. Etablissement de deux vicariats.	1581 à 1793.	9 Pièces (parchemin). 142 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 56. (Carton.)	Travée 2.	*Cure de l'église de Deycimont.* Inventaire des titres et papiers du curé. Titres pour les dîmes. Transactions. Cure de l'église de *Dombrot*. Titres et bulles des papes en faveur de l'église.	1566 à 1791.	30 Pièces (parchemin). 43 Pièces (papier).	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 56. (Carton.) *Suite.*		Cure de l'église de *Dompierre*. Prise de possession. Nominations. Déclarations des droits de l'église. Inventaire des titres et papiers de la cure. Reconnaissance des limites. Pied-terrier. Titres de propriétés, fondations, acquêts et acensements. Cure de l'église de *Gendreville*. Erection de la chapelle de Saint-Joseph. Titre de l'ordre du scapulaire du Mont-Carmel. Echange et acquêt.			
G 57. (Carton.)	Travée 2.	*Cure de l'église de Girecourt.* Pied-de-terre de la cure. Remembrement de Girecourt et Mémenil. Limites du ban de Girecourt. Déclarations. Transaction au sujet du bois du douaire. Echanges et baux. Contestations entre le curé de Girecourt et le curé de Deycimont au sujet des dîmes de Lépanges et des Hautes-Verreries. Interrogatoire, enquête, contre enquête, sentence.	1692 à 1738.	3 Cahiers (papier), 186 feuillets. 12 Pièces (parchemin). 117 Pièces (papier). 2 Sceaux.	
G 58. (Carton.)	Travée 2.	*Cure de l'église de Godoncourt.* Papiers concernant les acquêts, donations, fondations, baux, droits curiaux, transactions et sentences. Cure de l'église de *Grandvillers*. Titres et papiers concernant les fondations de messes.	1642 à 1783.	15 Pièces (parchemin). 49 Pièces (papier). 1 Sceau.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 59. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église Saint-Nicolas, de Neufchâteau.* Inventaire des titres de la paroisse. Déclarations des biens de la fabrique. Titres de propriétés. Acquêts, donations, acensements, quittances. Pièces concernant la sonnerie, les vitraux et les bans de l'église. Papiers divers.	1719 1793.	11 Pièces (parchemin). 236 Pièces (papier).	
G 60. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église Saint-Nicolas, de Neufchâteau.* Comptes rendus par les receveurs de la fabrique. Pièces justificatives des comptes.	1620 à 1789.	15 Cahiers (papier), 465 feuillets. 117 Pièces (papier).	
G 61. (Carton.)	Travée 2.	*Cure et fabrique de l'église de la Neuveville.* Titres des biens de la fabrique. Instances et transactions entre la fabrique et les dames de Poussey. Cure et fabrique de l'église de *Pouxeux*. Comptes de la fabrique et de la confrérie du Saint-Rosaire.	1635 à 1791.	3 Pièces (parchemin). 84 Pièces (papier).	
G 62. (Carton.)	Travée 2.	*Cure de l'église de Rouvres-la-Chétive.* Pièces concernant les déclarations de droits, rentes et casualités. Ecole des filles. Amortissement de la cure. Pièces de procédure contre les religieuses de l'Etanche. Cure de l'église de *Rupt*. Déclarations des immeubles dépendant de la cure. Partage, ventes et échanges.	1623 à 1791.	5 Pièces (parchemin). 76 Pièces (papier).	

6

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 63. (Carton.)	Travée 2.	*Cure de l'église de St-Martin-lez-Offroicourt.* Pouillé, pied-terrier, héritages et baux de la cure. Requêtes et plaintes au sujet des dîmes. Cure et fabrique de l'église de *Saint-Nabord.* Etats des revenus de la cure, avec inventaire des titres et papiers. Titres de propriétés concernant les dîmes, bouverots, bois et revenus. Fondations, constitutions, acquêts et donations. Pièces de procédures concernant la fabrique.	1535 à 1789.	97 Pièces (parchemin). 97 Pièces (papier). 3 Sceaux.	Inventaire, sans date, dressé par M. Noirdemange
G 64. (Carton.)	Travée 2.	*Cure de l'église de Sandaucourt.* Déclarations, pied-terrier et extrait du remembrement du *Bouverot* de la cure. Cure de l'église de *Vomécourt.* Titres divers. Cens, rentes en poules et en chapons, testaments, fondations de messes, baux. Pièces concernant la chapelle de Bult, annexe de la cure de Vomécourt. Pièces de procédure et plan de terrains et de maisons en litige.	1587 à 1790.	7 Pièces (parchemin). 96 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		BÉNÉFICES, CHAPELLES ET AUMONERIES.			
G 65. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du château de Châtel.* Titre de fondation de cette chapelle. Acte d'amortissement des biens du chapelain Thiébaut. Requêtes des chapelains. Remembrement de Hadigny. Clauses et conditions de la mise en liberté du seigneur de Châtel. Pièces de procédures concernant le sieur de Vomécourt. Transaction. Papiers divers.	1479 à 1776.	6 Pièces (parchemin). 93 Pièces (papier).	
G 66. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle de la Magdeleine de Châtel.* Erection de la chapelle. Titres de propriétés, cens et revenus.	1509 à 1778.	3 Pièces (parchemin). 36 Pièces (papier).	
G 67. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle de la Magdeleine de Remiremont.* Abornement des biens, avec une carte.	1788.	2 exemplairs de 8 feuillets (papier).	
G 68. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle de Sainte-Marguerite de Neufchâteau.* Bref d'érection du pape Célestin. Prise de possession. Titres de propriétés, fondations, rentes et revenus. Oppositions, arrêt.	1195 à 1778.	33 Pièces (parchemin). 23 Pièces (papier).	
G 69. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Bulle d'institution. Règlement concernant les chapelains. Lettres patentes d'amortissement des biens. Cens et amodiations des héritages. Pièces concernant la ferme de Froide-Fontaine.	1436 à 1767.	16 Pièces (parchemin). 25 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 70. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Titres primordiaux de la chapelle sur divers particuliers, concernant les biens, successions et héritages. Baux divers.	1686 à 1783.	13 Pièces (parchemin). 233 Pièces (papier).	
G 71. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans diverses communes. Déclarations, pieds-terriers et baux des gagnages.	1447 à 1788.	130 Pièces (parchemin). 82 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 72. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Titres divers de donations, constitutions de rentes et fondations.	1565 à 1786.	30 Pièces (parchemin). 82 Pièces (papier). 1 Sceau.	
G 73. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Procès divers entre les chapelains et différents particuliers. Requêtes, instances, mémoires, extraits de registres, significations, sentences et arrêts.	1546 à 1782.	24 Pièces (parchemin). 325 Pièces (papier).	
G 74. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Inventaires et productions de titres. Fondations. Requêtes, mémoires, arrêt. Pièces de procédures relatives aux biens donnés par M. Chouel. Testament et pièces relatives à la succession de M. Dominici, curé de Neufchâteau. Fondations.	1616 à 1715.	11 Pièces (parchemin). 168 Pièces (papier).	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
G 75. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Comptes rendus par les receveurs de la chapelle.	1612 à 1693.	28 Pièces (papier).	
G 76. (Carton.)	Travée 2.	*Chapelle du Saint-Nom-de-Jésus de Neufchâteau.* Comptes rendus par les receveurs de la chapelle. Etat de frais.	1708 à 1789.	44 Pièces (papier).	

TABLE DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE. — SÉRIE G.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		dation. Titres divers. G 54. — Comptes de la fabrique Établissement de vicariats. G 55. Cure de Deycimont. Inventaire de titres. Dîmes. Transactions. G 56. Cure de Dombrot. Papiers divers. G 56. Cure de Dompierre. Nominations. Prise de possession. Inventaires de titres. Titres de propriétés. Acensements. G 56. Cure de Gendreville. Papiers divers. G 56. Cure de Girecourt. Remembrement, dîmes, contestations. Limites du ban. Transactions au sujet des bois. Titres de propriétés. G 57. Cure de Godoncourt. Titres de propriétés. Transactions. G 58. Cure de Grandvillers. Fondations de messes. Titres et mémoires. G 58. Cure d'Harmonville (Fixe de la). G 2. Cure et fabrique de l'église St-Nicolas de Neufchâteau. Titres de propriétés. Inventaire et déclarations. G 59.—Comptes rendus. G 60. Cure de Neuveville. Titres de propriétés. Instances et transactions. G 61. Cure et fabrique de l'église de Pouxeux. Comptes rendus. G 61. Cure de Rouvres-la-Chétive. Droits, rentes, et casualités. Amortissements. École des filles. Pièces de procédure. G 62.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		Cure de Rupt. Papiers divers. G 62.
		Cure de Saint-Martin-lès-Offroicourt. Titres de propriétés. Dîmes. G 63.
		Cure de Saint-Nabord. Papiers divers G 63.
		Cure de Sandaucourt. Papiers divers. G 64.
		Cure de Tranqueville (Fixe et et portion congrue de la). G 4.
		Cure de Vomécourt. Titres divers. Cens et rentes. Fondations. G 64.
		Domaine d'Arches. G 24.
		Droits seigneuriaux. G 46.
		Évêché de Toul (chapitre de l'). Titres de propriétés. Bois et Gruerie. Héritages, dîmes, portion congrue gagnages. etc. G 1, 2, 3, 4, 5, 6.
		Église St-Pierre de Remiremont. G 25.
		Fabrique de l'église d'Aulnois. G 48.
		Fabrique de l'église de Bazoilles. G 48, 49.
		Fabrique de l'église de Bellefontaine. G 50.
		Fabrique de l'église de Bruyères. G 51, 52, 53.
		Fabrique de l'église de Bussang. G 54.
		Fabrique de l'église de Champ. G 54, 55.
		Fabrique de l'église de Neufchâteau. G 59, 60.
		Fabrique de l'église de Neuveville. G 61.
		Fabrique de l'église de Saint-Nabord. G 63.
		Fief de Chavigny. G 6.
		Forêt de Marlou. G 35.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE H.

Clergé régulier.

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		ORDRES RELIGIEUX D'HOMMES.			
H 1. (Volume).	Travée 2.	*Abbaye d'Autrey.* Registre intitulé : Liber de examine novitiorum ad habitum et professionem, ab anno 1715 et déinceps.	1715 à 1780.	Petit in-4° (papier), 167 feuillets. Couverture en peau.	
H 1 *bis*. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye d'Autrey.* Pièces relatives aux prises d'habit et profession, actes de profession.	1773 à 1785.	79 Pièces (papier).	
H 2. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye d'Autrey.* Mense abbatiale. Remembrement, pieds-terriers; déclarations et relevés des terres et héritages de l'abbaye. Cahier contenant la déclaration de tous les biens, terres, bois, revenus, etc., de la Mense abbatiale. Copie de ce cahier. — Pieds-terriers et déclarations des biens et vignes de Vigneulles.	1633 à 1782.	93 Pièces (papier).	
H 3. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye d'Autrey.* Titres de propriétés situées à Autrey, Anglemont, Jeanménil, Housseras, Nossoncourt et Rambervillers. Pieds-terriers, re-	1198 à 1780.	100 Pièces (parchemin). 87 Pièces (papier). 1 Sceau.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 3. Carton.) *Suite.*		connaissances et déclarations des biens, héritages, etc. Titres d'acquêts, obligations, constitutions de rentes, amortissements. Titres concernant les fermes du Souche et de la Frace. Copies des titres.			
H 4. Carton.)	Travée 2.	*Abbaye d'Autrey.* Titres de propriétés situées à Sainte-Hélène, à Varangeville (Meurthe). Pieds-terriers, déclarations et arpentage. Acquêts, échanges, acensements, amodiations, fondations, contestation au sujet du droit de pêche, de l'abbesse des religieuses de Notre-Dame d'Épinal, dans la rivière de Mortagne; transaction à ce sujet. Droit de glandée. Requêtes et pièces de procédures.	1228 à 1788.	48 Pièces (parchemin). 87 Pièces (papier). 1 Sceau.	
H 5. Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Bonfays.* Titres de propriétés situées à St-Baslemont. Donations, acquêts, ventes, échanges, obligations-papiers concernant les droits, dîmes et revenus de la cure. Pied-terrier. État du temporel, portion congrue. Baux des dîmes et autres. Pièces de procédures concernant les réparations de l'église et de la maison de cure. Mémoires et pièces de procédure au sujet des dîmes perçues par les religieux de Bonfays.	1174 à 1755.	57 Pièces (parchemin). 217 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 6. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Bonfays.* Titres de propriétés situées à Lignéville. Acquêts. Obligations, échanges, partage, quittances. Requêtes et autres pièces. Monthureux-le-Sec. Dénombrement et déclaration des héritages. Acquêts, échanges, amortissements, donations. — Papiers divers concernant la cure. Procès contre les habitants de Monthureux.	1176 à 1756.	38 Pièces (parchemin). 201 Pièces (papier).	
H 7. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Bonfays.* Titres de propriétés situées aux Vallois. Pied-terrier et déclaration des héritages, acensements, donations, échanges, baux. — Enquête au sujet d'un pré. Instance contre les habitants. Viviers-le-Gras. Legs, donations, reconnaissance, redevances. Correspondance. Papiers divers.	1211 à 1738.	36 Pièces (parchemin). 174 Pièces (papier).	
H 8. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Bonfays.* Procès divers : Contre la commune de Begnécourt. Contre les habitants de Harol. Contre les habitants de Légéville. Concernant les dîmes de Valleroy-le-Sec. Contre Jean-Vilpart.	1360 à 1767.	9 Pièces (parchemin). 160 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel ; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 9. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Bonfays.* Pièces de procédures concernant les biens et les dîmes de Grésil, de Monthureux-le-Sec et Valleroy. Requêtes, inventaires de productions, contredits, oppositions.	1561 à 1699.	4 Pièces (parchemin). 93 Pièces (papier). 16 Cahiers (papier), 477 feuillets.	
H 10. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Bonfays.* Pièces de procédures concernant les biens et les dîmes de Grésil, de Monthureux-le-Sec et Valleroy. Mémoires, extraits de registre, factum, production de titres de propriétés, de titres de confirmation des dîmes, baux, états de frais, quittances; sentences et arrêts.	1228 à 1753.	24 Pièces (parchemin). 220 Pièces (papier). 1 Sceau.	
H 11. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Chaumousey.* Origine de l'abbaye. État général des biens de la Mense canonicale. Carte topographique des bois de la communauté de Darnieulles. Titres de propriétés. — Inventaire sommaire des titres et papiers des Menses abbatiales de l'abbaye. Héritages et pied-terrier d'Aouze. Démêlés avec M. de Bassompierre. Donations, acquêts et gagnages de Darnieulles. Baux des dîmes et donations de Dommartin. Déclarations, requêtes et poursuites. Recettes et dépenses.	1309 à 1790.	54 Pièces (parchemin). 209 Pièces (papier). 1 Sceau.	Inventaire détaillé dressé en 1770 par le prieur de l'abbaye.

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 12. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Chaumousey.* Papiers divers. Pièces concernant les droits de mainmorte à Epinal, Etrennes et Jarménil, dépendances de l'abbaye. Comptes des droits et revenus. Pièces relatives à la haute justice civile, grueriale et criminelle de Jarménil. Plaids-annaux. Lettres-patentes de Léopold, duc de Lorraine, concernant un échange.	1686 à 1785.	11 Pièces (parchemin). 231 Pièces (papier). 3 Sceaux.	
H 13. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Chaumousey.* Titres de propriétés, déclarations, requêtes, donations, acquêts, partages. Dénombrement, transactions et poursuites. — Pieds-terriers et baux de Certilleux, Liffol-le-Grand, Madonne, Noncourt, Renauvoid, Rouceux, St-Paul, St-Remimont, Sanchey. Pieds-terriers, baux, dîmes et déclarations de Vouxey et Dolaincourt. Pièces de procédure.	1249 à 1792.	10 Pièces (parchemin). 202 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 44 feuillets.	
H 14. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Flabémont.* Titres de propriétés. Acquêts, échanges, fondations et constitutions de biens situés à Auvillers, Auzainvilliers, Godoncourt, Flabémont, avec huit plans de Flabémont et ses dépendances. Abornement et division des bois de l'abbaye.	1166 à 1777.	58 Pièces (parchemin). 68 Pièces (papier). 4 Sceaux.	

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 15. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Flabémont.* Correspondance, requêtes, sommations. Inventaires et pièces de productions. Affaires contentieuses.	1745 à 1777.	2 Pièces (parchemin). 147 Pièces (papier).	
H 16. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Flabémont.* Baux et autres pièces concernant les propriétés situées à Auvillers, Contrexéville, Gignéville et Godoncourt. Pièces de procédures, quittances de sauvegarde pour Auvillers. Nominations et prises de possession de la cure d'Auzainvilliers.	1294 à 1792.	3 Pièces (parchemin). 309 Pièces (papier).	
H 17. (1 registre.)	Travée 2.	*Abbaye de Flabémont.* Registre des recettes journalières de l'abbaye.	1735 à 1789.	In-f° (papier), 136 feuillets. Reliure en parchemin.	
H 18. (1 registre.)	Travée 2.	*Abbaye de Flabémont.* Registre des dépenses journalières de l'abbaye.	1767 à 1789.	In-f° (papier), 149 feuillets. Reliure en parchemin.	
H 19. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Moyenmoutier.* États des biens et des baux de l'abbaye. Recettes et dépenses; pièces justificatives.	1733 à 1792.	1 Cahier (papier), 65 feuillets. 157 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 20. 1er volume.	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Mureau, depuis sa fondation jusqu'en 1651. Ce cartulaire en deux volumes a été écrit par F. Herman Stelz, religieux de la communauté. (Une table des titres et documents précède chaque volume.)	1157 à 1651.	Vol. petit in-fo. Reliure en veau, 406 feuillets (papier). Bien conservé.	
H 21. 2e volume.	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Mureau.	1157 à 1651.	Vol. petit in-fo. Reliure en veau, 438 feuillets (papier). Bien conservé.	
H 22. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Inventaire ou cartulaire général de tous les titres, papiers, baux, déclarations, documents et renseignements concernant les biens et droits de l'abbaye de Mureau. Revêtement des inventaires des titres de l'abbaye.	1783 à 1787.	2 Cahiers, 176 feuillets (papier).	
H 23. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Papiers divers : Charte de Henry, évêque de Toul qui confirme la donation de Mureau et autres possessions. (1157). Explication, que le pape Innocent donne du privilège général accordé à l'ordre par ses prédécesseurs (1313).	1157 à 1770.	8 Pièces (parchemin). 35 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 71 feuillets.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 23. (Carton.) *Suite.*		Confirmation du privilège de l'ordre des Prémontrés par le concile de Bâle (1435). Confirmation de biens d'anciennes fondations, par Odon, évêque de Toul (sans date). Autre confirmation du temps de l'abbé Robert (1215). — Reconnaissance du Sr de Bourlémont (1318). — Vidimus (1436). Indulgences pour ceux qui visiteront l'église de Mureau. Religieux lai nommés par le roi. Livre de profession et de rénovation. Lettres circulaires. Séances annuelles du chapitre.			
H 24. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye.	1529 à 1637.	12 Cahiers, 681 feuillets (papier).	
H 25. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye.	1639 à 1698.	23 Cahiers, 721 feuillets (papier).	
H 26. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye.	1699 à 1727.	7 Cahiers, 329 feuillets (papier).	
H 27. (Registre)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Registre de recettes et dépenses de l'abbaye.	1727 à 1752.	In-fo de 230 feuillets (papier). Reliure en parchemin.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel, sceaux, miniatures, etc	MENTION des INVENTAIRES detaillés.
H 28. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés. Règlement de bois en quatre cantons. Testaments, donations, acquêts, baux. Constructions et travaux divers. Requêtes contre les habitants de Midrevaux. Provision de la cure de Midrevaux.	1250 à 1757.	73 Pièces (parchemin). 90 Pièces (papier).	
H 29. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de ses propriétés à Coussey, Domremy, Frebécourt, Greux et Moncel. Réparations de bâtiments. Baux divers. Pièces de procédures. Plans des prés appartenant à l'abbaye.	1193 à 1770.	43 Pièces (parchemin). 169 Pièces (papier).	
H 30. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés. Vignes et maisons situées à Neufchâteau, Noncourt, Rebeuville et Rouceux. Baux et déclarations de biens. Donations des dîmes de Rouceux. Contestations au sujet du pré le Breuil.	1227 à 1770.	88 Pièces (parchemin). 30 Pièces (papier).	
H 31. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés. Arpentage et abornement des bois de l'abbaye. Plans et abornement des bois de la Devise, des Grands-Goursauts et des Saulcis. Procès pour anticipations. Reconnaissance, arpentage, délimitation; transactions. Requêtes, arrêts et pièces de procédure.	1184 à 1776.	36 Pièces (parchemin). 295 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 32. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés. Titre de donation de la ferme de Chenois. Pièces de procédure contre le seigneur de Vaudéville au sujet de pâturage; - contre la meunière du moulin de Chermisey, pour délit forestier; - contre le curé de Rouceux concernant les dîmes; et contre Nicolas Pétré au sujet de la résiliation d'un bail.	1203 à 1774.	9 Pièces (parchemin). 174 Pièces (papier).	
H 33. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés concernant le moulin de Balléville, héritage. Pièces relatives à un échange avec les Dessalles Srs de Vouthon. Requêtes, productions, réponses et arrêts. Plan de l'église de Vouthon	1242 à 1771.	9 Pièces (parchemin). 26 Pièces (papier). 4 Cahiers (papier), 172 feuillets.	
H 34. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés situées à Brechainville, Frebécourt, Fréville, Midrevaux et Villouxel. Ferme de Saulcis. Dîmes de Brechainville. Baux, déclarations de biens et autres pièces. Procuration donnée et signée par l'abbé de Mureau, Bonnot de Condillac, de l'académie française, en 1770. Plan de l'église de Midrevaux.	1190 à 1780.	37 Pièces (parchemin). 267 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 44 feuillets.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 35. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés situées à Ailliauville, Grand, Liffol-le-Gr., Moriauville et Trampot. Fondation à Grand. Pièces de procédure contre les habitants de Grand. Procès concernant le droit de tirer de la mine. Four, moulin et dîmes de Grand. Maison Dieu, de Liffol-le-Gr. Ferme de la maison Dieu. Requêtes et pièces diverses.	1201 à 1780.	89 Pièces (parchemin). 212 Pièces (papier). 1 Sceau.	
H 36. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés concernant les moulins, forges, tuilerie, granges aux dîmes, prés, terres et gagnages de Pargny. Pieds-terriers, baux et constructions. Réparation de l'église de Pargny. Procès et pièces relatives au taureau de Pargny; sentence contre les habitants.	1538 à 1780.	4 Pièces (parchemin). 196 Pièces (papier).	
H 37. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de propriétés situées à Pargny. Arpentage, reconnaissance et abornement des terres de la ferme d'Andeu. Correspondance et autres pièces relatives à la ferme d'Andeu.	1158 à 1781.	121 Pièces (parchemin). 91 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 38. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Pièces concernant les réparations faites aux bâtiments de l'abbaye. Contestations, pièces de procédure. Fourniture de la cire. Baux divers. Pièces relatives aux Menses abbatiale et conventuelle. Visite des bâtiments. Baux des revenus.	1570 à 1787.	4 Pièces (parchemin). 119 Pièces (papier). 7 Cahiers (papier), 223 feuillets.	
H 39. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de Mureau.* Titres de ventes et d'acquêts. Quittances, amortissement. Mémoires et autres pièces contre les prétentions de M. de Donnery, abbé de Mureau. Réflexions à ce sujet. Inventaire des titres des greffes et récépissés de pièces.	1201 à 1791.	34 Pièces (parchemin). 54 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 40 feuillets.	
H 40. (Carton.)	Travée 2.	*Abbaye de St-Mansuy-lez-Toul.* Pièces concernant les biens situés à Rainville et Rebeuville. Requêtes, transactions, baux. État général des affaires de l'abbaye. État des biens du prieuré de St-Jacques.	1349 à 1773.	59 Pièces (papier).	
H 41. (Registre)	Travée 2.	*Prieuré du St-Mont.* Un registre contenant l'historique de la fondation du prieuré du St-Mont et les droits, cens et rentes dudit prieuré.	1664.	Petit in-fo, 176 feuillets (papier). Reliure en carton.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 42. (Registre)	Travée 2.	*Prieuré du St-Mont.* Un registre des cens dûs au prieuré tant en argent qu'en nature.	1725.	Petit in-fo, 80 feuillets (papier). Reliure en carton.	
H 43. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré du St-Mont.* État des droits, rentes, revenus et charges du prieuré. Lettre d'Adalberon, archevêque de Tours, confirmant les droits du prieuré. Lettres-patentes de Charles II, duc de Lorraine, concernant les cens. Pièces relatives au droit de mainmorte dans les communes de Belmont, Chenel, Franould et le Thillot. Papiers concernant la ferme de Roseprey, la grange Louis et le bois Baudoin. Titres divers.	1408 à 1756.	27 Pièces (parchemin). 57 Pièces. 2 Cahiers (papier), 76 feuillets. 2 Sceaux.	
H 44. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré du St-Mont.* Titres de propriétés situées à Bayon. Propriétés de vignes, acquêts, échanges. Dommartin. Titres de la métairie et des héritages qui en dépendent. Pied-terrier, acquêts, échanges, donations, cens. — Plaids-annaux. Papiers concernant l'union de la cure à la maison du St-Mont.	1191 à 1749.	96 Pièces (parchemin). 61 Pièces (papier). 10 Sceaux.	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 45. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré du S[t]-Mont.* Titres de propriétés situées à Frapould. Échanges, transactions, amodiations. Mirlaumond. Donations, échanges, acquêts, droits d'usage Papiers concernant la métairie et les fermiers. Plan et pied-terrier de la métairie et des héritages qui en dépendent. Baux. Remiremont. Donations, fondations de messes, acensements. Titres constitutifs de propriété de la maison de Remiremont; emplacement des écuries.	1336 à 1775.	72 Pièces (parchemin). 51 Pièces (papier). 9 Sceaux.	
H 46. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré du S[t]-Mont.* Titres de propriétés situées à S[t]-Étienne. Donations, acquêts, ventes, acensements, constitutions de rentes, échanges. Accord, transaction, sentence arbitrale. — Papiers concernant la ferme de la Mottière. Procès-verbal d'abornement, emplacement de la ferme. Baux.	1230 à 1779.	137 Pièces (parchemin). 21 Pièces (papier).	
H 47. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré du S[t]-Mont.* Procès contre Hidulphe Collenne et consorts au sujet de la vaine pâture. Procès contre les habitants de Pont au même sujet. Papiers divers en très-mauvais état.	1625 à 1766.	23 Pièces (parchemin). 141 Pièces (papier). 2 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 48. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré du St-Mont.* Titres de propriétés situées à Éloyes, Lépanges, Maxonchamp, Saint-Amé et Saint-Nabord. Déclaration des droits et biens du St-Mont. Titres, baux, transactions, procès-verbal de reconnaissance et acensements de biens dépendant du prieuré. Confirmation de droits de pâturage, par le duc Ferry. — Lettres des ducs de Bourgogne pour exemption du droit de péage au Thillot. Pièces relatives à la prébende. Réunion de la maison du St-Mont à la congrégation de St-Vanne et St-Hidulphe. Introduction de la réforme dans la même maison.	1284 à 1788.	64 Pièces (parchemin). 187 Pièces (papier).	
H 49. (1 volume)	Travée 3.	*Abbaye de Senones.* Cartulaire ayant pour titre : Registre des privilèges, bulles et droits de l'abbaye de Senones de nul diocèse.	670 à 1587.	470 Feuillets (papier), in-folio ordinaire. Reliure en veau.	
H 50. (Registre)	Travée 3.	*Abbaye de Senones.* Registre contenant, 1o tous les traités des gens exerçant arts et métiers pour le service de l'abbaye; 2o les engagements des domestiques et servantes.	1776 à 1792.	Petit in-fo, 189 feuillets (papier). Reliure en veau.	
H 51. (Registre)	Travée 3.	*Abbaye de Senones.* Registre contenant les recettes et dépenses de l'abbaye.	1790 à 1793.	Petit in-fo, 49 feuillets (papier). Reliure en carton.	

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 52. (Carton.)	Travée 3.	*Couvent des Jésuites d'Épinal.* Titres de propriétés situées à Badménil, Bayecourt, Belval, Chavelot, Darnieulles, Épinal, Fauconcourt, Franould, Frizon, Châtel et Golbey. Actes d'acquêts, cessions, donations, ventes, acensements, baux. Pied-terrier de Golbey. Pièces de procédure. Contestation au sujet des cens sur les anciennes murailles, fossés, barbacanes de la ville d'Épinal. Copie collationnée d'une obligation de 2,200 fr. pour la fondation d'un collége à Épinal (1668).	1447 à 1754.	35 Pièces (parchemin). 137 Pièces (papier).	
H 53. (Carton.)	Travée 3.	*Couvent des Jésuites d'Épinal.* Titres de propriétés à Juvaincourt et Xirocourt. Actes d'acquêts, échanges, partages, donations, successions. Déclarations d'héritages, acensements, baux, sauvegardes et exemptions. Pièces de procédure au sujet d'anticipations. Pieds-terriers des gagnages de Xirocourt et Juvaincourt.	1584 à 1762.	73 Pièces (parchemin). 157 Pièces (papier).	
H 54. (Carton.)	Travée 3.	*Couvent des Jésuites d'Épinal.* Titres de propriétés situées à Gironcourt, Hadigny, Lusse, Oncourt, St-Boing, Zaincourt. Actes d'acquêts, donations, cessions, ventes, conventions, acensements, baux.	1586 à 1792.	27 Pièces (parchemin). 74 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 54. (Carton.) *Suite.*		Pièces de procédure; sentences et arrêts. Traité passé par le supérieur des Jésuites d'Épinal et Jean d'Hennezel, au sujet de la fabrication de glaces et d'ouvrages en cristal (1664).			
H 55. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des Bénédictins de Châtenois.* Titres de fondation. Copie de chartes. Copie des titres de la maison de St-Pierre de Châtenois. Titres divers concernant les acquêts, les amortissements, les reconnaissances et abornements de terrains, les échanges et déclarations de biens situés à Châtenois. Déclarations, contestations et mémoires sur les arrages. Baux.	1179 à 1777.	28 Pièces (parchemin). 138 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier), 194 feuillets.	
H 56. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des Bénédictins de Châtenois.* *Châtenois.* Titres divers concernant la halle, la foire, la franchise pour les domestiques, la pêche, le passage dans le grand pré et les droits seigneuriaux. Grosses et menues dîmes. Dîmes du vin. Grange aux dîmes. Novales, baux; ban pour les vendanges. Mémoires divers.	1446 à 1785.	2 Pièces (parchemin). 215 Pièces (papier).	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 57. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des Bénédictins de Châtenois.* *Châtenois.* Titres divers concernant les bois. Rapports faits à la gruerie du prieuré. Permission d'exploiter. Baux des terres, prés et gagnages. Reconstruction du monastère. Réparations à l'église. Le cierge paschal. Pièces de procédures, transactions, sentences. Pièces concernant les reliques, ornements et vases sacrés, les chapelles et les cimetières.	1272 à 1778.	15 Pièces (parchemin). 230 Pièces (papier).	
H 58. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des Bénédictins de Châtenois.* *Châtenois* (la cure). Titres de l'union de la cure à la Mense conventuelle. Echange relatif à l'union. Information de commodo et incommodo. Union de la cure. Appel comme d'abus. Affaires qui ont précédé l'union. Bulles et autres actes. Revenus de la cure. Fondations et confréries. Le maître d'école et le chatelier. Acquêts, baux et déclarations.	1283 à 1768.	37 Pièces (parchemin). 136 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 46 feuillets.	
H 59. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des Bénédictins de Châtenois.* *Châtenois* (Mense prieurale de). Pièces préliminaires à la réin-	1588 à 1775.	18 Pièces (parchemin). 155 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier). 126 feuillets.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 59. (Carton.) *Suite.*		troduction des religieux dans le prieuré : réintroduction et séparation de la Mense. Amodiation des revenus. Maison prieurale. Réparations. Déclarations des biens, rentes et revenus. — Plan de la maison prieurale. *Auzainvilliers* (Titres de propriétés situées à). Pieds-terriers. Terres et prés. Déclarations. Acquêts de terrains cédés par M. de Bassompierre. Maisons, baux et gagnages. Droits seigneuriaux. Arrêt qui maintient les droits. Plaids-annaux. Plan de la maison de ferme.			
H 60. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des Bénédictins de Châtenois.* *Auzainvilliers* (Titres de propriétés situées à). Usagers dans les bois. Reprises, rapports et amendes. Pièces de procédure. Requêtes diverses. *Balléville.* Pieds - terriers. Déclaration de biens, rentes et revenus. Terres, prés. Portion congrue. Coupes ordinaires et extraordinaires de bois. Création de forestiers. Rapports et amendes. Affaires avec les seigneurs de Bouzey et de Dommartin. Pièces de procédure, requêtes et sentences concernant les réparations de l'église.	1539 à 1762.	7 Pièces (parchemin). 202 Pièces (papier). 1 Cahier (papier). 56 feuillets.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 61. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* *Dommartin* (Titres de propriétés situées à). Fondation des chapelles. Réparation de l'église. *La Neuveville.* Terres et prés. Lettres d'amortissement. Terrains contestés. Pieds-terriers, déclarations, livraisons. Baux du gagnage. *Liffol-le-Grand.* Baux des dîmes, échange, acensement, opposition. *Longchamp.* Terres, prés, gagnage. Déclarations. Baux. Revenus de la cure. *Mandres.* Pièces de procédure. *Ollainville.* Échange avec M. de Bassompierre. *Rémois.* Terres. Acquêt du gagnage.	1478 à 1767.	1 Cahier (parchemin), 111 feuillets. 52 Pièces (parchemin). 195 Pièces (papier).	
H 62. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* *Removille* (Titres de propriétés situées à). Contestations au sujet des dîmes. Réparations de l'église. Pièces de procédure. Requêtes. *St-Paul et Viocourt.* Acquêts et échanges. Gagnages et leurs baux. Portion congrue. Plans et réparation des deux églises.	1587 à 1765.	12 Pièces (parchemin). 163 Pièces (papier).	
H 63. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* Comptes de recettes et dépenses.	1680 à 1729.	33 Cahiers (papier), 517 feuillets.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 64. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* Comptes de recettes et dépenses.	1730 à 1749.	20 Cahiers. (papier). 600 Feuillts.	
H 65. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* Comptes de recettes et dépenses.	1750 à 1759.	9 Pièces (papier). 16 Cahiers (papier). 524 feuillets.	
H 66. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* Comptes de recettes et dépenses.	1760 à 1788.	9 Pièces (papier). 28 Cahiers, 459 feuillets.	
H 67. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* Papiers divers concernant la pêche, les droits aux foires, la visite des vignes, l'établissement d'un maire, des règlements de comptes, les dîmes, les délits forestiers. Plaids-annaux.	1637 à 1790.	2 Pièces (parchemin). 219 Pièces (papier).	
H 68. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* État des rentes et revenus. — Procès contre l'abbé de Mury, prieur de Châtenois. Mémoire historique sur la collation du prieuré.	1654 à 1760.	113 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier), 202 feuillets.	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 69 (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Châtenois.* Papiers divers. Pièces de procédure. Requêtes. Lettres. Quittances de contrats, etc. Inventaires des matières contenues dans l'archive du prieuré de Châtenois (1789).	1659 à 1789.	1 Pièce (parchemin). 197 Pièces (papier).	Inventaire.
H 70. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des capucins d'Épinal.* Source et établissement d'une fontaine, débats à ce sujet.	1684 à 1726.	35 Pièces (papier).	
H 71. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des minimes de la Vierge, d'Épinal.* Titres de propriétés. Acquêts et baux.	1733 à 1789	11 Pièces (parchemin). 16 Pièces (papier).	
H 72. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Mémoire contenant l'origine du prieuré. Lettres patentes et de sauvegarde des ducs de Lorraine concernant les privilèges et l'amortissement des biens du prieuré. Déclaration de Louis XIV qui règle la juridiction ecclésiastique. Edit concernant les économats. Lettres d'armortissements. Acquêts. prétentions des évêques de Toul. Contestations à ce sujet. Pièces diverses telles que mémoires, requêtes, lettres, appels, réquisitoires.	1251 à 1780.	17 Pièces (parchemin). 66 Pièces (papier). 4 Sceaux.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 73. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers, d'Hérival.* Papiers divers, savoir : reconnaissance des droits de la maison d'Hérival. Mémoires au sujet des bulles et privilèges. Sauve-gardes. Prise de possession. Démission et élection d'un prieur. Nomination d'un coadjuteur. Consultation au sujet des cures. Etat des revenus du prieuré. Pied-terrier. Acquêts, cens, déclarations, donations, ventes. Registres des sciries. Mémoires de fournitures. Recettes et dépenses. — Plans des environs d'Hérival.	1463 à 1789.	8 Pièces (parchemin). 85 Pièces (papier). 2 Cahiers (papier), 68 feuillets.	
H 74. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers, d'Hérival.* Papiers divers, savoir : Bref du pape Clément XI, par lequel le prieuré d'Hérival est reconnu sous la protection immédiate du Saint-Siège. Prises de possession du temporel et du spirituel. Pièces de procédure contre Poirine et Guillemard. Etangs du prieuré ; époques fixées pour la pêche.	1648 à 1789.	8 Pièces (parchemin). 114 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 11 feuillets.	
H 75. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers, d'Hérival.* Cure de Bellefontaine. Bulles de l'union de l'hôpital de Plombières à la cure de Bellefontaine. Motifs de l'union. Prise de pos-	1394 à 1766.	11 Pièces (parchemin). 29 Pièces (papier). 1 Sceau.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 75. (Carton.) *Suite.*		session. Le prieur d'Hérival déclaré curé primitif. Droits curiaux. Fondations de messes. Reliques de Saint-Blaise. Comptes de la fabrique. Champs. étangs.			
H 76. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Titres de propriétés situées à Aubiey. Visite des maisons et dépendances de l'amodiation d'Aubiey. Bonneval (Propriétés à). Inventaire des biens, pied-terrier, acquêts, vaine-pâture, donations, messes. Procès contre Baslemont; sentence. Breurey (Propriétés à). Acquêts, titres, visites et abornements de vignes.	1506 à 1780.	10 Pièces (parchemin). 50 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 38 feuillets.	
H 77. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Titres de propriétés situées à Dommartin, Fougerolle, Lépanges, Maxonchamp et Pouxeux. Acquêts, ventes, contrats, acensements, donations; contestations au sujet des dîmes. Procès. Sentence. Transactions. Papiers concernant la cure de Fougerolle. Institution de la cure. Prise de possession. Bulles et lettres. Droits de la cure. Nomination à la cure. Portion congrue. Fondation de messes.	1394 à 1729.	41 Pièces (parchemin). 33 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 13 feuillets.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 78. (Carton.)	Travée 2.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Hôpital de Plombières (Copie des lettres de fondation de l'). Droit d'un muid de sel par année sur la saline de Salonnes. — Cure de Plombières (Droits des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem sur la). Acte capitulaire de nomination à la cure. Mémoire au sujet des cures de Plombières et de Bellefontaine. Acquisitions et quittances. Titres de propriétés situées à Remiremont. Donation d'une maison. Cession d'un champ. Etat, déclaration et quittances de cens. Val-d'Ajol (Le). Etat des revenus et dépenses de la cure. Redevances. Déserte de la cure. Fondations diverses. Procès divers au sujet des dîmes, bois, etc. Remontrances. Précis des titres du Val-d'Ajol. Vécoux. Donation, héritages, acquêts.	1401 à 1774.	29 Pièces (parchemin). 82 Pièces (papier). 3 Sceaux.	
H 79. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Titres de propriétés et autres des Granges, du Breuil, de Blonfaing, d'Hérival, des Moinots, de la Vigotte et de Villerin appartenant au Prieuré.	1563 à 1757.	46 Pièces (parchemin). 79 Pièces (papier). 5 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 80. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Procès du prieur d'Hérival, contre Estienne Billoutel, vicaire au Val-d'Ajol. Pièces diverses, telles que mémoires, requêtes, productions, etc.	1703 à 1782.	10 Pièces (parchemin). 209 Pièces (papier). 4 Cahiers (papier), 331 feuillets.	
H 81. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Procès divers : contre Joseph Beurard et le sieur Husson, curé de Plombières. Contre le chanoine François-Joseph Perrin. Contre le curé du Val-d'Ajol. Pièces diverses, telles que requêtes, mémoires, sommations, réponses, etc.	1733 à 1780.	3 Pièces (parchemin). 209 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier), 126 feuillets.	
H 82. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des chanoines réguliers d'Hérival.* Procès contre les habitants et communauté de Saint-Loup. Contre le chapitre de Remiremont et plusieurs particuliers. Pièces diverses, telles que lettres, requêtes, assignations, consultations, productions, etc.	1741 à 1789.	143 Pièces (papier).	
H 83. (Registre)	Travée 3.	*Monastère des chanoines réguliers de Lamarche.* Actes capitulaires du chapitre.	1678 à 1771.	Petit in-4o de 135 feuillets (papier) non relié.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 84. (Registre)	Travée 3.	***Monastère des chanoines réguliers de Lamarche.*** Actes capitulaires du chapitre.	1773 à 1789.	20 feuillets (papier). Petit in-f°. Reliure en veau.	
H 85. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des tiercelins de Monthureux-sur-Saône.*** Titre de fondation signé par le duc François de Lorraine. Pièces qui y ont rapport. *Nota.* Le sceau du titre de fondation a été enlevé. Translation, d'Orchamp à Monthureux-sur-Saône, de l'image de N.-D. des 12 étoiles. Brefs au sujet de la fête de la visitation, et d'indulgences pour l'octave des morts. Inventaire des titres de la maison religieuse des tiercelins. Pieds-terriers, remembrement et dénombrement des biens. Reconnaissance et partage de terrains. Titres de propriétés à Chavigny et à Monthureux. Acquêts, échanges, transactions, donations et fondations. Pièces de procédure. Carte topographique de biens en litige.	1569 à 1790.	42 Pièces (parchemin). 132 Pièces (papier). 8 Sceaux.	
H 86. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des tiercelins de Monthureux-sur-Saône.*** Registres de recettes et dépenses.	1769 à 1791.	In-f° de 165 feuillets. (papier). (Reliure en parchemin).	

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 87. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des bénédictins de Morizécourt.* Papiers divers concernant les propriétés à : *Fécaucourt.* Accord entre les curés de Fécaucourt et de Vaudeleville. Arrêt réglementaire pour les dîmes. Etats de frais. Baux et option de portion congrue. Plan et acte de réception de l'église. *Fresne et Frenelle-la-Grande.* Accord entre le prieur de Deuilly et le curé de Bainville, pour Frenelle. Disputes pour les offrandes prises sur l'autel. Procès au sujet de la dîme. Baux divers. *Médonville.* Charte de Henry, comte de Bar, constatant une cession de biens. Procès au sujet de l'église et des dîmes. Arrêt des grands jours de Saint-Michel. Arrêt concernant la possession de la Seigneurie de Médonville. Arrêt concernant les terres converties en vignes. Cens, rentes et baux divers.	1227 à 1776.	19 Pièces (parchemin). 343 Pièces (papier).	
H 88. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des bénédictins de Morizécourt.* Papiers divers concernant les propriétés à : *Rouceux.* Requêtes, arrêts et sentences au sujet de la pêche. Baux de la rivière et quittances. Dîmes et autres droits. *Rouvres-en-Xaintois.* Baux divers. *Tramont.* Transaction pour les dîmes. Baux divers. *Vittel.* Contestations au sujet des dîmes. Requêtes et sentences. Baux divers.	1481 à 1790.	11 Pièces (parchemin). 180 Pièces (papier). 2 Sceaux.	

Lettre de série et nº d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 89. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des cordeliers de Neufchâteau.*** Actes de professions et de prises d'habit. Fondation dont le titre est de la 2e année du pontificat d'Alexandre. Privilèges des papes. Titres divers. Acquêts, fondations, construction d'un colombier. Maison dite de la Bonne aventure à Epinal. Exemption d'octroi. Privilèges.	1777 à 1790.	95 Pièces (parchemin). 104 Pièces (papier). 6 Cahiers (papier), 145 feuillets.	
H 90. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des prémontrés de Parey-sous-Montfort.*** Mémoire historique et pièces diverses concernant les seigneuries de Serocourt et Lucy. Foi et hommages des prémontrés en 1571 et 1681. Pièces concernant le prieur de Landecourt. Pièces de procédures contre l'abbé Vatrin; contre M. Andreu et autres.	1239 à 1792	6 Pièces (parchemin). 353 Pièces (papier).	
H 91. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des prémontrés de Parey-sous-Monfort.*** Titres de propriétés situées à Bazegney, Bellemont, Gemmelaincourt, Laneuveville, Mandres, Mattaincourt, Parey-sous-Montfort, Remoncourt et Viviers-le-Gras. Accords concernant les prés et les bois. Actes d'amortissement.	1597 à 1788.	74 Pièces (parchemin). 211 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 92. (Registre)	Travée 3.	*Monastère des récolets des Thons.* Livre des recettes et dépenses.	1747 à 1791.	Petit in-folio (papier), 142 feuillets. Reliure en parchemin.	
H 93. (Registre)	Travée 3.	*Monastère des récolets des Thons.* Livre de recettes et dépenses.	1776 à 1791.	Petit in-folio (papier), 188 feuillets. Reliure en parchemin.	
H 94. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Bleurville.* Copies des titres de fondation et de confirmation du prieuré, par le pape Léon IX et par Henry, évêque de Toul (1050 et 1128). Titres divers anciens. — Union du prieuré à la maison de Saint-Nicolas-du-Port. Fulmination de la bulle d'union. — Prise de possession. — Franchise du prieuré. Droit de nomination à la cure. Règlement pour la portion congrue. Contestations diverses. — Institutions de maires et greffiers.	1050 à 1778.	15 Pièces (parchemin). 208 Pièces (papier). 1 Sceau.	
H 95. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Bleurville.* Procès-verbaux divers. Procès et jugement au sujet de l'union du prieuré à la maison de St-Nicolas-du-Port. Procès concernant le droit de moissonner et de vendanger avant les autres. Procès pour des terrains en culture ; bouverot du curé ; abonnement de la dîme.	1572 à 1773.	13 Pièces (parchemin). 217 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 96. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Bleurville.* Procès divers. Procès et arrêt concernant la fourniture de teauraux et de bêtes mâles. Sentences au sujet d'amodiations et de dîmes. Arrêt régularisant la coupe des bois de Dombasle ; visite et abornement des dits bois. Sentences au sujet de la célébration de messes solennelles. Procès contre Louis Pagel, concernant l'union. Procès contre Joseph Gavel au sujet d'acensements.	1571 à 1788.	11 Pièces (parchemin). 253 Pièces (papier).	
H 97. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Bleurville.* Titres de propriétés à Bleurville, Ponfays et Dombasle. Acquêts de biens fonds. Rentes, revenus et redevances. Acensements. Redevances de 30 paires de resaux. Quittances. Fondations de messes et autres, des ducs de Lorraine. Vente des bois de la forêt de Belleperche et Baumont. Droit de glandée dans ladite forêt. Abornement. Inventaire de pièces concernant le prieuré.	1321 à 1764.	49 Pièces (parchemin). 173 Pièces (papier). 2 Sceaux.	Inventaire détaillé, sans nom et sans date.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 98. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Droiteval.* Titre de fondation du prieuré, par Henry, évêque de Toul, neveu de Godefroy de Bouillon (sans date). Mémoire historique concernant ce titre. Titre de rectification de la valeur des titres primordiaux du prieuré. Copies collationnées des titres du prieuré. Cartes du prieuré. Titres de propriétés à Droiteval, Esley, Senonges et Serocourt, tels que héritages, donations, cessions, redevances. Dîmes et acensements. Accords, transactions. Revendication de 480 arpens de bois, contestations au sujet de l'église.	1128 à 1760.	34 Pièces (parchemin). 256 Pièces (papier). 1 Sceau.	
H 99. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Droiteval.* Procès au sujet des dîmes. — Procès contre les habitants de Serocourt. — Procès contre les habitants et le curé de Senonges. — Pièces diverses, requêtes, mémoires, lettres, sentences, etc.	1449 à 1783.	20 Pièces (parchemin). 273 Pièces (papier).	
H 100. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Nomination et prise de possession de M. de Fleury, prieur de Relanges. Droits de sceau et de tabellionage. Confirmation des droits du prieuré. Arrêt concernant la remise des titres. Registre des promissions, commissions, etc. Inventaires des titres et pa-	1292 à 1738.	18 Pièces (parchemin). 116 Pièces (papier). 2 Cahiers (papier), 186 feuillets.	Deux inventaires détaillés, dressés l'un par Dom Ribaucourt, sans date, l'autre sans nom et sans date.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 100. (Carton.) *Suite.*		piers du prieuré. Remembrements et pieds-terriers de Dombasle et de They-sous-Monfort. Rentes et revenus du prieuré.			
H 101. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Titres de propriétés à *Attigny*. Déclarations, cens, revenus, fondations et acquêts. Baux divers. *Dombasle*. Cens et rentes. *Dommartin*. Remembrement. acquêts, baux. Donations. *Etrennes*. Cens, donations, acquêts, baux.	1209 à 1764.	105 Pièces (parchemin). 127 Pièces (papier).	
H 102. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Titres de propriétés à : *Gruey*. Baux des dîmes. *Jésonville*. (Procès - verbal d'enchère.) *Lignéville*. Acquêts divers. Prise de possession. *Nonville et Belmont*. Reconnaissance, baux et terrains communaux. Pièces diverses. *Nonville et Relanges*. Acquêts, donations, fondations. *Norroy, Senonges, Vittel* et *Viviers - le - Gras*. Acquêts et pièces diverses. Baux, reconnaissances.	1254 à 1741.	56 Pièces (parchemin). 158 Pièces (papier).	
H 103. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Titres divers de propriétés concernant les acquêts, donations, revenus, bois, moulins, fondations, prairies, amortissements, baux. Lettres et quitances.	1213 à 1748.	68 Pièces (parchemin). 212 Pièces (papier). 2 Sceaux.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel, sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES detaillés.
H 104. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Comptes, dénombrements et déclarations du prieuré.	1469 à 1648.	14 Pièces (papier). 12 Cahiers (papier), 534 feuillets.	
H 105. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Comptes de régie. Recettes. Reddition de comptes des fermiers.	1500 à 1733.	111 Pièces (papier).	
H 106. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Procès divers : Contre Dombasle et le curé d'Aulnoy. Contre le curé de Saint-Baslemont. Contre Belrupt, Bonvillet et Viviers-le-Gras. Contre le maire, les habitants et le curé de Belrupt et les chanoines de Darney.	1321 à 1770.	11 Pièces (parchemin). 339 Pièces (papier).	
H 107. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Procès divers : Contre Dombasle et son curé, au sujet des bois. Plan du bois de Saint-Valtaire. Contre le curé de Gruey, concernant les dîmes. Contre Nonville pour les droits seigneuriaux.	1500 à 1741.	9 Pièces (parchemin). 246 Pièces (papier). 2 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 108. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré de Relanges.* Procès divers : Contre le prieur de Marey. Contre Norroy. Contre Valleroy-le-Sec. Contre les sieurs Duhoux et de Lignéville. Requêtes, titres et pièces de procédures.	1332 à 1780.	12 Pièces (parchemin). 154 Pièces (papier).	
H 109. (Carton.)	Travée 3.	*Prieuré des bénédictins de Romont.* Collation du prieuré. Visite du prieuré. Pied-terrier, journal et mémoire. Titres d'acquêts, cens, dîmes et droits d'affouages. Reddition de comptes. Procès et procuration.	1645 à 1750.	12 Pièces (parchemin). 19 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 50 feuillets.	
H 110. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etange. (Ordre de Citeaux.)* Confirmation de Jean, évêque de Toul, de la fondation de l'Etanche. Confirmation d'Alberon, archevêque de Trèves. (1150.) Bulle du pape Nicolas V, portant confirmation des donations et privilèges de l'abbaye. Confirmation de donations diverses. Copies, bulles et vidimus. Acte pour une vêture; commission de l'abbé de Cîteaux pour l'érection d'une abbaye. Titres et privilèges accordés à l'ordre de Citeaux. Copies collationnées des bulles des privilèges de l'ordre. Actes et dé-	1148 à 1759.	33 Pièces (parchemin). 104 Pièces (papier). Tous les sceaux de ces titres ont été enlevés.	

Lettre de série et numéros d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 110. (Carton.) *Suite.*		libérations du chapitre général. Confirmation des privilèges de l'ordre. Vœux, professions et prises d'habit. Commissions des abbés de Citeaux pour un confesseur et la profession des dames. Elections et confirmations des abbesses. Bulles d'élection. Fulmination des bulles. Prises de possession. Droit de l'abbesse de nommer à la cure de Rainville. Bénédiction de Mme Françoise-des-Armoires, abbesse de l'Etanche, en 1566. Titres et édit concernant les gens de mainmorte. Registre mortuaire.			
H 111. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Déclarations des biens de l'abbaye. Aveux et dénombrement. Déclarations des revenus. Inventaire des meubles de l'abbaye. Déclarations, reconnaissances et pieds-terriers concernant Bocquegney, Fomerey et Gigney. Reconnaissance des habitants de l'Etanche pour leurs maisons. Amortissements.	1583 à 1790.	5 Pièces (parchemin). 69 Pièces (papier).	Inventaire détaillé dressé en 1724, sans nom d'auteur.
H 112. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Titres de propriétés et autres dans les communes de : *Aouze.* Déclarations et pied-	1155 à 1784.	56 Pièces (parchemin). 167 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 112. (Carton.) ***Suite.***		terrier des héritages. Sentence arbitrale au sujet d'une dette contestée (1226). *Attignéville.* Acquêts, transport. Concession de cens (1155). *Aulnois.* Déclarations, titre de maison, rentes et baux. *Autigny.* Confirmation de biens, reconnaissance de dîmes. Accord. Donations, rentes, prés et moulins. Baux. *Auvillers.* Titres concernant la ferme. Déclaration et accord au sujet du cens. Contestations avec le fermier. Donations. Acensements. Sentence au sujet de l'usuaire de la maison d'Auvillers. *Balléville et le Ménil.* Titres concernant les prés. Abornement, déclarations, acquêts, échanges et baux. *Barville.* Déclarations des héritages. Aveux et dénombrement. Anciens baux concernant les dîmes, les terres et les novales. Rentier (1600). Titres de maisons, d'héritages, de donations et d'acensements. — Copie collationnée du droit de patronage donné à l'église de l'Etanche. Foi et hommage au sujet des dîmes. — Titres concernant la cure. Présentations, promissions. Portion congrue, transactions. Droits de l'abbaye de l'Etanche.			

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 113. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Titres de propriétés et autres dans les communes de : *Circourt.* Titres de propriétés du moulin et du gagnage. Anciens baux. *Certilleux.* Titres d'acquêts. Baux. *Frebécourt.* Déclarations. Baux. *Gendreville.* Titres concernant les prés et la cure de Gendreville. Droits de nomination. Institution de la cure. Promission et prise de possession. Donations. Baux. *Houécourt.* Titres concernant les prés. Pied-terrier. *Houéville.* Donation, dîmes, accords, baux. *Neufchâteau.* Titres de propriétés et d'échanges de vignes et de maisons. Vente d'un pressoir. *Rainville.* Titres divers. Acensements et baux des dîmes. Consultations et transactions. Acquêts et échanges. Détail des novales.	1203 à 1786.	64 Pièces (parchemin). 110 Pièces (papier).	
H 114. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Titres de propriétés et autres dans les communes de : *Rebeuville.* Rentes et acensements. Accord avec le curé. Desserte de l'Etanche par le curé de Rebeuville. Baux. Reconnaissance des cens.	1206 à 1780.	74 Pièces (parchemin). 176 Pièces (papier).	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 114. (Carton.) *Suite.*		*Removille.* Déclaration de terre. Titres du moulin et d'un pré. *Rollainville.* Titres des biens. Acquêts et donations. Vente d'une ferme. Droit de pêche. Cens et baux. Nomination d'un maire. *Rouceux.* Charte au sujet de la vaine-pâture. *Rouvres.* Titres concernant les dîmes, terres, prés et cens. Acquêts, donations, baux. Mémoire et transaction au sujet des dîmes. Nomination d'un maire. *Tranqueville.* Titres de propriétés. Baux. *Vouxey.* Titres et baux des terres et des prés.			
H 115. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Papiers divers. Pièces concernant les droits d'affouage, de marronnage, de vaine-pâture et de glandée accordés à l'abbaye. Pièces concernant les fermes de Froide-Fontaine et de la Rapine. Devis et visites pour les réparations. Vaine-pâture, dîmes et baux. Délits dans les bois. Soumission et vente. Titres concernant la vigne du Châtelet. Titres et baux des biens de Châtenois, la Neuveville et Darney. Baux divers. Etat par ordre alphabétique des baux de l'Etanche.	1214 à 1791.	25 Pièces (parchemin), 238 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 116. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Comptes de l'abbaye. Recettes des grains. Quittances diverses. Devis et ouvrages faits pour l'entretien de l'abbaye. Marché pour la reconstruction de l'église et les bâtiments de l'abbaye.	1661 à 1789.	4 Pièces (parchemin). 100 Pièces (papier). 7 Cahiers (papier), 220 feuillets.	
H 117. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de l'Etanche.* Haute justice de l'Etanche. Titres et pièces justificatives. M. de Dommartin reconnu haut-justicier à Rainville. Pièces diverses. Requêtes et arrêts concernant la haute, moyenne et basse justice. Pièces de procédures diverses: Contre les habitants de Rouvres pour la vaine-pâture. Contre M. de Dommartin, au sujet de droits. Contre les fermiers et autres. Contestations et consultations diverses.	1240 à 1783.	16 Pièces (parchemin). 190 Pièces (papier).	
H 118. (Carton.)	Travée 3.	*Abbaye de Sainte-Glossinde de Metz.* Remembrement général des terres du ban d'Hagéville, dépendant de l'abbaye. Pied-terrier et remembrement des terres, avec croquis d'arpentage. Abornement du bois du ban d'Hagéville. Procédure et accord au sujet du bois et des terres d'Hagéville.	1504 à 1717.	8 Pièces (papier). 1 Pièce (parchemin).	

Lettre de série et n^os d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 119. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des religieuses de Charmes.* Papiers divers. Copie du testament de Mme Marie-Elisabeth de Grammont, ancienne abbesse de Coussey. Procès-verbal de la levée des scellés, requêtes et arrêt, etc. Pieds-terriers, titres de propriétés et d'acquêts de biens situés dans les communes d'Avrainville, Charmes, Florémont, Lebeuville, Nomexy, Rapey, Rugney, Saint-Firmin, Saint-Remy et Ubexy. Procès contre Dominique Gerbaut, notaire, et Aubert, pour la succession vacante de Claude Martin.	1585 à 1792.	76 Pièces (parchemin). 94 Pièces (papier). 24 Sceaux et 10 Fragmens	
H 120. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des annonciades d'Epinal.* Pieds-terriers et titres de propriétés de biens situés dans les communes de Bult, Circourt, Epinal et Vomécourt. Contrats d'acquêts. Pièces concernant la fontaine des dames. Pièces relatives à Thérèse Bontemps, domestique des dames.	1635 à 1782.	35 Pièces (parchemin). 137 Pièces (papier).	
H 121. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des religieuses de Notre-Dame d'Epinal.* Titres de propriétés, d'acquêts et d'échanges de biens situés dans les communes de :	1445 à 1788.	73 Pièces (parchemin). 38 Pièces (papier). 4 Sceaux et 6 Fragments.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 121. (Carton.) *Suite.*		*Darnieulles.* Pieds-terriers et reconnaissance des biens. Pièces concernant le gagnage. Titres d'acquêts et d'échanges. *Dogneville.* Pieds-terriers et déclarations des héritages du ban de Dogneville. Titre d'acquêt.			
H 122. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des religieuses de Notre-Dame d'Epinal.* Titres de propriétés, d'acquêts et d'échanges de biens situés dans les communes de : *Epinal.* Titres d'acquêts divers et d'échanges. Pièces et titres concernant les maisons de Jean Pruge et de M. de Launoy. Papiers relatifs à la fontaine des religieuses. *Mazeley.* Titres relatifs au gagnage. *Moyemont.* Pied-terrier.	1614 à 1783.	67 Pièces (parchemin). 42 Pièces (papier). 14 Sceaux.	
H 123. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des religieuses de Notre-Dame d'Epinal.* Titres de propriétés, d'acquêts et d'échanges de biens situés dans les communes de : *Sainte-Hélène.* Pied-terrier. Reconnaissance et titres de biens situés sur le ban de Sainte-Hélène et bans joignants. *Tholy.* Titres d'acquêts. Pièces concernant la propriété d'une métairie. Titres divers. Echanges, acquêts, transports. (Darnieulles et Epinal.)	1485 à 1784.	96 Pièces (parchemin). 37 Pièces (papier). 3 Sceaux et quelques Fragments.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 124. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des Augustines de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans les communes de : *Aouze.* Déclarations et pied-terrier. Titres d'acquêts. *Attignéville.* Titres d'acquêts. Pièces relatives au gagnage. *Autigny-la-Tour.* Titres d'acquêts. *Châtenois.* Pied de terre général. Remembrement du gagnage, déclarations et acquêts. Partage et départ de cour. Arpentage. Baux. Pièces concernant les biens de M. Frièvre.	1651 à 1785.	53 Pièces (parchemin). 172 Pièces (papier).	
H 125. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des Augustines de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans les communes de : *Coussey.* Pieds-terriers, déclarations, échanges de biens concernant le gagnage. Anciens titres de propriétés. *Dollaincourt* et *Vouxey.* Titres de propriétés, déclarations et baux. Extraits de contrats de différents héritages. *Gironcourt.* Titres concernant la propriété du gagnage. Remembrement, départ de cour, baux. *Jainvillotte.* Pieds-terriers, titres de propriétés, de biens, de vignes et d'héritages.	1597 à 1786.	71 Pièces (parchemin). 88 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets ; leur état matériel ; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 126. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des Augustines de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans la commune de Landaville. Déclarations et pieds-terriers du gagnage de Landaville. Contrats d'acquêts.	1529 à 1770.	213 Pièces (parchemin). 24 Pièces (papier).	
H 127. (Carton)	Travée 3.	*Monastère des Augustines de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans les communes de : *Morelmaison*. Titres du gagnage. Déclarations, partages et baux. *Neufchâteau*, *Noncourt* et *Rouceux*. Terriers, déclarations, titres de propriétés et baux. Titres concernant les vignes. Départ de cour. *Neuveville*. Pied-terrier, titres de propriétés et baux. *Rémois*. Déclarations, titres de propriétés et baux.	1572 à 1787.	139 Pièces (parchemin.) 131 Pièces (papier).	
H 128. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des Augustines de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans les communes de *Rouvres*. Pieds-terriers, déclarations, titres de propriétés et baux du gagnage. *Sandaucourt*. Titres de propriétés. *Saint-Paul*. Pied-terrier, déclarations, titres de propriétés et baux.	1600 à 1786.	32 Pièces (parchemin). 77 Pièces (papier).	

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel, sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES detaillés.
H 129. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des Augustines de Neufchâteau.* Papiers divers. Livre de noviciat, vesture, profession et décès. Pièces de procédures diverses, au sujet des biens de Vouxey, acquis sur le sieur Bonnet. Départ de cour et prise de possession des biens de Thouvenot. Procès contre J^h Guillemin. Procès divers.	1638 à 1778.	14 Pièces (parchemin). 55 Pièces (papier).	
H 130. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des carmélites de Neufchâteau.* Titres de la fondation du monastère. Registre d'élections des supérieurs. Livre d'interrogations et de professions. Livre des fondations et des dotes des religieuses. Assemblées capitulaires. Livre des Visites générales et provinciales.	1648 à 1789.	54 Pièces (papier). 7 Cahiers (papier), 346 feuillets.	
H 131. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des carmélites de Neufchâteau.* Titres de propriétés. Pieds-terriers, déclarations et titres de propriétés concernant les gagnages du monastère situés à Blevaincourt, Certilleux, Goncourt, Maxey, Parey, Saint-Ouen, Rozières-sur-Mouzon, Rouvres et Vrocourt. Journaux concernant ces gagnages. Amortissements et baux. Anciens titres.	1544 à 1785.	33 Pièces (parchemin). 140 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ouvrages) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 132. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des carmélites de Neufchâteau.* Papiers divers. Actes de chapitre de la maison générale. Livre concernant les fondations et les gagnages. Livres contenant quelques citations de contrats d'acquêts, de constitutions et d'immeubles. Pièces concernant la succession vacante de Claude-François Champagne. Papiers relatifs au four banal. Titres de fondations, d'acquêts, de maisons, de vignes et de jardins. Papiers concernant les dettes de la communauté.	1608 à 1788.	25 Pièces (parchemin). 124 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier), 154 feuillets.	
H 133. (Volume.)	Travée 3.	*Monastère des carmélites de Neufchâteau.* Livre des comptes de recettes et dépenses du couvent de Saint-Joseph des carmélites de Neufchâteau.	1716 à 1761.	1 Volume petit in-folio de 374 feuill[ts] en papier. Reliure en parchemin. Bien conservé.	
H 134. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des claristes de Neufchâteau.* Titres de fondation. Lettre de permission de Conrard, évêque de Toul, pour l'édification de l'église Sainte-Claire, à Neufchâteau (1294).	1294 à 1779.	35 Pièces (parchemin. 250 Pièces (papier). 6 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 134. (Carton.) *Suite.*		Lettre du même, pour l'établissement du monastère. Différents titres de fondations et de confirmations. Donations et droits divers. Titres concernant la chapelle Saint-Pierre réunie à l'église de Sainte-Claire. Pièces concernant les droits et confirmations accordés par les souverains; entre autres, une permission de Charles IX d'acquérir des biens en France. Papiers divers. Correspondance; mémoires et requêtes.			
H 135. (Carton.)	Travée 3.	*Monastère des claristes de Neufchâteau.* Titres de propriétés situées dans les communes de: *Autigny-la-Tour.* Titres de propriétés, de prés. Baux. *Balléville.* Acquêts et acensements *Certilleux.* Titres du gagnage. *Châtenois.* Titres de propriétés du gagnage. *Circourt.* Titre d'acquêt. *Coussey.* Déclarations, remembrement, acquêts et baux. Titres du gagnage. *Frebécourt.* Droits et titres d'acquêts. *Grand.* Pièces concernant les travaux faits à l'église. *Houécourt.* Déclarations, acquêts, transports et baux du gagnage.	1290 à 1786.	125 Pièces (parchemin). 99 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 136. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des claristes de Neufchâteau.*** Titres de propriétés situées dans les communes de : ***Houéville.*** Déclarations de propriétés et baux. Droits et titres de possessions. ***Mirecourt.*** Droits sur les foires. ***Neufchâteau.*** Titres de propriétés, de vignes et autres. Acquêts, constitutions, baux. Exemption de dimes.	1286 à 1787.	86 Pièces (parchemin). 108 Pièces (papier). 3 Sceaux.	
H 137. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des claristes de Neufchâteau.*** Titres de propriétés situées dans les communes de : *Noncourt.* Déclaration et remembrement du gagnage. Echanges, donation, baux et requêtes *Pargny-la-Blanche-Côte*, Mont-Bras et Tollaincourt. Titres concernant les dîmes. Déclarations et baux. *Pompierre.* Titres d'acquêts, ventes et baux.	1311 à 1774.	43 Pièces (parchemin). 98 Pièces (papier).	
H 138. (Carton)	Travée 3.	***Monastère des claristes de Neufchâteau.*** Titres de propriétés et autres pièces concernant ***la seigneurie de Rainval.*** Foi et hommages rendus aux rois. Confirmation du duc Thiébaut pour la franchise des biens	1307 à 1774.	48 Pièces (parchemin). 134 Pièces (papier). 3 Sceaux.	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 138. (Carton.) *Suite.*		de Rainval (1307). Donation de la seigneurie de Rainval à Jean-le-Noble par le duc Réné. Abornement des terres. Droits de la vaine pâture, acensements. Titres de donation de la ferme. Réparations à la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. Accord avec les habitants de Mont. Contestations avec les habitants de Noncourt et de Mont, au sujet de la vaine pâture. Difficultés avec les commandeurs de Saint-Lazard au sujet de la chapelle de Rainval et de la vaine pâture. Sentences diverses. Monitoire décerné contre ceux qui détiennent les biens de Rainval. Visite de la seigneurie.			
H 139. (Carton.)	Travée 2.	***Monastère des claristes de Neufchâteau.*** Titres de propriétés situées dans les communes de : *Rouceux*. Déclarations et titres de propriétés concernant les biens et le moulin de Rouceux. Baux et acquêts divers. *Rouvres*. Déclarations, titres de propriétés et baux du gagnage. Papiers divers. Titres d'acquêts, de propriétés ; pièces relatives à la rivière appartenant à l'abbaye. Amortissements et donations. Requêtes diverses. Pièces relatives au colombier.	1217 à 1786.	102 Pièces (parchemin). 156 Pièces (papier). 17 Sceaux. et quelques Fragments.	

Lettre de série et n° d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou sacs) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 140. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des claristes de Neufchâteau.*** Pièces de procédures. Pièces relatives au procès entre M. Gaspard Salme, curé de Grand et les dames religieuses de Sainte-Claire de Neufchâteau, au sujet des dîmes. Mémoires, requêtes et inventaires de production. Suppliques et réponses.	1767 à 1786.	1 Pièce (parchemin). 162 Pièces (papier).	
H 141. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des claristes de Neufchâteau.*** Pièces de procédures diveres. Continuation du procès contre le curé de Grand. Pièces relatives aux dîmes. Contredits de productions. Sentence de Chaumont et arrêt du parlement de Paris. Procès divers, savoir : contre Martel; contre le fermier Huguet et autres fermiers ; contre Guinet, maître ès-arts ; contre le curé Humblot ; contre Barbe ; contre le curé Hugueny. Arrêts.	1643 à 1790.	12 Pièces (parchemin). 347 Pièces (papier).	
H 142. (Carton.)	Travée 3.	***Monastère des bénédictines de Rambervillers.*** Titres de propriétés situées dans les communes de : ***Bruyères.*** Pied de terre et inventaire des héritages donnés pour la fondation de la chapelle. Permission de mise en possession de la chapelle. Fondation.	1582 à 1777.	74 Pièces (parchemin). 77 Pièces (papier).	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 142. (Carton.) *Suite.*		*Nossoncourt.* Déclarations et pieds de terre concernant le gagnage. *Romont, Saint-Gorgon, S[te]-Hélène et Vomécourt.* Pieds de terres et déclarations des héritages. Pièces diverses concernant les gagnages. Titres concernant les acquêts, échanges, donations, testaments, etc.			
ORDRES MILITAIRES RELIGIEUX.					
H 143. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Lettres patentes du roi Louis XIII contenant la *renouvellation* des privilèges de l'ordre de Malte. Pièces concernant le voyage à Rome du bailli d'Hennin. Nomination du bailli d'Hennin à la commanderie de Robécourt. Prise de possession. Assemblées du chapitre. Collation de commanderies et bénéfices en faveur du bailli d'Hennin. Brefs divers du grand maître de l'ordre de Malte. Lettres reversalles pour la commanderie. Demandes concernant la destruction de diverses chapelles. Présentations à plusieurs cures. Délai accordé pour rendre foi et hommage. Inventaires de titres et papiers. Dénombrements et déclarations *Améliorissements* de la commanderie et ses dépendances.	1475 à 1793.	14 Pièces (parchemin). 79 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier), 231 feuillets.	Plusieurs inventaires détaillés dressés par les soins du commandeur Benoit Bouhier, du chevalier Damas, et de Joseph Guillemin, en 1705, 1732, 1752, 1781, 1793.

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou pièces) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 144. (Registre)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Terrier et reconnaissance des biens, cens, rentes et droits seigneuriaux de la commanderie de Robécourt à Norroy, Saint-Jean-de-Léocourt et leurs dépendances.	1649.	In-folio de 119 feuillets (papier). Relié en parchemin. Très-bien conservé.	
H 145. (Registre)	Travéc 3.	*Commanderie de Robécourt.* Terrier, déclarations et dénombrement des biens et droits de la commanderie de Robécourt à Norroy, Saint-Jean-de-Léocourt et leurs dépendances.	1675.	Relié en veau. Bien conservé sauf la couverture qui est endommagée Petit in-f°, 193 feuillets (papier).	
H 146. (Registre)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Terrier et reconnaissance des biens, cens, rentes et droits signeuriaux de la commanderie de Robécourt à Norroy, Saint-Jean-de-Léocourt et leurs dépendances.	1711.	Petit in-f° de 171 feuillets (papier). Reliure en veau. Bien conservé.	
H 147. (Registre)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Terrier et reconnaissance des biens, cens, rentes et droits seigneuriaux de la commanderie de Robécourt à Norroy, Saint-Jean-de-Léocourt et leurs dépendances.	1740.	Petit in-f° de 161 feuillets (papier). Reliure en veau. Bien conservé.	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 148. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Remembrement des biens de la commandrie. Procès-verbaux des opérations préliminaires et exploits d'assignations pour parvenir au remembrement.	1742 à 1770.	2 Pièces (parchemin). 361 Pièces (papier).	
H 149. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Titres et papiers divers concernant les propriétés situées dans les communes de : *Brechainville.* Terrier. Abandon d'une maison. Titre de reconnaissance d'acensement. *Domremy.* Pièces concernant les bois et moulins. *Epinal.* Papiers concernant la chapelle Sain-Jean. Manuels des revenus. Déclarations; enchères des revenus, baux. *Etrennes* Copie, des titres des biens, droits et revenus. Manuels des cens et droits. Mémoires. *Hagnéville.* Manuels des cens, rentes et redevances. Procès-verbal de visite. Saisie. Réparations de maison. *Landaville.* Pièces relatives à l'exemption des dîmes. Baux. Procès pour anticipation de terrains. *Mandres-sur-Vair.* Déclarations des héritages. Cens et état des rentes. Echange. Amodiation des prés. Pièces concernant les bois de l'hôpital. *Neufchâteau.* Titre de fondation de la chapelle Saint-Jean. Actes de mariages et de naissances. — Titres d'acquêts, obligations et baux.	1298 à 1773.	15 Pièces (parchemin.) 112 Pièces (papier.)	

Lettre de série et n[os] d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 150. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Titres et papiers divers concernant les propriétés situées dans la commune de *Norroy*. Terriers, déclarations et arpentage des terres et héritages de *Norroy et Mandres*. Dénombrement des revenus. Titres d'acquêts, d'échanges et autres. Droit d'aller couper dans les bois de Parey-sous-Montfort. Baux et requêtes. Rôles des avoines. Rôles et déclarations des poules et chapons. Muid de sel dû par la saline de Dieuze. Cris de la fête, à Norroy. Pièces de procédures, requêtes et autres papiers. Papiers divers.	1371 à 1741.	46 Pièces (parchemin). 210 Pièces (papier).	
H 151. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Titres et papiers divers concernant les propriétés situées dans les communes de : *Parey-sous-Montfort*. Terrier de la seigneurie. Déclarations des héritages. *Pargny*. Papiers concernant les héritages, fermes et gagnages de Laucourt, Mitreux et Saint-Amont au finage de Pargny. Dénombrement des héritages. Terriers. Procès-verbaux de visite. Mémoires, obligations, baux. *Robécourt*. Visite prieuriale. Procès-verbal de la comman-	1236 à 1752.	15 Pièces (parchemin). 162 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 151. (Carton.) *Suite.*		derie. Pièces concernant le moulin, le four banal, le canal et les dîmes. Titres de donations à l'hôpital, d'acquêts, d'acensements et de droits de chasse dans les bois. Exemption de payer les aides et gabelles. Baux. Pièces litigieuses.			
H 152. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Titres et papiers divers. Titres d'acquêts ; dîmes et acensements. Reconnaissances, donation, redevances, testament et quittances. Déclaration des prés de la commanderie. Baux divers et résiliations de baux. Mesurage des bois de M. de Lignéville. Ventes de bois. Concession de bois pour toute sorte d'usage. Visites et devis de bâtiment ; délivrance de bois. Pièces concernant le vingtième. Visite des chapelles et des édifices; réparations aux bâtiments.	1206 à 1774.	23 Pièces (parchemin). 254 Pièces (papier). 1 Cahier (papier), 90 feuillets.	
H 153. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Correspondance générale. Lettres de M. Legrand, bailli de la Morée. Lettre de M. de Marbeuf, grand-prieur de Champagne. Lettre de M. le chevalier de Varax, secrétaire des commandements du grand-maître. Deux lettres de M. de Rohan, grand-maître de l'ordre de Malte. Autres lettres moins intéressantes.	1773 à 1785.	71 Pièces (papier). 3 Cahiers (papier), 205 feuillets.	



Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 154. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Comptes. Mémoires d'ouvriers et quittances. Comptes des revenus et charges de la commanderie. Pièces à l'appui des comptes.	1763 à 1785.	778 Pièces (papier).	
H 155. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Procès divers : Contre M. de Camilly, évêque de Toul. Contre le chapitre d'Epinal. Contre Callot et autres, à Epinal. Contre les officiers de l'hôtel-de-ville d'Epinal. Contre les habitants d'Harmeville. Contre Mangeot et autres. Contre Richard et autres. Contre Robert. Contre les habitants de Vittel.	1564 à 1771.	18 Pièces (parchemin). 342 Pièces (papier).	
H 156. (Carton.)	Travée 3.	*Commanderie de Robécourt.* Pièces de procédures diverses. Exploits, requêtes, sommations, transactions, traités, sentences et arrêts.	1494 à 1743.	13 Pièces (parchemin). 207 Pièces (papier). 1 Sceau.	
H 157. (Carton.)	Travée 3.	*Grand-prieuré d'Aquitaine.* Nomination au grand-prieuré d'Aquitaine. Prise de possession. Tenue du chapitre. Procuration pour faire la visite prieuriale. Décret de la Langue concernant le démembrement du grand-prieuré de Champagne.	1757 à 1781.	6 Pièces (parchemin). 177 Pièces (papier). 3 Sceaux.	

Lettre de série et nᵒˢ d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
H 157. (Carton.) *Suite.*		Procurations et arrêtés du chapitre du grand-prieuré d'Aquitaine. Mémoire du chapitre au sujet des terriers. Etat de toutes les commanderies du prieuré. Pièces relatives à la confection des terriers. Mémoire et lettres en faveur de M. le chevalier de la Colinière. Pièces relatives à l'hôtel du grand-prieuré, avec un plan. Inventaire des meubles de l'hôtel. Mémoires et quittances pour réparations aux bâtiments. Etat des bâtiments et terres composant les quatre chambres du grand-prieuré. Correspondance. Baux du grand-prieuré. Mémoire de M. Pontois, archiviste et vice-chancelier du prieuré. Lettres et quittances de pensions diverses.			
H 158. (Carton.)	Travée 3.	*Grand-prieuré d'Aquitaine.* Mémoires, dépenses et quittances concernant les réparations et ouvrages faits aux bâtiments, usines, marais, etc., du grand-prieuré. Mémoires de dépenses pour la tenue de l'auberge, à Malte. Lettres relatives à cet objet.	1770 à 1783.	642 Pièces (papier).	

Lettre de série et nos d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.
		HOSPICES ET MALADRERIES, ETC.			
H 159. (Carton.)	Travée 3.	*Hôpital Saint-Goëry à Épinal.* Livre des cens et rentes de l'hôpital. Pied-terrier du gagnage de *Girmont*. Titres des prés et champs situés à *Jeuxey*. Rente viagère. Bail de la maison des Crénaux. Vente des meubles de l'hôpital. Requêtes. Délibérations et extraits des registres. Redditions de comptes.	1472 à 1794.	4 Pièces (parchemin). 166 Pièces (papier). 2 Cahiers. (papier), 44 feuillets.	
H 160. (Carton.)	Travée 3.	*Hôpital de Mattaincourt.* Comptes rendus des receveurs de l'Hôpital.	1751 à 1780.	8 Cahiers (papier), 202 feuillets.	

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SÉRIE I.

Lettre de série et n°s d'ordre des articles (registres, cartons, liasses, portefeuilles, ou plans) dans la série.	PLACE des ARTICLES dans le dépôt.	NATURE DES PIÈCES CONTENUES DANS LES ARTICLES.	DATES des pièces	NOMBRE des pièces ou des feuillets; leur état matériel; sceaux, miniatures, etc.	MENTION des INVENTAIRES détaillés.

Il n'existe aucun document de nature à rentrer dans cette série.

TABLES DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE. — SÉRIE H.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.

TABLE des NOMS DE PERSONNES.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		propriétés, déclarations et remembrements. H 135, 136, 137, 138, 139. Seigneurie de Rainval. H 138. Procès divers. H 140, 141.
		Monastère des Cordeliers de Neufchâteau. Fondation du monastère. Privilèges des papes. Actes de profession et prises d'habit. Titres divers. H 89.
		Monastère des Minimes de la Vierge, d'Épinal. Titres de propriétés. H 71.
		Monastère des Prémontrés de Parey-sous-Montfort.
		Mémoire historique. Foi et hommage. Prieuré de Landecourt. Pièces de procédures. H 90. Titres de propriétés. Amortissements. H 91.
		Monastère des Récolets, des Thons. Recettes et dépenses. H 92, 93.
		Monastère des Religieuses de Charmes. Titres de propriétés et pieds-terriers. Testament, succession et procès. H 119.
		Monastère des Religieuses de Notre-Dame d'Epinal. Titres de propriétés; pieds-terriers et déclarations. H 121, 122, 123.
		Monastère des Tiercelins de Monthureux. Fondation. Translation de l'image de N.-D. Fête de la visitation. Indulgences, inventaire, pieds-terriers, remembrement et reconnaissance. Titres de propriétés. Pièces de procédures. H 85. Recettes et dépenses. H 86.
		Moulin de Balleville. H 33.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		le prieuré. H 59. Titres de propriétés et pièces de procédures. H 59, 60, 61, 62. Comptes de recettes et dépenses. H 63, 64, 65, 66. Pêche, droits aux foires, visites de vignes, délits forestiers, dîmes, plaids-annaux. H 67. Rentes et revenus. Procès. Mémoire historique. H 68. Papiers divers, pièces de procédure, lettres, quittances, contrat. Archives du prieuré. H. 69.
		Prieuré des bénédictins de Romont. Collation et visite du prieuré. Titres de propriétés. Pied-terrier. Comptes et procès. H 109.
		Prieuré de Champagne (grand) (Démembrement du'. H 157.
		Prieuré des Chanoines d'Hérival. Origine du prieuré. Lettres patentes et de sauvegarde concernant les privilèges et amortissements. Juridiction ecclésiastique. Prétentions des évêques de Toul. Mémoires, requêtes, lettres. H 72. Droits et privilèges. Election, nomination, démission. Pied-terrier, déclaration ; revenus. Recettes et dépenses. H 73. Protection immédiate du Saint-Siège en faveur du prieuré. Prise de possession. Procès. Pêche des étangs. H 74. Papiers relatifs à la cure de Bellefontaine. H 75. Titres de propriétés. Pièces de procédures. H 76, 77, 78, 79. Papiers concernant la cure et l'hôpital de Plombières. H 78. Procès

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		contre Etienne Billoutel. H 80. le prieuré. H 59. Titres de Procès divers. H 81, 82.
		Prieuré de Droiteval. Titre de fondation. Mémoire historique. Titres primordiaux. Titres de propriétés. H 98. Procès divers. H 99.
		Prieuré de Relanges. Nomination et prise de possession. Droits du prieuré. Promissions et commissions. Inventaires, remembrements et pieds-terriers. Rentes et revenus. H. 100. Titres de propriétés. H 101, 102, 103. Comptes, dénombrement et déclarations. H 104. Comptes de régie. H 105. Procès divers. H 106. 107, 108.
		Prieuré de Saint-Jacques. H 40.
		Prieuré du Saint-Mont. Fondation du prieuré. Droits, cens et rentes. H 41, 42. Confirmation des droits du prieuré. Droits de vaine pâture et de mainmorte. Acensements. H 43. Titres de propriétés. H 44, 45, 46, 48. Procès divers. H 47. Déclaration et reconnaissance des droits et biens. Droits de pâturage. Exemption de droits de péage. Réunion de la maison du Saint-Mont à la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe. Réforme de la maison. H 48.
		Récolets des Thons. H 92, 93.
		Religieuses de Charmes. H 117.
		Religieuses de N.-D. d'Epinal. H 121, 122, 123.
		Religieux lai. H 23.
		Reliques de Saint-Blaise. H 75.

TABLE DES NOMS DE LIEUX.	TABLE des NOMS DE PERSONNES.	TABLE DES MATIÈRES.
		Reliques, ornements et vases sacrés (Pièces concernant les). H. 57. Seigneurie de Médonville. H 87. Seigneurie de Rainval. Foi et hommage. Titres divers. Contestations. Visite de la seigneurie. H 138. Taureau de Pargny. H 36. Tiercelins de Monthureux. H 85, 86. Vignes de Vigneulles. H 2. Commanderie de Robécourt. *Renouvellation* des privilèges de l'ordre de Malte. Voyage à Rome. Nomination à la commanderie. Prise de possession. Collation de commanderie. Lettres reversalles. Foi et hommage. Inventaires de titres, dénombrement et *améliorissements*. H 143. Terriers et reconnaissances des biens, cens, rentes et droits seigneuriaux. H 144, 145, 146, 147. Remembrement des biens de la commanderie. H 48 Titres de propriétés et papiers divers. H 149, 150, 151, 152. Correspondance générale. H 153. Comptes de la commanderie. H 154. Procès divers. H 155, 156.

Épinal, vᵉ Gley, Imp.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 1er CAHIER DU TOME IX. — ANNÉE 1855.



